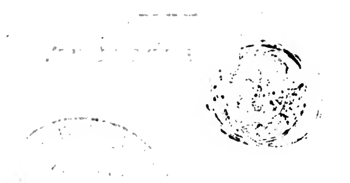


LES LEÇONS
DE L'HISTOIRE.

TOME SEPTIÈME.





LES LEÇONS DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES

D'UN PÈRE A SON FILS, SUR LES FAITS INTÉRESSANS DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

Par l'Auteur du COMTE DE VALMONT, *ou les* ÉGAREMENS DE LA RAISON.

3 liv. le volume broché.

Historia lux veritatis,
magistra vitæ.
Cic. l. II, de Orat.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,
Chez LE CLERE, Imprimeur-Libraire,
quai des Augustins, nº. 39.

M. DCCC. IV.

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES D'UN PÈRE A SON FILS,

SUR LES FAITS INTÉRESSANS DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

LETTRE XLVIII.

Suite de la précédente.

VALÉRIUS et Nautius eurent pour successeurs au consulat, Aulus Manlius et Lucius Furius. Le sort fit tomber sur Manlius la guerre contre les Véiens. Assiégés dans leur ville, sans recevoir de secours des Etruriens ni des Sabins, ils demandèrent la paix, et obtinrent une trève de quarante ans, après avoir été condamnés par le consul, à fournir de l'argent à ses troupes pour la paye d'une

L'an 474 avant J. C.

année, avec des vivres, ou une somme équivalente, pour deux mois. Manlius, de retour à Rome, demanda le petit triomphe, ou l'oration, pour récompense de ce qu'il avoit terminé la guerre, et il lui fut accordé (1).

L'an 473 avant J. C. A Manlius et Furius succédèrent Lucius Æmilius Mamercus pour la troisième fois, et Vopiscus Julius. Leur consulat fut rempli de troubles. On avoit la paix au dehors; mais les dissensions intestines dont Rome fut agitée, jetèrent les deux consuls dans les derniers périls, et peu s'en fallut que l'Etat n'éprouvât une ruine entière. Le tribun Génucius ne cessoit d'animer le peuple, pour obliger Æmilius et Julius à exécuter l'ancienne ordonnance du sénat, au sujet de la distribution des terres : ceux-ci répondoient que le sénat ne les avoit pas chargés de ce partage; qu'il ne regardoit que les consuls qui avoient succédé immédiatement à Cassius et à Virginius, puisque c'étoit à eux que le décret étoit adressé; que d'ailleurs les ordonnances du sénat n'étoient pas des loiś

(1) Dion. l. IX, p. 586-594. Tit.-Liv. l. II, c. 52, 53.

toujours permanentes, mais seulement des règlemens pour un an. Génucius voyant qu'ils éludoient ses poursuites, prit d'autres mesures plus hardies pour arriver à son but : il ajourna Manlius et Lucius Furius, sortis dernièrement du consulat, à comparoître devant le peuple pour plaider leur cause, et être jugés sur l'injustice qu'ils avoient faite aux plébéiens, en ne nommant pas les commissaires pour distribuer les terres, suivant le décret qu'avoit porté autrefois le sénat. Il apporta en même temps des raisons assez plausibles pour ne pas remonter plus haut que ces deux consuls, encore qu'il se fût écoulé douze années entières depuis que l'ordonnance avoit été rendue.

Les patriciens, irrités de la conduite du tribun, étoient dans la résolution de résister fortement au peuple, et même les armes à la main, s'il décernoit quelque chose contre les consuls, lorsqu'on apprit que Génucius avoit été trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût sur lui aucune marque qui pût faire croire qu'il eût péri par une mort violente, quoique Tite-Live le donne assez à entendre, et la mette en effet sur le compte des

patriciens. Personne, dit au contraire Denys d'Halicarnasse, ne douta que cette fin tragique ne fût un coup de la providence des Dieux, qui avoient voulu par ce moyen réprimer les séditions. Toutes les poursuites cessèrent aussitôt, et les tribuns eux-mêmes condamnoient ouvertement la folie de leur collègue.

Les consuls devoient user alors de la plus grande modération; mais voulant trop faire valoir leur puissance, et ayant entrepris de lever des soldats, non-seulement ils usèrent d'une rigueur excessive, mais ils commirent même une injustice qui souleva de nouveau les plébéiens. Ils voulurent forcer un nommé Publius Voléron, pauvre, et d'une naissance obscure, mais homme de cœur, et qui s'étoit distingué comme capitaine dans plusieurs campagnes, à s'enrôler comme soldat. Il implora en vain la protection des tribuns; les consuls, piqués de sa résistance, commandèrent qu'on le dépouillât et qu'on le battît de verges. « J'en appelle au peuple, s'écrie Voléron, puisque les tribuns aiment mieux voir battre un citoyen de verges sous leurs yeux, que de s'exposer à être égorgés dans

leur lit par les sénateurs ». A mesure qu'il redoubloit ses cris, le licteur redoubloit aussi ses efforts pour lui arracher ses habits. Voléron, qui étoit robuste, l'ayant repoussé, se réfugie au milieu d'une troupe de plébéiens, en répétant à haute voix : « J'en appelle, et j'implore la protection de mes concitoyens. Venez à mon secours, citoyens et camarades; vous n'avez rien à espérer des tribuns, qui eux-mêmes ont besoin de votre protection ». A ces mots, tout le peuple prend feu, et se prépare comme à un combat qu'il va livrer. Il étoit transporté d'une telle fureur, qu'il paroissoit disposé à violer les lois les plus révérées, et à faire main basse indifféremment sur les magistrats, et sur les particuliers qu'il regardoit comme ses ennemis : tant un acte d'injustice et d'oppression dans ceux qui gouvernent, entraîne de dangereuses suites! Les consuls s'étant présentés pour calmer une si horrible tempête, éprouvèrent bientôt que la majesté du commandement n'est guère respectée, à moins qu'elle n'ait la force pour appui. Ils virent leurs licteurs maltraités, leurs faisceaux rompus, et furent obligés de se sauver de la place pu-

blique dans le sénat, sans savoir à quoi Voléron termineroit sa victoire.

Le tumulte s'étant enfin appaisé, ils convoquèrent les sénateurs, et se plaignirent de l'outrage qu'on leur avoit fait. Les plus jeunes ne prenoient que des résolutions outrées : mais les anciens leur représentèrent qu'il ne convenoit pas au sénat d'agir par passion, et, en imitant la violence du peuple, de se commettre avec une multitude téméraire et effrénée. Leur sentiment prévalut.

L'an 472 avant J. C.

Voléron, devenu l'idole des plébéiens, fut créé tribun pour l'année où Lucius Pinarius et Publius Furius furent élevés au consulat. Vers le commencement de cette année, une maladie pestilentielle se jeta sur les femmes, particulièrement sur celles qui étoient enceintes. Elles accouchoient avant le terme, et périssoient, ainsi que leurs enfans à demi-formés. On attribua ce fléau au crime d'une vestale, qui subit, par l'ordre des pontifes, le même châtiment qu'on avoit fait subir à Oppia. L'un de ceux qui avoient commis le crime avec elle, se tua de sa propre main; l'autre fut traité selon la rigueur

des lois (1). Ces châtimens firent, dit-on, cesser la maladie qui affligeoit les femmes romaines.

Dès que la colère des Dieux parut appaisée, Voléron ayant fait céder son ressentiment contre les consuls de l'année précédente à un intérêt plus pressant, convoqua le peuple pour faire passer une loi, par laquelle il régloit les assemblées pour l'élection des tribuns, voulant qu'à l'avenir, au lieu de donner les suffrages par curies, on les donnât par tribus. Le sénat et les consuls mirent tout en œuvre pour empêcher la promulgation de cette loi. Tandis que les assemblées se multiplioient, que les contestations devenoient de jour en jour plus vives, la ville fut affligée de nouveau par une contagion funeste qui désola toute l'Italie. Nul sexe, nul âge n'étoit épargné; les corps les plus robustes cédoient comme les plus foibles à la violence du mal, et toute la science des médecins ne pouvoit y apporter de remède. Rome étoit perdue, si cette maladie pestilentielle eût duré plus long-temps; mais

(1) Voyez ci-dessus, t. VI, p. 599 et suiv.

après avoir fait de terribles ravages, elle se dissipa aussi promptement qu'elle avoit commencé.

Voléron, sur le point de finir l'année de son tribunat, et ne pouvant faire recevoir sa loi dans le peu de temps qui lui restoit, brigua la même dignité pour l'année suivante. Les patriciens crurent devoir lui opposer un homme ferme, et ennemi des plébéiens; ils

L'an 471 avant J. C.

firent nommer au consulat, malgré toute la répugnance qu'il laissa paroître à se charger d'un si pesant fardeau, Appius Claudius, fils de ce même Appius, qui s'étoit déclaré si ouvertement contre le rappel du peuple; et on lui associa Titus Quintius Capitolinus, qui avoit une manière de penser toute différente. Le premier ne trouvoit de remède aux dissensions que dans les guerres du dehors. Le second ne vouloit y avoir recours que dans un cas de nécessité, où quelque nation déclareroit la guerre aux Romains, afin de ne pas exposer le peuple à la désobéissance, et de ne pas tomber dans l'un de ces deux inconvéniens, ou d'éteindre la sédition par le meurtre et dans le sang des citoyens, ou d'obliger les consuls à faire bas-

sement leur cour à la multitude. Il est à remarquer que ce mois-là, c'étoit à Quintius à exercer la souveraine puissance, de sorte que l'autre consul ne pouvoit rien faire sans son aveu.

Voléron et les autres tribuns saisirent avec empressement cette circonstance favorable, pour établir la loi concernant la forme des assemblées relatives au choix des tribuns, en y ajoutant un article qui portoit que le peuple, assemblé par tribus, confirmeroit aussi la dignité des édiles par ses suffrages, et qu'il termineroit ainsi toutes les autres affaires sur lesquelles il lui appartiendroit de donner sa décision.

Quand le jour fixé pour l'assemblée du peuple fut arrivé, Quintius se rendit dans la place publique. Ce consul, d'un caractère doux et modéré, fit une harangue si sensée et si agréable à tous les citoyens, que le peuple, avouant qu'on ne pouvoit rien dire de plus juste, ni de plus raisonnable, étoit disposé à casser la loi, si Appius, prenant la parole à son tour, et lui reprochant ses torts, ne l'eût irrité par un discours plein de duretés et d'invectives. Lectorius, l'un des tri-

buns, le plus brave homme de son temps, et distingué par ses exploits, répondit aux insultes d'Appius sur un ton plus fier encore, et non moins outrageant. Il finit par ordonner au consul de sortir de l'assemblée. Le consul, au lieu de se retirer, fait ranger ses licteurs autour de lui avec une troupe de gens qu'il avoit amenés exprès. Alors Lectorius fait faire silence : il dit à haute voix que les tribuns ordonnent qu'on mène le consul en prison. Dans le moment un huissier s'avance pour mettre la main sur Appius. Un des licteurs arrête l'huissier, le frappe et le repousse. L'assemblée fait éclater son indignation par ses cris. Lectorius demande au peuple main-forte, et s'approche lui-même du consul. Appius, soutenu par une nombreuse escorte de jeunes gens choisis, fait une vigoureuse résistance; la querelle s'échauffe; on en vient aux coups de poings, et on se jette des pierres.

Quintius se précipite alors au milieu de la mêlée, accompagné des plus anciens du sénat. Il prie, il conjure l'un et l'autre parti, et vient à bout d'empêcher qu'on ne pousse le désordre plus loin. La nuit étant d'ail-

leurs survenue, on fut contraint de se séparer.

Les jours suivans se passèrent en accusations et en plaintes réciproques. Quintius travailloit cependant à réunir les esprits; ne pouvant rien gagner sur son collègue, il alla trouver Lectorius et ceux de sa faction, et réussit à leur persuader de prendre le sénat pour arbitre de toutes les contestations qui s'étoient élevées. Ayant obtenu ce qu'il désiroit, il convoqua les sénateurs, et appela par leur nom ceux qui avoient coutume de dire leur avis. Publius Valérius parla dans des vues pacifiques; il dit que les accusations formées réciproquement par les tribuns et les consuls, de même que les injures qu'ils avoient faites ou reçues pendant ces troubles, devoient être ensevelies dans un éternel oubli; qu'il falloit se les pardonner mutuellement, comme étant l'effet d'un zèle trop ardent pour les intérêts de la République, au bien de laquelle les uns et les autres étoient également attachés; qu'à l'égard de la loi en question, puisqu'Appius ne vouloit pas souffrir qu'on en proposât aucune à l'assemblée du peuple, qu'elle n'eût été préala-

blement examinée, son avis étoit qu'on s'en rapportât sur celle-ci au jugement du sénat, afin qu'il en fit un délibéré; qu'au reste les tribuns devoient, conjointement avec les consuls, s'appliquer à entretenir le bon ordre et l'union entre les citoyens, pendant qu'on termineroit cette affaire. Tout le monde adopta son opinion.

Quintius proposa aussitôt la loi au sénat, pour recueillir les suffrages à ce sujet. Appius s'étendit sur tout ce qui pouvoit la faire rejeter. Les tribuns réfutèrent ses raisons; enfin le sentiment de ceux qui opinoient à publier la loi, l'emporta de plusieurs voix. Le décret du sénat étant porté, les querelles des magistrats cessèrent à l'instant. Le peuple reçut avec joie ce que le sénat avoit arrêté, et ratifia la loi. Ainsi finirent les troubles dont Rome étoit alors agitée. Les tribuns furent créés cette année, pour la première fois, dans les assemblées par tribus. Ayant été averti, peu de temps après, que les Æques et les Volsques, avec des forces considérables, ravageoient les terres des alliés, on leva des troupes. Les deux consuls eurent dans cette guerre le sort au-

quel ils devoient s'attendre, selon la diversité de leur caractère. Quintius marchant contre les Æques, son armée, charmée de sa douceur et de sa modération, toujours prête à exécuter ses ordres, ne connoissoit point de périls qu'elle n'affrontât volontiers pour acquérir de la gloire à son général. Les Æques n'osant en venir aux mains, elle fit un dégât affreux, enleva un gros butin, et remporta de riches dépouilles. Après avoir passé quelque temps dans le pays ennemi sans recevoir aucun échec, elle revint à Rome avec son commandant comblé de gloire, et que toute sa conduite lui avoit rendu cher.

Les troupes d'Appius, au contraire, détestant leur général, qui ne relâcha rien dans le camp de la hauteur avec laquelle il avoit traité les citoyens dans la ville et pendant la paix, s'attachèrent opiniâtrément à le chagriner en toutes rencontres. En vain employoit-il pour les dompter toute la rigueur de la discipline militaire; rebelles à ses moindres ordres, elles le fatiguoient à force de contradictions, au point de le réduire à ne leur plus rien commander. Les Volsques, informés de ce qui se passoit dans le camp des

Romains, mirent tout en œuvre pour les attirer au combat, espérant qu'Appius ne trouveroit pas moins de résistance dans ses soldats, que l'un des Fabius en avoit trouvé dans les siens. Ici la désobéissance fut portée encore plus loin. Les soldats de Fabius avoient seulement refusé de vaincre; ceux d'Appius voulurent être vaincus. Aussitôt que le consul les eut rangés en bataille, ils tournèrent le dos, et se retirèrent honteusement dans leur camp, jusqu'au moment où voyant leur arrière-garde taillée en pièces, et les ennemis disposés à entrer dans leurs retranchemens, ils reprirent enfin leurs armes, et n'en usèrent que pour les empêcher d'y pénétrer, se faisant un plaisir et un mérite de leur honte et de leur défaite. Appius ne pouvant plus compter sur leur repentir, fit donner, dès qu'il fut jour, le signal du départ. Dans le temps qu'il mettoit ses bataillons en marche, à mesure qu'ils sortoient du camp, les Volsques vinrent fondre sur ceux qui étoient à l'arrière-garde des Romains. Les cris que ceux-ci jetèrent, ayant été portés jusqu'à la tête de l'armée, causèrent tant de désordre et de confusion dans

les rangs, que, sans écouter les ordres qu'on leur donnoit pour se rallier, tous prirent ouvertement la fuite, et se précipitant à travers des monceaux de corps et d'armes, ne cessèrent de courir que quand l'ennemi se fut lassé de les poursuivre. Le consul, qui, ne pouvant les arrêter, avoit été forcé de les suivre, les rassembla de tous les endroits où la frayeur les avoit dispersés. Ce fut alors qu'il leur reprocha, avec autant de véhémence que de justice, leur lâcheté, leur désobéissance et leur trahison, leur demandant ce qu'ils avoient fait de leurs étendards et de leurs armes. Il ne s'en tint pas à une simple invective; mais ayant fait mettre à part les soldats qui avoient jeté dans leur fuite ce qui auroit dû servir à leur défense, les enseignes qui avoient perdu leurs drapeaux, les centurions qui avoient abandonné leurs rangs, sans épargner ceux qui recevoient double paye pour leur bravoure passée, et qui avoient commis la même faute; il leur fit à tous trancher la tête, après les avoir fait battre de verges. A l'égard du reste des troupes, il les fit décimer, et de chaque dixaine de soldats, celui sur lequel le sort tomba fut

conduit au supplice : tant avoit de vigueur néanmoins et de sévérité la discipline militaire parmi les Romains!

Après une expédition sanglante, comme le temps des comices approchoit, Appius, devenu plus que jamais l'objet de la haine universelle, rentra dans Rome avec les débris de son armée, le dépit dans le cœur, et désolé de n'avoir rien fait qui méritât des honneurs publics (1).

L'an 470 avant J. C. Titus Quintius et Appius Claudius étant sortis de charge, on éleva au consulat Lucius Valérius pour la seconde fois, avec Tibérius Æmilius. Les tribuns ne furent pas long-temps sans réveiller la grande affaire de la distribution des terres publiques, après avoir commencé par mettre dans leurs intérêts les deux consuls, qui prirent sur eux de la proposer au sénat. Le père d'Æmilius l'appuya des plus puissans motifs. Appius discuta ses raisons, et prétendit que si l'on mollissoit sur ce point, ce seroit établir dans Rome une coutume qui, toujours subsistante, ne cesseroit d'être onéreuse à l'Etat

(1) Dion. p. 594-606, Tit.-Liv. c, 54-60.

en général, et qui, prenant continuellement sur les fonds du domaine public, pour flatter la paresse et contenter l'avidité des particuliers, deviendroit la source pour l'avenir des plus terribles inconvéniens. Quant à ceux, dit encore Appius, qui s'approprient ces fonds de terre, par violence, par fraude, par de secrètes intrigues, qu'on les dénonce aux consuls pour être jugés selon les lois; il y a long-temps qu'elles sont écrites, et la suite des années n'a jamais pu prescrire contre elles.

Après s'être élevé avec beaucoup de force contre la désobéissance du peuple, qui ne vouloit plus se laisser gouverner par la puissance consulaire, contre sa conduite dans l'intérieur de la ville et dans les camps, contre l'indigence, en quelque sorte volontaire, à laquelle, par leurs mœurs dissolues et leurs passions déréglées, se trouvoient encore réduits ceux qui avoient profité de tant de riches dépouilles prises sur les ennemis, il finit par accuser à leur tour les patriciens d'être la première cause de ces désordres. « Prenons-nous-en, dit-il, à nous-mêmes, nous qui ne conservons plus dans nos mœurs

cet ancien esprit, cette antique probité, ces règles de justice qui ont rendu nos pères si respectables. Nous en voyons en effet parmi nous qui ont renversé tout ordre et toute raison. Ils traitent la gravité d'arrogance, la justice de folie, la force d'ame de démence et d'emportement, la modestie et la tempérance de simplicité. Ils se font honneur, au contraire, de ce que nos ancêtres avoient en horreur, et mettent les plus grands vices au nombre des vertus. Dans ce siècle corrompu, on regarde comme de beaux talens, et comme de merveilleux avantages, la lâcheté, la bouffonnerie, la malignité, la fraude, une effronterie à toute épreuve pour faire le mal, une impudence marquée dans toutes ses actions, une légèreté infinie, une grande facilité à abandonner les meilleures choses; vices néanmoins qui ont déjà renversé de fond en comble plusieurs villes très-puissantes où ils se sont glissés; voilà, pères conscrits, ce que j'ai cru devoir vous dire avec liberté. De quelque manière que vous le preniez, soit en bonne, soit en mauvaise part, j'aurai du moins la consolation de ne m'être pas écarté de la vérité; et ces avertissemens,

utiles pour vous dès à présent, si vous les approuvez, vous mettront enfin dans une parfaite sûreté. Pour moi, qui ne fais pas difficulté d'encourir la haine et l'envie des particuliers en procurant le bien public, je n'ignore pas les malheurs dans lesquels cette liberté me précipitera : par l'expérience du passé, je sais prévoir l'avenir; et l'exemple de tant d'autres citoyens me fait assez connoître à quoi je dois m'attendre ».

Ces reproches adressés aux patriciens eux-mêmes, et ceux qui tomboient d'abord sur le peuple, semblent prouver combien déjà les Romains avoient dégénéré, quoiqu'on n'en fût pas encore à la fin du troisième siècle depuis la fondation de Rome. Nous verrons toutefois, par la suite, de grands traits de ces vertus qu'Appius trouvoit si obscurcies de son temps. Son discours produisit du moins une partie de l'effet qu'il désiroit. Presque tous les sénateurs, au sujet de la loi que les consuls avoient proposée, embrassèrent son sentiment. Les tribuns, irrités de n'avoir pas réussi dans leur entreprise, ne pensèrent plus qu'à s'en venger. Ils citèrent Appius devant le peuple, comme

coupable d'avoir donné contre lui des conseils pernicieux, d'avoir allumé dans Rome le feu de la sédition, d'avoir mis la main sur la personne de Lectorius contre les lois sacrées, d'être revenu avec l'armée qu'il commandoit, chargé d'ignominie, après avoir reçu un si grand échec par sa mauvaise conduite.

Appius, incapable de mollir, et se refusant à toutes les instances des sénateurs et des patriciens, ne s'abaissa point à la qualité de suppliant; il ne changea point d'habit; il ne fit rien de ce que l'on faisoit en de pareilles circonstances pour fléchir les juges. Son visage fut toujours le même: son grand courage et sa fierté ordinaire se soutinrent jusqu'à la fin. Il ne plaida qu'une seule fois pour sa défense; et son style plein de force et de véhémence, ressembla plus à celui d'une accusation en forme, qu'au style humble et modeste d'une apologie. Par cette fermeté sans exemple, il étonna tellement et le peuple et les tribuns, que d'eux-mêmes, laissant insensiblement languir la procédure, ils remirent le jugement à un autre temps, en sorte que l'accusé mourut de maladie,

avant que le jour auquel on devoit le prononcer fût arrivé (1). Le fils d'Appius ayant fait porter son corps dans la place publique, alla prier les tribuns et les consuls de convoquer une assemblée du peuple, devant laquelle il pût faire son oraison funèbre, suivant la louable coutume des Romains, autorisée par un usage immémorial dans les funérailles des grands hommes. Les consuls lui accordèrent sa demande; mais les tribuns s'y opposèrent, et commandèrent au jeune Appius d'ôter le corps de son père du lieu où il l'avoit exposé. Le peuple néanmoins

(1) Denys d'Halicarnasse dit qu'Appius s'étoit donné la mort, pour se soustraire au jugement du peuple, peu de jours avant celui où ce jugement devoit être porté, et que cependant ses amis avoient publié qu'il étoit mort naturellement de maladie. Mais nous avons cru pouvoir préférer à ce récit celui de Tite-Live, comme plus conforme à la fermeté inébranlable d'Appius, et comme le rendant plus digne des honneurs que ces deux historiens conviennent également qu'on rendit à sa mémoire.

ne permit pas que leurs ordres fussent exécutés, ni qu'on privât un citoyen si considérable et si distingué, des honneurs que les lois et la coutume accordoient à tous ses semblables. Les éloges qu'on lui donna après sa mort, ne firent pas moins de plaisir à la multitude, qu'elle n'en avoit ressenti des reproches qu'on avoit faits à Appius de son vivant, et il y a eu peu de patriciens dont le convoi ait été honoré d'un si grand concours.

La même année, le consul Valérius étant entré avec son armée dans le pays des Æques, et n'ayant pu les attirer au combat, se mit en devoir de les forcer dans leurs retranchemens; mais un furieux orage mêlé de grêle, d'éclairs, de pluie et de tonnerre, l'obligea de suspendre ce dessein. A peine eut-il donné le signal de la retraite, que le temps redevint plus serein, plus beau et plus calme qu'auparavant. Ces marques apparentes de la colère divine jetèrent la frayeur dans l'ame de Valérius. Les devins consultés lui firent un scrupule de revenir à la charge contre des ennemis que le ciel sembloit protéger; il borna ses hostilités à quelque butin qu'il fit sur leurs terres. Son collègue

Æmilius, qui faisoit la guerre contre les Sabins, voyant que l'ennemi se tenoit renfermé dans ses murs, se contenta aussi de piller les campagnes. Mais les Sabins étant las de voir incendier leurs villages et leurs bourgs les plus peuplés, vinrent attaquer les Romains lorsqu'ils se croyoient le plus en sûreté. Le combat commença sur le midi, et les ténèbres ayant séparé les deux armées, elles demeurèrent chacune dans l'inaction jusqu'à leur départ.

Pendant les sept ou huit années suivantes, on ne voit communément que les mêmes faits répétés dans les guerres continuelles des Romains contre les Æques, les Volsques et les Sabins. Des campagnes dévastées, des camps forcés et pillés, la prise de quelques villes, des échecs et des pertes, plus souvent des avantages et des succès passagers. Ajoutons à tout cela les mêmes divisions intestines occasionnées par les mêmes causes, et presque toujours interrompues par la nécessité de prendre les armes pour le salut de la patrie : voilà ce que nous avons déjà vu tant de fois, et ce qu'il devient inutile de remettre sous les yeux, à moins de

circonstances particulières qui méritent quelque attention (1).

L'an 469 avant J. C. Aux consuls Valérius et Æmilius, succédèrent Aulus Virgilius et Titus Numicius, L'an 468. qui furent remplacés l'année d'après par Titus Quintius Capitolinus, qui avoit été consul avec Appius, et qui eut pour collègue Quintus Servilius. Le peuple ayant refusé de se trouver aux assemblées par centuries, pour nommer à cette magistrature, et paroissant vouloir se séparer encore une fois du corps de la République, ces derniers consuls furent choisis, ce qui n'étoit jamais arrivé, par les sénateurs accompagnés seulement de leurs cliens. Quintius Capitolinus, après une victoire éclatante sur les Volsques, mais qui fut long-temps disputée, s'empara de la ville d'Antium, défendue par une garnison des Æques, à qui les Antiates, en vertu de leur capitulation, obtinrent la liberté de se retirer dans leur pays. Le sénat, pour reconnoître ce que l'on devoit à l'activité et à la valeur de Quintius, sortit

(1) Dion. l. IX, p. 606-611. Tit.-Liv. l. II, c. 60-62.

au-devant

au-devant de lui, et l'honora de la pompe triomphale.

Après la prise d'Antium, on éleva au consulat Titus Æmilius pour la seconde fois, et Quintus Fabius Vibulanus, fils d'un des trois consulaires qui avoient commandé la garnison à Créméra. Les Æques, ne se sentant pas assez forts pour se défendre contre l'armée de Fabius, lui demandèrent la paix, qui leur fut accordée au nom du sénat, et se déclarant sujets de la République romaine, ils conclurent avec elle un traité qu'ils ne tardèrent pas à rompre. L'an 467.

Pour calmer de nouveaux troubles qui s'étoient élevés au sujet de la distribution des terres, le sénat, par le conseil de Fabius, accorda au peuple une partie de celles qu'on avoit prises, la dernière campagne, sur les Antiates; mais lorsqu'il fut question de se présenter aux triumvirs nommés pour l'établissement de cette riche colonie, il se trouva si peu de plébéiens, qu'on fut obligé de leur associer des étrangers pour la former. Rome avoit tant de charmes pour ses habitans, que dédaignant tout autre avantage, dès qu'il leur étoit accordé, ils ai-

moient mieux, dit Tite-Live, demander hautement des terres en demeurant dans la ville, que d'aller les posséder de plein gré dans les lieux où on les leur offroit.

L'an 466 avant J. C. Les consuls Spurius Postumius et Quintus Servilius entrèrent en charge l'année suivante, et eurent pour successeurs Titus Quintius Capitolinus, qui étoit consul pour la troisième fois, et Quintus Fabius, qui l'étoit pour la seconde. Après quelques expéditions contre les Æques, qui avoient repris les armes, ils retournèrent à Rome, où l'on fit le dénombrement des citoyens, qui monta à cent quatre-vingt mille deux cent quatorze, sans compter les veufs et les veuves.

L'an 465.

L'an 464. On nomma ensuite pour consuls Aulus Postumius et Spurius Furius. Ce dernier essuya de si grandes pertes de la part des Æques et de leurs alliés, que le sénat rendit un arrêt, par lequel il laissoit à Postumius *la liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour tirer la République du danger qui la menaçoit;* formule dont on n'usoit que dans la dernière nécessité. L'ennemi, avec une partie de son armée, s'avança jusqu'aux portes de Rome. L'autre partie te-

noit Furius assiégé dans son camp. Après des alternatives de bons et de mauvais succès, les Romains, par une victoire signalée, se consolèrent de tout le mal qu'on leur avoit fait, et contraignirent les Æques de se retirer. De nouvelles inquiétudes succédèrent; des feux extraordinaires dont le ciel parut rempli, des signes menaçans, que l'imagination se figura ou qu'elle grossit, portèrent la frayeur dans tous les esprits. On ordonna une fête de trois jours, pendant lesquels on courut en foule dans les temples pour y calmer la colère des Dieux, et y implorer leur clémence.

Sous le consulat de Lucius Æbutius et de Publius Servilius, une maladie plus contagieuse encore que toutes celles qu'on avoit éprouvées, désola les campagnes, et se répandit dans la ville. Outre une multitude de citoyens, la peste enleva la quatrième partie des sénateurs, les deux consuls, et la plupart des tribuns. Les Romains, déjà assez accablés de leurs propres maux, reçurent une députation des Herniques, qui demandoient du secours au sénat contre les Æques et les Volsques réunis. Ces peuples rava-

L'an 463 avant J. C.

geoient tout à la fois leur pays et celui des Latins. C'en étoit fait de Rome, si, comme autrefois, ses alliés, toujours empressés à secouer le joug dès qu'ils en trouvoient l'occasion, se fussent joints à ses ennemis. On les invita à unir leurs forces pour se défendre, jusqu'à ce que la contagion fût cessée.

Sur ces entrefaites, les Volsques et les Æques quittèrent les contrées qu'ils dévastoient, pour venir mettre le siége devant Rome, où ils répandirent le trouble et l'épouvante dans tous les quartiers de la ville. Cependant quelques efforts qu'ils fissent, il ne leur fut pas possible de s'en rendre maîtres (1).

---

(1) Tite-Live prétend que la bonne fortune de Rome et la protection des Dieux la sauvèrent seules de sa dernière ruine, en jetant parmi les ennemis un esprit d'aveuglement qui les fit agir en brigands plus qu'en guerriers et en conquérans. La vue des murs de Rome et des collines qui l'environnoient suffit, selon cet historien, pour les effrayer, et les engager à porter le fort de la guerre dans les terres voisines et fertiles de Tusculum. Denys d'Halicarnasse, au contraire, assure

Les Romains, tout malades qu'ils étoient, se mirent en défense. Quoiqu'ils eussent perdu leurs consuls, ils coururent aux armes, et faisant plus que leurs forces ne sembloient le permettre, ils se portèrent sur les murailles, ayant à leur tête les édiles plébéiens devenus les dépositaires de la majesté consulaire.

L'enceinte de la ville de Rome, dit Denys d'Halicarnasse, étoit en ce temps-là environ aussi grande que celle d'Athènes. Une partie de cette place n'avoit point d'autres fortifications que celles de la nature, parce qu'elle étoit située sur des montagnes et des rochers escarpés; en sorte qu'il ne falloit qu'une médiocre garnison pour la garder de ce même côté. Un autre côté étoit défendu par le Tibre, fleuve large, rapide et profond, sur le-

---

que les Romains assiégés se défendirent contre l'ennemi et le repoussèrent; et ce récit est plus vraisemblable, vu le désir et l'espoir qu'une armée si formidable devoit naturellement concevoir, dans de pareilles circonstances, de renverser d'un seul coup cette puissante rivale.

quel il n'y avoit alors qu'un seul pont, qui étoit de bois, et qu'on rompoit en temps de guerre. La seule partie de la ville par où on pouvoit l'attaquer, étoit depuis la porte Esquiline jusqu'à la porte Colline. Mais les fortifications faites de main d'homme la garantissoient de l'insulte, étant munie d'un fossé qui avoit trente pieds de profondeur, et plus de cent de largeur dans l'endroit où il en avoit le moins. Au-dessus de ce fossé s'élevoit un mur, soutenu en dedans de la ville d'une haute et large terrasse, de manière qu'il ne pouvoit être ébranlé par les beliers, ni renversé par la sape.

Les Romains postés par bandes en ce lieu, qui avoit environ sept stades de longueur, et qui étoit large de cinquante pieds, repoussèrent d'autant plus aisément les attaques de l'ennemi, qu'il n'avoit pas alors l'usage des machines employées depuis pour combler les fossés, ni de celles qui ont été inventées pour emporter les villes. Ainsi les assiégeans, qui désespéroient de prendre Rome d'assaut, furent obligés de se retirer (1).

(1) Dion. Halic. l. IX, p. 611-624. Tit.-Liv. l. II, c. 63-65; l. III, c. 1-8.

La contagion ne tarda pas à s'appaiser. On élut des entre-rois pour présider aux comices; ce qui se pratiquoit ordinairement quand il n'y avoit point de souverain magistrat. Ces entre-rois désignèrent consuls Lucius Lucrétius et Titus Véturius. Les Romains ne pensèrent d'abord qu'à tirer une vengeance éclatante des Æques et des Volsques, qui furent pleinement défaits en plusieurs actions, et qui perdirent la plus grande partie de leurs troupes.

L'an 462 avant J. C.

Cette année fut remarquable par les troubles qu'on y suscita au sujet de la jurisprudence des Romains, qui n'avoit encore rien de fixe. Les consuls ayant hérité de la puissance des rois, remplissoient, comme une de leurs principales fonctions, celle de rendre la justice. Leurs jugemens, et ceux des magistrats subordonnés, tenoient souvent de l'arbitraire. Il y avoit très-peu d'articles du droit romain qui fussent écrits dans les livres sacrés, et qui eussent force de loi; encore les patriciens étoient-ils les seuls qui en fussent instruits, parce qu'ils s'y appliquoient d'une manière particulière. Le peuple, tout occupé du commerce et de la culture des terres, et

qui ne venoit à la ville que de temps en temps pour vendre et pour acheter, n'en avoit aucunes notions. Caius Térentillus Arsa, un des tribuns du peuple, après avoir déclamé hautement contre la puissance excessive des consuls, qu'il se proposoit d'affoiblir, demanda qu'on créât des magistrats au nombre de cinq, ou même de dix, selon Denys d'Halicarnasse, pour établir des lois, afin que les consuls n'eussent sur le peuple romain que le droit qui leur seroit accordé par le peuple lui-même, et que leur caprice ne fût pas la seule règle à suivre dans la République.

Sur les représentations de Quintus Fabius, alors gouverneur de Rome, les tribuns engagèrent leur collègue à attendre, pour conclure cette affaire, que la campagne fût terminée. Les consuls étant de retour, Térentillus se désista pour le moment de son entreprise. Lucrétius et Véturius reçurent l'un et l'autre les honneurs du triomphe, avec cette différence que le premier, suivi de ces mêmes légions avec lesquelles il avoit vaincu les ennemis, fit son entrée dans la ville sur un char à quatre chevaux, et le se-

cond, qui, par de moindres exploits, quoique suffisans pour le couvrir de gloire, n'avoit pu mériter que le petit triomphe ou l'oration, fit son entrée à pied, sans être suivi de ses soldats.

A ces consuls succédèrent Publius Volumnius et Servius Sulpitius. Le collége des tribuns mit alors tous ses soins à faire recevoir la loi Térentilla, ainsi appelée du nom de celui qui l'avoit proposée. Elle éprouva de la part des patriciens la plus grande résistance. Il y avoit parmi eux un jeune homme, nommé Cæson Quintius, en qui la fierté égaloit la noblesse de sa race. Distingué par son éloquence, par sa valeur et par ses exploits, il ne l'étoit pas moins par la grandeur de sa taille et par ses forces peu communes; quand il paroissoit au milieu des patriciens, cette taille imposante par laquelle il les surpassoit tous, son air et le ton de sa voix, faisoient trembler les plus résolus d'entre le peuple et les tribuns, et il résistoit seul à toutes leurs tempêtes. Au sein du tumulte et des querelles sanglantes qu'occasionna cette affaire importante, les sénateurs, sous sa conduite, chassèrent souvent les tribuns de la place pu- L'an 461 avant J. C.

blique, et mirent toute la multitude en déroute. Le parti des tribuns étoit rebuté, et se tenoit pour vaincu, lorsqu'Aulus Virginius, l'un d'entre eux, osa prendre sur lui d'appeler Cæson en jugement. Ce genre d'attaque lui causa d'abord plus d'indignation que de crainte, et il ne fit paroître que plus de vigueur pour résister à la loi proposée par Térentillus. Appelé à plaider sa cause, il commença par récuser ses juges, ne reconnoissant que les consuls pour ses juges naturels. Mais lorsqu'enfin tout le peuple se montra disposé à prononcer sa condamnation, il se vit contraint d'abaisser sa fierté, et de solliciter sa grâce en faisant sa cour aux plébéiens d'une manière assez humiliante. Il étoit accompagné dans cette démarche de ses amis, de ses proches, qui tous étoient les premiers de la République. On remarquoit parmi ceux-ci, Titus Quintius Capitolinus, qui avoit été trois fois consul, et qui, après avoir exposé les services que lui et les siens avoient rendus à l'Etat en combattant pour sa défense, releva les belles actions qu'il avoit vu faire à Cæson, assura que dans toute la famille des Quintius et dans toute la ville, personne n'a-

voit montré si jeune de si grands talens, ni fait concevoir de si hautes espérances; qu'il lui avoit été pour lui-même du plus grand secours à l'armée dans l'embarras où il s'étoit trouvé, et que nul officier dans ses troupes n'avoit contribué plus que lui au rétablissement des affaires de la République. Lucius Lucrétius, encore tout rayonnant de la gloire dont il s'étoit couvert l'année précédente, voulut bien aussi partager avec Cæson toute la gloire qu'il avoit acquise, et tous les éloges qu'il avoit reçus, exhortant les citoyens à conserver parmi eux un jeune homme déjà si illustre par tant d'endroits, et dans qui le temps ne pourroit qu'affoiblir les défauts qu'on avoit à lui reprocher, et fortifier les vertus qui lui manquoient, c'est-à-dire, la prudence et la modération. Enfin le père de Cæson, Lucius Quintius Cincinnatus, parla après tous les autres pour plaider la cause de son fils. Il rejeta sur l'âge les fautes qu'il avoit commises, et ayant fait valoir à son tour les services dont il lui étoit redevable, et les bonnes qualités qui étoient en lui, il s'attacha par-dessus tout à calmer les esprits, et à exciter la compassion dans tous les cœurs.

Il demanda enfin pour grâce à ses concitoyens d'accorder la vie à son fils, et de sacrifier leurs ressentimens à la considération d'un père qui n'avoit mérité que leurs faveurs.

Le peuple écoutoit Quintius avec plaisir, et l'on étoit prêt à lui rendre son fils, lorsque Virginius appela en témoignage contre l'accusé, Marcius Voscius, un de ses collègues, ou qui du moins avoit été tribun quelques années auparavant. Celui-ci, par un récit étudié, et dont par la suite on découvrit la fausseté, ranima la fureur de la multitude, en racontant qu'après avoir soupé un jour chez un ami, lui et Lucius son frère, qui lui étoit plus cher que la vie, ils avoient été rencontrés de nuit dans la place publique par Cæson qui revenoit de faire la débauche avec une troupe de jeunes libertins; qu'après bien des injures que Lucius n'avoit pu entendre de sang-froid, Cæson s'étoit jeté sur lui, et à force de coups l'avoit laissé mort sur la place; que volant au secours de son frère, il avoit été terrassé lui-même, et laissé étendu sur le pavé sans voix et sans mouvement.

Ce discours de Voscius fut suivi des cris

de toute l'assemblée, et l'on ne parvint qu'avec peine à arracher l'accusé des mains de la multitude. Mais les consuls et les tribuns eux-mêmes arrêtèrent cet emportement; le jugement fut différé, et à la requête de Quintius on laissa aller son fils sous caution.

Le lendemain, les tribuns assemblèrent le peuple; Cæson, qui étoit sorti de Rome pour passer en Etrurie, n'ayant pas comparu, ils le condamnèrent par défaut, et ses répondans, qui étoient au nombre de dix, furent contraints de payer la somme qu'on avoit fixée pour l'amende, dans le cas où ils ne représenteroient pas l'accusé.

Son père vendit la plus grande partie de ses biens : il rendit à ceux qui avoient cautionné son fils l'argent qu'ils avoient déboursé, et se retira dans une petite terre qui lui restoit au delà du Tibre, où il avoit une pauvre chaumière. Là, il menoit une vie dure et laborieuse, travaillant à cultiver son champ avec un petit nombre d'esclaves. Accablé de douleur, et réduit à l'indigence, il n'alloit plus à la ville, ne voyoit point ses amis, et ne se permettoit pas même le moindre délassement.

Le malheur de Cæson ne découragea point les jeunes patriciens. Se ralliant tous ensemble pour s'opposer aux tribuns, ils firent dire au peuple, qui ne savoit plus auquel d'entre eux il devoit s'en prendre, qu'à la place d'un Cæson, il en rencontroit mille. Devenus d'ailleurs très-populaires à l'égard de chaque plébéien en particulier, les invitant à manger chez eux, les aidant de leur crédit et de leur autorité dans les procès qu'ils avoient à soutenir, leur témoignant toute sorte de bienveillance, ils tenoient la conduite la plus sage et la plus modeste, toutes les fois qu'il n'étoit pas question de la loi. Ce fut par cette adresse qu'ils l'éludèrent pendant le reste de l'année.

L'an 460 avant J. C. Les mêmes tribuns furent continués, et on nomma pour consuls Caïus Claudius, fils d'Appius, et Publius Valérius. La disposition des esprits, quoique plus calme en apparence, étoit toujours la même. On ne perdoit point de vue la loi, les uns pour l'établir, les autres pour l'empêcher.

Dans le dessein de ranimer l'ardeur du peuple qui sembloit s'être ralentie, les tribuns, n'imitant que trop la conduite fausse

et calomnieuse de Virginius et de Voscius à l'égard de Cæson, usèrent d'un artifice aussi contraire à la loyauté du peuple romain, qu'indigne de la cause de la liberté dont ils étoient les soutiens. Ayant contrefait des lettres, ils se les font remettre par un inconnu au moment où ils sont assis dans la place publique. A peine les ont-ils lues, qu'ils se lèvent de leurs siéges, se frappent le front, et baissent les yeux en signe de tristesse. Le peuple s'empresse autour d'eux. « Romains, s'écrient-ils, le peuple est menacé d'un danger extrême, et si quelque Dieu propice n'avoit soin de protéger ceux qui sont sur le point d'éprouver des maux qu'ils n'ont pas mérités, nous serions tous enveloppés dans les malheurs les plus terribles. Nous vous prions de demeurer ici jusqu'à ce que nous ayons annoncé au sénat ce qu'on nous mande, afin de délibérer ensemble, et de prendre d'un commun accord les mesures nécessaires pour le bien commun ». A ces mots, ils vont trouver les consuls : le sénat s'assemble, et Virginius leur fait part d'une prétendue conspiration tramée par des gens de nom, par quelques-uns même des plus an-

ciens sénateurs, par une foule de chevaliers, qui ne sont pas encore reçus dans le sénat, et qu'il n'est pas temps de nommer. Il s'agit d'égorger les tribuns dans leur lit, et de répandre, sans exception, le sang de tous les plébéiens, qui, pour conserver la liberté de la patrie, se sont opposés, ou s'opposeroient par la suite aux efforts que font ses ennemis pour la détruire. Ils seront soutenus par une puissante armée de troupes étrangères, et ont pris Cæson Quintius pour leur général. « Pères conscrits, ajoute Virginius, nous vous conjurons par les Dieux et par les génies auxquels nous faisons les mêmes sacrifices, par le souvenir de tant de guerres importantes que nous avons soutenues avec vous, de ne pas nous abandonner. Ne nous livrez pas à la rage de ces impies qui nous persécutent. Qu'aucun de ces scélérats ne nous échappe, et qu'au moins les principaux chefs d'une si affreuse conspiration portent la peine due à leurs crimes. La première grâce que nous vous demandons, c'est d'ordonner qu'il soit informé par les tribuns contre les coupables, et qu'ils se règlent sur les indices qu'ils ont déjà reçus ».

Ce discours de Virginius jeta une telle épouvante dans les esprits, qu'on ne savoit plus quel parti prendre. Les sénateurs ayant conféré ensemble, trouvoient qu'il étoit également dangereux, ou d'irriter les tribuns par un refus, ou de leur donner le pouvoir de faire seuls et par eux-mêmes les informations sur une affaire si grave, et qui intéressoit tout le public. Enfin Caïus Claudius, un des consuls, eut quelque soupçon de la mauvaise foi des tribuns, et pénétra dans leurs intrigues les plus secrètes. Il se leva de son siége, et parla en ces termes : « Je ne crains pas, Virginius, que les sénateurs me soupçonnent d'être complice de la conjuration que vous dites qu'on a tramée contre la République. Ma vie passée me met à l'abri de tout soupçon de cette nature. Je vous dirai donc avec liberté, et sans aucun respect humain, ce que je crois de plus avantageux au sénat et au peuple. Il me paroît que Virginius se trompe beaucoup, s'il croit que quelqu'un de nous dira qu'il n'est pas besoin de faire des perquisitions sur une chose aussi importante que celle dont il s'agit, ou qu'au moins il ne faut pas que les magistrats du

peuple soient admis à ces informations, supposé qu'on en fasse. Il n'y a personne, ou assez déraisonnable, ou assez ennemi du peuple pour avoir de pareils sentimens. Mais avant tout, il est d'un homme sage, pour parler judicieusement sur une affaire, de remonter jusqu'à la source, d'examiner les commencemens avec attention, et de considérer le but de chaque chose ».

Ici Claudius discuta les premières vues des tribuns, la marche qu'ils avoient suivie, les mouvemens qu'ils s'étoient donnés, leurs intrigues secrètes, leurs consultations entre eux, le but qu'ils s'étoient proposé dans la dénonciation si effrayante et si vague qu'ils venoient de faire au sénat, et le fruit qu'ils comptoient retirer de la permission ou du refus d'informer contre les plus illustres personnages. Pour prouver qu'en effet rien n'étoit moins fondé que leur accusation, et que rien n'étoit plus réel que le motif qui la leur avoit suggérée, Claudius poursuivit ainsi : « Dites-nous, Virginius, et vous tous qui vous croyez menacés de si grands périls, qui sont ces étrangers de qui vous avez reçu des lettres? dans quels pays demeurent-ils? d'où

vous connoissent-ils? comment ont-ils su les délibérations et les complots qu'on fait ici? que différez-vous de le dire? pourquoi promettre de les nommer bientôt? ne devriez-vous pas déjà l'avoir fait? mais qui est celui qui vous a donné ces lettres? que ne le produisez-vous en plein sénat, afin que nous commencions par lui demander si ce que vous dites est fondé sur la vérité, ou si c'est un de vos stratagèmes, comme j'ai tout lieu de le penser? et ces indices que vous prétendiez avoir au dedans, qui, selon vous, s'accordent parfaitement avec vos lettres, de quelle nature sont-ils? qui est-ce qui vous les a donnés? pourquoi ne pas en montrer les preuves? à quoi sert-il de les tenir secrètes? Je vois votre embarras : c'est qu'il est impossible de trouver des preuves d'une chose qui n'est point, et qui ne sera jamais. Voilà, sénateurs, de vrais indices, non pas d'une conjuration formée contre les tribuns, mais de leur mauvaise intention, et des piéges qu'ils nous tendent ». Claudius termina son discours par des reproches adressés aux sénateurs eux-mêmes sur leur foiblesse, particulièrement dans la condamna-

tion de Cæson ; foiblesse qui étoit une des principales causes de cette dernière entreprise des tribuns, qui n'attaquoient plus seulement quelques nobles, mais tout le corps des patriciens.

Le sénat combla de louanges le consul ; mais Virginius, outré de se voir démasqué, alla se plaindre au peuple, et du consul et des sénateurs. Claudius le suivit, et répéta dans la place publique une partie des choses qu'il venoit de dire. Les plus raisonnables d'entre les plébéiens s'aperçurent alors qu'on les avoit intimidés par de vaines terreurs, tandis que les moins sensés se confirmoient dans les craintes qu'on leur avoit inspirées, et que les plus méchans ne demandoient qu'à s'en prévaloir, sans éclaircir le fait sur lequel on les faisoit porter.

Pendant que Rome étoit ainsi agitée, une véritable conspiration éclata tout à coup au sein de la République, et l'on se vit attaqué par une nouvelle espèce d'ennemis auxquels on ne s'attendoit pas. Environ quatre mille cinq cents, tant exilés qu'esclaves, sous la conduite d'Appius Herdonius, Sabin de nation, s'emparèrent pendant la nuit du Capi-

tole et de la citadelle, et égorgèrent sur-le-champ ceux qui ne voulurent pas entrer dans leur complot. Quelques-uns, à la faveur du tumulte, sautèrent de la citadelle dans la place publique, en criant : Aux armes, aux armes, citoyens; les ennemis sont dans la ville. Les consuls, ne sachant si c'étoit une conjuration formée par le peuple ou par des esclaves, et craignant de donner des armes à la multitude, en firent prendre seulement à ceux sur lesquels ils pouvoient le plus compter. Ils passèrent le reste de la nuit à poser des corps-de-garde partout où ils les crurent nécessaires. Le jour vint leur apprendre quels étoient ces ennemis auxquels ils avoient affaire. Ils surent que c'étoit Herdonius qui avoit soulevé les conjurés, et qui du haut du Capitole les appeloit à la liberté. Mais s'ils appréhendoient que leurs propres esclaves ne se joignissent aux autres rebelles, ils craignoient encore plus que les Véiens et les Sabins n'entrassent dans ce complot, que les légions de ces mêmes Sabins et des Etruriens ne fussent prêtes à fondre sur eux, et qu'enfin les Æques et les Volsques n'accourussent ensemble, comme de concert,

pour s'emparer de Rome, déjà à moitié prise. A tant de sujets d'inquiétudes et d'alarmes, se joignit, par la faute des tribuns, un danger plus pressant. Ils portèrent l'opiniâtreté jusqu'à soutenir que les sénateurs faisoient paroître dans le Capitole une vaine image de guerre, pour détourner sur un autre objet l'attention que le peuple donnoit à ce qui l'intéressoit le plus. Ceux qui s'étoient emparés, disoient-ils, de la citadelle, étoient les hôtes et les cliens des patriciens.

Les consuls ayant appris que les citoyens quittoient les armes, et abandonnoient les postes où ils les avoient placés, Publius Valérius sortit à l'instant de l'assemblée que tenoit le sénat sur les affaires présentes, et courant à la place publique, où Virginius et ses collègues haranguoient la multitude : « Quoi, tribuns! leur dit-il, avez-vous dessein de renverser la République sous les ordres d'Herdonius? Ce rebelle a-t-il donc été assez heureux pour vous corrompre, lui que vos esclaves n'ont point écouté, quand il a voulu les séduire? Tandis que nous avons les ennemis au-dessus de nos têtes, vous désarmez les citoyens, et vous vous amusez

à proposer des lois ». Puis, s'adressant au peuple romain, il lui fit sentir toute la réalité et toute l'étendue des périls dont il étoit menacé, et le conjura d'avoir au moins quelque respect pour les Dieux de la patrie, qu'une troupe d'esclaves tenoit assiégés dans leurs temples : les esprits étoient trop échauffés pour que le feu de la sédition s'éteignît tout à coup. Après bien du trouble, la nuit survint ; les tribuns se retirèrent, et les sénateurs se dispersant dans divers quartiers, où les citoyens se rassembloient par pelotons, leur tinrent les discours les plus propres à les éclairer et à les calmer.

Dans la même nuit, on apprit à Tusculum la prise de la citadelle et du Capitole. Le dictateur Lucius Mamilius qui y commandoit alors, ayant assemblé sur-le-champ le sénat des Tusculans, et introduit dans la salle ceux qui avoient apporté cette nouvelle, exhorta ses concitoyens à secourir promptement les Romains, sans attendre qu'ils les en fissent prier, la qualité d'alliés étant un motif suffisant pour les y engager. On fit prendre à l'instant les armes à tous les jeunes gens de la ville. Reçus à Rome

comme amis, et introduits par le consul, ils allèrent se joindre dans la place publique à ceux que Valérius y rangeoit déjà en bataille, après avoir confié la garde des portes à son collègue. Le peuple, sous sa conduite, monta au Capitole, malgré les cris des tribuns qui vouloient le retenir. La légion des Tusculans l'y suivit, les deux chefs animant leur troupe, les remplissoient l'une et l'autre de la même ardeur, et l'on vit les citoyens et les alliés se disputer la gloire de délivrer la citadelle (1). Ils s'étoient avancés jusqu'au vestibule du temple, malgré l'avantage du lieu qu'avoient sur eux les ennemis, lorsque Valérius fut tué en combattant à la tête de la noblesse. Volumnius, homme consulaire, l'ayant vu tomber, commanda aux siens de couvrir son corps, prit sa place, et fit les fonctions de consul. Les soldats combattoient avec tant d'animosité et de courage, qu'ils gagnèrent la victoire

(1) Après un siége en forme, très-difficile et très-meurtrier, elle ne fut prise d'assaut, selon Denys d'Halicarnasse, que le troisième jour de l'attaque.

avant

avant que de savoir qu'ils avoient perdu leur chef. La plupart des exilés souillèrent le temple de leur sang. On en prit plusieurs en vie. Herdonius leur chef fut tué, en donnant les plus grandes marques de valeur; et c'est ainsi que le Capitole fut recouvré. Comme les prisonniers étoient composés d'hommes libres et d'esclaves, on fit souffrir à chacun le supplice qui convenoit à sa condition; les premiers eurent la tête tranchée, et on pendit les autres. On témoigna aux Tusculans la reconnoissance qui leur étoit due; on purifia le Capitole; et chaque plébéien jeta dans la maison de Valérius sa pièce de monnoie pour contribuer à la magnificence de ses funérailles.

Dès que la paix fut assurée, les tribuns s'agitèrent au sujet de la loi. Claudius éluda pendant quelque temps leurs poursuites, et pour les amuser, tantôt il purifioit la ville, tantôt il offroit aux Dieux des sacrifices d'actions de grâces; tantôt il divertissoit le peuple par des jeux et des spectacles; après avoir épuisé tous les prétextes, il finit par dire aux tribuns qu'il falloit élire un consul à la place de Valérius, et que sans

cela tout ce qu'il pourroit faire lui seul, ne seroit ni légitime, ni ratifié. Il indiqua le jour des comices dans lesquels devoit se faire cette élection. Dans l'intervalle, les sénateurs délibérèrent entre eux relativement au choix qui leur convenoit le mieux, et parvinrent à le faire tomber sur Lucius Quintius Cincinnatus, père de Cæson, qui entra en charge sans différer. La multitude fut consternée, quand elle vit qu'on lui avoit donné un consul irrité contre elle, puissant par la faveur et l'estime des sénateurs, recommandable par son propre mérite, et par l'avantage d'avoir trois fils, dont aucun ne le cédoit en grandeur d'ame à Cæson, et qui le surpassoient en prudence et en retenue, lorsqu'il étoit question de faire usage de ces vertus. Dès qu'il eut pris possession du consulat, il fit de sévères réprimandes au sénat, au peuple, et aux tribuns. Il reprochoit aux sénateurs que c'étoit par leur indolence et leur peu de vigueur, que les tribuns, perpétués dans leur charge, s'étoient acquis dans Rome une domination qui avoit fait disparoître de cette ville la République et la dignité du peuple romain,

pour n'y laisser voir que l'image d'une famille perdue par ses déréglemens ; que, par une suite de cette même foiblesse et de cette même indolence, la valeur, la constance, et toutes les autres vertus civiles et militaires de la jeunesse, sembloient être bannies de Rome; que, par la même cause, on y voyoit régner avec une licence tyrannique, des babillards, des séditieux, des perturbateurs du repos public, qui, par des voies indignes, s'étoient fait nommer tribuns une seconde fois. Il fit rougir le peuple d'avoir eu besoin que les Tusculans s'armassent les premiers pour délivrer la citadelle et le Capitole d'une troupe d'exilés et d'esclaves. Il demanda aux tribuns, si c'étoit protéger le peuple que de le livrer sans armes et sans défense à la fureur des ennemis, qui étoient venus dans le dessein de l'égorger. « Après vous être rendus coupables, leur dit-il, de toutes sortes de crimes envers les Dieux et contre les hommes, vous prétendez, dans cette même année, établir une loi ? Pour moi, je vous déclare avant toutes choses, citoyens, que nous avons dessein, mon collègue et moi, de

conduire les légions dans le pays des Æques et des Volsques. Quels maux n'aurions-nous pas dû en attendre, s'ils eussent su que le Capitole étoit au pouvoir des exilés? et nous sommes trop heureux de n'en avoir pas fait la triste expérience ».

Les tribuns affectèrent de se moquer des menaces du consul, puisqu'on ne lui donneroit pas, disoient-ils, la liberté de faire des levées. J'en appelle, répondit Quintius, au serment que les citoyens firent entre les mains de Valérius, lorsqu'il les conduisit au Capitole pour en chasser les ennemis, et qu'ils lui jurèrent de ne pas quitter les armes sans l'ordre du consul. Ce serment subsiste dans son entier. Ainsi nous vous ordonnons, à vous tous, qui vous enrôlâtes alors sous ses étendards, de vous trouver demain tout armés auprès du lac Régille.

Les tribuns ne firent encore que rire de cet ordre, prétendant que les citoyens n'étoient pas liés par un serment qu'ils avoient fait à Valérius, dans le temps que Quintius n'étoit que particulier. « Mais on n'avoit point alors, dit Tite-Live, cette indifférence, cette sorte de mépris qu'on affecte

de nos jours pour la religion. On conformoit les mœurs aux lois qu'elle dictoit; au lieu qu'aujourd'hui chacun interprète ses maximes à sa fantaisie, et les fait céder sans scrupule à sa passion et à ses intérêts (1) ». Ainsi les tribuns ne pouvant empêcher l'entreprise du consul, songèrent du moins à en éloigner l'exécution, d'autant plus que le bruit s'étoit répandu qu'on avoit ordonné aux augures de se trouver au lac Régille, et d'y consacrer un lieu, dans lequel on pût légitimement traiter avec le peuple, afin d'y casser et abolir tout ce que les tribuns auroient établi à Rome, par la force et la contrainte. On étoit persuadé que les consuls y feroient passer tout ce qu'ils voudroient, n'étant pas permis d'appeler de leurs ordonnances hors de la banlieue; et que si les tribuns eux-mêmes s'y trouvoient, ils seroient confondus sans pouvoir et sans distinction, avec le reste de la multitude, et soumis comme elle à l'autorité consulaire. Ce qui les alarmoit encore plus, c'est que Quintius déclaroit hautement

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 20.

qu'il ne tiendroit pas les assemblées pour nommer de nouveaux consuls; que les maux de la République étoient de nature à ne pouvoir être guéris par les remèdes ordinaires, et qu'il falloit créer un dictateur, afin que si quelqu'un étoit assez hardi pour exciter le moindre trouble dans l'Etat, il apprît à ses dépens, que cette puissance n'étoit point sujette à l'appel.

Le sénat s'étant assemblé dans le Capitole, les tribuns y vinrent à la tête de tout le peuple, effrayé des desseins qu'on y méditoit. Mais cette multitude imploroit en vain, par des cris douloureux, et la bonté des consuls, et celle de tous les sénateurs. Elle ne put obliger Quintius à se relâcher du parti qu'il avoit pris, que les tribuns n'eussent promis qu'ils se soumettroient au sénat. Alors le consul ayant proposé les demandes des tribuns et du peuple, on rendit un arrêt qui portoit, « que les tribuns ne parleroient point cette année de la loi, ni les consuls de la guerre. Qu'au reste, il étoit important pour le salut de la République, qu'on nommât chaque année de nouveaux magistrats, et de nouveaux tribuns ».

Les troubles étant ainsi appaisés, Quintius jugea par lui-même la plupart des causes dont le rapport avoit été différé depuis long-temps, et garda dans toutes ses décisions la justice et l'égalité la plus parfaite. Assis du matin au soir sur son tribunal, on le trouvoit toujours d'un accès facile. Doux et humain envers tous ceux qui s'adressoient à lui, il témoignoit à chacun d'eux la plus grande bonté. Par cette sage conduite, il rendit le gouvernement actuel si agréable, que les citoyens les plus pauvres et de la plus basse condition n'avoient plus recours aux tribuns, ni pour implorer leur assistance contre l'oppression des grands, ni pour demander de nouvelles lois. On étoit content de l'état présent des affaires, et ce genre de gouvernement si paisible attiroit à Quintius les applaudissemens de toute la ville.

Mais ce qui augmenta l'admiration qu'on avoit pour lui, c'est qu'ayant rempli le temps de sa magistrature, il refusa constamment la dignité de consul, qu'on vouloit le forcer d'accepter pour la seconde année. Cependant les tribuns s'étoient fait continuer pour la troisième fois, et le sénat, pour ne pas cé-

der au peuple, faisoit les plus vives instances auprès de Quintius pour vaincre sa résistance. S'armant alors de toute sa fermeté, « doit-on s'étonner, leur dit-il, que vous ayez si peu d'autorité sur la multitude? Quoi! parce qu'elle s'est nommé les mêmes tribuns contre la défense de l'arrêt, vous voulez imiter sa témérité? comme si, dans un Etat montrer plus de licence et de légèreté, c'étoit avoir plus d'autorité et de puissance! Vous pouvez, pères conscrits, vous conformer aux caprices de cette multitude insensée; vous pouvez faire des fautes à l'imitation du peuple, au lieu de le porter à mieux faire, par votre exemple. Pour moi, je n'imiterai point les tribuns, et je ne souffrirai pas qu'on me nomme consul, au mépris de vos arrêts ». Il convoqua ensuite une assemblée du peuple, dans laquelle il fit aux tribuns les reproches qu'ils méritoient; il indiqua le jour des comices; et après l'élection des consuls, il se retira dans sa chaumière, où il continua comme auparavant à vivre du travail de ses mains (1).

(1) Dion. l. IX, p. 624-626; l. X, p. 627-646. Tit.-Liv. l. III, c. 8-21.

Les nouveaux consuls furent Quintus Fabius Vibulanus, qui l'étoit pour la troisième fois, et Lucius Cornélius Maluginensis. Les troubles recommençoient à Rome, lorsque la prise de Tusculum dont les Æques s'étoient emparés, remplit les Romains d'une juste douleur, et fit prendre aux consuls la résolution de secourir promptement les fugitifs, et de les rétablir dans leur ville. Les tribuns arrêtoient toutefois les enrôlemens: mais on apprit, dans le même temps, que les Antiates s'étoient révoltés, que les troupes des Æques et des Volsques inondoient les terres des Herniques et des Latins. Les tribuns furent obligés de céder. On rendit Tusculum à ses habitans. Les armes romaines eurent un égal succès contre les deux peuples ennemis. La rébellion des Antiates fut punie par le supplice des principaux auteurs de la révolte, et les consuls rentrèrent à Rome en triomphe. Pendant leur absence, Voscius fut accusé de faux relativement à l'affaire de Cæson. Par l'opposition des tribuns, cette accusation n'eut de suites que l'année d'après. Ils furent continués, quelques efforts que les consuls, à leur retour, eussent faits pour l'empêcher. L'an 459 avant J. C.

Le cens ou dénombrement eut lieu pour la dixième fois depuis la fondation de Rome, et se monta à plus de cent trente-deux mille citoyens.

L'an 458 avant J. C., et de Rome l'an 295.

Lucius Minucius et Caïus Nautius ayant été élevés au consulat, on reprit la cause du faux témoin Voscius, dont les tribuns retardèrent encore le jugement. L'approche des ennemis força les consuls à se mettre en campagne. Nautius marcha contre les Sabins, et Minucius contre les Æques. Le premier eut quelques succès; mais peu importans. Le second s'avançant contre les Æques sans assez de précautions, donna dans une embuscade qu'on lui avoit préparée. Enfermé dans un défilé, se trouvant entouré de toutes parts de montagnes stériles et escarpées, manquant de vivres et de fourrages, il tente inutilement de se faire jour à travers les ennemis. Repoussé avec une perte considérable, il est obligé de rentrer dans son camp, dont Gracchus, le général des Æques, lui ferme toute issue, en l'environnant d'un fossé et d'une palissade, dans l'espoir de le réduire par la famine à mettre bas les armes, et à se rendre à discrétion. Cette nouvelle

portée à Rome y jette la consternation. On fait revenir le consul Nautius; mais sa présence n'ayant pas suffi pour dissiper les alarmes, on se détermine à créer un dictateur, et d'une voix unanime, on nomme Quintius Cincinnatus.

Cet homme vraiment grand étoit occupé de ses travaux rustiques. Ce fut au milieu de ce champ qu'il cultivoit de ses propres mains, en conduisant sa charrue, que les députés le trouvèrent. Après qu'ils se furent salués réciproquement, Quintius leur demanda en quel état étoient les affaires de la République. Ils le prièrent, avant que de lui répondre, de vouloir bien se mettre en état de recevoir les ordres qu'ils lui apportoient de la part du sénat. Alors sa femme Æmilia lui alla chercher sa robe de sénateur; et dès qu'il en fut revêtu, et qu'il eut essuyé la poussière et la sueur dont il étoit couvert, ils lui déclarèrent qu'on l'avoit nommé dictateur, pour sauver la République du péril auquel elle étoit exposée. Mais ni la vue des chevaux magnifiquement harnachés qu'ils lui présentèrent, ni celle des vingt-quatre licteurs qu'ils firent marcher

devant lui avec des haches entourées de faisceaux, ni les habits de pourpre qu'on lui fit prendre avec les autres marques de dignité qui décoroient autrefois les rois, ne l'émurent que pour l'affliger. « Voilà encore, leur dit-il, de nouvelles occupations qu'on me donne : je vais donc perdre les fruits de cette année, et il nous faudra souffrir la faim ». Quintius prit néanmoins avec eux le chemin de Rome, et trouva sur le Tibre un vaisseau tout prêt à le transporter. Il fut reçu à l'autre bord par ses trois fils, et trouva un peu plus loin ses proches, ses amis, et enfin la plus grande partie des sénateurs. Avec ce cortége, il se rendit dans sa maison, précédé de ses licteurs, et d'une foule de peuple qui s'empressoit pour le voir.

Son premier soin fut d'assembler les citoyens, de les rassurer, et de faire renaître l'espérance dans tous les cœurs. Le lendemain s'étant rendu de grand matin dans la place publique, il nomma pour général de la cavalerie Lucius Tarquinius, de race patricienne, et qui passoit pour le meilleur homme de guerre qu'il y eût dans toute la

jeunesse romaine ; quoiqu'à cause de sa pauvreté, et n'ayant pas de quoi acheter et nourrir un cheval, il n'eût servi jusque-là que dans l'infanterie. Il fit ensuite, selon l'usage dans les grands périls, fermer les boutiques et cesser généralement tout exercice, pour que les citoyens ne fussent occupés dans ce moment que du salut de l'Etat; après quoi il donna ordre à quiconque étoit en âge de servir, tant des habitans de la ville, que de ceux de la campagne qu'on pouvoit rassembler, de se fournir de vivres tout cuits, pour cinq jours, de douze pieux chacun, et de se trouver en armes dans le Champ-de-Mars, avant le coucher du soleil : tout étant prêt, Quintius se mit en marche. Il arriva de nuit sur le mont Algide (1), et s'arrêta dès qu'il s'aperçut qu'il étoit près de l'ennemi.

Le dictateur à cheval fit aussitôt le tour du camp des Æques, et après avoir exa-

---

(1) Algide étoit une petite ville du Latium, près de Tusculum, située sur une haute montagne du même nom, à douze milles, c'est-à-dire, à quatre lieues de Rome.

miné quelle étoit sa force et son étendue, autant que les ténèbres de la nuit pouvoient le lui permettre, il étendit ses troupes autour du camp, et leur ordonna de pousser tous ensemble de grands cris, quand il leur en donneroit le signal, et à chaque soldat de creuser la terre devant lui et d'y enfoncer ses pieux. Au signe donné, les cris des Romains percèrent du camp des Æques dans celui du consul, et causèrent autant d'effroi dans l'un que de joie dans l'autre. Les soldats de Minucius commencèrent à menacer cet ennemi qu'ils craignoient si fort un moment auparavant. Le consul secondant leur ardeur, leur dit qu'il étoit temps d'agir, puisqu'il leur étoit venu du secours. Ils attaquèrent de nuit les Æques, qui s'étoient mis en devoir d'empêcher les ouvrages que faisoit faire Quintius pour les enfermer, les obligèrent ainsi de tourner contre eux toute leurs forces, et par des cris tels qu'on en jetoit dans le combat, apprirent aux légions du dictateur qu'ils étoient aux prises avec l'ennemi; ce qui laissa le temps à celles-ci d'achever leurs travaux.

Dès que le jour parut, les Æques recon-

nurent qu'ils étoient investis de toute part. Quintius attaqua leurs lignes. Alors incapables de résister à deux armées en même temps, et espérant trouver dans les plus instantes prières un secours que leur courage ne pouvoit plus leur procurer, ils supplièrent tantôt le dictateur, tantôt le consul, de ne pas pousser leur victoire jusqu'à l'extinction entière de leur nation, et de leur permettre de se retirer sans armes dans leur pays. Minucius les renvoya au dictateur, qui les condamna à racheter leur vie par la perte de leur honneur. Il se fit amener chargé de chaînes Gracchus et les autres chefs, et leur ayant ordonné d'abandonner Corbion, une de leurs villes près du mont Algide, il leur déclara qu'il n'étoit point altéré du sang des Æques, mais que pour leur faire avouer par une punition dont ils ne pussent perdre le souvenir, qu'ils se tenoient pour vaincus et domptés, ils passeroient sous le joug avant que de retourner dans leur pays. Deux piques plantées en terre, et traversées, par le haut, d'une troisième, formèrent le joug sous lequel il les fit passer; après quoi il leur permit de s'en aller.

Comme il les avoit renvoyés presque nus, il trouva leur camp rempli d'un riche butin, qu'il distribua tout entier aux soldats qu'il avoit amenés avec lui; et prenant de là occasion de reprocher à ceux du consul, et au consul lui-même, leur lâcheté et leur peu de résolution : Soldats, dit-il, vous qui deveniez sans nous la proie des Æques, vous n'aurez point de part à leurs dépouilles; et vous, Minucius, en attendant que vous ayez pris les sentimens qui conviennent à un consul, vous servirez dans ces troupes en qualité de lieutenant. « Minucius, sans répliquer, abdiqua le consulat, et demeura dans l'armée comme officier subalterne : lui et ses soldats se soumirent de si bon cœur à un mérite dont ils connoissoient la supériorité, que, plus sensibles au service que le dictateur leur avoit rendu qu'à la mortification qu'ils avoient reçue, ils lui décernèrent une couronne d'or du poids d'une livre, et lui donnèrent les noms honorables de patron et de sauveur. Le sénat voulut que Quintius entrât triomphant dans Rome avec son armée, dans l'état où il se trouveroit en arrivant. Les généraux ennemis marchoient

devant son char, avec les étendards qu'on leur avoit pris; et toute l'armée victorieuse le suivoit chargée de butin. On dit que les Romains avoient fait dresser des tables devant leurs maisons; et que les bourgeois, mêlés avec les soldats, suivoient le char du triomphateur, tout en buvant, en mangeant, et en chantant des chansons qu'ils faisoient sur-le-champ, ou à la louange des vainqueurs, ou à la honte des vaincus. Ce même jour, on donna, du consentement de tous les ordres, le droit de bourgeoisie à Lucius Mamilius, ce dictateur de Tusculum, qui avoit si fort contribué à la délivrance du Capitole; et sur-le-champ, Quintius se seroit démis de sa charge, si le procès du faux témoin Voscius ne l'eût obligé de la garder jusqu'à son jugement, auquel, sans la crainte du dictateur, les tribuns se seroient encore opposés. Il fut prouvé non-seulement que le frère de Voscius étoit mort dans son lit, après plusieurs mois de langueur, qui ne lui avoient pas permis d'en sortir, mais encore que Cæson, dans le temps de cette mort que Voscius lui avoit imputée, étoit à l'armée, ainsi que le con-

firmèrent par leur témoignage, ceux qui, ayant servi avec lui, certifioient qu'il étoit un des plus assidus de sa légion, ne demandant aucun congé, et qu'ils ne l'avoient jamais perdu de vue. Voscius fut condamné: il alla en exil à Lavinium; peine bien légère pour une si noire calomnie; et Cæson fut rappelé.

Dès que cette affaire eut été terminée, le dictateur abdiqua, n'ayant gardé que seize jours une autorité qu'on lui avoit confiée pour six mois. Le sénat le conjura de prendre autant qu'il le voudroit, tant des terres conquises, que des esclaves qu'il avoit faits, et du butin qu'il avoit remporté sur l'ennemi. Ses amis même et ses proches, qui n'avoient rien plus à cœur que de le voir à son aise, voulurent le contraindre d'accepter des dons considérables qu'ils lui offroient. Toutes leurs tentatives furent inutiles. Quintius retourna dans sa chaumière, préférant à une vie opulente celle qu'il y menoit en travaillant de ses mains, et plus content de sa pauvreté que les autres hommes ne le sont ou ne paroissent l'être de leurs richesses. Le peuple eut assez d'autorité pour continuer

les mêmes tribuns une cinquième année (1).

A la prochaine élection, on nomma consuls Caïus Horacius et Quintus Minucius. Les Æques et les Sabins se mirent de nouveau en campagne; les uns reprirent Corbion dont ils égorgèrent la garnison, les autres prirent d'assaut Ortone, ville des Latins; ils y massacrèrent tous ceux qui étoient en âge de puberté, et emmenèrent en esclavage les vieillards, les femmes, et les enfans. On voulut faire des levées à Rome, les tribuns s'y opposèrent. Le sénat s'étant assemblé, Quintius, que les dangers dont Rome étoit menacée y avoient rappelé, dit aux sénateurs, avec cette grandeur d'ame qui lui étoit ordinaire, que si le peuple refusoit de servir, c'étoit aux patriciens, à leurs cliens, et à tous les citoyens zélés pour la gloire du nom romain à prendre les armes, et que, sous les auspices des Dieux protecteurs de l'Empire, ils auroient l'une de ces deux glorieuses destinées, ou de remporter la plus belle victoire, ou de mourir, en

L'an 457 avant J. C.

(1) Dion. l. X, p. 646-652. Tit.-Liv. l. III, c. 22-29.

combattant généreusement pour la défense de la liberté. Cet avis est universellement approuvé. On convoque le peuple; il voit paroître les sénateurs armés, avec leurs enfans, leurs amis, leurs cliens, les patriciens à leur suite, tout ce qu'il y a de plus illustre dans Rome. Les plus âgés s'avancent au milieu de la place publique, et l'aspect de ces hommes qui se dévouent au salut de la République, de ces vénérables vieillards, moins respectables encore par leur âge que par leurs dignités, soutenus de leur mérite personnel, fait couler les larmes de presque tous les assistans, et confond les plébéiens, honteux de leur inaction. Les tribuns, craignant de se voir abandonnés, proposent de consentir à l'enrôlement, à condition qu'au lieu de cinq tribuns, on en créera par la suite dix chaque année. Le sénat se rassemble; Caïus Claudius, fils du dernier Appius, rejette cette proposition, comme n'étant propre qu'à rendre le peuple plus farouche encore, et plus intraitable. Quintius leur représente au contraire que plus on augmentera le nombre des magistrats du peuple, moins ils seront d'accord

entre eux, et que l'unique remède qu'Appius Claudius, père de Caïus, avoit trouvé le premier pour le bien public, étoit de diviser de sentimens le collége des tribuns, afin qu'ils ne fussent jamais d'accord. Sur ces remontrances, on se range de l'avis du peuple, et l'on fait un sénatus-consulte qui lui permet d'élire chaque année dix tribuns, avec cette réserve qu'il ne pourra élire aucun de ceux qui étoient en charge alors.

Virginius et ses collègues publièrent le décret du sénat; et après une publication de la loi faite à l'occasion de ce décret, dans la crainte qu'on n'éprouvât dans l'exécution de nouvelles difficultés quand la guerre seroit terminée, le peuple s'assembla sans délai, et désigna les dix tribuns pour l'année suivante. Ce changement arriva la trente-sixième année depuis l'établissement du tribunat.

Les consuls n'ayant plus trouvé aucun obstacle à la levée des troupes, marchèrent contre les Sabins, qui laissèrent piller leurs campagnes, et contre les Æques, dont un grand nombre, malgré la bravoure qu'ils firent paroître, fut tué dans le combat que

leur livra Horatius; ce qui entraîna la reprise d'Ortone et de Corbion. Le consul rasa la dernière de ces villes jusqu'aux fondemens.

L'an 456 avant J. C. Sous le consulat de Marcus Valérius et de Spurius Virginius, il n'y eut aucune guerre au dehors; et les tribuns luttèrent avec d'autant plus de force contre l'autorité des consuls. Ils s'arrogèrent le droit de convoquer le sénat, pour faire passer une loi que proposoit Icilius, l'un d'entre eux, homme adroit, et très-éloquent. Comme les consuls différoient de jour en jour pour gagner du temps, il les somma par un huissier de comparoître devant le collége des tribuns. Les consuls ordonnent à un de leurs licteurs de repousser l'huissier: alors Icilius et quelques-uns de ses collègues entrent en fureur, se saisissent du licteur, et l'entraînent pour le précipiter du haut de la roche Tarpéienne. Valérius et Virginius invoquent le secours des autres tribuns; mais pour mettre la dignité tribunitienne hors d'atteinte, ils étoient convenus ensemble de se soutenir entre eux, en ne se permettant aucun partage dans les sentimens, et ils

avoient scellé cette convention par le serment. Leur colère néanmoins ne dura pas, et ils relâchèrent le licteur, à la prière des sénateurs les plus respectables, soit pour ne pas rendre leur pouvoir trop odieux, soit pour ne pas jeter les patriciens dans une sorte de désespoir, qui les portât à tout entreprendre.

La loi que proposoit Icilius n'avoit, après tout, rien que de très-raisonnable. Elle portoit : « Que tous biens légitimement acquis par les particuliers sur le mont Aventin, demeureroient à leurs maîtres; que ceux qui se trouveroient avoir bâti sur des fonds qu'ils auroient usurpés, ou par force ou par artifice, seroient tenus de les rendre, pour être appliqués au peuple, à condition qu'ils seroient dédommagés suivant l'arbitrage des experts, de la dépense qu'ils y auroient faite pour les bâtimens; que le reste du terrain, qui appartenoit au public, seroit partagé entre le peuple, sans qu'il en payât rien ».

Icilius représenta aux sénateurs, que ce règlement serviroit à empêcher les pauvres d'exciter des troubles au sujet des terres publiques dont les patriciens s'étoient empa-

rés, et que les plébéiens, contens d'avoir pour eux un quartier dans la ville de Rome, cesseroient enfin cette distribution des terres prises sur les ennemis, dont on les avoit tant flattés.

Le sénat applaudit à ce discours, et confirma par un décret la demande d'Icilius. Ensuite, en présence des pontifes, des augures, et de deux sacrificateurs, qui firent les prières et les vœux accoutumés, on confirma la loi dans une assemblée de centuries convoquée par les consuls; et elle fut gravée sur une colonne d'airain, que les Romains placèrent sur le mont Aventin.

Après la confirmation de la loi, les plébéiens assemblés tirèrent au sort les places qu'on leur accordoit pour bâtir des maisons. Chacun prit autant de terrain qu'il en pouvoit occuper. Il y en eut qui se joignirent deux ou trois ensemble, et d'autres en plus grand nombre, pour bâtir la même maison à frais communs: ils tirèrent au sort de nouveau, et les uns occupèrent le bas, ou rez de chaussée, et les autres le haut (1).

(1) Dion. l. X, p. 653-659. Tit.-Liv. l. III, c. 30, 31.

Le tribun Icilius et ses collègues furent continués l'année suivante dans leur dignité, et on éleva au consulat Titus Romilius et Caïus Véturius. Les tribuns rallumèrent le feu qu'on croyoit éteint. D'un autre côté, les nations voisines menaçoient d'une invasion prochaine. Les consuls, empressés à profiter de cette occasion pour ramener la paix au dedans, voulurent faire des levées de soldats; mais, dit Denys d'Halicarnasse, au lieu de ménager les citoyens d'une ville encore malade, en n'employant que les voies de modération et de douceur, ils usoient de violence envers ceux qui refusoient de s'enrôler, et faisant agir toute la rigueur des lois, ils punissoient, tant en leurs biens qu'en leurs personnes, ceux qui refusoient de se faire inscrire. Les tribuns, opposant la force, soulevèrent les plébéiens. La jeunesse patricienne prit le parti des consuls, et ceux-ci l'emportèrent sur les magistrats du peuple.

L'an 455 avant J. C.

Les jours suivans, une foule de gens de la campagne s'étant rendus à la ville, les tribuns firent assigner les consuls pour rendre compte de leur conduite, et sur leur refus,

ils portèrent leurs plaintes au sénat. Romilius et Véturius répondirent que c'étoient les tribuns qui étoient les véritables oppresseurs. Ils firent voir quelle étoit la différence qu'il falloit mettre entre la dignité consulaire, à laquelle étoit attachée la puissance des rois, et l'autorité tribunitienne, qui n'avoit été établie que pour défendre les opprimés ; que bien loin qu'il fût permis aux tribuns de soumettre les consuls au jugement du peuple, ils n'avoient pas même ce pouvoir envers le moindre des patriciens, sans un ordre exprès du sénat.

Toute la journée se passa dans ces sortes de contestations, sans que le sénat, toujours grave et mesuré dans ses décisions, osât rien prononcer, dans la crainte d'affoiblir, ou l'autorité des consuls, ou celle des tribuns; car il lui paroissoit également dangereux de se déclarer pour l'un ou pour l'autre des deux partis. Les tribuns peu satisfaits, retournèrent vers le peuple, à dessein de l'irriter; et si, dans ce jour, observe Denys d'Halicarnasse, ils eussent fait quelque tentative contre les consuls et le sénat, rien n'auroit empêché que la ville de Rome ne se ruinât par

elle-même : tant les esprits étoient aigris et disposés à se porter à une guerre civile! Mais ayant différé d'en venir à l'exécution, les esprits s'adoucirent, et la colère de la multitude s'appaisa. Icilius et ses collègues se bornèrent à remettre sous les yeux du peuple la loi agraire, et s'étant étendus fort au long sur ce sujet, ils invitèrent les plébéiens à parler en faveur de la loi. Lucius Siccius (1) Dentatus, brave guerrier, d'une taille avantageuse, et encore dans toute sa vigueur, quoique âgé de cinquante-huit ans, s'avance au milieu de l'assemblée : « Voilà, dit-il, la quarantième année que je sers dans les troupes pour la défense de la patrie, et la trentième que je suis officier, tantôt à la tête d'une cohorte, tantôt commandant une légion entière.... Pendant ces quarante ans que j'ai porté les armes, je me suis trouvé à cent vingt batailles (2); j'ai reçu quarante-

(1) Ou Sicinius, selon Val. Max. l. III, c. 22, n. 24.

(2) Ou batailles dans les formes, ou escarmouches, ou rencontres, selon Pline, livre VII, c. 28.

cinq blessures, toutes honorables, pas une qui pût me faire rougir; j'en reçus douze en un seul jour, lorsque Herdonius s'empara du Capitole. J'ai remporté par ma valeur quatorze couronnes civiques, qui m'ont été données par ceux à qui j'avois sauvé la vie dans les combats. J'ai mérité la couronne obsidionale (1), pour avoir fait lever le siége à l'ennemi, et trois couronnes murales, pour être monté le premier à l'assaut. J'en ai reçu huit autres dont m'ont gratifié les généraux, pour prix de mes exploits en bataille rangée. J'ai gagné, outre cela, quatre-vingts colliers d'or, soixante bracelets aussi d'or (2), dix-

(1) La plus glorieuse de toutes les couronnes, quoique composée tout simplement de l'herbe appelée en latin *gramen*, qui est en français celle que nous nommons *chiendent*. A la différence des autres couronnes, on n'accordoit celle-ci que du consentement de toute l'armée, et de tous les citoyens qui avoient été délivrés du danger. Voy. Pline, l. XXII, c. 4, et Aulu-Gelle, l. V, c. 6.

(2) 160 selon le manuscrit du Vatican, et selon Pline, l. VII, c. 28; plus de 160 selon Aulu-Gelle, l. II, c. 11.

huit piques, vingt-cinq magnifiques harnois. De ces harnois, il y en a neuf qui sont les fruits de mes victoires sur autant d'ennemis qui ont osé présenter le défi au plus brave de notre armée, et contre lesquels je me suis offert de plein gré à soutenir un combat singulier. Cependant, Romains, ce Siccius qui a porté les armes pour vous pendant tant d'années, qui s'est signalé dans un si grand nombre de rencontres, qui a remporté tant de prix de valeur, qui n'a redouté aucun péril, qui n'a pas un endroit de son corps qui ne soit couvert de cicatrices, qui, de concert avec vous, a acquis à la patrie, au prix de son sang, tant d'excellentes terres sur les Etruriens, sur les Sabins, sur les Æqûes, sur les Volsques, sur les Pométiens, et sur les autres ennemis du peuple romain, ce Siccius ne possède pas un seul pouce de ces terres, non plus que vous, plébéiens, qui avez été les compagnons de ses travaux. La plus belle et la meilleure partie de nos conquêtes a passé entre les mains des hommes les plus violens et les plus effrontés. Ils en jouissent depuis plusieurs années, sans les avoir reçues de vous, sans en avoir payé le prix,

sans pouvoir montrer aucun titre d'une possession légitime. Y a-t-il quelqu'un parmi eux qui ait mieux mérité que moi de la patrie, et qui puisse entrer en parallèle avec moi? Je passe sous silence tous les affronts qu'ils nous ont faits. Non, Romains, ne souffrez pas qu'ils insultent plus long-temps à votre patience, et sitôt que les tribuns auront proposé la loi agraire, confirmez-la par vos suffrages, sans même écouter ceux qui s'y opposent ».

Ce discours, dont nous ne rapportons que les traits les plus frappans, et les plus propres à nous faire admirer les ressources aussi simples que fécondes employées par les Romains, pour animer, pour récompenser la valeur de leurs officiers et de leurs soldats, excita dans la multitude une indignation si grande contre les patriciens, qu'elle ne vouloit plus entendre rien proposer contre la loi. Icilius fut d'un avis contraire, et blâma dans ce seul point ce qu'avoit dit Siccius.

On est toutefois étonné de voir, jusque dans le sénat, tant de constance à rejeter une loi, qui semble, au premier coup d'œil, si naturelle, si équitable en elle-même. Sans doute

cet auguste sénat, rempli de tant de personnes d'une prudence et d'une vertu généralement reconnues, avoit dans sa sagesse de fortes raisons qui motivoient son opposition, et qu'il nous est difficile de bien apprécier aujourd'hui. Peut-être craignoit-il que la distribution des terres conquises, en enrichissant le peuple, ne le rendît que plus entreprenant et plus difficile à gouverner; que le trop d'aisance répandu dans la dernière classe des citoyens n'affoiblît en eux cette ardeur martiale dont ils avoient un si grand besoin contre les ennemis dont Rome étoit sans cesse environnée, et que ce même peuple, devenu, par la distribution de riches et vastes domaines, moins avide du butin qu'il faisoit sur eux, n'en devînt aussi plus éloigné que jamais de se prêter aux enrôlemens nécessaires pour la défense de la patrie. Il n'est que trop prouvé, en effet, par l'expérience, qu'à moins du point d'honneur propre à certaines conditions, ce ne sont pas les propriétaires un peu aisés qui sont les plus disposés à courir les hasards de la guerre.

D'ailleurs cette possession qu'on revendiquoit de toutes les terres appartenant au

public, avoit pu, sans doute, à l'égard de ceux qui en jouissoient pour le moment, être injuste dans son origine, et c'étoit alors qu'on auroit dû y remédier. Mais, comme le remarque l'abbé de Vertot, qui nous a donné l'Histoire des Révolutions de la République Romaine (1), un nouveau partage souffroit de grandes difficultés. Il falloit pour cela reconnoître et établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, et ce qu'il y avoit joint des terres publiques. Il falloit même étendre cette distinction entre les cantons que les patriciens avoient achetés du domaine public, et ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens, sous leur nom, ou sous des noms empruntés, et qu'ils avoient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre bien. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces diverses usurpations. Les patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans, comme leur patrimoine;

---

(1) T. I, l. III, p. 302, et Rollin, Hist. Rom. t. II, p. 91.

et ces terres devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons, soit à titre d'hérédité, soit par vente et par acquisition. De riches plébéiens en possédoient même depuis quelque temps une partie, qu'ils avoient acquise de bonne foi; en sorte qu'il ne sembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire, sans causer un trouble général dans la République. Voilà, sans doute, pourquoi le sénat s'opposoit avec tant de persévérance à l'établissement de la loi agraire. Les grands inconvéniens de cette loi se manifestèrent bien sensiblement sous les Gracques, qui, l'ayant renouvelée, mirent toute l'Italie en combustion.

Dans l'occasion dont il s'agit ici, on s'y opposa avec plus de fermeté que jamais. Dans une des assemblées du peuple, les jeunes patriciens, incapables de modération, se jettent sur les urnes qui servoient à recueillir les suffrages, les arrachent des mains de ceux qui les portoient, frappent ceux qui distribuoient les bulletins, et repoussent avec violence quiconque est assez hardi pour leur résister. Alors les tribuns crient de toutes leurs forces, ils fendent la presse, et volent

au secours des plébéiens. La jeunesse patricienne leur cède le terrain, et les laisse aller partout où ils veulent avec une entière liberté; mais elle arrête la troupe qui les suit; elle ferme le passage au reste du peuple dispersé en différens endroits de la place publique, et rend inutiles tous les efforts qu'il fait pour se joindre à ses magistrats. Au milieu d'un si grand tumulte, c'est en vain que les plébéiens s'appuient sur le secours de leurs tribuns: les patriciens, devenus les plus forts, renversent tous leurs projets, et empêchent que la loi ne soit confirmée. Ceux qui prirent le plus vivement le parti des consuls dans cette journée, étoient les trois familles des Postumius, des Sempronius et des Clélius, tous personnages distingués par leur naissance, puissans par leurs richesses, illustres par leurs dignités et par leurs exploits.

Le lendemain ayant délibéré avec les plus notables des plébéiens, les tribuns furent d'avis de ne point citer les consuls devant le tribunal du peuple, pour ne pas éprouver un choc aussi violent que celui de la veille de la part des patriciens, mais de se borner à ceux qui leur avoient prêté les mains, et de

n'infliger même à ceux-ci qu'une peine qui ne parût pas trop odieuse à la plupart des citoyens. Les sénateurs, instruits de cette résolution, ne crurent pas devoir prendre parti pour les accusés, c'est-à-dire, les Clélius, les Postumius et les Sempronius, qui, n'ayant point comparu, furent condamnés par défaut, et pour toute punition, on confisqua leurs biens en les consacrant à Cérès. Les patriciens, contens de cette modération, rachetèrent leurs biens, et les leur rendirent, après avoir payé aux acquéreurs la somme qu'ils avoient déboursée en les achetant du public, et qui avoit tourné au profit du culte de la déesse.

Quelque temps après, les tribuns recommencèrent à parler de la loi. Mais la nouvelle imprévue de l'irruption des ennemis sur les terres de Tusculum, déconcerta toutes leurs mesures. En vain cherchent-ils à mettre obstacle aux enrôlemens. Le sénat assemblé fait prendre les armes aux familles patriciennes et à leurs cliens; il déclare en même temps que les autres citoyens qui s'offriront de bonne volonté à servir dans cette campagne, qu'on n'entreprend que

pour le salut de la République, seront conservés dans tous les droits de la religion, et dans la communion des choses saintes : il menace au contraire ceux qui abandonneront les consuls, de les regarder comme des impies, comme l'objet de la colère des Dieux, et comme exclus de la société civile.

Cette déclaration du sénat fit impression sur les esprits les plus mutins : Siccius lui-même, quoiqu'exempt par son âge de servir, fut un des premiers à donner l'exemple à sa cohorte, composée de huit cents hommes, et une foule d'autres s'offrant aussi d'eux-mêmes, les Romains mirent sur pied une armée nombreuse et magnifiquement équipée. S'étant avancés jusqu'au mont Algide, poste ordinaire des Æques, qui avoient établi leur camp sur une hauteur escarpée, ils se tinrent à peu de distance de leurs lignes. L'inaction où ils restèrent pendant quelque temps, inspira beaucoup de confiance à l'ennemi, qui commença à braver les Romains. Les consuls, piqués d'honneur, résolurent de ne pas différer plus long-temps à tenter le hasard d'une action générale. Ces jours-là Romilius avoit le commandement de l'ar-

mée; c'étoit lui qui donnoit le mot du guet, qui rangeoit les troupes en bataille, qui devoit marquer le temps de commencer et de finir le combat.

Ce consul ayant tout disposé, fait venir Siccius, et lui ordonne de prendre sa cohorte, composée de huit cents hommes, tous vieux soldats remplis de valeur et d'expérience, de monter par un chemin détourné sur la montagne, où les ennemis, qui étoient dans la plaine, avoient laissé leur camp, et de livrer bataille à la garnison qui le gardoit, tandis qu'on attaqueroit le gros de l'armée, afin que, craignant pour ses retranchemens, elle quittât prise, et prêtât le flanc aux Romains.

Siccius sentit le danger auquel on l'exposoit par la position du camp ennemi; et avec un aussi petit corps de troupes que l'étoit le sien. Il le représenta à Romilius, qui ne lui répondit que par une raillerie piquante sur ses prix de valeur et ses exploits. Si vous avez, lui dit-il encore, assez de cœur et de résolution pour faire ce que je vous ordonne, marchez au plus vite, sans vous amuser à trancher ici du commandant; mais si cette expédition ne vous convient pas, j'en char-

gerai un autre que vous qui saura la remplir. Pour vous, Siccius, partez pour Rome, sans même avoir vu l'ennemi; et au lieu d'armes, aiguisez encore une fois cette langue si éloquente contre les patriciens.

Siccius, irrité de ces reproches, et résolu de mourir glorieusement, s'il ne peut échapper au péril qui le menace, prend avec lui sa cohorte, gagne un bois fort épais, et après un long circuit autour de la montagne, il mène ses soldats, à l'aide d'un paysan dont on s'étoit saisi, et qu'il contraignoit à lui servir de guide, jusqu'à une hauteur qui étoit tout proche du camp, et qui y conduisoit par une pente douce et facile. Pendant que cela se passoit, les Romains et les Æques en vinrent aux mains. Egaux en nombre, en armes et en valeur, ils combattoient de pied ferme, et se choquoient rudement, éprouvant tour à tour des avantages et des pertes, sans que la victoire se déclarât pour aucun parti. Siccius et les siens, arrivés de leur côté près du camp des Æques, le trouvent, à l'endroit par lequel ils s'en étoient approchés, dépourvu de sentinelles, et sans défense, parce que toute la garnison s'étoit re-

tirée vers l'extrémité opposée, pour voir le combat des deux armées. Ils y entrent sans résistance; et postés, pour ainsi dire, sur cette même garnison, ils fondent sur elle avec de grands cris. Ne croyant pas avoir affaire à un si petit nombre, et persuadée qu'un des consuls est venu la charger avec un gros corps de troupes, elle sort du camp avec tant de précipitation, que la plupart ne pensent pas même à prendre leurs armes. Siccius et sa cohorte les poursuivent dans leur fuite; les Æques qui combattent dans la plaine, ne peuvent plus douter que leur camp ne soit pris. Bientôt après, ils aperçoivent l'ennemi qui vient les prendre en queue. La terreur en grossit le nombre à leurs yeux. Dès ce moment, leur courage les abandonne; et ce fut moins dans la suite un combat, qu'une déroute générale. Siccius, plein de joie, et glorieux de sa victoire, rentre dans le camp des Æques avec ses soldats, qui n'avoient pas reçu la moindre blessure. Il fait mettre le feu aux tentes qui étoient pleines de richesses, pour ne rien réserver qui pût servir à la gloire des consuls, part sur le point du jour, chargé seu-

lement de ses armes, et, par une marche prompte, arrive à Rome avec tous ses guerriers, qui font retentir l'air de leurs cris de joie. Suivi à l'instant d'une foule de peuple qui l'accompagne jusqu'à la place publique, il y raconte aux tribuns tout ce qui s'est passé, en avertissant tous les citoyens de n'avoir obligation de la victoire qu'à lui et à sa troupe. Excitant tour à tour la pitié, l'indignation, la colère, il vient à bout, comme il l'avoit prévu, d'attirer sur les consuls toute la haine que méritoit l'action si noire dont ils s'étoient rendus coupables à son égard. Le sénat en eut horreur; il ne décerna aux auteurs de cet attentat, ni le triomphe, ni les autres honneurs qu'on déféroit à ceux qui avoient remporté une victoire signalée. Lorsque le temps des comices fut arrivé, le peuple, pour récompenser Siccius, l'éleva au tribunat (1).

L'an 454 avant J. C. On nomma pour consuls Spurius Tarpéius et Aulus Terminius, ou, selon d'autres, Aulus Atérius. Ceux de l'année précédente furent cités devant le peuple par les

(1) Dion. l. X, p. 659-672.

tribuns. L'accusation, par rapport à Romilius et à son collègue, avoit pour objet les violences exercées pendant leur consulat relativement aux tribuns; mais elle rouloit, de plus, à l'égard du premier, sur l'affaire de Siccius (1). Cependant Romilius ne fut

(1) On ne conçoit pas pour quelle raison Tite-Live n'a pas dit un mot, ni de Siccius, ou Sicinius, si célèbre par les éloges qu'en ont fait Valère-Maxime, Pline et Aulu-Gelle, ni de toute cette affaire, qui ne paroît nullement, dans Denys d'Halicarnasse, une histoire faite à plaisir. Tite-Live attribue toute la victoire sur les Æques aux consuls, et leur condamnation à une toute autre cause que celle qu'en apporte Denys. « Les deux consuls, dit le premier de ces historiens, ayant trouvé l'ennemi sur le mont Algide, son poste ordinaire, livrèrent bataille, tuèrent plus de sept mille hommes, mirent tout le reste en fuite, et remportèrent un grand butin, qu'ils firent vendre, pour en mettre le prix dans le trésor public, épuisé par tant de nécessités, sans en rien garder pour eux. Ce désintéressement n'empêcha pas que l'armée ne leur en sût mauvais gré, et que les tribuns ne les ac-

condamné qu'à une amende de dix mille as (1), et celle qu'on imposa à Véturius fut

---

cusassent d'avarice devant le peuple. C'est pourquoi, dès qu'ils furent sortis de charge, ils furent mis en jugement, et tous deux condamnés, Romilius à dix mille as, et Véturius à quinze mille, malgré l'indignation du sénat ». Tel est en deux mots le récit de Tite-Live, si différent de celui de Denys d'Halicarnasse. Tit.-Liv. l. III, c. 31.

(1) L'as étoit une monnoie de cuivre du poids d'une livre, et la livre romaine pesoit douze onces. Cette monnoie n'étoit d'abord que de cuivre en masse. Numa, pour plus grande commodité, la fit tailler, mais grossièrement et sans aucune marque. Servius Tullius, le sixième roi de Rome, changea cette forme grossière, et commença à faire fabriquer des pièces rondes du même poids et de la même valeur, avec l'empreinte de la figure d'un bœuf, ou d'une brebis; ce qui dura ainsi jusqu'à la première guerre punique, où, à cause des besoins de l'Etat, on fixa l'as à deux onces. Peu après, pressés par Annibal, les Romains le réduisirent au poids d'une once, et enfin par la loi Papiria, il fut fixé à une

portée à quinze mille (1). L'histoire ne nous a point appris, dit l'auteur des Révolutions Romaines, la raison de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parce que Véturius eut plus de part au mauvais traitement qu'avoit essuyé l'appariteur (ou huissier) d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même temps une loi, du consen-

---

demi-once, et y resta jusqu'à la fin de la République. Il y avoit des pièces de cuivre de six onces, appelées *semis* ou *semissis*, d'autres de quatre onces, de trois, de deux, marquées chacune de lettres ou de points. Celle de trois, qui étoit la quatrième partie de l'as, est ce qu'on appeloit *quadrans*. Si l'on en croit Pline, l'argent ne commença à être monnoyé que peu d'années avant la première guerre punique. L'as valoit, à peu de chose près, un sou de notre monnoie. On peut donc évaluer à environ cinq cents livres les dix mille as auxquels fut condamné Romilius, et à sept cent cinquante l'amende de Véturius, somme très-forte pour ce temps-là.

(1) Dion. l. X, p. 673 et seq.

tement de tous les ordres de l'Etat, par laquelle il étoit permis à tout magistrat de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour sa dignité, privilége réservé auparavant aux seuls consuls. Mais pour empêcher que quelques magistrats particuliers n'abusassent de cette nouvelle autorité, et ne la portassent trop loin, il étoit ordonné, par la même loi, que désormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes, ne pourroit excéder la valeur de deux bœufs et de trente moutons (1). Cette loi fut long-temps en vigueur chez les Romains (2).

---

(1) Hist. des Révol. de la Républ. Romaine, t. I, l. IV, p. 399.

(2) Dion. p. 674.

Selon un passage d'Aulu-Gelle (l. XI, c. 1), l'amende étoit de deux moutons et de trente bœufs, à cause de la quantité de ceux-ci que nourrissoit l'Italie, et de l'extrême rareté des autres; ce qu'il confirme par l'autorité de Timée, dans ses Histoires Romaines, composées en grec, et de Varron, dans ses Antiquités. Aulu-Gelle nous apprend, au

Quoique la disgrâce de Romilius et de Véturius inspirât une sorte de réserve à ceux qui leur avoient succédé, elle ne les empêcha pas de déclarer avec beaucoup de fermeté, aux tribuns et au peuple, qu'ils ne laisseroient jamais passer la loi Agraria, dont on recommençoit à s'occuper, dussent-ils être traités comme leurs prédécesseurs. Les tribuns parurent se relâcher alors sur cet article tant de fois proposé, et tant de fois rejeté. Ils invitèrent les consuls à terminer leurs débats à l'amiable. « Les lois du peuple vous déplaisent, leur dirent-ils; choisis-

---

même endroit, que comme le prix plus ou moins grand qu'on assignoit pour ces sortes d'amendes, rendoit souvent la peine très-inégale, il fut déterminé dans la suite, par la loi Atéria, qu'on payeroit dix as de cuivre pour chaque mouton, et cent pour chaque bœuf. Il est certain, au reste, que ces bœufs et ces moutons n'étoient pas toujours des bestiaux effectifs et en nature; mais de ces monnoies de cuivre frappées pour la première fois sous Servius Tullius, et qui empruntoient ce nom de leur empreinte de bœuf ou de brebis.

sons conjointement des législateurs tirés du sénat et du peuple, qui travaillent à affermir la liberté d'une manière qui soit également avantageuse aux deux ordres ». Les consuls ayant convoqué, à ce sujet, le sénat, Romilius, après que les plus anciens eurent exposé leurs sentimens, parla si fortement en faveur de l'établissement de nouvelles lois, qu'il entraîna tous les autres suffrages. Siccius fit un magnifique éloge de son discours. Il exalta sa droiture, vanta la liberté avec laquelle il avoit dit sa pensée, et admira cette grandeur d'ame qui lui faisoit préférer l'utilité publique à ses ressentimens particuliers. « Pour récompenser, ajouta-t-il, cette droiture de cœur, je lui remets l'amende à laquelle il a été condamné, et je veux être dans la suite son ami; car il nous a gagné le cœur par sa bonté ». Tous les autres tribuns tinrent le même langage; mais Romilius, rejetant cette grâce, déclara hautement qu'ayant été consacrée aux Dieux, il ne lui paroissoit ni juste, ni pieux, de leur ôter ce que la loi leur avoit donné, et il paya en effet la somme à laquelle il avoit été taxé.

Conformément à l'avis qu'avoit ouvert

Romilius, on dressa un sénatus-consulte qui fut confirmé par le peuple, et en conséquence duquel on nomma Spurius Postumius, Servius Sulpitius, et Aulus Manlius, pour aller recueillir, soit à Athènes, les lois les plus célèbres de Solon, soit dans les autres Républiques grecques, tant de la Grèce proprement dite, que de l'Italie, leurs meilleures lois, leurs mœurs, et leurs coutumes les plus convenables à l'Etat et à la constitution du peuple romain. On fit construire, pour ces ambassadeurs, des galères à trois rangs de rames, aux dépens du trésor public, et on y ajouta tout ce qui étoit digne de la majesté de l'Empire (1).

L'année suivante, on éprouva deux fléaux également funestes aux hommes et aux animaux, la famine et la peste. Les campagnes demeurèrent presque désertes, et la ville fut désolée par une affreuse mortalité, qui n'épargna pas les familles les plus illustres. Elle enleva, entre autres, Caïus Horatius Pulvillus, du collége des augures, qui lui don- L'an 453 avant J. C.

(1) Dion. l. X, p. 674-676. Tit.-Liv. l. III, c. 31.

nèrent pour successeur Véturius, avec d'autant plus de joie et d'empressement, qu'il avoit été condamné par le peuple. La peste enleva aussi Sextus Quintilius, l'un des deux consuls, Spurius Furius, qu'on avoit élu à sa place, et quatre tribuns.

Il ne manquoit, pour perdre Rome, qu'une guerre au dehors. Les Æques, voulant saisir une occasion qui leur paroissoit si favorable, et se disposant à mettre une armée en campagne, sollicitèrent les nations ennemies du peuple romain d'entrer dans leur ligue. Le plus violent orage étoit prêt à fondre sur la République, et à l'abîmer sans retour, lorsque la contagion, se communiquant de proche en proche, ravagea tout à la fois le pays des Æques, des Volsques, et des Sabins.

L'an 452 avant J. C. Le temps des comices pour l'élection des consuls étant arrivé, on éleva à cette dignité Caïus Ménénius et Publius Sextius (1). Enfin la peste cessa. On fit publiquement des sacrifices d'actions de grâces; on célébra des jeux magnifiques, et tout le temps de l'hiver fut employé en réjouissances. Mais comme

(1) Sextius Capitolinus, selon Tite-Live.

la

la contagion avoit fait périr la plupart des laboureurs, et que les terres étoient demeurées incultes, ce ne fut néanmoins qu'au retour du printemps qu'on vit renaître l'abondance, par la quantité de blé qu'on apporta de divers endroits.

Les ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les lois de la Grèce, arrivèrent dans ce même temps. Les tribuns du peuple firent aussitôt de grandes instances auprès des consuls, pour qu'ils nommassent les décemvirs qui, selon le décret du sénat, devoient être chargés de rédiger ces lois. Ils éludèrent long-temps ces poursuites, et apportèrent pour dernier prétexte que le temps des comices étant proche (1), il falloit avant

---

(1) Selon l'institution de Numa, l'année civile des Romains étoit de douze mois, avec des intercalations qui distinguoient alternativement l'année intercalaire et l'année commune. L'année civile commençoit au mois de janvier, mais ce n'étoit pas toujours cette sorte d'année que les historiens employoient pour marquer les dates. Ils se servoient plutôt de l'année consulaire. D'abord l'élection

tout désigner des consuls; qu'ils en nommeroient dans peu, et que quand ces consuls désignés, par lesquels ils devoient être eux-mêmes remplacés par la suite, seroient élus, ils s'adresseroient tous quatre au sénat pour délibérer sur la nomination des législateurs. Les tribuns, contens de cette réponse, leur accordèrent ce qu'ils demandoient. Les consuls, mettant fin à leurs délais, assemblèrent les comices beaucoup plutôt que n'avoient fait leurs prédécesseurs. On élut, pour leur succéder un jour, Appius Claudius, dont la famille, si chère au sénat, avoit déjà donné

des consuls s'étoit faite au mois de janvier, et ils entroient en charge au mois de mars. Dans la suite elle fut fixée au mois d'août, et ils ne devoient entrer en charge qu'au mois de janvier suivant, afin qu'ils eussent le temps de s'instruire des affaires publiques. Diverses circonstances avançoient ou retardoient quelquefois l'élection de ces magistrats. Pendant l'intervalle de l'élection à l'installation, on les appeloit consuls désignés. Voyez le Dictionnaire d'Antiquités de Furgault, au mot *Année* et au mot *Consul*.

trois consuls à la République, et Titus Génutius. Quoiqu'ils ne fussent pas encore entrés en charge, les tribuns s'adressèrent particulièrement à eux, et n'épargnèrent ni sollicitations, ni promesses, pour les mettre dans leurs intérêts. S'étant assurés de ces deux sénateurs, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée relativement aux mesures qu'ils vouloient prendre; et Appius, dont le mobile secret étoit l'ambition, y flatta avec art la multitude, en évitant d'offenser les sénateurs. Il témoigna tant d'empressement pour la rédaction des nouvelles lois, qu'il offrit, en son nom et au nom de son collègue, de renoncer tous deux à leur élection, du consentement des deux consuls en exercice et du sénat, pour peu qu'elle fût préjudiciable au prompt établissement et à l'autorité des décemvirs.

Ce discours causa d'autant plus de joie et de surprise au peuple, qu'il n'attendoit rien de semblable d'un patricien de la maison Claudia. Sextius fut obligé d'assembler lui seul les sénateurs, Ménénius étant tombé malade; l'affaire fut long-temps débattue :

mais l'avis des consuls désignés l'emporta sur tous les autres. Appius Claudius opina qu'il falloit élire dix des plus illustres sénateurs, les instituer pour un an, à commencer du jour de leur nomination, leur donner dans le gouvernement de la République, ainsi que pour le jugement des causes entre les particuliers, tous les pouvoirs qu'avoient alors les consuls, toute l'autorité qui avoit été attachée autrefois à la dignité royale, et décréter que pendant qu'ils seroient en charge, les autres magistrats demeureroient supprimés, jusqu'à ce qu'on les rétablît selon les lois.

Le sénatus-consulte fut dressé en conséquence. Les tribuns l'ayant reçu, le portèrent à l'assemblée du peuple, où ils firent un long discours à la louange du sénat et d'Appius; et dès que le temps qu'on avoit fixé pour d'autres comices fut arrivé, les consuls désignés s'y rendirent pour abdiquer le consulat. Empressé à leur en témoigner sa reconnoissance, le peuple, procédant par centuries à la nomination des législateurs, les élut les premiers à la pluralité des suffrages.

Lorsque les tribuns s'étoient adressés d'abord à Ménénius et à Sextius, ils avoient demandé que parmi les décemvirs on admît des plébéiens; mais, pour ne pas éprouver de nouvelles difficultés, ils avoient consenti enfin à laisser cette dignité aux sénateurs. C'est d'après ce consentement qu'Appius avoit réglé son avis, et fait dresser le sénatus-consulte. Il fut suivi dans tous ses points. Après l'élection d'Appius Claudius et de Titus Génutius, on leur donna pour collègues Publius Sextius, l'un des consuls en exercice, Spurius Postumius, Servius Sulpicius, et Aulus Manlius, qui avoient été tous trois députés pour apporter les lois des villes grecques, avec Titus Romilius, qui, quoiqu'accusé par Siccius et condamné par le peuple, n'avoit pas laissé de dire son avis en faveur des plébéiens. Les trois autres qu'on ajouta à ceux-ci, furent Caïus Julius, Titus Véturius, et Publius Horatius : ils étoient tous sénateurs et consulaires. On supprima ensuite pour un temps les charges des tribuns, des édiles, des questeurs, et les autres dignités qui étoient en usage chez les Romains. Ainsi le gouvernement de Rome

changea pour la seconde fois, et l'autorité passa des consuls aux décemvirs, comme elle avoit passé des rois aux consuls (1).

---

(1) Dion. Halic. l. X, p. 676-680. Tit.-Liv. l. III, c. 31, 32.

LETTRE XLIX.

Les dix législateurs ayant pris en main les rènes de l'Etat, établirent un certain ordre entre eux. L'un, précédé de douze licteurs, avoit les faisceaux, et les autres marques de la puissance consulaire. Il convoquoit le sénat, confirmoit ses décrets, faisoit toutes les fonctions de chef et de magistrat suprême. Les neuf autres, pour ne pas rendre leur puissance odieuse, vivoient comme le peuple, et leur extérieur n'étoit guère différent de celui des particuliers et des gens du commun, n'ayant pour toute distinction qu'un licteur qui précédoit chaque décemvir. Ils se succédoient dans la souveraine puissance, journellement et selon l'ordre qu'ils s'étoient prescrit, le tour de chacun revenant ainsi le dixième jour. Ils vivoient entre eux dans la plus parfaite union, se rendoient tous, dès le matin, à leur tribunal, pour connoître des causes des plébéiens et des affaires publiques, et jugeoient avec équité tous les différends du peuple romain, de ses alliés, ou des peu-

L'an 451 avant J. C., et de Rome 302.

ples dont la foi étoit douteuse dans l'obéissance à la République.

Loin d'affecter le despotisme, ils cédoient même de leurs droits dans de certaines occasions. Tite-Live en rapporte un exemple. Quoiqu'ils eussent été créés avec une autorité sans appel, cependant un homme ayant été tué et enterré dans la maison d'un nommé Sextius, de famille patricienne, et son cadavre ayant été tiré de la fosse et produit dans l'assemblée, Caïus Julius, l'un des décemvirs, appela Sextius devant le tribunal du peuple, et l'y accusa de ce meurtre, se retranchant volontairement une partie de sa puissance, pour en faire honneur à la multitude.

Une pareille conduite faisoit goûter à tous les citoyens l'administration des décemvirs. On regardoit leur tribunal comme le sanctuaire de la justice; on louoit leurs égards pour les plus pauvres, et le zèle avec lequel ils protégeoient les plus foibles contre l'oppression des grands. Déjà on disoit hautement que Rome n'avoit pas besoin d'autres magistrats pour régler les affaires du peuple, puisqu'un seul gouvernoit toutes choses avec prudence et modération.

Appius passoit pour l'auteur et le chef de ce sage gouvernement; le peuple lui en donnoit tout le mérite. Ce qu'il montroit en particulier d'affabilité, d'humanité, de bienveillance, lui gagnoit tous les cœurs. Il saluoit les plus petits d'entre les citoyens, les appeloit par leur nom, et les obligeoit dans tout ce qui pouvoit dépendre de lui.

Exacts à rendre la justice avec autant de promptitude que d'impartialité, les décemvirs ne s'appliquoient pas avec moins de soin à former entre eux un corps de lois; ce qui étoit le principal objet de leur création. Ayant composé leur code, des anciennes ordonnances des rois, des coutumes non écrites des Romains, et des lois des Grecs, ils le firent graver sur dix tables, et le mirent sous les yeux du peuple, en l'invitant à l'examiner avec le plus grand soin. Ils tinrent long-temps leurs séances en public, pour y recevoir toutes les remontrances qu'on vouloit leur faire, et pour corriger tout ce qui pouvoit paroître défectueux. Après avoir bien digéré un travail si important, ils commencèrent par assembler le sénat, et ne trouvant plus personne qui blâmât leurs lois,

ils les firent d'abord confirmer par un décret. Ils convoquèrent ensuite une assemblée du peuple par centuries. Là, en présence des pontifes, des augures, et des autres ministres du culte divin, dès qu'on eut offert les sacrifices ordinaires en pareille occasion, ils demandèrent les suffrages. Les lois ayant été confirmées par le consentement unanime du peuple, furent gravées sur des colonnes d'airain, et exposées dans l'endroit le plus apparent de la place publique, où elles pouvoient être consultées par tous les citoyens. Ces tables, dit Tite-Live, dans ce nombre immense de lois qui se sont accumulées les unes sur les autres, sont encore aujourd'hui la source de tout le droit public et particulier; et Cicéron élève la sagesse des législateurs romains au-dessus de celle de Solon (1).

Comme les décemvirs n'avoient plus guère de temps à rester en charge, ils assemblèrent les sénateurs, et leur proposèrent de délibérer à quelle sorte de magistrats on devoit confier la souveraine puissance. Le plus grand nombre fut d'avis que l'on continuât

---

(1) Cicer. *Tuscul.* l. I.

pour l'année suivante la même forme d'administration, soit parce qu'il manquoit au code que l'on venoit d'établir, quelques règlemens dont on pourroit faire encore deux tables, qui, étant ajoutées aux autres, formeroient comme un corps parfait de tout le droit romain; soit parce que l'autorité absolue que l'on confieroit à de nouveaux décemvirs, sembloit nécessaire pour donner aux lois reçues toute leur vigueur et leur activité. Ce sentiment fut d'autant plus goûté du sénat et du peuple, que l'on se flattoit par là d'abolir la puissance tribunitienne qui lui étoit si odieuse, et que l'autre se trouvoit délivré des consuls, dont l'autorité lui étoit devenue presque aussi formidable que celle des rois.

Lorsque le temps des comices fut indiqué, les plus distingués des patriciens, et par leur âge et par leur mérite personnel, briguèrent pour être élus. Mais la multitude n'avoit des yeux que pour Appius. Elle le combloit d'éloges, et témoignoit le plus grand désir qu'il fût continué. Il marquoit de son côté autant de répugnance à se charger plus long-temps d'un emploi aussi difficile

que l'étoit celui qu'il avoit à remplir. Ce ne fut qu'après bien des instances, que paroissant se laisser vaincre comme malgré lui, il consentit à se mettre au nombre des candidats. Il fit, dès cet instant, le personnage d'un suppliant, plutôt que d'un magistrat. On le vit marcher parmi les Duillius et les Icilius, pour se faire valoir, par leur moyen, à cette multitude, dont ils avoient été les tribuns. Ceux même de ses collègues qui lui avoient été le plus attachés, furent contraints de le voir tel qu'il étoit, l'esprit le plus dominant et le plus fier par caractère, le plus souple et le plus rampant par intérêt, l'homme le plus faux tout à la fois et le plus ambitieux. N'osant pas cependant s'opposer ouvertement à sa cupidité, ils tâchèrent d'y mettre un frein, et le choisirent, quoiqu'il fût le plus jeune d'entre eux, pour présider à l'élection qu'on devoit faire, espérant par ce détour l'exclure du décemvirat. Il ne leur paroissoit pas vraisemblable qu'il fût assez hardi pour se nommer lui-même, n'y ayant jamais eu que les tribuns du peuple qui l'eussent fait; ce qu'on avoit regardé comme une action contraire aux bien-

séances et à l'honnêteté publique; foible barrière néanmoins contre l'ambition, à qui tous les moyens sont bons, dès qu'ils peuvent réaliser ses projets. Aussi Appius accepta-t-il cette offre avec joie, et le jour de l'assemblée, non content de s'être nommé des premiers, il accusa ses compétiteurs de lui porter envie, et d'être mal disposés à son égard. Il écarta, soit par cet artifice, soit en les taxant d'être opposés au peuple, son oncle paternel Caïus Claudius, celui des patriciens qui s'étoit montré le plus constant et le plus ferme dans le parti des grands, les deux Quintius, l'un surnommé Cincinnatus, et l'autre Capitolinus, et quelques autres citoyens non moins recommandables. Il réussit en même temps à faire tomber le choix sur ceux qui lui étoient dévoués, sur des gens sans mérite et sans réputation, si l'on en excepte Quintus Fabius Vibulanus, illustre par trois consulats, irréprochable jusqu'alors, et orné de toutes les vertus. Ceux qu'on venoit d'élire, au nombre de sept, étoient tous de l'ordre des patriciens. Pour plaire de plus en plus à la multitude, Appius demanda que les trois autres qui restoient à nommer

fussent pris du corps des plébéiens, étant juste, disoit-il, que lui et ses collègues devant être les dépositaires de la souveraine autorité, le peuple se choisît, parmi eux, quelques personnes qui eussent un intérêt particulier à soutenir ses droits.

Dès qu'il se vit, pour la seconde fois, à la tête des décemvirs, il jeta le masque, et ne songea plus qu'à perpétuer son autorité. Il n'eut pas de peine à inspirer les mêmes sentimens à ceux qui lui étoient redevables de leur élection. Ils convinrent ensemble, avec serment, et à l'insçu du peuple, qu'aucun d'entre eux ne s'opposeroit aux autres en quoi que ce pût être, et que ce qu'un d'eux approuveroit, seroit ratifié par tous les autres; qu'ils conserveroient leur dignité toute leur vie, et auroient tous les mêmes honneurs et les mêmes pouvoirs; qu'ils n'admettroient personne avec eux au gouvernement, et qu'ils n'auroient recours aux ordonnances du peuple et aux décrets du sénat, que dans une extrême nécessité (1).

(1) Dion. Halic. l. X, p. 680-682. Tit.-Liv. l. III, c. 32-36.

Ils prirent possession du décemvirat aux ides de mai. Les Romains régloient alors leurs mois sur le cours de la lune, et la pleine lune tomboit le jour des ides (1). L'an 45 avant J. C.

Leur entrée en charge fut signalée par l'appareil le plus formidable. Après avoir fait les sacrifices prescrits par les lois, ils parurent le matin en public, avec toutes les marques de la dignité royale, au lieu de ne les prendre, comme auparavant, que tour à tour, et précédés chacun de douze licteurs, qui portoient tous, au nombre de cent vingt,

---

(1) On sait que les calendes étoient le premier jour de chaque mois, et les ides arrivoient ordinairement le treize, excepté aux mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, où elles tomboient le quinze; ces quatre mois, ayant trente et un jours, au lieu que les huit autres n'en avoient que vingt-neuf. On sait aussi que les Grecs n'avoient point de calendes, exprimant le premier de la lune par le mot de *Néoménie*, ce qui donna lieu par la suite à cette expression, aux *calendes grecques*, pour parler d'un temps qui n'arriveroit jamais.

les haches et les faisceaux. La coutume de joindre l'un à l'autre en marchant devant les consuls, avoit été abolie par Publius Valérius, et n'avoit plus eu lieu, depuis ce temps-là, que lorsqu'ils alloient faire la guerre aux nations voisines, ou examiner l'état des peuples soumis à l'obéissance du peuple romain. Un spectacle si contraire à l'extérieur populaire, et plein de modération de leurs prédécesseurs, fit présumer à tous les citoyens que c'en étoit fait de leur liberté, et qu'au lieu d'un roi, ils s'en étoient donné dix.

Les décemvirs ayant ainsi épouvanté la multitude, résolurent de continuer à régner par la crainte. Dans ce dessein, ils se firent escorter chacun par une troupe de gardes, choisissant pour cet effet les jeunes gens les plus déterminés, et les plus dévoués à leur service. Il n'est pas étonnant que la plupart des pauvres et les gens d'une fortune médiocre, plus sensibles à leurs propres intérêts qu'au bien public, flattassent la puissance des tyrans; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'un grand nombre de patriciens des plus distingués par leurs richesses et par leur

naissance, voulussent bien se rendre les ministres de la tyrannie (1).

Cependant les décemvirs s'abandonnoient aux plaisirs les plus honteux, et à toutes les passions dont l'homme est capable, quand il a rompu toute espèce de frein. Ils exerçoient avec audace leur empire sur tous les citoyens. Se rendant tout à la fois législateurs et juges, ils disposoient impunément de la vie des uns, de l'honneur et de la fortune des autres. Si, pour colorer leur injustice, ils établissoient des tribunaux, les accusateurs qu'ils subornoient eux-mêmes, et les juges dont ils faisoient choix, se prêtant la main les uns aux autres, n'étoient que les partisans et les complices de leurs iniquités. Se réservant la connoissance de plusieurs procès et des affaires les plus importantes, ils forçoient par là ceux dont la cause étoit la moins favorable, à se ranger au nombre de leurs créatures, pour s'assurer leur protection. Quiconque n'approuvoit pas une autorité si illégitime et si violente, en ressen-

(1) Dion. Halic. l. X, p. 682, 683. Tit.-Liv. l. III, c. 36.

toit bientôt les funestes atteintes. Sur des accusations aussi atroces que mal fondées, ils exiloient ou faisoient mourir, et les patriciens et les plébéiens, qui n'avoient d'autre crime à leurs yeux que leur mécontentement, leurs richesses, ou leurs vertus. Ils leur suscitoient de faux témoins, et présidoient à leur condamnation lorsqu'ils commettoient à d'autres leur jugement. Ce qui mettoit le comble à tant de maux, étoit la permission qu'ils donnoient à cette troupe de brigands qui leur servoit d'escorte, de piller et de ravager les possessions de ceux qui paroissoient contraires à leur domination. La cruauté de ces satellites alloit jusqu'à faire usage des verges et des haches; et pour qu'elle ne fût pas gratuite, ils faisoient confisquer à leur profit les biens des malheureux qui avoient été condamnés à perdre la tête. On vit des jeunes gens de qualité, amorcés par ces récompenses, appuyer de semblables horreurs de leur crédit et de leur exemple, préférant cette licence effrénée dont ils jouissoient, à la liberté publique dont ils se mettoient peu en peine. On vit toutes ces cohortes infâmes, tous ces suppôts

de la tyrannie, traiter leur patrie comme une ville qu'ils auroient prise d'assaut, et dont ils seroient devenus les maîtres par le droit de la guerre. La seule loi, sous ce gouvernement, étoit celle du plus fort. On vit ces hommes atroces et pervers, non contens de dépouiller les plus honnêtes gens de leurs biens, porter leurs attentats jusque sur l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, quand ils les trouvoient à leur gré; et celui qui en murmuroit, ou qui s'opposoit à leur brutalité, ils le traitoient en coupable et en esclave. Nous venons de voir aussi que l'usage des haches et des faisceaux étoit devenu comme permanent.

Un si détestable gouvernement fut suivi d'une corruption de mœurs presque générale; et par la suite du temps il se trouva à Rome beaucoup plus de membres malades et corrompus que de membres sains. Ce qui restoit de citoyens honnêtes sortoient de la ville, se retiroient dans leurs campagnes, ou fuyoient même avec leurs femmes et leurs enfans dans les villes voisines, où les Latins et les Herniques leur accordoient un asile; de sorte que Rome ne renfermoit plus dans

son sein que ceux qui aimoient la tyrannie, ou qui ne prenoient aucun intérêt au bien de la République.

Nous n'avons fait exactement, dans cet affreux tableau du décemvirat, que rapprocher les principaux traits que nous en ont offerts Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. Le premier de ces historiens y revient à deux fois, sous la première année de ces seconds décemvirs, et sous la suivante (1).

Le peuple, lassé d'une si grande oppression, accablé de tant de maux, dont lui-même sentoit enfin tout le poids, tournoit les yeux vers les patriciens, n'attendant plus sa liberté que de ceux par qui il avoit craint d'être réduit en servitude; et les patriciens, en blâmant l'orgueil tyrannique des décemvirs, soutenoient que le peuple avoit bien mérité son malheur, et refusoient de venir au secours de gens qui n'étoient tombés dans l'esclavage que pour avoir couru avec trop d'empressement vers la liberté (2). La ter-

(1) Dion. Halic. l. X, p. 683; l. XI, p. 686. Tit.-Liv. l. III, c. 36.

(2) Tit.-Liv. l. III, c. 37.

reur s'étoit d'ailleurs emparée de tous les esprits. On se flattoit cependant qu'Appius et ses collègues se trouveroient forcés de se démettre de leurs charges quand ils auroient fait leur année, et que le temps des comices seroit arrivé. Il sembloit d'autant plus nécessaire de les assembler, qu'ils avoient dressé deux tables pour les ajouter aux dix premières, ce qui forme les douze tables, dont les lois, dit un grand juge dans cette matière, sont un modèle de précision (1) : aussi les enfans les apprenoient-ils par cœur (2).

---

(1) Esprit des Lois, l. XXIX, p. 428.

(2) Cicéron les avoit apprises lui-même dans sa première jeunesse ; et cet usage n'avoit cessé que quelque temps après. *De Legib.* l. II, n. 59. Il les préféroit à tous les livres des philosophes, comme nous faisant connoître les vrais principes de la société civile, comme nous décrivant exactement tout ce qui concerne la police des villes, tout ce qui peut contribuer à l'utilité publique, et comme renfermant cette philosophie sublime, qui nous fait préférer en tout le juste et l'honnête, qui nous enseigne, non par des dis-

Dans les deux dernières tables, il y avoit une loi qui défendoit aux patriciens de s'allier par mariage avec les plébéiens; en quoi

---

putes sans fin, et remplies de vaines subtilités, mais d'un ton d'autorité, et par la force des lois, à dompter nos passions, à mettre un frein à toutes nos cupidités, et à nous contenter de ce qui nous appartient, sans jamais porter nos mains, nos yeux, nos désirs, sur le bien d'autrui (de Oratore, l. I, n. 193–195).

Favorin, selon le rapport d'Aulu-Gelle (l. XX, c. 1), charmé de cette élégante précision avec laquelle les lois des douze tables étoient écrites, ne les lisoit pas avec moins de plaisir que les lois de Platon, quoiqu'il avouât cependant qu'il y trouvoit des endroits obscurs; ce qui provenoit peut-être de la distance où il étoit du temps où elles avoient été publiées. Quelques-unes lui sembloient trop dures, et quelques autres trop indulgentes et trop douces (Voyez *ibid.*). Il ne nous reste de ces lois des douze tables que des fragmens répandus dans différens auteurs. Les unes concernoient le droit sacré, les autres le droit public, et le plus grand nombre le droit particulier.

les décemvirs n'avoient, au jugement de Denys d'Halicarnasse, d'autre intention que d'empêcher que ces deux ordres ne s'unissent étroitement, et ne vécussent ensemble dans une parfaite concorde par le moyen de ces alliances.

Quand on se vit aux ides de mai, temps marqué pour les comices, on perdit tout espoir. Les décemvirs continuèrent à exercer leurs charges au mépris des coutumes de la patrie, sans respect pour les lois qu'ils venoient eux-mêmes d'établir, sans attendre ni les ordonnances du peuple, ni, avant tout, un décret du sénat. Tout plioit cependant sous le joug des tyrans; cette République, autrefois si libre et si fière, sembloit n'être plus qu'un peuple d'esclaves, et on cherchoit en vain Rome dans Rome même. Outre le découragement et le désespoir qui régnoient parmi les Romains, ils étoient encore méprisés des peuples voisins, qui ne pouvoient souffrir que l'empire de l'Italie fût au pouvoir d'une nation qui avoit perdu sa liberté. Dans le triste et honteux état où elle étoit réduite, ses anciens ennemis ne doutèrent plus que le temps ne fût arrivé où ils al-

L'an 449 avant J. C.

loient se venger pour toujours des injures qu'ils avoient reçues d'elle. Remplis de cet espoir, les Æques et les Sabins se mettent en campagne avec des forces considérables. A la nouvelle de leur approche, les décemvirs consternés assemblent ceux de leur faction, pour délibérer sur les mesures qu'ils doivent prendre. Quelque parti qu'ils embrassent, tout leur paroît à craindre. Forcés toutefois de se déterminer, ils choisissent de convoquer le sénat, pour en obtenir la permission de lever des troupes, se promettant que les citoyens, contraints par un décret, et ayant les ennemis à leurs portes, ne feroient plus difficulté de s'enrôler. Ils se rendent à la place publique, et ordonnent à un héraut d'appeler tous les sénateurs l'un après l'autre, et par leur nom. Malgré ses cris redoublés, personne ne se rend à l'assemblée, si l'on en excepte les partisans les plus décriés de l'oligarchie.

Les décemvirs ayant envoyé inutilement dans toutes les maisons des sénateurs, et apprenant que la plupart étoient désertes et abandonnées, remirent l'affaire au lendemain, et dépêchèrent des hérauts dans les campagnes,

campagnes, pour rappeler à Rome tous ceux des membres du sénat qui en étoient sortis. Pour cette fois, l'assemblée fut plus nombreuse que les décemvirs ne l'avoient espéré.

Après qu'Appius, par un discours préparé avec art, eut représenté la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Æques et aux Sabins, Lucius Valérius Potitus, fils de ce Valérius qui avoit perdu la vie en reprenant le Capitole sur Herdonius, et petit-fils du célèbre Valérius Publicola, s'avança pour lui répondre; et faisant voir à Appius, malgré l'ordre que celui-ci lui donnoit d'attendre son rang pour parler, qu'il étoit toujours temps pour un Romain de réclamer en faveur de la liberté, il s'éleva avec force contre la tyrannie; puis s'adressant plus particulièrement à Quintus Fabius: Vous, lui dit-il, que trois consulats ont illustré, ne vous reste-t-il rien de cet ancien esprit des Fabius, et ne viendrez-vous pas au secours de ceux qu'on opprime, en songeant que c'est sur vous que cette auguste assemblée jette les yeux?

La honte ferma la bouche à ce décemvir. Les autres s'étant levés brusquement, impo-

sèrent silence à Valérius. Saisi d'indignation, Marcus Horatius, l'un des descendans de celui qui s'étoit signalé dans l'expulsion des rois, prit la parole, et s'exprimant avec autant et plus de hardiesse que le petit-fils de Publicola ne venoit de le faire, il traita les tyrans de nouveaux Tarquins. Il leur demanda d'où venoit maintenant leur pouvoir, et de quel droit ils osoient en user encore ?

Il continuoit ce discours, lorsque les décemvirs l'entourèrent avec de grands cris, et le menacèrent, s'il ne se taisoit, de le précipiter du haut de la roche Tarpéienne. De pareilles menaces soulevèrent toute l'assemblée. Appius voyant l'effet qu'elles venoient de produire, prit un langage plus propre à adoucir les esprits. Il s'excusa, lui et ses collègues, sur la nécessité de faire régner l'ordre dans les délibérations, et de ne pas permettre qu'on y jetât le trouble et la confusion, en opinant hors de son rang. Il promit que dès que l'objet de leur mission seroit rempli, dès que le code des lois romaines ne laisseroit plus rien à désirer, et qu'ils y auroient mis la dernière main, ils abdiqueroient leur magistrature, et rendroient compte de leur adminis-

tration. Quant aux circonstances actuelles, il invitoit les sénateurs à donner leur avis, en commençant, selon l'usage, par les anciens, sur les moyens de terminer la guerre avec honneur.

Le premier qu'il appela fut Caïus Claudius, son oncle paternel. Claudius se leva, et après avoir exposé les motifs de confiance qui, d'après l'état déplorable où Rome étoit réduite, avoient armé les Sabins et les Æques, il retomba sur le gouvernement des décemvirs, et employant la persuasion et les prières encore plus que les reproches, il conjura Appius, par les mânes de son père, d'avoir plus d'égard à la patrie qui lui avoit donné naissance, qu'à la conspiration qu'il avoit formée contre elle avec ses collègues. « Si je vous parle ainsi, lui dit-il, c'est bien plus pour votre intérêt que pour celui de la République, puisqu'elle saura bien employer la force pour vous arracher l'autorité que vous avez usurpée, si vous refusez de la quitter volontairement; et je tremble pour vous, quand je fais réflexion aux suites funestes d'une plus longue résistance ». Il conclut que le sénat ne devoit pas rendre d'arrêt; ce qui

fit juger qu'il regardoit les décemvirs comme de simples particuliers : et la plupart des consuls furent du même avis.

L'autorité des décemvirs commençoit à chanceler, lorsque Lucius Cornélius Maluginensis, frère de l'un d'entre eux, partisan déclaré de l'oligarchie, et qui avoit été collègue de Quintus Fabius Vibulanus dans son troisième consulat, prit vivement leur parti. Il parut s'étonner de ce qu'on ne commençoit à leur contester la continuité du pouvoir qu'ils avoient reçu du peuple, qu'au moment où la République couroit les plus grands dangers. Il croyoit juste, après tout, que lorsqu'elle seroit hors de péril, on examinât dans le sénat, s'ils avoient été créés seulement pour un an, ou pour exercer leur magistrature jusqu'à ce que les lois qui manquoient eussent été portées. Mais pour le moment, tout autre objet ne devoit-il pas céder à la nécessité impérieuse où l'on étoit de lever des troupes et de repousser les ennemis? Sachez, dit-il en finissant, que ce n'est pas le temps qui doit s'accommoder aux affaires, mais que ce sont les affaires qui doivent s'accommoder au temps.

Les plus jeunes sénateurs embrassèrent ce sentiment, et à la pluralité des voix, on se décida pour la guerre. C'étoit tout ce que désiroient les décemvirs. Après ce décret du sénat, qui venoit à l'appui de leur autorité, les bons citoyens qui étoient revenus à Rome, témoins du triomphe des partisans de la tyrannie, sortirent de la ville, ayant à leur tête Caïus Claudius, suivi d'un grand nombre de ses amis et de ses cliens. Ils emmenoient tous avec eux leurs femmes et leurs enfans, et beaucoup d'autres imitèrent leur exemple.

Appius et ses collègues voulurent d'abord les arrêter de force; mais craignant une révolte, et faisant réflexion que c'étoient pour eux autant d'ennemis dont ils étoient délivrés, ils cessèrent de s'opposer à leur retraite, et la firent même servir à assouvir leur cupidité. Ils confisquèrent leurs maisons, leurs héritages, et tout ce qu'ils n'avoient pu emporter. Les traitant comme déserteurs, ils mirent en apparence leurs biens à l'encan; et au lieu de les vendre en effet au profit du public, ils en faisoient part à ceux de leur faction, comme si ces usurpateurs les avoient achetés du peuple.

Se servant, dans le même temps, du sénatus-consulte pour former des légions, ils eurent bientôt autant de troupes qu'il leur en falloit. Les jeunes gens cités par les décemvirs, s'enrôloient sans aucune résistance, sachant qu'on ne pouvoit appeler de leur autorité.

Quand les légions furent prêtes, se partageant entre eux le commandement, ils en laissèrent deux à Rome sous les ordres d'Appius, chef du décemvirat, et de Spurius Oppius, qui devoit l'aider à contenir le peuple. Quintus Fabius, avec deux de ses collègues, l'un patricien, et l'autre plébéien, fut chargé de marcher contre les Sabins à la tête de trois légions, et Marcus Cornélius, ayant pour adjoints quatre autres décemvirs, du nombre desquels étoit Cæson Duilius, fit la campagne contre les Æques, avec les cinq légions qui restoient.

Cependant, avec ces différens corps de troupes domestiques et d'alliés, ils n'éprouvèrent que pertes et que désastres. Les légions envoyées contre les Sabins, faisant mal leur devoir, refusant même d'obéir, furent défaites honteusement; et profitant des té-

nèbres de la nuit pour lever leur camp, se retirèrent en désordre à Crustamérie, qui n'étoit pas loin de Rome. Celles qui étoient opposées aux Æques, et campées au mont Algide, furent forcées dans leurs retranchemens; et l'ennemi en fit un horrible carnage. Les soldats qui purent échapper, gagnèrent, par une prompte fuite, la ville de Tusculum, couverts la plupart de blessures, presque tous ayant perdu leurs armes, et n'ayant plus pour vivre d'autre ressource que la compassion de leurs hôtes.

Cette nouvelle, portée à Rome, y causa moins d'affliction que de joie. Tandis que le peuple, par haine pour les décemvirs, triomphoit en secret de ses propres malheurs, Appius, de concert avec les partisans des décemvirs, envoyoit à ses collègues, qui étoient au camp, une grande quantité d'armes, d'argent, de blé, et toutes les autres choses dont ils avoient besoin. Il pilloit impunément, et les biens du public, et ceux des particuliers. Il fit aussi des levées dans chaque tribu. Il enrôla tous ceux qui étoient en état de porter les armes, pour remplacer les sol-

dats qui avoient été tués, ne songeant qu'à maintenir son pouvoir, et ne s'embarrassant pas si c'étoit autant de victimes qu'il envoyoit à l'ennemi.

Un de ses plus grands soins fut de travailler à se défaire de quiconque lui étoit opposé. Il écrivit secrètement aux décemvirs qui commandoient les armées, pour les exhorter à faire mourir par artifice les plus notables, à agir ouvertement contre ceux qui étoient de moindre conséquence, et à trouver enfin les moyens de se délivrer de tous ceux qui en vouloient à leur autorité, soit en les exposant à des rencontres fâcheuses et à une mort certaine, soit en leur supposant quelques crimes, comme d'avoir voulu déserter, de ne pas garder leurs rangs, de révéler le secret aux ennemis, afin qu'il parût que c'étoit avec justice qu'on les faisoit mourir. Ainsi tout conspiroit à la ruine des Romains; ceux qui favorisoient l'oligarchie étoient tués dans les combats; les autres qui aimoient l'aristocratie, périssoient par l'ordre des commandans. Appius, soutenu des gens de son parti, signaloit sa cruauté

dans Rome même par tout ce qu'elle pouvoit lui dicter (1).

Il étoit temps que la tyrannie prît fin, pour que Rome pût encore échapper à sa ruine, et remplir ses hautes destinées. Les Romains n'étoient pas faits pour rester esclaves, eux qui devoient un jour être les maîtres du monde. Deux attentats commis par les tyrans, l'un à l'armée, l'autre au sein de Rome, le premier contre Siccius, le second contre Virginie, réveillèrent l'énergie de ces républicains, gémissans sous le poids de leurs fers, et nés pour la liberté.

Le brave Siccius, que son âge exemptoit d'aller à la guerre, et qui néanmoins avoit voulu en partager les périls, servoit actuellement dans l'armée qu'on avoit envoyée contre les Sabins. Voyant les soldats aigris contre les décemvirs, il leur avoit proposé, dans des entretiens secrets, d'abandonner des chefs si odieux, et de se créer en leur place des tribuns militaires. Les généraux le surent, et pour s'en venger, ils l'éloignèrent du camp,

(1) Dion. Halic. l. X, p. 683; l. XI, p. 684, 686-706. Tit.-Liv. l. III, c. 37-42.

sous prétexte d'aller examiner un poste qu'ils feignoient de vouloir occuper, et ordonnèrent aux soldats qu'ils avoient choisis pour l'accompagner dans cette expédition, de le tuer dès qu'ils en trouveroient l'occasion. Ils le firent; mais il leur vendit chèrement sa vie. Ceux qui retournèrent au camp racontèrent qu'il étoit tombé dans une embuscade, où il avoit péri avec quelques-uns des siens, après avoir fait des prodiges de valeur. On ajoutoit foi à ce récit, lorsqu'une cohorte qui s'étoit rendue sur les lieux pour ensevelir les morts, ayant observé que ni lui, ni aucun de ses soldats n'avoient été dépouillés, que tous avoient la face tournée contre lui, comme ayant succombé sous ses coups, qu'aucun des ennemis n'étoit au nombre des morts, et qu'on n'apercevoit aucunes traces de leur retraite, rapportèrent son corps, et assurèrent qu'il avoit été massacré par les siens. Cette nouvelle augmenta la haine des troupes contre les décemvirs, et on auroit porté le corps de Siccius à Rome, si les généraux ne se fussent hâtés de lui donner la sépulture militaire, aux dépens de la République. Tous les soldats assistèrent à ses

funérailles avec autant de douleur pour la mort de cet officier, que de ressentiment contre ceux qu'ils soupçonnoient d'en être les auteurs; soupçon d'autant plus fondé, que dédaignant d'écouter les plaintes qu'on leur portoit contre les assassins, ils en remirent le jugement à un autre temps, et firent disparoître les coupables (1).

Mais ce qui porta le dernier coup au décemvirat, ce fût la triste aventure de Virginie : Appius l'ayant vue un jour aux écoles publiques, qui se tenoient dans la grande place, fut épris de ses grâces naissantes et de sa rare beauté. Elle étoit âgée de quinze ans, et avoit été fiancée à Icilius, cet ancien tribun du peuple, par son père, Lucius Virginius, qui tenoit un rang considérable parmi les centurions de l'armée commandée contre les Æques, et qui s'étoit toujours montré aussi modéré dans la paix qu'irréprochable

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 43. Il y a quelque différence, et de plus grands détails dans le récit de Denys d'Halicarnasse (l. XI, p. 707 *et seq.*); le fond et la catastrophe en sont toutefois les mêmes que dans Tite-Live.

dans la guerre. La mère de Virginie ne s'étoit pas acquis moins d'estime par sa conduite, tant qu'elle avoit vécu. L'un et l'autre avoient élevé leur fille dans la vertu, et dans la modestie qui convenoit à son sexe. Enivré de sa passion, Appius se flatta d'abord de la gagner par des présens; mais l'ayant trouvée en garde contre toute espèce de séduction, il résolut d'employer la violence pour venir à bout de son dessein. Il choisit entre ses cliens Marcus Claudius, un de ces hommes toujours prêts à devenir les infâmes ministres des passions des grands, et lui révélant le feu secret dont il étoit dévoré, il lui dicta ce qu'il croyoit le plus propre à faire réussir le projet qu'il avoit formé. Prompt à exécuter l'entreprise qui lui est confiée, Marcus Claudius, avec une troupe de gens déterminés, court aux écoles où se rendoit Virginie, et se met en devoir de l'enlever publiquement comme une esclave qui lui appartient. Aux cris de sa gouvernante, appelée, selon l'usage, sa nourrice, quoiqu'elle ne l'eût pas allaitée, on se rassemble de toutes parts, on l'arrache de ses mains, et contraint de céder à la multitude, il demande que l'affaire soit

portée devant les magistrats. Appius, en ce moment, étoit assis sur son tribunal, où il jugeoit les causes. Claudius débite en sa présence la fable qu'il avoit concertée avec lui. Il dit que cette fille étoit née, dans sa maison, d'un de ses esclaves, qui la lui avoit dérobée presque en naissant, pour la transporter chez la femme de Virginius, qui étoit stérile, et qui, pénétrée de douleur de n'avoir point d'enfans, l'avoit supposée pour sa fille, et l'avoit nourrie comme telle; qu'il avoit des preuves certaines de ce qu'il avançoit, et qu'il s'en rapporteroit sur cela à Virginius, que cette affaire intéressoit plus que personne; mais qu'en attendant son retour, il étoit juste qu'un maître restât en possession de son esclave.

Numitorius, oncle maternel de Virginie, instruit de ce qui se passe, accourt à l'instant avec Icilius. Il fait voir le peu de fondement de l'accusation de Claudius, qui, après quinze ans de silence, ne réclame la fille de Virginius qu'au moment où l'éclat de ses charmes rend cette accusation plus suspecte; qu'il est trop juste de faire venir son père, qui saura bien la défendre; et qu'après tout il y a une loi des douze tables, dressée par Appius, qui

porte que, quand on veut réduire en servitude une personne jusque-là de condition libre, celui qui la protége en reste le maître, tant que le procès n'est pas instruit, et que l'affaire n'est pas encore jugée.

Appius prenant la parole, tâche d'éluder l'application de la loi, et ordonne que, par provision, Virginie sera remise entre les mains de Claudius, sauf à la représenter devant son père, dès qu'il sera arrivé. On jette un cri d'indignation, et Icilius la prenant entre ses bras, « Appius, s'écrie-t-il, tant que j'aurai un souffle de vie, personne n'enlevera cette fille. Je prétends l'épouser avec la sagesse et la vertu dans laquelle ses parens l'ont élevée. Ainsi, quand vous assembleriez tous les licteurs de vos collègues, ni leurs faisceaux, ni leurs haches ne seroient capables de m'intimider. Pour avoir ôté au peuple romain le tribunat et l'appel, les deux plus forts remparts de sa liberté, vos passions n'ont pas acquis pour cela un empire absolu sur nos femmes et sur nos enfans. Faites-nous battre de verges; faites-nous trancher la tête; mais laissez au moins à nos femmes la pudeur et la chasteté. Si vous employez la vio-

lence contre celle-ci, j'implorerai le secours du peuple en faveur de mon épouse, Virginius celle de l'armée en faveur de sa fille unique; tous, tant que nous sommes, nous invoquerons le secours des hommes et des Dieux, et il vous faudra verser bien du sang pour que vous puissiez exécuter un si horrible décret. Quant à moi, j'ai pris mon parti: je perdrai la vie, ou je sauverai l'honneur et la liberté à celle à qui j'ai engagé ma foi».

Appius voyant la multitude aigrie, et disposée à se porter au dernier excès, parut user de condescendance, en se bornant à demander que Numitorius donnât caution de représenter sa nièce le lendemain, Virginius pouvant, en trois ou quatre heures, revenir du camp.

En vain les parens demandent-ils un plus long délai; Appius fait emporter son siége, et se retirant hors de lui-même, son premier soin est d'écrire par un exprès à celui qui commandoit la légion où servoit Virginius, pour lui ordonner de garder cet officier dans une étroite prison.

Mais déjà le fils de Numitorius et le frère d'Icilius avoient pris les devans; et le père de Virginie ayant obtenu à l'instant un congé

sur une raison plausible, se met en marche, sans qu'on ait eu le temps de recevoir la lettre et de l'arrêter. Il prend des chemins détournés; il arrive de nuit à Rome, où il se tient caché. Le jour luit à peine, lorsqu'une foule de peuple se rassemble dans la place publique pour voir quelle sera la fin d'une cause si intéressante. Virginius, accablé de tristesse, y conduit sa fille, qu'il tient par la main, et que sa douleur, ses larmes, les vêtemens lugubres dont elle est couverte, loin de ternir l'éclat de ses charmes, font paroître plus belle et plus touchante encore. Le décemvir, l'amour et la rage dans le cœur, se rend à son tribunal. Claudius reprend l'accusation qu'il a intentée. Le père de Virginie produit de son côté des témoins irrécusables, qui déposent que sa femme étoit enceinte de cette même Virginie qu'ils ont vu naître, et que dès l'instant de sa naissance, elle l'a nourrie de son propre lait.

Tandis que ceux qui prenoient sa défense parloient encore, Appius, après avoir compté des yeux ses créatures qu'il avoit postées par bandes autour de la place publique, impose un profond silence. On se tait pour l'entendre.

« Marcus Claudius, dit-il, étant au lit de la mort, me pria de prendre soin de son fils, qui étoit en bas âge. Il étoit mon client, comme ses ancêtres l'ont toujours été des miens. Dans le cours de la tutelle, je fus instruit du fait dont il est question, et l'ayant examiné, je le trouvai vrai. Je crus cependant qu'il étoit à propos d'attendre que mon pupille fût majeur, pour lui laisser le choix, ou de revendiquer cette fille, ou de s'accommoder pour une somme d'argent avec ceux qui l'avoient élevée. Occupé ensuite des affaires de la République, j'ai négligé celle-ci. Maintenant qu'elle est en litige, je rends témoignage sur ce que je sais, et je prononce que Claudius doit être le maître de son esclave ».

Appius ayant parlé ainsi, le peuple fait retentir l'air de ses gémissemens et de ses cris. Cependant les licteurs, appuyés des soldats de la garnison et des partisans du décemvir, plus forts alors qu'Icilius et que le petit nombre de ses amis, se saisissent de Virginie. Ils l'entraînent, et servent d'escorte à Claudius. Virginius demande au moins qu'il lui soit permis d'embrasser sa fille, et d'interroger à l'écart sa nourrice, en sa présence,

afin de s'assurer par ses réponses de la vérité du fait, et de se consoler par là du jugement qui vient d'être rendu. Ayant obtenu sans peine le consentement d'Appius, il tire à part Virginie, la serre étroitement entre ses bras, la soutient dans la défaillance qu'elle éprouve, l'appelle plusieurs fois par son nom, essuie les larmes dont elle est baignée. S'avançant ensuite quelques pas, il saisit un couteau qu'il aperçoit sur un étal voisin, et ne prenant conseil que de son désespoir, il le plonge dans le sein de sa fille, en disant: « Voilà, ma chère fille, le seul moyen qui me reste de te conserver l'honneur et la liberté ». Puis retirant ce couteau tout ensanglanté: « Par ce sang innocent, crie-t-il à Appius, je dévoue ta tête aux Dieux infernaux ». Le fer à la main, il s'ouvre en même temps un passage à travers la foule consternée, et gagne la porte de la ville à l'aide d'une troupe de jeunes gens qui favorisent son évasion, et le suivent jusqu'au camp.

Numitorius et Icilius avoient enlevé sur-le-champ le corps de Virginie, et l'avoient exposé à la vue du peuple, en faisant éclater tous les sentimens que leur inspiroient la

tyrannie d'Appius, la fin tragique de cette jeune vierge si remplie de charmes, et la triste nécessité qui avoit fait du père le plus tendre le meurtrier de sa fille. Un tel spectacle portoit dans toutes les ames le trouble, la compassion, la terreur, et le désir de la vengeance. Les dames romaines demandoient, en poussant de grands cris, si c'étoit là le sort auquel elles devoient s'attendre en élevant leurs enfans dans la vertu; si telle étoit la récompense qu'on réservoit à la modestie et à la chasteté.

Appius, qui, après la mort de Virginie, s'étoit livré aux transports les plus insensés, et que ses amis avoient forcé enfin de se dérober à la fureur du peuple, revient à la place publique entouré de ses partisans. Il leur ordonne de frapper, et d'écarter tous ceux qui s'opposeront à son passage. Il commande à ses licteurs d'arrêter Icilius, d'emporter le corps de Virginie. Mais Horatius, Valérius et Icilius, à la tête d'une troupe de jeunes gens, dont le nombre s'étoit accru, repoussent, et les licteurs, et tous les esclaves de la tyrannie. Appius veut parler, et on lui ferme la bouche pour n'écouter que ses adversaires.

Perdant courage, et craignant pour sa vie, il se couvre la tête, et se retire dans une maison voisine de la place. Spurius Oppius y arrive en même temps, dans le dessein de secourir son collègue, et il reconnoît que l'autorité des décemvirs n'a plus aucun pouvoir.

Ce qui acheva de soulever contre eux, ce fut le pompeux appareil dont les parens de Virginie honorèrent ses funérailles. Ils firent dresser au milieu de la place publique un superbe lit de parade, avec les plus somptueux ornemens dont ils purent le décorer. On porta le corps comme en triomphe par les rues les plus fréquentées, afin que tout le peuple pût voir la cérémonie de cette pompe funèbre, et on engagea tous les citoyens à prendre part à l'affliction d'une famille infortunée. Les femmes et les filles sortirent de leurs maisons, et pleurèrent la mort de Virginie. Les unes portoient des fleurs et des couronnes sur son lit de parade, les autres leurs rubans, leurs bandelettes et leurs ceintures; celles-ci les ajustemens de leur coiffure virginale; celles-là des poignées de leurs cheveux tressés. Les hommes mêmes achetoient dans les boutiques voisines de quoi con-

tribuer à la décoration de ses obsèques. Toute la ville étoit en mouvement, et souhaitoit avec ardeur la fin du gouvernement oligarchique.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, un orage plus terrible encore s'élevoit au milieu du camp situé devant Algide. Virginius, ayant couru à toute bride, avec ceux qui l'accompagnoient, au nombre d'environ quatre cents hommes, y étoit arrivé, lorsqu'on commençoit à allumer les flambeaux. Il étoit tout couvert de sang, et tenoit encore à sa main le couteau qu'il avoit plongé dans le sein de sa fille. Partout où il passoit, on quittoit la table, on sortoit des tentes, et on le suivoit en foule, en lui faisant mille questions, auxquelles il ne répondoit que par ses sanglots. Les soldats voyant de tous côtés des hommes en robes, et dans le même état où ils étoient sortis de la ville pour escorter le père de Virginie, s'imaginoient qu'un plus grand nombre de citoyens avoient quitté Rome pour venir se joindre à eux. Tout excitoit l'empressement et la curiosité. Parvenu à l'endroit du camp le plus découvert et le plus spacieux, Virginius monte sur

une éminence pour être mieux vu et mieux entendu. Il leur raconte ses malheurs, et cite pour témoins ceux qui étoient venus de Rome avec lui. Tous les soldats jurent d'une commune voix, qu'ils ne trahiront ni sa vengeance, ni leur liberté. Le même esprit de soulèvement se répand dans toutes les légions. Une seule chose cependant les arrête; c'est le serment militaire qui les lie à leurs généraux. Virginius leur représente que la loi même les relevoit de leurs engagemens, puisqu'il falloit qu'un général eût été légitimement élu pour avoir droit de commander une armée; que la puissance des décemvirs étoit devenue illégitime, l'ayant conservée au delà du temps pour lequel ils avoient été nommés; que c'étoit une honteuse superstition et une folie, que de se soumettre à ceux qui n'avoient plus, à aucun titre, l'autorité requise pour commander, et que le premier serment qu'un Romain faisoit en naissant, étoit de sacrifier sa vie pour la défense de la liberté publique. Il n'en falloit pas davantage pour rassurer la conscience des soldats: ils crient aux armes, lèvent leurs enseignes, et, sous la conduite de leurs cen-

turions, ils prennent le chemin de Rome, laissant avec les décemvirs le petit nombre des Romains, ou de ceux des nations alliées, qui croyoient encore avoir quelques motifs de devoir ou d'intérêt pour ne pas se soustraire comme les autres à leur obéissance.

Arrivée aux portes de la ville, l'armée la traversa en bon ordre, sans se porter à aucune violence ; et ayant seulement invité tous les citoyens à la liberté, elle se retire sur le mont Aventin, qui faisoit partie de Rome. Le sénat envoie trois députés consulaires, pour demander de sa part aux soldats, par quel ordre ils avoient abandonné leur camp, et quel étoit leur dessein. Nous ne recevrons, s'écrient-ils, d'autres députés qu'Horatius et Valérius, et ce n'est qu'à eux seuls que nous voulons répondre. Ils se nomment ensuite pour chefs, par le conseil de Virginius, dix tribuns militaires.

L'armée qui étoit dans le pays des Sabins, sollicitée par Icilius et Numitorius, aigrie du meurtre de Siccius, indignée des attentats d'Appius, ne tarda pas à suivre l'exemple qu'on venoit de lui donner. Elle se choisit aussi dix tribuns, parmi lesquels se fit nom-

mer Icilius. Elle entra dans Rome par la porte Colline, enseignes déployées ; et, sans s'arrêter, fut se joindre aux autres troupes, sur le mont Aventin. Les deux armées ainsi réunies, chargèrent les vingt tribuns qu'elles s'étoient choisis, d'en nommer deux d'entre eux qui eussent la principale autorité (1).

Les sénateurs, de leur côté, s'assembloient tous les jours pour apporter quelques remèdes aux maux de la République, sans pouvoir rien déterminer, se trouvant tantôt divisés entre eux par des opinions contraires, tantôt arrêtés par l'opposition des décemvirs, soutenus du reste de leur parti. La multitude, informée par Duilius, ancien tribun du peuple, que, dans le sénat, le temps se passoit en vaines disputes, se laissa persuader aisément que les sénateurs ne se réuniroient jamais pour agir conformément à ses véritables intérêts, qu'ils n'eussent vu la ville abandonnée ; que c'étoit l'unique moyen de leur apprendre que le peuple ne se réconcilieroit point avec eux qu'on ne lui eût

(1) Dion. Halic. l. XI, p. 706-725. Tit.-Liv. l. III, c. 43-51.

rendu

rendu ses tribuns et ses privilèges. D'après ces réflexions généralement adoptées, les soldats, quittant le mont Aventin, prirent leur marche par le chemin de Nomente, appelé alors le chemin de Siculne, et s'étant campés à peu de distance de Rome, sur le mont Sacré, ils continuèrent à imiter la retenue de leurs ancêtres, s'abstenant de tout acte d'hostilité. Le peuple y fut joindre l'armée; les femmes suivoient leurs maris, et les enfans leurs pères. Rome devint comme une solitude, et l'on n'y voyoit plus que quelques vieillards à qui la foiblesse de leur âge ne permettoit pas d'en sortir.

Les sénateurs, effrayés de cet abandon général, se rassemblèrent, et il n'y eut plus qu'un cri contre les décemvirs, qui, contraints de céder aux clameurs qui s'élevoient de toutes les parties de la salle, déclarèrent qu'ils étoient prêts à se soumettre aux décisions du sénat, se bornant à le conjurer de ne pas les sacrifier à la fureur de leurs ennemis, puisqu'il étoit de son propre intérêt de ne pas accoutumer la multitude à verser le sang des patriciens.

Alors Valérius et Horatius furent envoyés

vers le peuple, pour le rappeler dans la ville, aux conditions qui leur sembleroient raisonnables, avec ordre de prendre des précautions pour la sûreté des décemvirs. Les députés furent reçus avec les démonstrations de la joie la plus vive. Icilius, chargé de traiter avec eux, le fit de manière à prouver que les mécontens fondoient leurs prétentions, beaucoup plus sur la bonté de leur cause que sur la force de leurs armes. Il demanda seulement, en leur nom, le rétablissement des tribuns et de l'appel, privilége dont les plébéiens jouissoient avant la création des décemvirs, avec une amnistie générale pour tous ceux qui avoient occasionné le soulèvement et la retraite du peuple pour lui rendre sa liberté. Quant aux décemvirs, la foule des citoyens demandoit qu'on les lui remît entre les mains, menaçant de les faire brûler tout vifs.

Horatius et Valérius firent à haute voix l'éloge de la sagesse et de la modération du peuple dans les premières propositions qu'ils venoient d'entendre; mais se récriant sur le dernier article; « lorsque vous vous livrez, dirent-ils, aux mouvemens de votre colère,

nous croyons qu'il faut vous les pardonner, plutôt que d'y condescendre. C'est l'horreur que vous avez pour la cruauté, qui, sans que vous vous en aperceviez, vous rend cruel vous-même. Presque avant que vous soyez libre, vous voulez dominer sur vos adversaires. Rome ne cessera-t-elle de nous faire voir, ou les patriciens armés contre le peuple, ou le peuple armé contre les patriciens? Croyez-nous, Romains, vous avez plus besoin du bouclier que de l'épée. Celui-là n'est que trop abaissé, qui se trouve obligé de vivre sous les mêmes lois que le commun des citoyens, ne faisant plus aucun outrage aux autres, comme il ne doit en recevoir de personne. Quand vous aurez recouvré vos tribuns et vos lois, vous ne deviendrez que trop redoutables. Arbitres alors de notre fortune et de notre vie, ce sera à vous, en observant une égale justice, à rendre à chacun selon ses mérites. Qu'il vous suffise maintenant de rentrer en possession de votre liberté ».

Tout le peuple ayant remis ses intérêts entre les mains de Valérius et d'Horatius, ils se hâtèrent d'aller rendre compte au sé-

nat de leur négociation. Les décemvirs, voyant que, contre leur attente, on ne parloit point de les punir, consentirent à tout ce que l'on désiroit : le seul Appius, contraint de s'y prêter comme ses collègues, prévit le sort qui l'attendoit. On dressa aussitôt un sénatus-consulte, qui portoit que les décemvirs feroient incessamment leur démission, que le grand pontife Quintus Jurius tiendroit l'assemblée pour la création des tribuns, et que personne ne seroit inquiété pour la retraite des soldats et du peuple. Le décret rendu, et le sénat s'étant retiré, les décemvirs passèrent dans la place publique, et abdiquèrent solennellement leur pouvoir (1).

Le retour des députés, suivis de tout ce qui étoit resté de citoyens dans l'enceinte de Rome, remplit le camp d'allégresse. Après des acclamations universelles, on se félicitoit mutuellement du rétablissement de

(1) Cet événement tombe dans la même année que la paix honteuse qu'Artaxerxès fit avec les Grecs, et que la mort de Cimon (ci-dessus, t. VI, p. 249).

la concorde et de la liberté. Valérius et Horatius s'adressant à cette multitude, « Venez, Romains, dirent-ils, revoir vos dieux pénates ; mais rapportez dans Rome cette même modération que vous avez gardée dans le lieu de votre retraite, et qu'elle ne vous abandonne jamais. Retournez sur le mont Aventin d'où vous êtes partis. Ce lieu doit être pour vous d'un heureux présage. C'est là que vous avez commencé le grand ouvrage de votre liberté; c'est là que vous élirez des tribuns du peuple, sous les auspices et l'autorité du grand pontife ».

Applaudissant à ce discours, toute la troupe se mit en marche; elle traversa la ville en silence, et s'étant rendue au mont Aventin, elle créa dix tribuns du peuple, ayant à sa tête le grand pontife. Le premier fut Virginius. On nomma ensuite Icilius et Numitorius, et après eux Sicinius, descendant de celui qui, le premier, fut créé tribun sur le mont Sacré, Duilius, qui s'étoit déjà signalé dans le tribunat avant la création des décemvirs, et cinq autres, dans le choix desquels on eut moins égard à leurs services passés, qu'à l'espérance qu'on avoit

conçue de ceux qu'ils pouvoient rendre.

Dès que ces magistrats furent entrés en charge, Icilius proposa au peuple une loi qui fut aussitôt établie, et qui portoit qu'on ne feroit un crime à personne de s'être soulevé contre les décemvirs. Sur-le-champ, Duilius, le plus sage, dans ces derniers temps, et le plus modéré des tribuns, en proposa une autre, qui fut également ratifiée. Elle avoit pour objet la réélection des consuls, avec la liberté d'appeler de leurs ordonnances (1).

Lucius Valérius et Marcus Horatius ayant été élevés à cette dignité par un inter-roi, exercèrent sur-le-champ leur magistrature. Toujours aussi zélés pour les intérêts du peuple, ils le convoquèrent pour faire passer, au grand regret des patriciens, qui n'o-

---

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 51-54.

Tout ce qui vient d'être dit n'est pris que de Tite-Live. Dans le XIe. livre de Denys d'Halicarnasse, p. 725, il se trouve une lacune, qui ne se termine qu'au rétablissement des consuls, dans la personne de Valérius et d'Horatius.

sèrent les contredire, plusieurs lois en sa faveur, dont la principale ordonnoit que celles qui seroient portées dans les assemblées par tribus, seroient également pour tous les Romains, et auroient la même force que celles qui se faisoient dans les comices par centuries; ce qui donna une puissance sans bornes aux assemblées des tribuns.

Ils crurent, dès ce moment, l'occasion favorable pour se venger d'Appius et de ses collègues; mais ils ne voulurent les dénoncer que l'un après l'autre, persuadés qu'en les partageant, ils réussiroient plus aisément à les faire condamner. Ils commencèrent par Appius, qui s'étoit rendu le plus odieux, et chargèrent Virginius de se porter contre lui pour accusateur. Appius, cité au tribunal du peuple, fut obligé de comparoître. On ne l'eut pas plutôt aperçu, que le souvenir de son énorme puissance alluma l'indignation dans tous les esprits. Virginius l'augmenta encore par ses plaintes, et ordonna comme tribun, qu'on le conduisît en prison. Quoiqu'Appius n'eût rien à espérer du secours des tribuns, ni des suffrages du peuple, cependant, aussitôt qu'il vit le lic-

teur s'approcher pour le saisir : J'en appelle, dit-il, aux tribuns et au peuple. Ce seul mot, le plus ferme appui de la liberté, sorti d'une bouche, qui, quelques jours auparavant, avoit prononcé en faveur de la servitude, imposa silence à tout le monde. Chacun s'écria « qu'il falloit enfin reconnoître une Providence qui présidoit aux choses d'ici-bas, et qui, après des lenteurs apparentes, faisoit subir tôt ou tard à l'orgueil et à la cruauté les justes peines qui leur étoient dues; que celui qui avoit aboli l'appel, appeloit lui-même : que celui qui avoit ôté au peuple tous ses priviléges, imploroit l'assistance du peuple; que celui enfin qui, pour se rendre maître de Virginie, avoit condamné à l'esclavage une personne libre, avoit recours, pour se délivrer de la prison, aux lois qu'on avoit faites pour maintenir la liberté ». Parmi les cris confus de la multitude, on distinguoit la voix d'Appius, qui imploroit la bonté du peuple romain. Il n'en fut pas moins traîné en prison, et jeté dans les fers, sans que Virginius lui permît de donner de cautions. Tant de scènes orageuses qui n'avoient cessé d'agiter les Ro-

mains, n'en avoient pas fait cependant un peuple barbare et inhumain : quoiqu'on avouât que ce traitement étoit bien mérité, il n'y eut personne, dit Tite-Live, qui ne fût touché de l'état où se voyoit réduit un homme aussi considérable que l'étoit Appius; et le peuple commençoit à trouver que la liberté qu'il avoit recouvrée dégénéroit en licence.

Il faut convenir, en effet, que les formes n'avoient pas été assez exactement observées, et qu'en punissant dans Appius la tyrannie, Virginius le traitoit tyranniquement. Il le sentit, et voyant le mouvement violent qui s'étoit élevé à ce sujet dans tous les esprits, il remit le jugement à un autre jour.

Dans ces entrefaites, Caïus Claudius, qui, ne pouvant souffrir les excès auxquels se portoient les décemvirs, et surtout son neveu, avoit abandonné Rome, pour se retirer auprès du lac Régille, l'ancienne patrie des Claudiens, ayant appris le péril où Appius se trouvoit, revint dans cette ville, malgré son grand âge, pour solliciter la grâce d'un homme dont les crimes l'avoient obligé de

s'exiler. Ce vieillard, couvert d'habits malpropres et déchirés, suivant l'usage des accusés, et accompagné de ses proches et de ses cliens, parcouroit la place publique, suppliant humblement tous les citoyens en général, et chacun d'eux en particulier, de ne point causer à la race des Claudiens, la douleur et la confusion de voir un des siens chargé de chaînes, et de ne pas laisser enfermé dans un indigne cachot un législateur romain, l'auteur de toute la jurisprudence qui gouvernoit la République, celui néanmoins dont il détestoit toujours les vices, en demandant grâce pour sa personne. La valeur des citoyens, ajoutoit-il, avoit rendu la liberté à Rome; mais la clémence pouvoit seule y entretenir la concorde, et l'union des différens ordres.

Virginius répondit à ce discours, en rappelant le triste sort de Virginie et de toute sa famille. Ce souvenir effaça toute l'impression qu'avoit pu faire Claudius, et le trop coupable et malheureux Appius, ayant perdu tout espoir, se donna la mort avant que le jour du jugement fût arrivé (1).

(1) La plupart cependant crurent qu'il avoit

Oppius, accusé à son tour par Numitorius, vit s'élever contre lui, en présence de tout le peuple, un citoyen qui avoit fait vingt-sept campagnes, et avoit reçu de ses généraux, en huit occasions différentes, des récompenses extraordinaires qu'il représentoit. Cet homme, après avoir déchiré ses habits, fit voir à ses concitoyens son dos tout ensanglanté des coups de verges dont il avoit été frappé par l'ordre du décemvir, offrant d'être livré une seconde fois à sa cruauté, s'il pouvoit prouver qu'il se fût attiré ce châtiment par aucune faute. Oppius prévoyant sa condamnation, imita son collègue, et périt, comme Appius, dans la prison, avant le jour où il devoit être jugé. Les autres décemvirs s'exilèrent volontairement, et leurs biens furent confisqués au profit du trésor public, comme ceux des deux premiers. Duilius, s'apercevant que les citoyens se rebutoient déjà de ces exécutions et de ces rigueurs, dans la crainte que sur les dé-

---

été étranglé par l'ordre des tribuns; mais d'autres, pour les disculper, firent courir le bruit qu'il s'étoit pendu lui-même.

bris de l'ancienne tyrannie il ne s'en élevât bientôt une nouvelle, proposa une amnistie générale en faveur de ceux qui avoient prêté leur ministère aux décemvirs pour quelque crime que ce pût être. Cette proposition fut applaudie et ratifiée.

Pendant tous ces troubles, les Æques, les Volsques et les Sabins, avoient fait de grands préparatifs pour la guerre; et par l'ordre du sénat, les consuls ayant tiré au sort pour le commandement des armées, et ayant terminé les enrôlemens nécessaires, Valérius s'étoit disposé à marcher contre les Æques et les Volsques réunis, et Horatius contre les Sabins. Dès que le calme eut été rétabli dans Rome, ils se mirent en campagne. Valérius, campé sur l'Algide, prit le parti de temporiser pour inspirer plus de confiance à l'ennemi, qui, las d'attendre le combat, et s'imaginant que les Romains se tenoient pour battus, allèrent butiner dans les terres voisines, laissant dans leur camp assez de troupes pour le garder, mais pas assez pour livrer bataille. Le consul, profitant de leur imprudence, força les retranchemens, et obtint, sur le reste des troupes qui revenoient en hâte et sans or-

dre pour les défendre, une victoire facile. Horatius et leur armée, instruits de ce succès, et piqués d'une noble émulation, vainquirent aussi les Sabins; mais la victoire fut plus disputée. Ceux-ci, énorgueillis par les avantages qu'ils avoient remportés précédemment, et ne le cédant aux Romains, selon le rapport de Denys d'Halicarnasse, ni en nombre, ni en capacité pour le métier de la guerre, donnèrent des marques d'une valeur extraordinaire: leur chef, un des plus prudens et des plus braves guerriers de son siècle, se distingua dans cette occasion par-dessus tous les autres. Mais, malgré leur courage et leur résistance, malgré la ruse qu'ils avoient su joindre à la valeur, en tenant à l'écart un corps de deux mille hommes, qui prenant en flanc les Romains dans le fort de la mêlée, furent sur le point de causer leur déroute, ils se virent contraints de plier, et leur camp fut la proie du vainqueur.

Après deux victoires si considérables, le sénat, jaloux de la gloire des consuls, dont l'extrême popularité avoit excité son mécontentement, n'ordonna des prières publiques que pour un jour. Mais le peuple, sans

attendre son consentement, continua le jour suivant à témoigner sa reconnoissance aux Dieux dans tous les temples de la ville; et cette seconde cérémonie, toute libre qu'elle étoit, se fit avec plus de pompe, et avec un plus grand concours de citoyens que celle qui avoit été décrétée par l'autorité publique. Le sénat fit une autre faute non moins remarquable que la première. Par une injustice puérile, et peu digne de sa sagesse, il refusa aux consuls le triomphe auquel ils avoient droit de prétendre. Piqués de ce refus, ils s'adressèrent au peuple, qui, de l'avis d'Icilius, ne se montra que plus empressé à leur décerner lui-même cet honneur.

Les tribuns songèrent à profiter du crédit qu'ils s'étoient acquis, et de leur ascendant sur la multitude, pour se faire continuer dans leur charge; et pour empêcher qu'on ne les soupçonnât de vouloir se rendre maîtres du gouvernement, à l'exemple des décemvirs, ils voulurent qu'on continuât aussi Valérius et Horatius dans le consulat. Heureusement Duilius, plus zélé pour le bien public, fit échouer ce projet, en engageant les consuls à déclarer publiquement qu'ils ne se prête-

roient point à violer ainsi les lois établies, et qu'ils abdiqueroient dès que leur temps seroit expiré. Muni de cette autorité, Duilius, sur qui le sort avoit fait tomber la commission importante de tenir les assemblées pour la nomination des tribuns, en créa cinq, et leur permit de choisir les cinq autres, se fondant sur une loi, qui portoit que si tous les tribuns n'étoient pas élus au jour marqué pour l'élection, ceux qui l'auroient été, pourroient nommer leurs collègues. Cette fermeté et ce désintéressement méritèrent à Duilius les applaudissemens de tous ses concitoyens.

En vertu de la loi, les nouveaux tribuns remplirent le nombre fixé, et ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'ayant égard aux désirs des sénateurs, ils élevèrent à cette magistrature plébéienne deux patriciens consulaires (1).

Il ne se passa rien de bien considérable sous le consulat de Lartius Herminius et de Titus Virginius. Ils observèrent l'un et l'autre, entre le sénat et le peuple, une neutra- L'an 448 avant J. C.

(1) Dion. d'Halic. l. XI, p. 715-729. Tit.-Liv. l. III, c. 55 65.

lité qui contribua beaucoup à maintenir la paix, tant au dedans qu'au dehors. Seulement Lucius Tribonius, l'un des tribuns du peuple, piqué de ce que les membres du sénat avoient traversé son élection, et de ce que ses collègues avoient nommé deux patriciens, fit porter une loi, qui défendoit à ceux qui présideroient aux assemblées, de les terminer, avant que d'avoir fait créer dix tribuns par le peuple (1).

L'an 447 avant J. C. Marcus Géganius et Caïus Julius, qui furent nommés consuls l'année suivante, marchèrent sur les traces de leurs prédécesseurs, et en ménageant la puissance tribunitienne, conservèrent au sénat toute sa majesté. Ils ordonnèrent des levées contre les Volsques, sans trop se presser de les achever, se bornant à contenir en même temps par là, et les ennemis, et les citoyens. Mais il y avoit toujours un des deux ordres qui abusoit de la modération que l'autre faisoit paroître. Le peuple se montrant plus pacifique, les jeunes sénateurs commencèrent à le maltraiter; et lorsque les tribuns se mettoient en devoir

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 65.

de protéger les plus foibles contre la violence de leurs oppresseurs, ils s'y trouvoient exposés eux-mêmes, ceux-ci s'attroupant pour les insulter, surtout dans les derniers mois de leur tribunat, où pour l'ordinaire la puissance des magistrats s'énervoit à mesure qu'elle approchoit de sa fin. Les anciens du sénat sentoient bien que leur jeunesse étoit trop remuante, et alloit trop loin. Mais s'il falloit que l'un des deux partis passât les bornes qu'une sage retenue devoit leur prescrire, ils aimoient mieux que le trop d'ardeur fût du côté de leurs partisans que de celui de leurs adversaires. « Tant il est difficile, dit Tite-Live, de garder un juste milieu dans la défense de la liberté! En feignant de vouloir nous maintenir vis-à-vis des autres dans l'égalité, nous nous élevons insensiblement au-dessus d'eux; les précautions que nous prenons pour nous mettre en état de ne rien craindre, sont telles que nous nous rendons nous-mêmes redoutables, et nous devenons coupables envers eux de l'injustice que nous repoussons, comme si c'étoit une nécessité de souffrir l'injure ou de la faire (1) ».

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 65.

L'an 446 avant J. C. Titus Quintius Capitolinus et Agrippa Furius, élevés au consulat, ne trouvèrent point, en entrant en charge, de sédition ouverte dans la ville, ni de guerre au dehors. Mais ils étoient à la veille de voir éclater l'une et l'autre. Le peuple et les tribuns se montroient extrêmement irrités contre les sénateurs; et c'étoit assez qu'on appelât quelqu'un des nobles en jugement, pour exciter la discorde dans les assemblées. Sur le bruit qui s'en répandit, les Æques et les Volsques, comme si c'eût été un signal qu'on leur eût donné, ne manquèrent pas de prendre les armes. Ayant réuni toutes leurs forces, ils ravagèrent d'abord les terres des Latins, sans éprouver aucune résistance. Fiers de leurs premiers succès, ils osèrent, après avoir dévasté tout ce qui se rencontroit sur leur passage, s'avancer jusque sous les murs de Rome, du côté de la porte Esquiline, étalant aux yeux des Romains, pour les braver, le butin qu'ils avoient fait sur leurs terres. Après cette insulte, ils se retirèrent en bon ordre du côté de Corbion, faisant marcher devant eux les dépouilles de leurs ennemis.

Indigné d'un spectacle si humiliant pour

ses concitoyens, Titus Quintius Capitolinus, cet homme illustre par ses quatre consulats, par ses victoires, et surtout par ses vertus, assembla le peuple, et lui tint un discours si rempli d'une mâle éloquence, et qui peint si bien l'état habituel de la République, que, quelque étendue qu'ait pu lui donner Tite-Live, qui nous l'a transmis, nous ne saurions nous résoudre à en rien retrancher.

« Romains, dit ce consul, quoique je n'aie rien à me reprocher, ce n'est pourtant qu'avec une extrême confusion que je parois aujourd'hui devant vous. Faut-il que vous soyez témoins, et que la postérité l'apprenne un jour, que, sous le quatrième consulat de Titus Quintius, les Æques et les Volsques, à peine capables autrefois de résister aux Herniques, sont venus impunément vous insulter jusqu'aux portes de Rome? Quoique, de la manière dont on vit ici depuis long-temps, j'aie pu juger que nous n'avions rien d'heureux à nous promettre pour l'avenir, si j'avois cru que la République dût essuyer cette année un pareil affront, je me serois dérobé par l'exil ou par la mort à la dignité de consul, faute de trouver d'autres moyens pour

m'y soustraire. Quoi ! si ceux qui sont venus jusqu'au pied de nos murailles, avoient eu du courage, comme ils avoient des armes, le consul Quintius auroit vu prendre Rome sous ses yeux ! Que ne suis-je mort dans mon troisième consulat ! J'avois acquis assez d'honneur et de gloire, pour ne pas regretter la vie. Sur qui tombe au reste le mépris qu'ont témoigné, en nous bravant, les plus lâches de nos ennemis : sur les consuls ou sur vous-mêmes ? Si c'est sur nous, ôtez à des magistrats indignes l'autorité que vous leur avez confiée; et n'est-ce pas assez ? faites-nous subir le châtiment que nous méritons. Si c'est sur vous, je ne souhaite pas qu'aucun des Dieux ni des hommes vous punisse de votre faute; il suffit que vous vous en repentiez. Non, Romains, ce n'est, après tout, ni votre lâcheté qu'ils ont méprisée, ni leur valeur qui leur a inspiré tant d'audace : après avoir été tant de fois battus et mis en fuite, tant de fois chassés de leur camp, privés d'une partie de leurs terres, et obligés enfin de passer sous le joug, ils ne peuvent ni méconnoître vos forces, ni ne pas sentir leur foiblesse. Le poison le plus

mortel pour le corps de notre République, c'est la discorde des deux ordres ; ce sont les disputes éternelles du sénat et du peuple. Tandis qu'il y a une guerre continuelle entre eux, et que nous ne pouvons mettre des bornes, nous à l'esprit de domination, vous à l'amour excessif de la liberté ; tandis que les uns ne peuvent souffrir les magistrats patriciens, et les autres ceux du peuple ; le courage de vos ennemis s'est ranimé.

» Mais, au nom des Dieux, que prétendez-vous encore? Vous avez désiré des tribuns ; nous vous les avons accordés pour le lien de la paix! Vous avez souhaité des décemvirs ; nous nous sommes prêtés à ce qu'on en créât. Ils vous ont déplu ; nous les avons obligés d'abdiquer. Ils sont restés en butte à votre animosité, quoique devenus simples particuliers ; nous avons supporté patiemment que les personnages les plus nobles et les plus distingués fussent punis de mort ou d'exil. Vous avez voulu une seconde fois créer des tribuns du peuple ; vous en avez créé. Vous avez désiré avoir des consuls qui vous fussent dévoués ; nous avons rempli vos vœux, quelque injustice qu'il y eût à ce qu'une magistrature patri-

cienne fût à la discrétion du peuple. Enfin, vous êtes munis contre nous, et du secours de vos tribuns, et de la liberté d'appeler des consuls au peuple; pendant que nous sommes soumis à ses décrets, et que, sous prétexte d'établir dans l'Etat une sorte d'égalité par de nouvelles lois, vous avez aboli tous nos priviléges. Nous avons souffert toutes ces choses, et nous les souffrons encore. Quand verrons-nous cesser la discorde? Quand nous sera-t-il permis de nous regarder comme les citoyens d'une même ville, et comme n'ayant qu'une patrie commune? Vaincus, nous faisons paroître plus d'égalité d'ame, après vous avoir tout cédé, que vous, quoique vainqueurs, n'en montrez après avoir tout obtenu. Ne vous êtes-vous pas assez fait craindre? C'est contre nous qu'on s'empare du mont Aventin; c'est contre nous qu'on se saisit du mont Sacré: nous avons vu les Volsques prêts à prendre les Esquilies (1), à monter sur nos remparts; et personne ne s'est mis en devoir de les repousser. Vous n'avez du courage que pour nous offenser;

(1) Une des sept montagnes de Rome.

vous n'êtes armés que contre le sénat. Du moins après que vous nous y aurez assiégés, après que vous aurez converti la place publique en un camp, et que vous aurez rempli les prisons des premiers de la ville; avec la même audace et la même fureur, sortez contre l'ennemi par la porte Esquiline; ou, si vous n'avez pas assez de hardiesse pour le faire, regardez du haut de vos murailles le pillage de vos campagnes, l'enlèvement de vos troupeaux, l'embrasement de vos maisons. Si l'intérêt public vous touche peu, on annoncera au premier jour à chacun de vous les pertes qu'il aura faites dans ses propres champs; et qu'avez-vous dans la ville qui soit capable de les réparer? les tribuns vous rendront-ils ce que vous aurez perdu? Ils vous donneront de belles paroles, autant que vous en voudrez; ils accuseront tout ce qu'il y a de principaux citoyens dans Rome; ils entasseront à votre gré lois sur lois, harangues sur harangues; et dites-moi, si, après tous ces discours et ces assemblées, quelqu'un d'entre vous est rentré plus riche et plus heureux dans sa maison? Dites-moi quel fruit vous en avez rapporté à vos femmes et

à vos enfans; si ce n'est des ressentimens, des haines, des inimitiés, tant publiques que particulières, contre lesquelles ce ne fut jamais votre vertu ni votre innocence, mais un secours étranger, qui vous mit en sûreté? Quand vous serviez sous les consuls, au lieu de vous laisser conduire par vos tribuns; lorsque vous étiez dans le camp, et non dans la place publique; lorsque vous faisiez trembler les ennemis par vos cris guerriers dans les combats, et non les sénateurs romains par vos clameurs séditieuses dans les assemblées; vous étendiez les bornes de l'Empire, vous reveniez triomphans près de vos Dieux pénates, au sein de vos foyers, chargés de butin, comblés de gloire, dont l'éclat rejaillissoit sur votre famille et sur votre patrie: vous souffrez maintenant que les ennemis s'en retournent enrichis de vos dépouilles. Restez donc éternellement fixés dans le lieu de vos assemblées, et attentifs aux harangues qu'on y débite. Malgré vous, la nécessité de combattre saura bien vous en arracher. Il vous coûtoit d'aller au-devant des Æques et des Volsques: la guerre est à vos portes, et si vous ne la repoussez, elle sera bientôt

bientôt dans vos murs, elle montera à la forteresse et au Capitole, elle vous poursuivra jusque dans vos maisons. Il y a deux ans que le sénat a ordonné qu'on fît des levées, et qu'on menât des troupes à Algide; depuis tout ce temps, nous restons chez nous sans rien faire; semblables à des femmes, nous ne nous occupons que de vaines altercations; contens de vivre, et quant au dehors, dans une sorte de paix, nous ne pensons pas que de cette lâche indolence, nous ne tarderons pas à voir renaître plusieurs guerres.

» Je sais qu'on pourroit vous dire des choses plus agréables; mais quand mon caractère ne me porteroit pas à vous parler vrai plutôt qu'à vous flatter, la nécessité m'y contraindroit. Romains, je souhaiterois de vous plaire; mais j'aime encore mieux vous sauver, de quelque manière que vous puissiez être disposés dans la suite à mon égard. Il est assez ordinaire que ceux qui n'ont en vue que leur intérêt dans les discours qu'ils tiennent au peuple, en soient écoutés plus favorablement que ceux qui ne se proposent que le bien public; à moins que vous ne vous imaginiez cependant que ces flatteurs à vos

gages, que ces adulateurs de la multitude, qui ne sauroient souffrir ni que vous fassiez la guerre, ni que vous jouissiez de la paix, s'occupent de vos avantages, quand ils vous animent et vous aigrissent contre les sénateurs. Non, lorsqu'ils vous soulèvent ainsi, ce n'est que parce qu'ils en retirent toujours de l'honneur ou du profit. Comme ils voient qu'on les compte pour rien, lorsque tous les ordres de l'Etat sont en bonne intelligence, ils aiment mieux faire du mal, et exciter des séditions et des troubles, que de rester sans rien faire.

» Mais vous dégoûterez-vous enfin de toutes ces choses? Au lieu de la conduite qu'on vous fait tenir, consentirez-vous à reprendre la coutume de vos pères? Il n'y a point alors de supplice que je ne veuille bien endurer, si dans peu de jours, après avoir mis en fuite et chassé de leur camp ceux qui désolent maintenant vos terres, je ne fais repasser de nos murs jusque dans leurs villes la terreur qui vous glace, et vous rend comme immobiles ».

Rarement discours d'aucun tribun, quelque flatteur et populaire qu'il pût être, fut-

mieux reçu du peuple que ces réprimandes du consul le plus sévère. La jeunesse même, qui, dans de semblables conjonctures, s'étoit mise dans l'usage d'opposer au sénat, comme une arme invincible, le refus de s'enrôler, ne respiroit que la guerre et les combats. D'ailleurs les paysans, dépouillés par l'ennemi, couverts pour la plupart de blessures, et ne racontant aux habitans de Rome, où ils venoient chercher un asile, que des choses plus terribles encore que celles qu'ils avoient sous les yeux, les remplirent d'indignation et de fureur. Le sénat s'assemble. Tous les yeux sont fixés sur Quintius comme sur l'unique défenseur de la majesté romaine. Les levées se font par ses ordres et par ceux de son collègue avec une promptitude incroyable. Le jour commence à peine à paroître, et déjà tout est en mouvement. Les questeurs tirent les drapeaux du trésor, les font porter dans le Champ-de-Mars, et la nouvelle armée, à laquelle se joignent, de plein gré, quelques compagnies de vieux soldats, étant sortie de la ville en bon ordre sur les dix heures du matin, va camper le jour même à dix milles de Rome. Le lendemain elle campe près de

l'ennemi à Corbion, et dès le jour suivant la bataille se donne entre deux partis, dont l'un étoit animé par un juste ressentiment, et l'autre étoit sans espoir d'obtenir aucun quartier, après avoir repris tant de fois les armes.

Quoique dans l'armée romaine les deux consuls eussent une égale autorité, Agrippa, par une modestie digne des plus grands éloges, reconnoissant la supériorité de Quintius, et sachant que, dans les occasions importantes, rien ne nuit plus au succès des affaires, que le partage du commandement, l'avoit déféré tout entier à son collègue. Quintius de son côté répondit à cette déférence par les attentions et les soins les plus marqués, communiquant à Agrippa tous ses desseins, lui donnant une grande part à la gloire de la réussite, et se l'égalant en toutes choses. Bel exemple pour les généraux, mais trop rarement imité !

Quintius commandoit l'aile droite, et Agrippa la gauche. Publius Postumius Albus, un de leurs lieutenans, étoit à la tête du corps de bataille; Servius Sulpicius, leur autre lieutenant, conduisoit la cavalerie. L'in-

fanterie de l'aile droite combattit avec une valeur signalée; les Volsques soutinrent le choc avec le même courage. Sulpicius perça avec sa cavalerie à travers le corps de bataille des ennemis, et quoiqu'il eût pu revenir par le même chemin avant qu'ils se ralliassent, il crut qu'il étoit plus à propos de les prendre en queue, tandis qu'ils avoient toujours en tête l'infanterie romaine. Il auroit, en effet, par ce moyen achevé leur déroute, si la cavalerie des Æques et des Volsques n'étoit survenue, et ne l'avoit lui-même attaqué. Sulpicius crie alors à ses soldats qu'il n'y a point de temps à perdre, qu'ils vont être enveloppés à leur tour, et mis hors d'état de rejoindre leur armée, s'ils ne font un effort extraordinaire; que ce n'est pas assez de mettre l'ennemi en fuite, qu'il faut passer au fil de l'épée les hommes et les chevaux, afin qu'il ne puisse pas recommencer le combat. Animés par ce discours, dès le premier choc ces cavaliers renversent et massacrent tout ce qu'ils ont devant eux. Tournant tête aussitôt contre l'infanterie, ils envoient annoncer aux consuls ce qui s'est passé. Cette nouvelle rehausse encore le courage des

Romains, et porte l'épouvante parmi les Æques, qui déjà lâchoient le pied. Leur corps de bataille fut le premier qui plia; ensuite l'aile gauche se laissa enfoncer par Quintius; mais il y eut plus de résistance à l'aile droite.

Agrippa, jeune, vigoureux, et plein de feu, voyant que les choses alloient mieux partout ailleurs que de son côté, arrache les enseignes de la main de ceux qui les portent, et en jette quelques-unes au milieu des rangs les plus serrés de l'armée ennemie. La crainte de perdre leurs enseignes, ce qui étoit le comble de l'ignominie, rend aux soldats leur première ardeur, et bientôt la victoire devient égale de toutes parts. En même temps Quintius fait dire à Agrippa, qu'il n'attend que lui pour attaquer le camp ennemi, afin que toute l'armée réunie prenne part au butin. Les deux consuls victorieux se joignent, se félicitent mutuellement de leurs succès, et fondant sur le camp des Æques et des Volsques, gardé par un petit nombre de soldats, s'en rendent maîtres sans coup férir. Ainsi les consuls ramènent à Rome leurs troupes chargées de riches dépouilles, après

avoir recouvré tout ce qu'on avoit perdu dans le ravage des campagnes.

Une victoire si éclatante fut déshonorée à Rome, presque aussitôt, par le jugement honteux que rendit le peuple, au sujet d'un territoire que ses alliés se disputoient les armes à la main, depuis bien des années. Les Ariciniens et les Ardéates, fatigués de part et d'autre des pertes que cette guerre leur avoit causées, avoient pris les Romains pour juges de leur différend. Leurs députés ayant plaidé avec chaleur devant le peuple assemblé, les tribus étoient sur le point de donner leurs suffrages, lorsqu'un vieillard, nommé Scaptius, demanda la permission de parler. Les consuls refusant de l'entendre, et tout son extérieur, joint à son grand âge, le leur faisant regarder comme un insensé, il s'écria qu'on trahissoit la République, et qu'il en appeloit aux tribuns. Ceux-ci, conduits presque toujours par la multitude plutôt qu'ils ne la conduisoient, lui donnèrent toute liberté. « J'ai, dit-il, quatre-vingt-trois ans; il y en avoit déjà plus de vingt que je portois les armes, lorsque je combattis dans le champ même dont il est question, l'année

où les Romains se rendirent maîtres de Coriole. Ce qu'on a pu oublier par le laps de temps, mais ce qui est encore gravé dans ma mémoire, c'est que cette terre appartenoit aux Coriolans, et que ce fut sur eux, qu'après la prise de leur ville, les Romains la confisquèrent au profit de la République. Je ne conçois donc pas sur quel fondement les Ardéates et les Ariciniens prétendent s'approprier, par le jugement même du peuple auquel il appartenoit, un territoire auquel ils n'avoient jamais prétendu tant que Coriole en avoit joui. Je n'ai que peu de jours à vivre; mais je ne peux m'empêcher d'élever ma voix, pour rendre à l'Etat, par le seul moyen qui me reste à mon âge, un bien que je l'ai aidé à acquérir, lorsque je portois les armes. Ainsi j'exhorte le peuple de toutes mes forces à ne pas se trahir lui-même dans sa propre cause, par une honte aussi nuisible que malentendue ».

Les consuls voyant qu'on applaudissoit au conseil de Scaptius, prirent les Dieux et les hommes à témoins de l'opprobre dont les Romains alloient se couvrir, et ayant fait venir les premiers des sénateurs, ils allèrent

avec eux de tribu en tribu, conjurant le peuple de ne pas se permettre, au mépris de tous ses alliés, au mépris de toute justice et de sa gloire même, une action d'un si mauvais exemple et d'une si dangereuse conséquence, en s'adjugeant un bien, dont il n'étoit plus dans le moment que le dépositaire et l'arbitre. En vain s'efforcèrent-ils de lui faire comprendre les sentimens de douleur et d'indignation dont cette nouvelle infamante alloit pénétrer ceux qui lui étoient le plus attachés, la joie qu'elle alloit causer à ses ennemis, le peu de profit que lui apporteroit l'acquisition d'un bien aussi médiocre, mis en parallèle avec la perte immense qu'il alloit faire, puisqu'en fait de réputation et de bonne foi, de toutes les pertes, celle de l'honneur est sans comparaison la plus grande : le rapport du seul Scaptius, soutenu de la cupidité de la multitude, l'emporta sur toutes ces remontrances. Les tribuns allèrent aux voix, et prononcèrent que le champ appartenoit au peuple romain. Ce jugement ne fit pas moins de peine, et ne parut pas moins indigne ni moins injuste aux sénateurs qu'aux

deux nations qui y étoient intéressées (1).

Nous verrons par la suite ce que fit le sénat pour effacer une pareille tache, autant qu'il étoit en lui.

L'an 445 avant J. C. Dès le commencement de l'année suivante, sous le consulat de Marcus Génutius et de Caïus Curtius, de violens orages s'élevèrent à Rome. Caïus Canuléïus, tribun du peuple, voulant autoriser les mariages entre les patriciens et les plébéiens, contre la défense qui en avoit été faite dans les douze tables, proposa, à cet effet, une loi à laquelle les sénateurs s'opposèrent fortement, prétendant que ces alliances déshonoroient la noblesse, et mettoient de la confusion dans les familles. Les neuf autres tribuns en publièrent une qui donnoit au peuple la liberté de se choisir des consuls entre les patriciens et les plébéiens. Les sénateurs se récrièrent bien plus hautement encore contre

(1) Tit.-Liv. l. III, c. 66-72.

On trouve encore, sur presque tous ces faits, une lacune considérable dans Denys d'Halicarnasse; mais elle est suppléée abondamment par le récit de Tite-Live.

cette seconde loi, qui, en communiquant, disoient-ils, le souverain commandement aux plus vils citoyens, l'ôtoit absolument aux premiers de la ville. Ils apprirent donc avec joie le bruit qui se répandoit, que les Ardéates, irrités de l'injure qu'on leur avoit faite, se soulevoient, que les Véiens se disposoient également à une révolte; que les Æques et les Volsques, outrés de ce que l'on avoit fortifié une place nommée Verrugo, qui paroissoit destinée à les tenir en échec, et préférant une guerre qui ne leur avoit jamais réussi, à une paix qu'ils ne pouvoient conserver sans honte, étoient prêts à se déclarer. Ces mauvaises nouvelles qu'on exagéroit encore, engagèrent le sénat à ordonner des levées, et à faire des préparatifs de guerre plus formidables, s'il se pouvoit, que ceux qui s'étoient faits sous Quintius, afin que la crainte de tant d'ennemis qui menaçoient en même temps la République, fermât au moins la bouche aux tribuns. Canuléïus, toujours ferme dans son dessein, déclara en plein sénat que les consuls tentoient inutilement par ces vaines terreurs de détourner le peuple des lois qu'on

lui proposoit, et, quant à lui, qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir aux enrôlemens avant qu'elles eussent été reçues. Il y eut à ce sujet des harangues très-vives de part et d'autre; et les contestations n'ayant point de fin, les sénateurs se flattèrent qu'en cédant sur l'article des mariages, le peuple se relâcheroit sur celui du consulat. Leur espoir fut trompé. Les autres tribuns, animés par la victoire que Canuléïus venoit de remporter sur les patriciens, ne se montroient que plus opiniâtres à exiger de concert avec lui l'acceptation de la seconde loi. Dans une des assemblées, Canuléïus ayant demandé aux consuls sur quel fondement ils vouloient exclure les plébéiens du consulat, « C'est, lui dit l'un des deux, parce que le peuple ne doit et ne peut se mêler des auspices; et c'est ce qui a engagé les décemvirs à défendre des mariages, qui pouvoient rendre les auspices douteux, en faisant naître des enfans dont la condition seroit incertaine ». Bien loin que cette réponse, fondée sur l'ordre le plus anciennement établi, satisfît les plébéiens, elle ne produisit d'autre effet que celui de les aigrir davantage,

en les faisant passer pour des profanes, indignes de consulter les Dieux et de recevoir leurs réponses.

Dans des conjonctures si embarrassantes pour les sénateurs, Caïus Claudius, qui avoit hérité de ses ancêtres une inclination violente pour le gouvernement aristocratique, proposa, dans des assemblées particulières que tinrent les consuls, les partis les plus extrêmes. Les deux Quintius, Cincinnatus et Capitolinus, ne vouloient pas qu'on versât le sang, ni qu'on outrageât la personne des tribuns, à qui ils avoient tous donné le caractère sacré d'inviolables, par le traité qu'ils avoient fait avec le peuple, et qu'ils avoient scellé de leurs sermens. Tous les autres qui avoient été appelés à ce conseil furent du même sentiment. Alors Claudius ouvrit un avis plus modéré; ce fut de maintenir pour la suite le consulat dans toutes ses prérogatives et sa dignité, en créant, dans la circonstance présente, au lieu de consuls, un certain nombre de tribuns militaires, patriciens et plébéiens. Il dicta en même temps les mesures qu'on devoit prendre pour faire agréer ce projet. Conformément à cet avis,

qui fut applaudi d'une voix unanime, les consuls convoquèrent le sénat, et après avoir motivé, contre le reproche que leur en faisoient les tribuns, les assemblées qu'ils avoient tenues en particulier, ils donnèrent pour preuve de leur impartialité, que, sans avoir égard à l'ancienneté, ils alloient appeler, avant tous les autres, les sénateurs les plus portés pour les plébéiens : ils commencèrent, en effet, par Valérius, qui n'avoit point été de ces assemblées, non plus qu'Horatius, et lui demandèrent ce qu'il croyoit de plus utile au bien public, et ce qu'il conseilloit au sénat de statuer sur l'affaire dont il étoit question.

Valérius, après avoir flatté les partisans du peuple par les endroits les plus sensibles, dit qu'il n'étoit pas temps de délibérer sur la loi qu'on proposoit, qu'il conseilloit aux tribuns de permettre qu'on levât des troupes pour la défense de l'Etat, et que dès que la guerre seroit terminée, la première chose que devoient faire les consuls, étoit de convoquer le peuple pour faire recevoir le décret que porteroit le sénat en faveur de la loi. Il vouloit même que les deux parties

convinssent de toutes ces choses entre elles, et en passassent un acte authentique. Horatius, que les consuls avoient appelé le second, fut de l'avis de Valérius, dont le discours excitoit cependant beaucoup de trouble dans l'assemblée. Caïus en prononça un qu'il avoit préparé, et dans lequel, sans parler du plan qu'il avoit tracé, il sembloit n'avoir d'autre but que de montrer que la loi sur le consulat renversoit tout le bon ordre du gouvernement.

Titus Génutius, frère de l'un des consuls, se leva, et comme on en étoit convenu en secret, il fit sentir que, de tous les maux, on devoit choisir le moindre; qu'il valoit mieux souffrir que le peuple altérât l'ancien ordre sur le point contesté, que d'exposer la ville de Rome à devenir la fable des nations voisines, et la proie de ses ennemis; qu'il y avoit un milieu à prendre, qui étoit de nature à concilier tous les intérêts. Il proposa alors, comme de lui-même, l'expédient qui avoit été suggéré par Claudius, celui de créer, au lieu de consuls, trois tribuns militaires de l'ordre des patriciens, avec trois autres du corps des plébéiens. Quand ceux-ci,

ajouta-t-il, auront fait leur temps, et qu'il sera nécessaire de créer de nouveaux magistrats, le sénat et le peuple s'assembleront, pour délibérer lequel est le plus avantageux de confier l'autorité souveraine à des consuls ou à des tribuns militaires, et ce qui sera confirmé par la pluralité des suffrages aura force de loi.

L'avis de Génutius fut reçu avec un applaudissement général. Les consuls firent dresser d'après lui le sénatus-consulte; les tribuns le reçurent avec joie; ils le vantèrent, dans la place publique, comme un sujet de triomphe, et donnant d'ailleurs de grands éloges aux sénateurs, ils le firent agréer par le peuple. On indiqua aussitôt des assemblées pour l'élection, et sur-le-champ ceux qui s'étoient montrés les plus échauffés dans leurs discours ou dans leurs actions, et principalement ceux qui avoient exercé la fonction de tribun, parurent la tête levée au nombre des candidats (1), briguant ces

(1) Ainsi appelés, parce que ceux qui aspiroient aux charges de la République, étoient obligés de se présenter dans les assemblées

places avec toute l'ardeur que l'ambition ou la cupidité pouvoit leur inspirer. Cependant, par un changement étrange, le peuple, qui menaçoit auparavant d'abandonner la ville ou de prendre les armes, si l'on ne consentoit à lui faire partager les premiers honneurs, revenu à lui-même, content des égards qu'on avoit eus pour lui, et parmi ceux des plébéiens qui se présentoient pour la nouvelle magistrature, n'en trouvant aucun qu'il en jugeât digne, ne jeta les yeux que sur trois illustres patriciens, que le sénat avoit forcés de se mettre sur les rangs. Où trouver aujourd'hui, dit Tite-Live, dans un seul particulier, cette modération, cette

---

du peuple, avec une simple robe très-blanche, sans la tunique de dessous, afin d'ôter tout soupçon qu'ils portassent de l'argent pour acheter les suffrages, et pour montrer plus aisément les blessures qu'ils avoient reçues au service de la patrie. Cette robe étoit d'un blanc apprêté avec de la craie, qui la rendoit plus éclatante que celles que les Romains portoient ordinairement, et qui faisoit mieux remarquer les postulans.

équité, et cette élévation de sentimens, dont un peuple entier fût alors capable.(1)?

L'an 444 avant J. C. Les trois tribuns militaires dont on fit choix, et qui prirent les rènes du gouvernement, furent Aulus Sempronius Atratinus, Lucius Atilius, et Titus Cæcilius. L'union qu'ils eurent soin de conserver au dedans, entretint aussi la paix au dehors, ou du moins empêcha que la guerre n'éclatât, malgré les menaces de tant de peuples voisins. Cependant leur autorité éprouva, dès le commencement, des contradictions. On prétendit que leur création étoit vicieuse, et que Curtius, qui avoit présidé à l'assemblée où ils avoient été nommés, n'avoit pas observé toutes les formalités requises en pareil cas. Il étoit sans doute question de quelques cérémonies religieuses qui avoient été omises ou mal remplies; car les Romains étoient fort scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la religion pour objet; et d'après Denys d'Halicarnasse, il paroît que celles-ci avoient particulièrement

(1) Dion. Halic. l. XI, p. 730-736. Tit.-Liv. l. IV, c. 1-6.

rapport aux aruspices, qui précédoient toujours l'élection des magistratures curules. Les nouveaux magistrats furent donc obligés d'abdiquer dans le troisième mois après leur nomination.

Vers ce même temps, les Ardéates envoyèrent à Rome des députés, pour se plaindre de l'injure qu'on leur avoit faite, avec promesse néanmoins de rester dans l'alliance des Romains, si on vouloit bien leur rendre justice, et leur restituer les terres dont on les avoit dépouillés. Les sénateurs leur répondirent, qu'ils n'étoient pas en droit de casser les décrets du peuple, et qu'ils ne pouvoient prendre sur eux une réforme dont il ne se trouvoit aucun exemple, sans rejeter la République dans de nouvelles discordes; que si les Ardéates vouloient attendre une occasion plus favorable, ils n'auroient pas lieu de se repentir de leur patience et de leur modération; et qu'ils reconnoîtroient que le sénat n'ayant pu empêcher, quelques efforts qu'il eût faits, l'injustice qu'ils avoient soufferte, avoit été au moins attentif à trouver les moyens de la réparer. Les députés se retirèrent, charmés de l'accueil qu'ils ve-

noient de recevoir, et avec promesse de rapporter exactement la réponse du sénat à ceux qui les avoient envoyés.

Les patriciens voyant que la République étoit sans magistrat curule, s'assemblèrent pour créer un entre-roi. Il ne s'agissoit plus ensuite que de savoir si, comme le désiroient les sénateurs, on en reviendroit à élire des consuls, ou si, comme la multitude paroissoit le souhaiter, on créeroit de nouveaux tribuns militaires. A la fin les sénateurs l'emportèrent, parce que le peuple, étant dans la disposition de nommer, sous l'un ou l'autre titre, des patriciens, ne porta pas plus loin cette dispute, dont il ne lui revenoit aucun avantage; joint à ce que les plus considérables d'entre les plébéiens aimoient encore mieux qu'on tînt une assemblée où il ne fût pas question d'eux, qu'une autre où ils seroient rejetés comme indignes d'être élus. Les anciens tribuns du peuple se firent, de leur côté, un mérite, auprès du sénat, de la complaisance qu'ils avoient eue de céder leurs prétentions à ses principaux membres. Ainsi l'inter-roi, Titus Quintius Barbatus, créa consuls Lucius Papirius Ma-

gilanus, et Lucius Sempronius Atratinus. Sous leur consulat, qui finit l'année, les Romains se réconcilièrent avec les Ardéates; et c'est par le traité qu'on renouvela avec eux, et qui fut confirmé par les consuls que nous venons de nommer, qu'on prouve qu'ils le furent cette année-là; quoique leur nom ne fût inscrit ni dans les anciennes annales, ni dans les livres des magistrats, par la raison, sans doute, que, dans les fastes, elle étoit imputée tout entière aux tribuns militaires, qui avoient été créés au commencement. Licinius Marcus assuroit néanmoins qu'on avoit trouvé les noms de Papirius et de Sempronius sur les livres de toile de lin qu'on gardoit dans le temple de la déesse Monéta, comme on le trouvoit dans le traité des Ardéates.

L'année suivante, on éleva au consulat Marcus Géganius pour la seconde fois, et Titus Quintius Capitolinus pour la cinquième. Un esprit de conquête étant le caractère dominant de la nation, nous avons vu le roi Servius, pour avoir une ressource toujours prête, ordonner qu'il se feroit tous les cinq

L'an 443 avant J. C.

ans (1) un dénombrement de tous les citoyens, avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Par ce moyen, le prince ou magistrat pouvoit savoir en très-peu de temps ce que Rome avoit d'habitans capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvoit tirer. Ce cens n'ayant pas été fait depuis dix-sept ans, il devenoit d'autant plus essentiel de le renouveler, qu'un si long délai avoit occasionné de grands abus. Les plus zélés et les plus honnêtes citoyens avoient été obligés de four-

(1) C'est par cette révolution que comptoient les Romains, comme les Grecs comptoient par olympiade, qui renfermoit un espace de quatre ans. Cette révolution de cinq ans, chez les Romains, s'appeloit lustre, *lustrum*, ce qui désignoit le sacrifice expiatoire qu'on faisoit, ou pour purifier le peuple, après en avoir fait le dénombrement, ou pour purifier l'armée, après en avoir fait la revue. Varron fait venir ce mot *lustrum* de *luo*, qui signifie payer; parce que les baux des fermes publiques se payoient tous les cinq ans.

nir de l'argent, et de servir dans les différentes expéditions, tandis que les plus méchans et les plus libertins, qui n'étoient point enregistrés, demeuroient tranquilles sans fournir aux frais de la guerre, et que ceux-ci même avoient changé de demeure, pour vivre à leur fantaisie sans rendre aucun service à l'Etat (1). Ce fut l'objet des repré-

---

(1) Dion. Halic. l. XI, p. 736, 737. Tit.-Liv. l. IV, c. 7, 8.

Ici finit ce qui nous reste des onze premiers livres des Antiquités Romaines de Denys d'Halicarnasse, dont l'histoire étoit en vingt livres, et alloit jusqu'au commencement de la première guerre punique. On ne sauroit trop regretter cette perte, vu les détails intéressans dans lesquels entroit cet historien, et les faits même importans qu'il nous a transmis, et qu'on ne retrouve pas toujours dans Tite-Live, qui lui est au reste bien supérieur, par la noblesse, l'élégance continue, la précision, et la rapidité du style. Denys d'Halicarnasse avoit quitté sa patrie vers la trentième année avant J. C., pour aller à Rome, où il demeura vingt-deux ans, et où il fit une étude profonde de tous les histo-

sentations que les consuls firent au sénat, lorsqu'ils furent entrés en charge. Ils ajoutèrent que se trouvant hors d'état de s'occuper de toutes ces choses, à la veille de tant de guerres qu'on avoit à redouter, la fonction pénible qu'il leur étoit impossible de remplir à cet égard, fonction peu analogue d'ailleurs à la dignité dont ils étoient revêtus, exigeoit un magistrat particulier, à l'autorité duquel les scribes fussent soumis, qui gardât soigneusement les rôles, et donnât à chaque citoyen, dans le dénombrement, la place qui lui conviendroit suivant sa condition et ses moyens. Sur ces représentations on institua les censeurs, ainsi appelés du mot de *cens* ou dénombrement, pour lequel ils étoient créés.

---

riens, tant grecs que latins, qui avoient parlé du peuple romain. On a aussi de lui d'excellens ouvrages de critique. De ses neuf livres des Antiquités Romaines que nous avons perdus, on a recueilli quelques fragmens *sur les ambassades*, et d'autres *sur la vertu et le vice*. Ces fragmens nous ont été conservés par l'empereur Constantin Porphyrogénète, fils de Léon.

Cette

Cette magistrature, qui n'eut que de foibles commencemens, porta son autorité si loin par la suite, qu'elle soumit à sa juridiction toute la police et la discipline des Romains; les peines ou les récompenses dues aux sénateurs et aux chevaliers, pour leur bonne ou leur mauvaise conduite; l'entretien, la construction de tous les ouvrages et édifices publics dont ils faisoient les marchés avec les entrepreneurs; la levée des impôts, l'intendance des revenus de la République, dont ils passoient les baux aux fermiers, connus sous le nom de *publicains*, et dont l'adjudication se faisoit sur la place. Quoique cet emploi ne parût pas d'abord fort relevé, les patriciens s'en chargèrent cependant avec joie, pour ajouter encore à leur crédit, espérant d'ailleurs que le rang de ceux qui les posséderoient acquerroit un jour plus d'éclat. Les tribuns, de leur côté, trouvant cette charge plus nécessaire qu'honorable, pour ne pas se rendre importuns jusque dans les moindres choses, la leur cédèrent sans peine. Le peuple déféra cette nouvelle magistrature à Papirius et à Sempro-

nius, et leur rendit par là le temps qui avoit manqué à leur consulat.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, les ambassadeurs des Ardéates vinrent demander du secours au sénat, pour leur République, en considération de l'ancienne alliance qui unissoit les deux peuples, et du traité qui venoit d'être renouvelé entre eux. Il s'étoit allumé dans leur ville une guerre intestine, qui ne leur permettoit pas de jouir de la paix qu'ils avoient si sagement conservée avec les Romains. Cette guerre y étoit entretenue par deux factions contraires; genre de peste, dit Tite-Live, qui a toujours été, et qui sera toujours plus funeste aux Etats que les guerres étrangères, que la famine, que les maladies contagieuses, et que tous les autres fléaux que la colère céleste emploie pour châtier les mortels. Une fille d'une naissance médiocre, mais d'une rare beauté, étoit recherchée par deux jeunes gens de la ville, l'un plébéien, et l'autre patricien. La mère se déclara pour le dernier; les tuteurs de la fille appuyoient le plébéien. L'affaire fut plaidée devant les juges, qui prononcèrent en faveur de la mère;

mais la force l'emporta. Les tuteurs s'étant plaints de cette sentence dans l'assemblée du peuple, vinrent à la tête d'un gros parti, et enlevèrent la fille. Le noble, irrité de l'injure qu'on lui faisoit, assembla ceux de sa faction en plus grand nombre, et vint fondre sur ceux du parti contraire. Après un combat très-sanglant, le peuple fut obligé de sortir de la ville. Alors bien différent de celui de Rome, il s'empara d'une éminence, et de là faisant des courses sur les terres des nobles, il y mettoit tout à feu et à sang: après quoi, il assiégea la ville. La guerre n'a point de calamités qu'elle ne fit éprouver à cette malheureuse République. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les grands eurent recours aux armes des Romains pour faire lever le siége de leur ville; et le peuple employa celles des Volsques pour l'aider à s'en rendre maître. Les Volsques se rendirent les premiers à Ardée, et firent des tranchées autour des murailles de la ville. Les Romains n'eurent pas plutôt appris le danger où elle étoit exposée, que le consul Géganius partit avec son armée pour aller au secours des assiégés. Il investit les Volsques dans leurs

lignes, leur coupa les vivres, les obligea à mettre bas les armes, à lui livrer Cluilius, leur commandant, et à passer sous le joug. Se retirant chez eux couverts de confusion, et dans l'état le plus misérable, ils furent se camper assez près des murs de Tuscule, dont les habitans, leurs anciens ennemis, fondirent tout à coup sur eux, et firent de ces malheureux un si grand carnage, qu'à peine en resta-t-il assez pour porter dans le pays la nouvelle de leur défaite.

De retour à Rome, Géganius y reçut les honneurs du triomphe. La pompe en fut éclatante. On y portoit les dépouilles des ennemis, et Cluilius leur général y marchoit devant le char du consul.

Quintius, l'autre consul, qui étoit resté dans la ville, ne s'acquit pas moins de gloire par la paix et la concorde qu'il fit régner entre les citoyens, contenant les tribuns bien plus par l'autorité que lui donnoit sa vertu, que par celle qu'il tenoit de sa charge. On ne s'étonnera pas que, sous de tels consuls, on n'ait pas demandé de tribuns militaires.

L'an 442 avant J. C. On nomma pour leur succéder M. Fabius Vibulanus et Postumius Ebutius. Le so-

cours qu'on avoit porté aux Ardéates avec autant de succès que de promptitude, ayant acquis aux Romains une haute réputation parmi leurs ennemis comme parmi leurs alliés, et la conduite des deux derniers consuls, tant en paix qu'en guerre, leur ayant fait auprès d'eux le plus grand honneur, Fabius et Postumius voulurent, en quelque sorte, partager leur gloire et leurs mérites, en se hâtant d'effacer entièrement la tache dont le peuple s'étoit souillé, lorsqu'il s'étoit approprié un bien qu'il auroit dû respecter en qualité d'arbitre. Ils firent rendre au sénat un arrêt qui ordonnoit que pour repeupler Ardée extrêmement affoiblie par les maux qu'elle avoit soufferts, on y enverroit en colonie des citoyens romains, qui serviroient en même temps à la défendre contre les incursions des Volsques; et l'on convint entre les sénateurs qu'on inscriroit sur les registres un beaucoup plus grand nombre de Rutulois dont Ardée étoit une dépendance; qu'on ne partageroit à ces nouveaux habitans d'autres terres que celles que le peuple s'étoit si injustement attribuées; et que les Romains ne seroient admis à ce

partage que quand tous les Rutulois auroient reçu leur portion. De cette manière, les Ardéates furent remis en possession de ce qu'on leur avoit enlevé. Les trois commissaires chargés de la distribution, s'en acquittèrent avec honneur; mais n'ayant pu éviter de s'exposer par là au ressentiment de la multitude, si rarement éclairée sur ce qui fait sa véritable gloire et ses plus chers intérêts, ayant été même cités devant le peuple par ses tribuns, ils restèrent à Ardée, pour y faire partie d'une colonie, qui avoit été témoin de leur intégrité (1).

L'an 441 avant J. C. Rome fut en paix sous le consulat de Caius Furius et de Marcus Papirius, malgré les vains efforts que fit Pétilius, l'un des tribuns, pour exciter des séditions. On célébra cette année les jeux que le sénat avoit voués à l'occasion de la retraite du peuple.

Cette année concourt avec celle de la prise de Samos par Périclès, qui gouvernoit alors les Athéniens (2).

L'an 440. Après la tranquillité dont la République

(1) Tit.-Liv. l. IV, c. 8-11.
(2) Voy. ci-dessus, t. VI, p. 270 et suiv.

Romaine venoit de jouir, elle fut accablée de plusieurs maux sous les consuls Proculus Géganius Macérinus, et Ménénius Lanatus. Une horrible famine se fit sentir, soit qu'elle fût l'effet de l'intempérie des saisons, ou qu'elle fût causée, comme les sénateurs s'en plaignoient, par la négligence des laboureurs, qui, au lieu de cultiver les terres, s'amusoient à écouter dans la place publique les harangues séditieuses des tribuns. On créa pour intendant des vivres, Lucius Minucius. Il ne négligea rien pour subvenir aux besoins de ses concitoyens; mais n'ayant pu tirer que très-peu de blé des peuples voisins, il se vit réduit à contraindre ceux qui avoient des grains, d'exposer en vente ce qui excédoit leur fourniture pour un mois; et comme en retranchant aux esclaves une partie de ce qu'on leur donnoit pour leur subsistance, en accusant les marchands, et en les exposant à la colère du peuple par des recherches si rigoureuses, il découvroit la misère, dit Tite-Live, plutôt qu'il ne la soulageoit, plusieurs particuliers, perdant l'espérance de conserver leur vie, et pour ne pas être plus long-temps tourmentés par

la famine, se couvrirent le visage, et se jetèrent dans le Tibre.

Dans cette extrémité, Spurius Mélius, chevalier romain, aussi riche qu'on pouvoit l'être, et ayant plus d'ambition encore que de richesses, osa se flatter, à la faveur des circonstances, de s'élever à la souveraineté; il fit acheter de ses deniers, par ses hôtes et ses cliens, tout ce qu'ils purent trouver de blé dans la Toscane, ce qui fut un obstacle aux soins que Minucius prenoit d'en amasser, en qualité d'officier public. Le faisant distribuer à ceux qui en avoient besoin, et charmant le peuple par cette libéralité, il marchoit tête levée dans Rome, suivi d'une populace reconnoissante, qui ne lui promettoit pas moins que le consulat pour prix de ses largesses. Ce n'étoit point assez pour Mélius; portant ses espérances jusqu'à la royauté, il préparoit tout en secret, pour faire réussir ses projets, lorsqu'un contretemps les fit échouer. On étoit à la veille de tenir les comices pour la nomination des consuls, sans qu'il eût eu le loisir de prendre toutes les mesures nécessaires.

L'an 439 avant J. C. Ceux qu'on choisit furent Titus Quintius

Capitolinus, pour la sixième fois, l'homme du monde le moins commode pour les novateurs, et Agrippa Ménénius.

L'intendant des vivres, Lucius Minucius, faisant, par ordre de la République, ce que Mélius faisoit pour son propre intérêt, n'eut pas de peine à éclairer ses démarches par l'entremise de ceux qu'ils employoient tous deux pour se procurer des provisions. Quand il fut suffisamment instruit, il ne différa pas de le dénoncer au sénat. Mélius faisoit des amas d'armes dans sa maison; il y tenoit des assemblées secrètes, pour concerter avec ses complices les moyens de se faire roi. Les tribuns du peuple, gagnés par ses promesses, s'étoient engagés à trahir la cause de la liberté, et les charges de l'Etat devoient être le partage des chefs de la multitude. A ce récit trop fidèle, les plus considérables d'entre les sénateurs commencèrent par blâmer les consuls de l'année précédente d'avoir souffert qu'un simple particulier fît des largesses au peuple, et tînt des assemblées dans sa maison. Ils blâmèrent également ceux qui étoient en charge, de ce qu'ils avoient attendu qu'un intendant des vivres découvrît un

complot, qui méritoit bien d'avoir un consul pour dénonciateur, et même pour vengeur. Titus Quintius répondit qu'on avoit tort d'accuser les consuls, qui ayant les mains liées par les lois de l'appel, n'avoient pas, à beaucoup près, autant de forces que de zèle; qu'il ne falloit pas seulement, dans de pareilles circonstances, un homme plein de courage, mais qu'il falloit encore que sa place le mît au-dessus des lois; qu'ainsi il étoit d'avis que l'on créât dictateur Quintius Cincinnatus, en qui se trouvoit réuni tout ce qui convenoit à une dignité si éminente. Cet avis ayant été celui de tout le sénat, Quintius, âgé de plus de quatre-vingts ans, s'excusa en vain d'accepter la dictature. Le consul le nomma aussitôt; et, contraint d'accepter, il se choisit Caïus Servilius Ahala pour maître de la cavalerie.

Le lendemain, étant descendu dans la place publique, après avoir disposé des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, il fixa les regards et l'attention de tout le peuple, étonné de cette nouveauté, dans l'ignorance où il étoit de ce qui pouvoit en être la cause. Dans le moment, Servilius pa-

ruf, et s'adressant à Mélius : Le dictateur vous ordonne, lui dit-il, de l'aller trouver, pour vous justifier, si vous le pouvez, du crime dont vous êtes accusé. Mélius tremblant, et commençant par tergiverser, après avoir jeté les yeux autour de lui, finit par se précipiter dans la foule qui le protégeoit. Saisi cependant par le licteur, il se débarrassa de ses mains, et tout en fuyant, il imploroit contre l'injuste persécution des sénateurs, la compassion du peuple romain, à qui il avoit rendu, disoit-il, de si grands services durant la famine. Pendant qu'il jetoit les hauts cris, Servilius, entouré d'une troupe de jeunes patriciens, le joignit, et après lui avoir abattu la tête d'un coup de sabre, tout couvert de son sang il alla rendre compte de sa commission au dictateur, qui applaudit à son zèle et à son courage.

Le peuple, qui n'étoit pas informé des raisons qu'on avoit eues de punir Mélius, commençoit à s'émouvoir, lorsque Cincinnatus l'ayant assemblé, lui déclara que Mélius avoit mérité la mort, par le seul refus qu'il avoit fait de se rendre auprès du dictateur, lorsque le maître de la cavalerie le lui avoit ordonné en

son nom, et par le dessein qu'il avoit eu de soulever la multitude en sa faveur. Il lui peignit ensuite l'énormité du crime dont il s'étoit rendu coupable, par les brigues qu'il avoit formées pour s'élever à la royauté, dans cette même ville, où après la destruction de la tyrannie dans la personne des Tarquins, Brutus avoit scellé la liberté publique du sang de ses propres enfans, où depuis on avoit puni de mort Cassius, pour avoir projeté de monter sur le trône, où tout récemment encore on avoit privé de leurs biens, de leur patrie, et de la vie même les décemvirs, à cause de leur cruauté et de leur orgueil tyrannique. Et qu'étoit-ce après tout que ce Mélius, qui pouvoit à peine prétendre au tribunat, pour qu'il crût pouvoir acheter à prix d'argent la liberté de ses concitoyens? Le dictateur conclut à ce que l'on confisquât ces mêmes biens dont il avoit voulu faire un si coupable et si funeste usage. Il ordonna, en conséquence, aux questeurs de les vendre, et d'en mettre le prix dans le trésor public. Il ordonna de plus qu'on rasât sa maison, et qu'on laissât vide la place où elle avoit été bâtie, pour servir de monu-

ment à la postérité de son crime et de sa punition. Pour récompenser Minucius, on lui donna un bœuf aux cornes dorées, et on lui érigea une statue hors de la porte des Trois-Jumeaux. Le peuple à qui il avoit fait distribuer les blés de Mélius à très-vil prix, souffrit qu'on rendît à l'intendant des vivres ces honneurs. Il ne s'étoit trouvé que trois tribuns qui s'y étoient opposés; et ceux-ci ne cessoient d'accuser, tantôt Servilius, tantôt Minucius lui-même, du meurtre de Mélius, et d'en demander vengeance. Ils obtinrent au moins qu'on tînt l'assemblée pour créer des tribuns militaires, au lieu de consuls, bien persuadés que les plébéiens emporteroient quelqu'une des six charges de cette magistrature, et se flattant déjà de les faire remplir à leur gré : le peuple se borna toutefois à la création de trois tribuns militaires, et il choisit encore des patriciens (1).

Ce fut sous le gouvernement de Mamercus Æmilius, homme d'un mérite éminent, de Lucius Quintius, fils de Cincinnatus, et de Lucius Julius, que Fidènes, colonie romaine, L'an 438 avant J. C.

(1) Tit.-Liv. l. IV, c. 12-16.

quitta le parti des Romains pour se mettre sous la puissance de Lars Tolumnius, roi des Véiens. Les Fidénates ajoutèrent à leur révolte un attentat bien plus énorme, et tuèrent par l'ordre de Tolumnius les quatre ambassadeurs qu'on leur avoit envoyés pour leur demander raison de leur changement. On plaça à Rome, auprès de la tribune aux harangues, leurs statues, aux dépens de la République, et ne pouvant éviter d'avoir avec les Véiens et les Fidénates une guerre d'autant plus dangereuse, qu'outre leur proximité, ces peuples l'ayant commencée par une si noire perfidie, se trouvoient engagés à la soutenir avec la dernière animosité, on
L'an 437 avant J. C. créa de nouveau des consuls, et le choix tomba sur M. Géganius pour la troisième fois, et sur Lucius Sergius, à qui cette guerre fit donner le surnom de Fidénas. Ce fut lui en effet qui vainquit le premier le roi des Véiens en deçà du Téveron; mais la victoire lui coûta si cher, que la perte du grand nombre de citoyens qui avoient été tués dans le combat, affligea encore plus les Romains, que la défaite des ennemis ne leur causa de joie. Le sénat n'étant pas moins alarmé que

si l'on eût perdu la bataille, voulut qu'on nommât Mamercus Æmilius dictateur. Celui-ci choisit pour maître de la cavalerie Lucius Quintius, digne héritier de la gloire des Quintius et des vertus de son père; il prit aussi pour ses lieutenans les deux illustres consulaires, Quintius Capitolinus, et Marcus Fabius Vibulanus. L'autorité attachée à la dictature, jointe à la réputation dont jouissoit celui qui venoit d'en être revêtu, suffirent pour chasser du territoire des Romains les ennemis, et leur faire repasser le Téveron. Ils allèrent se camper sur des hauteurs, entre le fleuve et la ville de Fidènes, et n'osèrent descendre dans la plaine que quand les légions des Falisques furent venues à leur secours. Ce fut alors que les Etruriens ou Toscans réunis (1) se campèrent sous les murs de Fidènes. Mamercus Æmilius assit son camp assez près de là, vers le confluent du Tibre et du Téveron, se retranchant entre

(1) C'est-à-dire, les Falisques, les Véiens, et les Fidénates. Il y a des écrivains qui ont fait de Fidènes une colonie des Albains, et quelques autres ont voulu en faire une colonie des Etrusques.

les deux rives, selon que la situation du lieu le lui permettoit, et dès le lendemain, il mit ses troupes en bataille, entre les deux camps. Les Véiens qui avoient l'avantage du nombre, placèrent une partie de leurs gens sur les montagnes voisines, pour venir attaquer pendant l'action le camp des Romains; et comme l'armée ennemie étoit composée de trois nations différentes, les Véiens furent placés à l'aile droite, les Falisques à la gauche, et les Fidénates occupèrent le centre. Le dictateur qui commandoit la droite des Romains, se chargea de combattre les Falisques, tandis que Quintius Capitolinus, qui commandoit la gauche, feroit face aux Véiens: le maître de la cavalerie avec ses troupes fut opposé aux Fidénates. Les deux partis demeurèrent quelque temps dans le silence et l'inaction, les Toscans ayant résolu de ne point en venir aux mains, si on ne les y forçoit, et le dictateur ayant les yeux attachés sur la citadelle de Rome, en attendant que les augures lui fissent connoître par le signal, dont il étoit convenu avec eux, que les auspices étoient favorables. Dès qu'il eut aperçu ce signal, il ordonna à la cavalerie de fondre sur les en-

nemis, en jetant de grands cris : l'infanterie la seconda avec autant de courage que de succès. Les Toscans furent poussés de tous côtés : leur cavalerie néanmoins se défendit mieux que leurs légions. Tolumnius, qui surpassoit tous les siens en valeur, se présentoit partout, soit pour arrêter leur fuite, soit pour repousser les efforts des Romains, et par sa fermeté soutenoit le combat.

Mais il y avoit alors dans l'armée des Romains, un tribun des soldats qui joignoit à tous les agrémens extérieurs, à une taille avantageuse, et à une force extraordinaire, une valeur plus grande encore. Cet officier, qui s'appeloit Cornelius Cossus, s'aperçut que les Romains plioient partout où paroissoit Tolumnius. Rempli du désir de transmettre à ses descendans le nom qu'il portoit, encore plus glorieux qu'il ne l'avoit reçu de ses ancêtres, il n'eut pas plutôt reconnu ce prince à la grandeur de son courage, autant qu'à l'éclat de ses habits, que poussant son cheval de son côté : « N'est-ce pas là, dit-il, ce violateur des traités et du droit des gens ? si les Dieux veulent qu'il y ait quelque chose de sacré sur la terre, je vais bientôt immoler

cette victime aux mânes de nos ambassadeurs ». Il dit, et fondant sur lui la lance à la main, du premier coup il le renverse de son cheval; il saute lui-même à bas du sien, et ayant une seconde fois abattu à l'aide de son bouclier ce prince qui tâchoit de se relever, il le perce de part en part, et l'attache à la terre. A l'instant il le dépouille, et montrant aux deux armées la tête de Tolumnius qu'il avoit mise au bout de sa lance, il achève par cet effrayant spectacle la défaite de sa cavalerie, qui seule avoit retardé la victoire des Romains.

Pendant le feu du combat, ils avoient été obligés de défendre leur camp contre cette partie des ennemis que le roi des Véiens avoit mise en réserve pour les venir attaquer. Fabius Vibulanus qui gardoit les retranchemens, chargea les Etrusques à la tête de ses soldats, et au carnage près, qui ne fut pas aussi grand qu'il l'étoit ailleurs, parce qu'ici ils étoient en plus petit nombre, leur déroute ne fut pas moindre, et partout leur consternation fut égale.

Le dictateur, après avoir mis en fuite les légions Volsques ou Etruriennes, les poursui-

vit jusque dans leur camp, où il en fit un affreux massacre. La plupart des Fidénates se sauvèrent sur les montagnes, dont ils connoissoient toutes les routes; tandis que Cossus ayant passé le Tibre avec la cavalerie, pilla tout le territoire des Véiens, et s'en revint chargé de butin.

Mamercus Æmilius rentra dans Rome en triomphe, en vertu d'un arrêt du sénat, et d'un décret du peuple. Mais ce qui charma le plus les regards de la multitude, ce fut Cossus portant les dépouilles opimes du roi qu'il avoit tué de sa main. On entendoit de toutes parts les chansons que les soldats composoient sur-le-champ à sa louange, l'égalant à Romulus. La foule des citoyens n'avoit des yeux que pour Cossus, qui eut presque tout l'honneur de cette journée. Il fit dans le temple de Jupiter Férétrien une offrande solennelle à ce Dieu des dépouilles de Tolumnius, qu'il plaça auprès de celles que Romulus avoit remportées le premier, et qui seules jusqu'alors avoient mérité le nom de *dépouilles opimes* (1). Le dictateur, par or-

(1) Tite-Live étant entré dans ce temple

dre du peuple, et aux frais du trésor public, offrit à Jupiter, dans le Capitole, une couronne d'or du poids d'une livre (1).

L'an 436 avant J. C. Sous le consulat de Marcus Cornélius Maluginensis et de Lucius Papirius Crassus, la peste attaqua les Romains; ce qui n'empêcha pas un des tribuns du peuple de chercher à exciter des séditions, à la faveur du nom de Spurius Mélius qu'il portoit, et qui étoit le même que celui du chevalier romain dont il a été question. Il appela en

---

avec Auguste, qui venoit de le faire rebâtir à neuf, rapporte, sur le témoignage de ce prince, qu'Auguste avoit vu de ses propres yeux le nom de consul sur les dépouilles remportées par Cossus, dont on ne plaçoit cependant le consulat que la dixième année après, et dans un temps où certainement il n'y eut point de pareil combat. Peut-être, comme l'observe M. Rollin (t. II, p. 273, de l'Hist. Rom.), ce titre aura-t-il été apposé dans la suite par quelqu'un des descendans de Cossus, qui l'aura appelé consul, non qu'il le fût quand il remporta ces dépouilles, mais parce qu'il l'a été depuis.

(1) Tit.-Liv. l. IV, c. 16-20.

jugement Minucius, qui avoit été son dénonciateur, et Servilius Ahala, sous prétexte qu'il avoit tué, dans la personne de Mélius, un citoyen qui n'avoit été ni entendu, ni condamné. Mais le peuple, au rapport de Tite-Live, ne fit pas plus de cas de ces accusations que de celui qui les formoit. Cependant Cicéron (1) et Valère Maxime (2) disent tous deux que Servilius fut envoyé en exil, et Cicéron ajoute qu'il en fut rappelé ensuite.

Dans le même temps, deux magistrats, sous le nom de duumvirs, adressoient aux Dieux des prières, que le peuple répétoit après eux, pour faire cesser la contagion, et détourner les maux qu'annonçoient, disoit-on, des prodiges effrayans. La peste n'en fit pas moins de plus grands ravages encore sous le second consulat de Caïus Julius, et le premier de Lucius Virginius. Elle donna aux Fidénates, joints aux Véiens, la hardiesse de s'avancer presque jusqu'aux portes de Rome. Mais Servilius Priscus ayant été créé L'an 435.

(1) Cic. orat. 29, *pro domo suâ*, n. 86.

(2) Val. Max. l. V, c. 3, n. 21, *de Ingratitudine populi romani.*

dictateur, les mit en déroute, et sans leur donner le temps de respirer, alla investir Fidènes, où ils s'étoient réfugiés. Cette ville avoit des murailles d'une hauteur prodigieuse, et étoit pourvue pour long-temps de toutes les provisions nécessaires. Ainsi le dictateur voyant qu'il ne pouvoit ni l'escalader et la prendre par force, ni l'engager à se rendre par composition, résolut de creuser une mine qui pût le conduire dans la citadelle, et il la fit ouvrir derrière la ville, dans un endroit qui lui étoit connu, à cause de sa proximité, mais qui étoit le plus négligé de tous, parce que c'étoit par là que la situation naturelle de Fidènes la faisoit juger imprenable. Pour lui, il attaqua les murailles par un endroit tout opposé, ayant partagé ses troupes en quatre corps, qui combattoient les uns après les autres. Il continua cette manœuvre pendant un jour et une nuit sans interruption, en sorte que les ennemis ne se doutèrent nullement de ce qui se passoit de l'autre côté, jusqu'à ce que la montagne étant percée, ouvrit à ses gens le chemin de la citadelle. Alors les Fidénates attentifs à de vaines attaques, tandis qu'ils négligeoient

le véritable péril qui les menaçoit, aperçurent les Romains au-dessus de leurs têtes, et reconnurent aux cris des vainqueurs que leur ville étoit prise.

Cette même année, les censeurs Caïus Furius Pacilius, et Marcus Géganius Macérinus, ayant fait bâtir un édifice public dans le Champ-de-Mars, y firent, pour la première fois, le dénombrement du peuple.

Dans les comices pour l'élection des consuls, il paroît qu'on nomma, contre la loi, et contre l'usage établi, ceux qui l'avoient été l'année précédente. Sur la nouvelle que les douze peuples, qui composoient l'Etat et le corps entier de l'Etrurie, s'armoient contre la République, on créa dictateur pour la seconde fois Mamercus Æmilius. Ce bruit de guerre s'étant dissipé, le dictateur, privé de la gloire qu'il auroit pu acquérir au dehors, voulut laisser pendant la paix un monument propre à lui en procurer une qui ne fût pas moins durable. Désirant d'affoiblir la censure, dont la puissance lui paroissoit excessive, et la durée plus fâcheuse encore, il proposa au peuple d'en abréger le temps, et au lieu de cinq ans, de la réduire à dix-

L'an 434 avant J. C.

huit mois. Pendant le reste des cinq années jusqu'à un autre dénombrement, Rome ne devoit point avoir de censeurs. Mamercus lui-même, dès que la loi eut été acceptée par un consentement unanime, pour montrer combien lui plaisoient peu les charges de longue durée, abdiqua sur-le-champ la dictature.

Tandis qu'on le félicitoit à l'envi de sa modération et de sa fermeté, les censeurs, par l'effet d'un ressentiment qui ne prouvoit que trop jusqu'à quel point ils pouvoient abuser de leur pouvoir, employèrent contre lui les armes que déjà ils s'étoient forgées, ou celles qu'on avoit remises entre leurs mains. Dans le nombre des peines qu'ils infligeoient, lorsqu'ils trouvoient en faute quelques citoyens, la première et la plus légère étoit, ou de leur ôter la dignité de sénateur, s'ils étoient membres du sénat, en omettant tout simplement leur nom dans la lecture du catalogue, ou s'ils étoient chevaliers, de leur ôter le cheval qui leur étoit fourni et entretenu par le public, ainsi que l'anneau d'or qu'ils portèrent par la suite, et en général de les faire descendre de leur tribu dans une tribu inférieure. Ceci avoit lieu, même par rapport

rapport aux plébéiens, parmi lesquels il se trouvoit, soit à la ville, soit à la campagne, des tribus plus ou moins distinguées. Dans Rome même, on en comptoit quatre qui étoient fort peu considérées, et dans une espèce d'abjection. La seconde peine étoit d'être privé du droit de suffrage. La troisième privoit non-seulement de ce droit, mais de celui de porter les armes pour le service de la patrie, et ne laissoit d'autres marques de citoyen, que la nécessité de payer sa part des impôts. Cette part étoit fixée pour chacun par les censeurs, à proportion de l'estimation qu'ils faisoient de ses revenus; ce qui les rendoit en quelque sorte les maîtres de l'imposer à une taxe plus ou moins forte, que souvent ils augmentoient encore, quand ils vouloient le punir.

Furius Pacilius et Macérinus, pour se venger du prétendu tort que leur avoit fait Mamercus, le firent passer de sa tribu dans une autre moins honorable, rayèrent son nom de dessus les registres, et ne le laissèrent au nombre des citoyens que pour acquitter sa part des contributions, qu'ils firent monter à huit fois plus qu'il n'avoit coutume de

payer. Mamercus supporta ce mauvais traitement avec beaucoup de constance, faisant moins d'attention à l'affront qu'il recevoit qu'à la cause qui le lui avoit attiré; mais le peuple fut transporté d'une telle colère contre les censeurs, que la seule autorité de Mamercus lui-même, fut capable d'empêcher qu'ils n'en éprouvassent la violence.

Les tribuns, à force de harangues et de clameurs, empêchoient qu'on ne tînt les comices pour l'élection des consuls; comme on étoit sur le point de nommer un entre-roi, ils obtinrent enfin qu'on nommeroit, cette année, des tribuns militaires avec la puissance consulaire. Mais ils ne tirèrent pas de cette victoire le fruit qu'ils en avoient espéré. Le peuple ne nomma que des patriciens, qui

L'an 433 avant J. C. furent Marcus Fabius Vibulanus, Marcus Fossius, et Lucius Sergius Fidénas.

La peste régna encore cette année à Rome, et malgré le vœu qu'on fit de bâtir un temple en l'honneur d'Apollon, malgré toutes les prières et tous les sacrifices que firent les duumvirs pour appaiser la colère des Dieux, après avoir consulté les livres des sibylles, elle emporta un nombre infini

d'hommes et d'animaux, tant à la ville qu'à la campagne. Comme on craignoit d'ailleurs la famine qui suit ordinairement le défaut de culture, on envoya dans l'Etrurie, à Cumes, et jusque dans la Sicile, faire des achats de blé.

On ne parla point de comices pour créer les consuls, et l'on nomma pour tribuns militaires, Lucius Pinarius Mamercus, Lucius Furius Medullinus, et Spurius Postumius Albus, qui étoient tous trois patriciens. L'an 432.

Peu de temps après, la peste cessa à Rome, et par les précautions qu'on avoit prises, on n'y ressentit point les effets de la stérilité.

Les premiers d'entre les plébéiens qui avoient fait jusque-là de vains efforts pour s'élever à quelque charge plus considérable, crurent pouvoir profiter de la paix qui régnoit au dehors, et la faire servir à l'accomplissement de leurs desseins. Ils tinrent, chez les tribuns du peuple, des assemblées secrètes, où ils conclurent que, pour ramener sur eux l'attention des plébéiens, et les empêcher de l'arrêter comme ils le faisoient sur les patriciens, ils proposeroient une loi qui

défendroit de prendre des robes blanches à ceux qui demanderoient les charges. C'en fut assez pour exciter une dispute très-vive entre le sénat et le peuple. A la fin les tribuns eurent l'avantage, et firent recevoir la loi. Mais comme on jugeoit par l'animosité de la multitude, que ce seroit sur quelques-uns de ses partisans qu'elle feroit tomber son choix, les sénateurs, prenant pour prétexte la nouvelle qu'on reçut, par les Latins et les Herniques, des mouvemens et des préparatifs que faisoient les Æques et les Volsques, ordonna par un décret, auquel on se soumit, qu'on éliroit des consuls (1).

L'an 431 avant J. C., et l'an de Rome 322.

Le choix tomba sur Titus Quintius Cincinnatus Pennus, fils de Lucius Quintius, et sur Caïus Julius Mento. Nous renvoyons à l'époque suivante l'année de leur consulat, parce qu'elle est la même que celle où commença parmi les Grecs la guerre du Péloponnèse, qui formera pour nous la dixième époque.

D'après ce que je viens, mon fils, de vous exposer dans le cours de la neuvième, vous

(1) Tit.-Liv. l. IV, c. 20-26.

ne serez pas surpris de l'étendue que j'ai donnée à cette partie de l'Histoire Romaine, si propre à fixer votre attention. J'en serai plus autorisé par la suite, ainsi que je vous en ai déjà prévenu, à passer rapidement sur tant d'autres faits du même genre, qui n'ajouteroient rien à nos réflexions. Arrêtons-nous aujourd'hui à celles qui naissent en foule des détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer.

Je n'insisterai pas, puisque je l'ai déjà fait en diverses circonstances, sur l'action continuelle de cette Providence, qui veille avec tant de soin sur le sort du peuple romain. Vous l'avez vue, mon fils, affermir de jour en jour sur ses fondemens une République sans cesse attaquée par des voisins jaloux et redoutables, auxquels néanmoins elle ne permet d'union entre eux, et de forces, qu'autant qu'il en faut pour exercer celles des Romains eux-mêmes, pour lutter contre ces dernières, pour les surmonter même dans plusieurs rencontres, et jamais assez pour les anéantir; une République, qui, tant de fois ébranlée par la répétition et la violence de leur choc, menacée tant de fois de

voir la capitale de son Empire tomber entre leurs mains, se relève au delà de toute espérance, plus forte encore qu'elle ne l'étoit auparavant; disons-le enfin, une République, qui en butte, au dehors, à tant d'ennemis, agitée au dedans par des dissensions, seules capables de la dissoudre et d'opérer sa ruine, échappe, d'année en année, à ces deux causes de destruction, qui, agissant tour à tour, se tempéroient, en quelque sorte, l'une par l'autre.

Tel étoit, selon la remarque de Denys d'Halicarnasse (1), le sort ordinaire de la ville de Rome; la concorde se rétablissoit entre les citoyens, quand ils avoient la guerre sur les bras; sitôt qu'on étoit en paix, le flambeau de la discorde se rallumoit, et les guerres renaissoient à propos pour l'éteindre. Ainsi l'avoit ordonné celui qui lie toutes les causes, qui enchaîne tous les événemens, et les ramène tous au but qu'il se propose.

Mais ce qui nous reste maintenant à observer, sous l'époque que nous parcourons, c'est premièrement le peu d'étendue de cet

---

(1) Dion. l. X, p. 659.

État sujet à tant de chocs et de révolutions. Rome a principalement autour d'elle, et à peu de distance, les Latins, les Rutules, les Volsques, les Samnites qui, sous l'époque suivante, se rendront redoutables, les Herniques, les Æques, les Marses, que nous verrons se soulever à leur tour et entraîner dans leur parti presque toute l'Italie, les Sabins, les Véiens, et de suite, les autres cantons de l'Etrurie. Quelques-uns de ces peuples sont devenus enfin ses alliés ou ses sujets; la plupart, après bien des traités presque aussitôt rompus par la haine que formés par la nécessité, sont toujours ses ennemis. Il n'y a jusqu'ici que quelques milles, quelques lieues à traverser, pour que les Romains aillent à leur rencontre, ou qu'ils les aient à leurs portes, et en soient investis. Près de Fidènes, où se livrèrent les derniers combats, le dictateur a toujours les yeux fixés sur le Capitole. Dans Rome et dans tout son territoire ainsi borné, que de grandes scènes déjà sur un si petit théâtre, depuis l'expulsion des Tarquins!

Etudions, en second lieu, l'intérieur de cette Republique : après l'anéantissement

de la royauté, deux partis bien prononcés, celui des patriciens et celui des plébéiens, s'y provoquent tour à tour, et luttent l'un contre l'autre. Le peuple, d'abord asservi et opprimé, s'indigne du joug qui l'accable, et des mauvais traitemens qu'il éprouve. Sa misère, les dettes qu'elle le forçoit de contracter, la dureté de ses créanciers, qui étoient presque tous de riches patriciens, le déterminent enfin à sortir de Rome, où il ne trouve ni liberté, ni repos, ni sûreté. Cette première démarche lui fait sentir ses forces : il demande des tribuns, et il les obtient. De ce moment, il est libre, mais de ce moment aussi, ses désirs et ses prétentions vont toujours croissant. Cependant il trouve des appuis jusque dans les patriciens mêmes. Les deux ordres n'étoient jamais tellement divisés, qu'il ne restât entre eux un lien suffisant pour les réunir, propre du moins à les rapprocher, le lien sacré de la clientèle et du patronage. Aussi avoit-il été établi, dit-on, par Romulus, afin de rendre ces deux ordres nécessaires l'un à l'autre; les patriciens au peuple par leur protection, leurs conseils, leur assistance, et leurs bien-

faits ; les plébéiens à la noblesse par leur zèle, par leurs services, et surtout par leurs suffrages dans les assemblées où il étoit question de choisir des magistrats. Il n'y avoit point de famille un peu ancienne et distinguée, qui n'eût de nombreux cliens, et qui ne les traitât comme ses enfans. Cette expression est celle d'une loi des douze tables, et la conduite ordinaire y étoit conforme. Le premier Appius, tout sévère qu'il se montroit à l'égard du peuple, en appelle au témoignage de tous ses cliens sur le soin qu'il prenoit de défendre leurs droits et leur liberté, sur l'indulgence avec laquelle il leur remettoit les sommes dont ils lui étoient redevables, sur leur union intime, leur amitié réciproque, et sur les marques qu'ils ne cessoient de lui donner de leur reconnoissance. C'est ce rapport mutuel entre les deux ordres, qui, malgré leurs débats et le conflit de leurs intérêts divers, empêchoit les animosités et les haines de jeter dans les cœurs de profondes racines, qui tempéroit la violence des ressentimens, et rendoit les réunions faciles, qui maintenoit dans le peuple une sorte de respect pour les patriciens, et lui

faisoit trouver en eux, au besoin, des défenseurs et des soutiens; de même que ceux-ci, dans les circonstances les plus critiques, avoient toujours à leur disposition un grand nombre de plébéiens attachés à la cause de leur patron, comme à celle de leur protecteur et de leur père.

Le sénat, d'ailleurs, quoique composé presque tout entier des familles les plus anciennes et les plus distinguées, ne tenoit pas si fort aux patriciens, qu'il ne tint encore plus au salut de l'Etat et au bien public. Il devenoit, en conséquence, comme le modérateur entre les deux partis. Il s'en trouvoit bien peu, parmi ceux qui étoient à la tête de cet illustre corps par leur âge et leur expérience, par les dignités dont ils avoient été revêtus, par leurs services et par leur mérite, qui ne fussent éloignés des moyens violens. Les jeunes sénateurs, que le poids de leur autorité ramenoit à leur avis, étoient au contraire pour les extrêmes; ils excitoient, ainsi que tous les jeunes patriciens, des troubles, et allumoient le ressentiment des plébéiens. Mais le corps entier du sénat se défendoit contre la pétulance de quelques-uns

de ses membres, et contre les attaques de la multitude, « par sa sagesse, dit Montesquieu, sa justice, et l'amour qu'il inspiroit pour la patrie, par ses bienfaits, et une sage dispensation des trésors de la République, par le respect que le peuple avoit pour la gloire des principales familles, et pour la vertu des grands personnages....; enfin par une condescendance paternelle à accorder au peuple une partie de ses demandes, pour lui faire abandonner les autres, et par cette maxime constante de préférer la conservation de la République aux prérogatives de quelque ordre et de quelque magistrature que ce soit (1) ».

Le sénat étoit pour les Romains le point de réunion, et comme le centre d'unité. Cependant il falloit à la République des chefs qui rendissent cette unité, si nécessaire à tout Etat bien constitué, plus sensible encore; et c'est ce que faisoit l'autorité des consuls, qui avoient remplacé celle des rois,

(1) Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, c. 8, p. 93 et suiv.

avec cette différence qu'elle étoit partagée, et qu'elle n'avoit ni le même titre, ni la même durée. Mais comme il se rencontroit des circonstances difficiles, où l'unité et la plénitude de pouvoir n'étoient pas aussi entières que les besoins de l'Etat l'exigeoient, le sénat y suppléoit par la dictature, à laquelle toute autre puissance étoit soumise, qui rendoit celui qu'on en avoit revêtu l'arbitre de la paix ou de la guerre, qui lui donnoit enfin le droit de vie et de mort, à plus forte raison le droit de disposer des biens d'un citoyen sans appel au peuple. Fixée, hors les cas extraordinaires, à l'espace de six mois, que les dictateurs abrégeoient, dès que l'objet qui avoit donné lieu à leur création étoit rempli, cette puissance énorme (1) fit, pen-

(1) Pour faire voir néanmoins que cette dignité n'étoit pas tout à fait indépendante, il y avoit une loi qui défendoit au dictateur de paroître à cheval à l'armée, avant qu'il en eût obtenu la permission du sénat et du peuple. Il ne lui étoit pas même permis de monter à cheval, si ce n'étoit pour aller à la guerre; et nous ne voyons d'exception à cette

dant plusieurs siècles, le salut de la République; ce qui prouve bien que, dans les Etats les plus libres, il est utile quelquefois d'établir une autorité à laquelle toutes les autres soient subordonnées, une autorité dominante et répressive, qui puisse mettre un frein à l'ambition des particuliers et aux emportemens de la multitude, rendre aux lois leur vigueur, et réformer les abus.

C'est à cette réforme, dont on a sans cesse besoin, surtout dans un Etat libre, que servit encore avec plus de succès l'établissement des censeurs. Ils abusèrent eux-mêmes quelquefois de leur pouvoir, et nous en avons vu un exemple au sujet de Mamercus; mais quel bien sur la terre est sans mé-

---

règle qu'en faveur de Fabius Maximus, à qui l'on accorda cette distinction particulière. Le dictateur ne devoit pas non plus sortir de l'Italie, tant qu'il étoit revêtu de sa charge, sous peine de perdre tous ses droits. Ce règlement ne fut violé qu'une seule fois dans le temps de la liberté de la République; ce fut à l'égard d'Atilius Collatinus, et dans un danger très-pressant.

lange! quel avantage, si grand qu'il puisse être, n'a pas ses inconvéniens? Rome dut, en grande partie, à cette institution, le maintien de son gouvernement. « Comme la force de la République, dit l'auteur que nous avons cité plus haut (1), consistoit dans la sévérité de la discipline militaire, dans l'austérité des mœurs, et dans l'observation constante de certaines coutumes, ils corrigeoient les abus que la loi n'avoit pas prévus, ou que le magistrat ordinaire ne pouvoit pas punir. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes; et plus d'Etats ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois. A Rome, dit encore M. de Montesquieu, tout ce qui pouvoit introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen, et en empêcher, si j'ose me servir de ce terme, la perpétuité, les désordres domestiques ou publics, étoient réformés par les censeurs».

L'ingratitude, par exemple, le libertinage, le faste et la prodigalité, les dettes contractées sans nécessité, le manque de

(1) Considérations, etc. c. 8, p. 96.

bonne foi, et surtout le mépris du serment, qui étoit puni avec la plus grande sévérité (1), le manque de valeur dans les combats, le peu de soin, si l'on étoit chevalier, de tenir son cheval en bon état, la négligence dans la culture de ses terres, des fautes, même légères, trop souvent répétées, dès qu'elles pouvoient avoir quelque influence sur le bien public et sur les mœurs, étoient soumis à l'inspection et au jugement des censeurs.

Personne d'ailleurs ne pouvoit s'exempter de comparoître, en certain temps, à leur tribunal, pour y rendre compte de sa conduite. Les charges les plus importantes, comme le consulat, la dictature, n'en dispensoient pas. C'est en faisant le dénombrement, où l'on commençoit par les sénateurs, passant de là aux chevaliers, et ensuite aux plébéiens, cités tous par leur nom, chacun dans sa classe ou dans sa tribu, que les censeurs infligeoient publiquement les peines qu'on avoit méritées. C'est ainsi qu'ils omirent du catalogue les noms de huit sénateurs,

(1) Cic. de Offic. l. III, n. 111.

du nombre desquels étoit Lucius Cœcilius Métellus, qui avoit proposé, après la bataille de Cannes, d'abandonner l'Italie; qu'ils dégradèrent en même temps un grand nombre de chevaliers (1), et qu'ils notèrent, de la manière la plus grave, ceux des prisonniers faits par Annibal, lesquels, à la faveur d'une mauvaise interprétation, lui avoient manqué de parole. C'est ainsi encore que le censeur Fabricius Luscinus retrancha du nombre des sénateurs Cornélius Rufinus, qui avoit été deux fois consul, et qui avoit rempli la dictature avec le plus grand éclat, parce qu'il avoit, en vaisselle d'argent pesant, quinze marcs environ de notre poids; tant ils craignoient que le luxe s'introduisant dans la République, ne vînt à la corrompre (2)! ce qui n'eut que trop lieu dans les derniers temps, et qui causa la ruine de l'Empire romain. D'autres censeurs exclurent du sénat Marcus Duronius, parce qu'étant tribun

(1) Tit.-Liv. l. XXVII, c. 11. Val. Max. l. II, c. 9, n. 8.

(2) Val. Max. *ibid.* n. 4.

du peuple, il avoit abrogé la loi qui bornoit la dépense des festins (1).

Les lois avoient au reste, pour me servir de l'expression de Cicéron (2), émoussé la pointe, quelquefois trop acérée, du style (3) des censeurs, et remédié de différentes manières à l'abus qu'ils pouvoient faire de leur autorité. Premièrement, en prenant possession de leur charge, ils devoient prêter serment qu'ils ne feroient rien par haine ni par faveur, mais qu'ils suivroient en tout les règles de l'équité; et la sainteté du serment n'étoit nulle part aussi respectée que parmi les Romains. Secondement, les citoyens dé-

(1) Val. Max. *ibid.* n. 5.

(2) Cic. pro Cluentio, n. 123.

(3) Le style étoit chez les anciens un instrument assez semblable à ces longues aiguilles avec lesquelles nous écrivons sur des tablettes. Il étoit pointu par un bout, et rond ou applati par l'autre. Avec la pointe, ils gravoient leurs lettres sur des tablettes d'une écorce d'arbre très-fine, légèrement enduite de cire. L'autre bout servoit à effacer ce qu'ils avoient écrit.

gradés ne quittoient pas pour cela la magistrature dont ils étoient en possession, s'ils en remplissoient une; parce que cela auroit troublé l'exercice de la puissance publique : on sait que la dignité de sénateur n'étoit pas une magistrature. Ils pouvoient, dans tous les cas, se faire réhabiliter par le collègue de celui qui les avoit notés, ou par les censeurs suivans, ou en appelant au peuple du jugement porté contre eux, ou en obtenant des dignités qui les rétablissoient dans tous leurs droits. Les censeurs étoient de plus obligés, quand ils sortoient de charge, de rédiger un précis de ce qui s'étoit passé pendant leur magistrature, et de le faire graver sur des tables de cuivre que l'on gardoit dans le temple des nymphes ; ce qui servoit à les rendre plus circonspects dans toute leur administration et dans leurs jugemens. Ajoutons que, pour être admis à cette charge, il falloit avoir passé par celle de consul.

Quelque sévère qu'ait été la censure, on ne peut nier qu'elle n'ait fait pendant longtemps, comme nous l'avons dit de la dictature, le salut de l'Etat, en amenant à sa suite plus de rectitude dans les mœurs, de laquelle

on étoit loin encore, et en en maintenant, autant qu'il se pouvoit, la pureté, en empêchant du moins que les vices des particuliers ne devinssent les mœurs publiques (1). Que sert en effet, selon la pensée de Valère Maxime (2), de se montrer plein de courage au dehors, si l'on vit mal dans l'intérieur de la République? En vain on prendra des villes, on subjuguera les nations, on étendra ses conquêtes; si la pureté des mœurs ne règne pas dans les différens corps de l'Etat, si l'administration de la justice, le pouvoir du gouvernement, ne sont pas fondés sur l'équité. Quand les richesses et la prospérité d'un Empire auroient élevé sa gloire jusqu'au ciel, il ne peut subsister, dès qu'il ne repose pas sur une base solide.

Le dernier objet de nos réflexions, et le

---

(1) C'est une belle pensée que celle de Sénèque. *Desinit esse remedio locus, ubi quæ fuerant vitia, mores sunt.* Epist. 39. Lorsque ce qui étoit vice et désordre, devient les mœurs d'un Etat, il n'y a plus de remède à espérer.

(2) Val. Max. l. II, c. 9, n. 1.

plus important, c'est le caractère du peuple romain, considéré, non pas tel qu'il pouvoit être dans son origine, lorsqu'il se trouvoit mêlé de beaucoup d'aventuriers et de gens sans aveu; mais tel qu'il étoit devenu, soit par les institutions de Numa, soit plus sensiblement encore depuis l'expulsion des Tarquins. Sous cette nouvelle époque, avec le plus vif amour de la liberté, qui le jette, ou par sa propre impulsion, ou par l'opiniâtreté surtout, et par l'ambition de ses tribuns, dans des excès capables de perdre la République, il se trouve retenu néanmoins, dans ses mouvemens les plus violens, par deux contrepoids également puissans, un grand respect pour les lois constitutives de l'Etat, qui l'arrête sur le bord de l'abîme ouvert sous ses pas, et un attachement pour la religion de ses pères, qui dégénère, à la vérité, dans la plus aveugle superstition, mais qui se soutient et s'alimente chaque jour à la faveur de cette superstition même. Voilà ce qui lui sert d'un double frein; ce qui modère la fougue de ses emportemens, et qui réprime son esprit de liberté excessive et d'indépendance. La religion surtout l'attache à ses foyers,

exalte en lui l'amour de la patrie, fléchit son orgueil sous l'empire des lois, adoucit la violence de son caractère, et l'humanise en quelque sorte, tandis que sans elle, il seroit encore presque farouche et barbare : tant il est vrai qu'il vaut mieux, pour les peuples, avoir une religion même fausse, que de n'en point avoir! C'est la religion encore qui anime la confiance des Romains, et augmente leur courage, par la haute idée qu'ils s'étoient formée de la protection toute particulière et de la vigilance continuelle des Dieux sur leur Empire. Ils leur attribuoient tous leurs succès, et les imploroient dans leurs disgrâces; de là leurs vœux dans les combats, leurs actions de grâces après la victoire, leur affluence dans les temples, leurs expiations, et leurs sacrifices dans les calamités publiques et dans les revers; mais de là aussi leurs vains auspices, leurs prodiges et leurs augures, qui toutefois tournoient communément à leur avantage, par l'influence secrète du gouvernement.

Ce peuple religieux, quoique trop souvent ridiculement superstitieux, n'avoit pas encore, à l'époque dont nous parlons, ces ver-

tus de fermeté et de constance, de grandeur d'ame, de tempérance, et de désintéressement, dont il donna de si grands exemples, particulièrement depuis Pyrrhus, jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. Nous avons vu, il est vrai, des traits admirables de la part de quelques illustres personnages; mais ce n'étoit pas là ce qui formoit l'esprit de la nation. Rappelons-nous ces reproches adressés tant de fois au peuple, aux patriciens, aux sénateurs eux-mêmes; ce que disoit, entre autres, Lartius en plein sénat: « Nous sommes partagés en deux villes: toutes deux ont banni la pudeur, le bon ordre et la justice, qui sont les seuls moyens d'entretenir l'union et la concorde dans les Etats (1) »; ce que disoit également un des Claudius, premièrement, en parlant des plébéiens qui s'étoient si souvent enrichis de tant de dépouilles prises sur les ennemis : « Quand on leur accorderoit ce qu'ils demandent aujourd'hui, et même beaucoup plus qu'ils ne désirent, ils n'en seroient pas plus riches : leur misère ne

(1) Dion. l. VI, p. 369; et voyez ci-dessus, t. VI, p. 449 et suiv.

consiste pas dans leur mauvaise fortune; la source de cette indigence est dans leurs mœurs corrompues et dans leurs passions déréglées : une légère portion de terres pourroit-elle contenter ceux que les plus superbes présens des rois et les trésors immenses des tyrans ne seroient pas capables d'assouvir » ? Secondement, en s'adressant aux patriciens, quelle affreuse peinture ne fait-il pas de leurs mœurs, et de la corruption du siècle où il vivoit (1)? A cette image déjà trop fidèle, ajoutons les usures criantes qu'on exerçoit envers les pauvres; douze pour cent étoit le prix le plus bas auquel les riches donnoient leur argent; cette inhumanité, dont les créanciers usoient envers leurs débiteurs, qu'ils renfermoient dans leurs prisons domestiques, qu'ils faisoient battre de verges, et qu'ils réduisoient, eux et leurs enfans, au plus honteux esclavage; coutume barbare que nous ne verrons abolie qu'à la suite d'un crime infâme qu'elle avoit occasionné; cette cupidité dont Claudius ne dit qu'un mot au commencement de

(1) Dion. Halic. l. IX, p. 609; 610; et voy. ci-dessus, p. 16 et suiv.

son discours, et qui portoit à s'approprier les terres du domaine, soit par violence, soit par fraude et par intrigue; ces possessions accumulées, qui donnèrent lieu, sous l'époque suivante, à la loi Licinia, par laquelle il étoit défendu de posséder plus de cinq cents arpens de terre, et que le tribun Licinius, qui l'avoit fait porter, fut convaincu, au bout de dix ans, d'avoir violée lui-même; ces prostitutions honteuses, qui, un peu moins d'un siècle après, firent condamner à l'amende plusieurs dames romaines, et du produit desquelles Quintus Fabius Gorgès, qui la leur avoit imposée, éleva un temple à Vénus; ces traits, et bien d'autres, prouvent assez qu'en genre de vertus, nous sommes loin encore des beaux siècles de Rome.

Ce n'est pas que les Romains, dans le troisième siècle, à compter de la fondation de leur ville, en fussent totalement privés. Ils admiroient au moins la pauvreté, le désintéressement des Valérius, des Quintius, le dévouement des Fabiens, la fermeté même de cet Appius, dont ils permirent l'oraison funèbre, et dont ils accompagnèrent avec

un

un si grand concours les superbes obsèques. Ils avoient au plus haut degré, outre le respect pour les lois, pour la religion, pour les sermens, l'amour de la patrie, l'amour filial, l'horreur pour le divorce, permis cependant par les lois, l'exactitude et la bonne foi dans les traités et les conventions, si l'on en excepte celle qu'ils avoient été censés faire avec les Ardéates, qui les avoient pris pour arbitres, et où l'on se comporta si indignement, malgré les remontrances des consuls et du sénat. Ce qu'on ne sauroit trop louer dans le peuple, c'est la modération qu'il fit paroître lorsqu'il se retira, sur le mont Aventin, sur le mont Sacré, quoiqu'il eût alors les armes à la main; modération telle qu'on ne pouvoit guère l'attendre d'une multitude aigrie, irritée, et qui contraste si parfaitement avec la conduite des habitans d'Ardée, dans la guerre qui s'y éleva entre le peuple et les nobles (1)....

Mais, parmi ces vertus, l'une des plus éclatantes n'étoit pas, à beaucoup près, sans mélange : l'amour des Romains pour la pa-

(1) Ci-dessus, p. 194 et suiv.

trie étoit un amour exclusif. Sans penser encore à la domination universelle, ils en avoient l'esprit, et le désir immodéré des conquêtes. Déjà ils s'étoient agrandis insensiblement aux dépens de leurs voisins. Fidèles à leurs alliés, ils usoient toutefois envers eux d'un despotisme souvent tyrannique, leur permettant à peine de prendre les armes pour leur propre défense. A l'égard de leurs ennemis, fiers et superbes après la victoire, comme ils savoient, pour l'ordinaire, se montrer fermes et obstinés après la défaite, ils se conduisoient presque toujours envers eux de la manière la plus arrogante, faisant fouetter comme des esclaves ceux d'entre eux qu'ils condamnoient à être décapités. Au lieu d'agir en vainqueurs humains et généreux, et de regagner par là des peuples jaloux et ulcérés, ils les rendoient irréconciliables, les forçoient, en quelque sorte, de rompre sans cesse leurs traités, et perpétuoient ainsi des guerres qu'une conduite plus noble et plus sage eût pu terminer par des alliances, où il n'entrât ni contrainte ni ressentiment.

Ce tableau que je viens de vous tracer,

mon fils, du peuple romain, n'est pas flatté, j'en conviens, et ne remplit pas encore, à beaucoup près, l'idée qu'on se plaît à s'en former : mais la première loi de l'histoire, c'est la vérité; et je ne viens après tout que de vous présenter le résultat de tous les faits qui pouvoient déjà vous mettre à portée de juger sainement de ce peuple par vous-même.

LETTRE L.

L'Histoire sainte sous la neuvième époque.

L'UNION étroite qui se trouve entre l'histoire sainte et l'histoire profane, doit, mon fils, nous faire sentir de plus en plus combien l'étude de l'une est liée nécessairement à celle de l'autre, et combien la marche que nous avons suivie jusqu'ici, en les rapprochant sous chaque époque, est la seule qui puisse nous fournir, sur chacune d'elles, des lumières suffisantes.

Cyrus, annoncé de si loin par le prophète Isaïe, comme l'instrument dont Dieu devoit se servir pour accomplir ses desseins sur son peuple, a enfin brisé les portes d'airain de la superbe Babylone; il a été mis en possession du vaste empire qui lui étoit destiné, et a été forcé de reconnoître que ce n'étoit pas à ses seules forces, mais à celles du Tout-Puissant, qui l'avoit appelé par son nom si long-temps avant sa naissance (1), qu'il étoit redevable de sa gloire

(1) Voyez ci-dessus, t. IV, p. 630.

et de ses succès. Il en rend hommage au Seigneur, et fidèle à exécuter ses ordres, aidé des conseils du prophète Daniel, qui n'avoit vécu tant d'années que pour travailler de concert avec lui au rétablissement des Juifs, il rend cet édit mémorable qui brise leurs fers, et leur permet d'aller rebâtir à Jérusalem le temple du vrai Dieu : à cette époque précise, les soixante et dix ans de captivité fixés par Jérémie, sont révolus (1).

L'an 536 avant J. C.

Les Juifs, profitant de la faveur que leur accordoit Cyrus, se rassemblèrent des différentes parties du royaume de Babylone, au nombre de 42,360, sans compter ceux qui les servoient, et qui se montoient à 7,337. Parmi eux, il y avoit un certain nombre de chantres, hommes et femmes (2).

Les principaux chefs étoient Zorobabel, fils de Salathiel, descendant de Josias, roi de Juda (3), et Josué, souverain pontife (4), fils

(1) Voyez ibid., p. 629.
(2) I Esdr. c. 2, ℣. 1, 64, 65.
(3) Matt. c. 1, ℣. 11, 12, 13.
(4) Aggée, c. 1, ℣. 1; et c. 2, ℣. 3.

de Josédec, et remontant par ses ancêtres jusqu'au grand prêtre Aaron, frère de Moïse (1). Le premier, dont le nom babylonien étoit Sassabasar (2), avoit été, sous celui de d'Athersata (3), établi par Cyrus, prince de Juda, et gouverneur du pays que les Juifs alloient repeupler (4). Il étoit secondé, ainsi que Josué, par Néhémie, par Mardochée, différens l'un et l'autre de ceux qui sont si connus, sous ces mêmes noms, dans le second livre d'Esdras et dans Esther, par Saraïa, et par quelques autres (5). Ces derniers conducteurs, associés aux deux premiers, passent, chez les écrivains juifs, pour les chefs de la grande synagogue. Ils appellent ainsi l'assemblée des anciens, qui, selon eux, tinrent leurs séances à Jérusalem depuis le retour de la captivité, et qui y rétablirent toutes choses, tant par rapport à l'Etat, que par rapport à l'Eglise (6).

(1) I Paral. c. 6, ℣. 3 et suiv. ℣. 15.
(2) I Esdr. c. 1, ℣. 8, 11.
(3) Ibid. c. 2, ℣. 63.
(4) Ibid. c. 6, ℣. 7.
(5) Ibid. c. 2, ℣. 2.
(6) Prid. Hist. des Juifs, l. III, p. 246.

Dans le même temps où Cyrus avoit publié son décret pour le rétablissement du temple, il avoit ordonné que les vases sacrés qui avoient été enlevés par Nabuchodonosor, et placés dans le temple de son Dieu à Babylone, en fussent tirés, et remis, par Mithridate son trésorier, à Zorobabel, qui les emporta avec lui à Jérusalem (1). Ces vases d'or et d'argent alloient à cinq mille quatre cents (2). Le reste fut reporté dans la ville sainte par Esdras, sous Artaxerxès Longue-main.

Cyrus fit plus encore. Il voulut contribuer par lui-même à la construction du nouveau temple, et il ordonna qu'une partie de la dépense qu'elle exigeroit, seroit prise sur son trésor (3).

Les Juifs ne profitèrent pas tous, à beau-

---

(1) I Esdr. c. 1, ℣. 7-11.

(2) Il y a ici, dans le dénombrement de ces vases, quelques omissions de copistes qui rendent les sommes partielles, quoiqu'en très-petit nombre, bien moindres que la somme totale.

(3) I Esdr. c. 6, ℣. 4.

coup près, de la liberté que ce prince leur accordoit de retourner dans leur patrie (1). Ceux qui ne vouloient pas quitter leurs biens, peut-être aussi ceux qui, par les lumières qu'ils répandoient de toute part dans une terre infidèle, pouvoient servir utilement à la gloire du Seigneur, restèrent à Babylone. Il leur avoit été permis jusqu'alors d'y vivre suivant leurs lois et leurs usages dans ce qui n'étoit point contraire au gouvernement. Nous voyons dans le prophète Daniel (2) qu'ils y avoient la même forme d'administration intérieure, qui, sous la conduite de Zorobabel, s'établit dans la Judée. Ils y nommoient leurs juges ou magistrats particuliers, qui, de concert avec l'assemblée du peuple, terminoient en dernier ressort les affaires qui s'élevoient entre eux, et prononçoient même des sentences de mort contre les coupables, lorsque le crime n'intéressoit point la police publique, qui leur étoit étrangère.

Si parmi ceux de Juda et de Benjamin, il y en eut un grand nombre qui n'usèrent

(1) I Esdr. c. 1, ℣. 5.
(2) Dan. c. 13.

pas du privilége de l'édit rendu par Cyrus, il s'en trouva dans les dix autres tribus qui ne laissèrent pas échapper une occasion si favorable de se réunir à leurs frères. Ils furent tous compris sous le nom de Juifs, qui, après la captivité de Babylone, étoit devenu le nom général de toute la nation. Mais il n'en est pas moins vrai que ceux qui demeurèrent, étoient en si grand nombre, et s'accrurent tellement, pendant tout le temps du second temple, et long-temps après, qu'ils passoient pour être beaucoup plus nombreux que les Juifs de la Palestine, lors même que la Judée étoit le plus peuplée (1).

---

(1) Voy. Prideaux, Hist. des Juifs, l. III, p. 247 et suiv., p. 252. On y observera en même temps comment il lève la difficulté qui naît de la différence entre la somme totale et les sommes particulières de ceux qui, à la faveur de l'édit, retournèrent dans leur patrie. Ce sont seulement les tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi, qui dans les sommes partielles sont dénombrés par leurs familles, et le reste étant des dix tribus, est compris dans la somme totale. Voyez aussi dans la

Des vingt-quatre classes de sacrificateurs, qui avoïent été transportées à Babylone, il n'en retourna que quatre (1). Toutes les autres restèrent, ou elles avoient été éteintes. On ne laissa pas de conserver l'ancien nombre de ces classes tel qu'il avoit été fixé par David. Pour cet effet, chacune de celles qui retournèrent, fut subdivisée en six, et les nouvelles, prenant le nom de celles qui manquoient, subsistèrent sous les anciens titres (2). Il y en eut parmi les prêtres, qui, n'ayant pu retrouver l'écrit où étoit leur généalogie, furent rejetés du sacerdoce, et Athersata, autrement Zorobabel, leur dit de ne point manger des viandes sacrées, jus-

---

Bible, en 17 vol. in-4°., t. V, p. 792, des solutions fort plausibles relativement à la différence qui se trouve aussi entre les nombres particuliers désignés par Esdras et par Néhémie, dans lesquels toutefois le total est le même. Nous n'entrerons point, sans une très-grande nécessité, dans toutes ces discussions, qui sont étrangères à notre objet.

(1) I Esdr. c. 2, ℣. 36–39.

(2) Prid, ubi supr. p. 250.

qu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte et parfait (1), qui pût savoir sur cela quelle étoit la volonté du Très-Haut.

Dans la quantité de Juifs riches ou aisés qui n'eurent pas la force d'abandonner leurs possessions pour accompagner les autres à Jérusalem, la plupart du moins signalèrent leur générosité et leur zèle, en assistant ces derniers de vaisselle d'or et d'argent, de leurs biens, de leurs bêtes de charge, et de leurs meubles, outre ce qu'ils avoient offert volontairement (2) pour rebâtir la maison du Seigneur.

Ceux des Juifs qui se rendirent les premiers en Judée, se dispersèrent, à leur arrivée, selon leurs tribus et les familles de leurs pères, chacun dans sa ville (3). Forcés de se construire des logemens, la plupart de ces villes ayant été ruinées, ils s'occupèrent à rebâtir leurs maisons, et à défricher leurs terres, qui étoient demeurées désertes et sans culture pendant cinquante-deux

(1) I Esdr. c. 2, ℣. 62, 63.
(2) Ibid. c. 1, ℣. 6.
(3) Ibid. ℣. 1; et c. 2, ℣. 70.

ans (1), selon le nombre des années sabbatiques qu'ils avoient négligé d'observer (2). Ce premier soin n'empêcha pas que les principaux chefs de familles ne donnassent une attention toute particulière à l'objet essentiel qui les avoit amenés. S'étant transportés dans Jérusalem, au lieu où avoit été construit le temple du Seigneur, ils offrirent, de leur propre mouvement, de quoi contribuer, selon leurs forces, à le rebâtir au même endroit (3). En attendant que tout fût prêt pour ce grand ouvrage, et qu'on en posât les fondemens, ils commencèrent à élever l'autel du Dieu d'Israël pour y offrir des holocaustes, malgré les contradictions qu'ils éprouvèrent de la part des peuples dont ils étoient environnés (4). Dès le premier jour du septième mois, les holocaustes furent offerts en présence de toute la multitude, qui s'étoit rassemblée pour célébrer le sabbat solennel qui

(1) Ci-dessus, t. IV, p. 569.

(2) Voyez Prideaux, Hist. des Juifs, livre III, p. 252 et suiv.

(3) I. Esdr. c. 2, ℣. 68, 69.

(4) Ibid. c. 3, ℣. 2, 3, 5.

devoit être annoncé par le son des trompettes, la grande fête des expiations qui tomboit le dixième jour, et celle appelée proprement *la fête des holocaustes*, fixée au 15 du même mois par la loi de Moïse (1). Il est dit dans le texte sacré, que tous les Juifs se réunirent à Jérusalem, pour la célébration de ces fêtes, comme un seul homme (2); ce qui marque tout à la fois, dans ces saints exercices, l'accord de leurs volontés, leur empressement et leur zèle. La joie que leur inspiroient ces actes de religion, toujours si doux à remplir quand la piété les anime, étoit tempérée par la peine qu'ils ressentoient de ne pouvoir rendre encore leurs hommages au Seigneur que sur les ruines de son temple. On distribua de l'argent à ceux qui devoient travailler à le reconstruire: on fournit à l'entretien des Sidoniens et des Tyriens, qui, selon l'ordre de Cyrus, étoient chargés de couper des cèdres sur le Liban, de les faire porter à la mer, et de les embarquer

(1) I Esdr. ℣. 3, 4. Lévit. c. 23, ℣. 24, 27, 34.

(2) I Esdr. c. 3, ℣. 1.

pour les conduire jusqu'au port de Joppé, d'où on les feroit voiturer à Jérusalem; mais il se passa encore du temps avant que le plan fût tracé, que les pierres fussent taillées, que tous les matériaux fussent prêts; et ce ne fut qu'au second mois de la seconde année que Zorobabel, Josué, les prêtres et les lévites se trouvèrent en état de presser l'œuvre du Seigneur (1).

A peine les fondemens furent-ils posés, que les prêtres, revêtus de leurs ornemens, se présentèrent avec leurs trompettes, et les lévites, enfans d'Asaph, avec leurs instrumens de musique, pour entonner des psaumes de David, des hymnes et des cantiques à la louange du Très-Haut. Tout le peuple poussoit aussi de grands cris en louant le Seigneur. A ces cris de joie se mêloient cependant les pleurs et les tendres gémissemens de quelques-uns des anciens, qui, ayant vu le premier temple dans toute sa splendeur, s'affligeoient en lui comparant ce qu'ils entrevoyoient de celui-ci (2).

---

(1) I Esdr. c. 3, ℣. 6-9.
(2) Ibid. ℣. 10-13.

L'œuvre de Dieu ne s'achève guère sans de rudes travaux et de grandes épreuves. Les Samaritains, ennemis particuliers des tribus de Juda et de Benjamin, ayant appris que les Juifs avoient commencé la réédification du temple, se rendirent à Jérusalem pour leur susciter des obstacles, quoiqu'en paroissant vouloir se joindre à eux. Laissez-nous, dirent-ils à Zorobabel et aux autres chefs, bâtir avec vous, parce que nous cherchons votre Dieu comme vous, et nous lui avons toujours immolé des victimes, depuis qu'Assar-Addon nous a envoyés dans cette contrée. Zorobabel, Josué, et les autres chefs des familles, pénétrant l'intention qu'ils avoient de leur nuire plutôt que de leur être utiles, et n'ignorant pas d'ailleurs que leur culte n'avoit été jusque-là qu'une altération de celui du vrai Dieu, par un affreux mélange d'idolâtrie (1), leur répondirent : Il ne peut rien y avoir, pour ce que vous nous proposez, de commun entre vous et nous. C'est à nous seuls qu'il appartient d'édifier un tem-

(1) Voyez ci-dessus, t. III, p. 442 et suiv.

ple à notre Dieu, comme Cyrus, roi des Perses, nous l'a ordonné.

Irrité d'une réponse si ferme et si précise, tout le peuple du pays de Samarie ne garda plus aucunes mesures, et troubla ouvertement les Juifs dans l'ouvrage qu'ils avoient commencé. Les Samaritains gagnèrent même les ministres du roi pour ruiner cette entreprise (1), et ils firent tant, à force de présens et par leurs intrigues, que l'ouvrage ne put avancer que fort lentement pendant plusieurs années.

Ce fut vraisemblablement à cause de ce contre-temps bien déplorable pour un prophète aussi rempli de zèle que l'étoit Daniel, pour cet homme de désirs, comme l'appelle l'Ecriture, qu'il passa trois semaines entières dans les larmes et dans toutes les privations que peut imposer la plus austère pénitence. Elles lui attirèrent de la part de son Dieu de nouvelles lumières et de nouvelles faveurs. Il eut alors cette célèbre révélation sur les plus grands Empires, et ce que nous aurions pu ajouter encore, sur la grandeur des Ro-

---

(1) I Esdr. c. 4, ℣. 1-5.

mains eux-mêmes, que Dieu lui faisoit entrevoir de si loin (1); révélation que nous n'avons fait qu'indiquer (2), et dont nous nous réservons à faire le développement et l'application, lorsque le temps où se vérifieront les nombreuses prophéties qu'elle renferme, sera arrivé.

Il y a lieu de penser que ce grand homme qui avoit joui, à si juste titre, de la confiance des rois et de la vénération des peuples (3); que Dieu avoit si merveilleusement protégé dans tant de rencontres, et qu'il avoit comblé de talens, de grâces et de mérites; dont il a fait un si grand éloge par la bouche d'Ezéchiel (4), et dont la plus éclatante prophétie a été citée par le Sauveur lui-même (5), ne tarda pas à terminer, après une longue vie, des jours si bien remplis.

Les Juifs perdoient en lui le plus puissant de leurs protecteurs; et ils n'en furent que plus

(1) Dan. c. 11, ℣. 30.
(2) Ci-dessus, t. IV, p. 538 et suiv.
(3) Joseph. Antiq. Jud. l. X, c. 12.
(4) Ezech. c. 28, ℣. 3.
(5) Matt. c. 24, ℣. 15.

en butte aux contradictions et aux traverses que leur suscitèrent leurs ennemis, toujours empressés à détourner les secours que Cyrus leur avoit assignés. Aidés par les Tyriens et les Sidoniens, les Juifs n'en firent pas moins par eux-mêmes tout ce qui étoit en leur pouvoir pour hâter la construction du temple.

L'an 530 avant J. C. Cyrus mourut sur ces entrefaites, la septième année de son règne, depuis qu'il eut seul occupé le trône de l'Orient après la mort de Cyaxares ou Darius le Mède, et la septième du rétablissement des Juifs. Dès que Cambyse, son fils, appelé dans l'Ecriture *Assuérus*, nom qu'elle donne aussi par la suite à un autre prince (1), eut succédé à son père, les ennemis des Juifs ne se bornant plus à des intrigues secrètes auprès des ministres du roi de Perse, adressèrent directement au monarque une accusation par écrit contre ceux qui habitoient dans Jérusalem et dans tout le pays de Juda; ce qui retarda de plus en plus l'ouvrage auquel ils travailloient avec tant d'ardeur (2).

---

(1) Esther, c. 1, ℣. 1.

(2) I Esdr. c. 4, ℣. 5 et 6.

Smerdis le Mage, nommé *Spendadate* dans Ctésias (1), *Oropaste* dans Justin (2), et *Artaxerxès* dans les livres saints, ayant usurpé le trône après la mort de Cambyse, les Samaritains lui écrivirent une lettre dans laquelle ils lui exposoient que les Juifs, peuple remuant et séditieux, rebâtissoient leur ville de Jérusalem, et en relevoient les murailles et les maisons; qu'il étoit à craindre que dès qu'ils auroient consommé leur entreprise, ils ne refusassent de payer au roi le tribut qu'ils lui devoient, et ne lui fissent perdre toutes les terres qu'il possédoit au delà de l'Euphrate; qu'à l'égard de ce qu'on lui avançoit de l'humeur turbulente de ce peuple, il lui suffiroit, pour s'en convaincre, de consulter les archives des rois assyriens et babyloniens qui l'avoient précédé.

L'an 522 avant J. C.

Artaxerxès, le Smerdis d'Hérodote, fit rechercher en effet dans les anciens registres ce qui avoit rapport à cette nation. On y vit avec quelle valeur ils avoient défendu leur

(1) Ctes. in Persicis, ad Calc. Herod. Edit. Jungermani, p. 642.

(2) Justin. l. I, c. 9.

liberté contre les princes qui vouloient l'opprimer, ce qui suffisoit pour les faire traiter de séditieux et de rebelles; avec quelles difficultés ils avoient été enfin subjugués par Nabuchodonosor; quels rois puissans et belliqueux ils avoient vus dans la personne de David et dans celle de Salomon, qui avoient été maîtres de tous les pays qui étoient au delà de l'Euphrate, et en recevoient des tributs et des impôts. D'après cela le monarque défendit de rebâtir, jusqu'à nouvel ordre de sa part, Jérusalem et son temple; et les Samaritains, auxquels on adressa l'édit, furent chargés de tenir la main à son exécution. Ils ne l'eurent pas plutôt reçu, que le notifiant aux Juifs, ils les forcèrent d'abandonner l'ouvrage, qui fut interrompu jusqu'à la seconde année de Darius, fils d'Histaspes, c'est-à-dire, environ l'espace de deux ans.

Artaxerxès, reconnu pour le faux Smerdis et l'usurpateur du trône des Perses, ayant été mis à mort peu de temps après son édit, qui, de ce moment, perdoit toute sa force, les Juifs redevenoient libres de se prévaloir de celui de Cyrus. Ils auroient dû s'empresser de regagner le temps qu'on leur avoit fait

perdre; mais leur zèle s'étant refroidi parmi tant d'obstacles, ils avoient négligé de profiter d'une si heureuse révolution. Le Seigneur les punit de leur coupable indolence en frappant leur pays de stérilité, en sorte que la vendange et la moisson manquèrent également. Mais la seconde année du règne de Darius fils d'Hystaspes, Dieu leur suscita le prophète Aggée pour les instruire de la cause de leurs calamités, et les engager à reprendre leur première ferveur, leur promettant, au nom du Très-Haut, toute assurance et toute protection. Dociles à la voix du prophète, leur courage se ranima insensiblement (1). Ils mirent de nouveau la main à l'œuvre, quoiqu'assez lentement dans les premiers mois; et pour les exciter de plus en plus, Aggée leur adressa cette célèbre prophétie qui leur annonçoit l'ébranlement causé parmi toutes les nations par la venue du Messie, et la prédication de son Evangile, ainsi que la paix qu'il devoit apporter aux hommes par ses leçons touchantes, par le grand ouvrage de notre rédemption, et par la grâce qui en seroit le

L'an 520 avant J. C.

(1) Aggée, c. 1 et 2.

fruit pour toutes les ames vraiment fidèles. « Qui est celui d'entre vous, leur dit-il, qui ait vu cette maison dans sa première gloire, et en quel état la voyez-vous maintenant? Ne paroît-elle pas à vos yeux, comme n'étant point, au prix de ce qu'elle a été? Mais, ô Zorobabel, armez-vous de force; et vous, fils de Josué le grand prêtre, et vous tous qui êtes restés du peuple, travaillez, ne craignez point. Car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu des armées : Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel et la terre, et tous les peuples; le Désiré de toutes les nations viendra; et je remplirai de gloire cette maison. La gloire de cette maison sera encore plus grande que la première, et je donnerai la paix en ce lieu (1) ». C'est ce qui s'est vérifié, lorsque Jésus-Christ honora ce temple de sa présence, et qu'il y fit connoître aux hommes cette véritable paix; la paix avec Dieu, qui est le fruit de notre réconciliation en Jésus-Christ; la paix avec nos semblables, par les vertus que l'Evangile nous fait pratiquer à leur égard; la paix avec nous-

(1) Aggée, c. 2, ℣. 4-9.

mêmes, que nous ne pouvons obtenir qu'en triomphant, par la grâce du Sauveur, de nos passions turbulentes et déréglées.

Ainsi se renouveloit, par tous les oracles des prophètes, la promesse du Messie. La même année, et le huitième mois de l'année judaïque, Zacharie se joignit à Aggée, pour porter les Juifs à la pénitence (1), et à une entière confiance dans les promesses du Seigneur. Il ne cessa, comme les prophètes qui l'avoient précédé, de leur remettre devant les yeux le Messie tant de fois promis. Tantôt il le présente à la fille de Sion comme son roi, comme un roi juste et sauveur. Il le lui fait envisager, non sous les dehors superbes d'un triomphateur et d'un conquérant, ainsi que les Juifs charnels s'obstinoient à le considérer, mais sous l'appareil le plus modeste, le plus humble, et faisant son entrée dans Jérusalem, comme nous la lui verrons faire un jour (2). Il prêchera, dit Za-

(1) Zachar. c. 1, ℣. 1, 2 et 3.

(2) « Fille de Sion, soyez comblée de joie; fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse : voici votre roi qui vient à vous :

charie, la paix aux nations, et sa puissance (ce règne tout spirituel, fondé sur la grâce et la charité) s'étendra d'une mer jusqu'à l'autre, et jusqu'aux extrémités de la terre (1). Tantôt le prophète voit de loin les plaies dont il a été percé, et les pleurs que répandront sur lui ceux des Juifs, qui, à la prédication des apôtres, se convertiront au Seigneur (2). Il fixe ailleurs le nombre des pièces d'argent, au prix desquelles il sera livré, pour toute récompense du bien qu'il

---

c'est le roi juste; c'est le Sauveur. Il est pauvre; et il est monté sur une ânesse, et sur le poulain d'une ânesse ». Zachar. c. 9, ℣. 9. Matt. c. 21, ℣. 1-9.

(1) Ibid. ℣. 10.

(2) « Je répandrai (dit le Seigneur) sur la maison de David et sur les habitans de Jérusalem, un esprit de grâce et de prière. Alors ils jetteront les yeux sur moi qu'ils auront percé de plaies, et ils pleureront celui qu'ils auront mis à mort, comme on pleure un fils unique; ils seront pénétrés de douleur, comme on l'est à la mort d'un premier né ». Zachar. c. 12, ℣. 10.

aura

aura fait, et le Seigneur ordonne au prophète d'aller les jeter dans le temple, et de les donner à l'ouvrier en argile (1).

(1) « Ils pesèrent trente pièces d'argent pour ma récompense, et le Seigneur me dit : Allez jeter à l'ouvrier en argile cette belle somme à laquelle ils m'ont évalué, lorsqu'ils m'ont mis à prix ; et j'allai les jeter dans la maison du Seigneur, pour l'ouvrier en argile ». Zachar. c. 11, ℣. 12, 13.

C'est ainsi que les trente pièces d'argent dont Judas étoit convenu avec les princes des prêtres, leur ayant été reportées et jetées dans le temple, ils en achetèrent le champ du potier, qui fut appelé *Haceldama*, le champ du sang, et en firent un lieu de sépulture pour les étrangers. Matt. c. 27, ℣. 3-9.

Dans le verset suivant de St. Matthieu, il s'est glissé une faute sensible de copiste. On y lit *Jérémie* pour *Zacharie*. Vraisemblablement l'évangéliste s'étoit contenté, suivant son usage, de mettre le mot de *Prophète*. Quelque ancien copiste, croyant que c'étoit *Jérémie*, l'aura placé à la marge, et de la marge, cette addition aura passé dans le texte. Aussi beaucoup d'exemplaires grecs, latins,

Outre ces prophéties remarquables, Zacharie nous offre plusieurs prédictions figuratives faites à Jérusalem, lesquelles appartiennent évidemment à l'église de J. C., et d'autres encore relatives à l'état futur des Juifs, et à leur conversion dans les derniers temps.

Au commencement de la troisième année de Darius, fils d'Hystaspes Thathanaï, à qui ce prince avoit donné le gouvernement de la Syrie et de Palestine (1), et Stharbuzanaï, qui semble avoir été gouverneur de Samarie, se rendirent à Jérusalem avec les personnes de leur conseil, soit qu'ils y vinssent de leur propre mouvement, soit qu'ils y fussent excités par les Samaritains, et s'adressant à Zorobabel et à Josédec, ils leur demandèrent qui est-ce qui leur avoit donné le pouvoir de rebâtir, comme ils le faisoient, le temple du Seigneur. Ils répondirent avec beaucoup de modération et de sagesse, et insistèrent sur l'édit que Cyrus

---

arabes, syriaques, persans, se trouvent-ils sans ce nom.

(1) I Esdr. c. 5, ℣. 3-6.

avoit donné en leur faveur. Thathanaï et Stharbuzanaï en écrivirent à Darius, en le suppliant de faire visiter les registres, pour s'assurer si les choses étoient telles que les Juifs les leur avoient exposées. On trouva l'édit en question dans le palais d'Ecbatane en Médie, où étoit Cyrus, lorsqu'il l'avoit rendu; et Darius, plein de vénération pour la mémoire de ce prince, dont il avoit épousé deux filles, donna ordre à ceux qui lui avoient écrit, de le faire exécuter dans toutes ses parties. « Jordonne aussi, dit le monarque, que, de l'épargne du roi, et des tributs qui se lèvent sur le pays au delà du fleuve, on fournisse avec soin de quoi subvenir aux frais qu'exigera la construction de la maison du Seigneur. Que s'il est même nécessaire, on leur donne chaque jour les veaux, les agneaux, et les chevreaux, pour les offrir en holocauste au Dieu du ciel, le froment, le sel, le vin et l'huile, selon les cérémonies des prêtres qui sont à Jérusalem, sans qu'on leur laisse aucun sujet de se plaindre, afin qu'ils offrent des sacrifices au Dieu du ciel, et qu'ils prient pour la vie du roi et de ses enfans. Tel est donc le décret

M 2

que j'ai porté : si quelqu'un contrevient à ces ordres, qu'on tire une pièce de bois de sa maison, qu'on la plante en terre, qu'on l'y attache, et que sa maison soit confisquée. Que le Dieu qui a établi sa maison en ce lieu-là, dissipe tout royaume, et extermine tout peuple qui étendra sa main pour lui résister, et pour ruiner cette maison qu'il a dans Jérusalem. Moi, Darius, j'ai fait cet édit, et je veux qu'il soit très-exactement observé (1) ».

Rien ne s'opposant plus à l'activité des Juifs, et tout contribuant au contraire, selon les prophéties d'Aggée et de Zacharie, à seconder leurs travaux, ils achevèrent la construction du temple dans la sixième année du règne de Darius, et en firent la dédicace avec beaucoup de pompe, et avec les plus grands signes d'allégresse. Les prêtres furent établis dans l'ordre prescrit par Moïse, et les lévites chacun dans leur rang; on célébra ensuite la pâque (2).

L'an 516 avant J. C.

Quelque temps après les Babyloniens s'é-

(1) I Esdr. c. 5; et c. 6, ℣. 1-13.
(2) Ibid. c. 6, ℣. 13-22.

tant révoltés contre Darius, éprouvèrent de nouveau, par les horreurs d'un siége de vingt mois auquel ils s'étoient préparés en étranglant cinquante mille de leurs femmes, par la prise de leur ville, par la destruction de leurs murs, par la punition de trois mille d'entre eux qui furent mis en croix (1), et par une désolation générale, tous les châtimens qui leur étoient réservés, et qui avoient commencé du temps de Cyrus, lorsque les Perses se rendirent maîtres une première fois de Babylone, qu'elle perdit son roi, et qu'elle se vit assujettie aux Mèdes.

Selon le rapport de Josèphe (2), après la construction du temple, dont les ouvrages extérieurs ne furent achevés qu'au bout de quelques années, les Samaritains ne pouvant souffrir que l'on continuât à prendre sur les tributs qu'ils payoient au roi de Perse de quoi fournir à ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices offerts par les Juifs dans la maison du Seigneur, firent de nouveaux efforts pour leur nuire, en mettant les chefs de toute

(1) Ci-dessus, t. V, p. 486.

(2) Joseph. Antiq. Jud. l. XI, c. 4.

la contrée dans leur parti; mais les Juifs ayant député, vers Darius, Zorobabel, et quatre autres des plus qualifiés d'entre eux, le monarque, après avoir entendu ces députés, leur fit donner des lettres adressées aux principaux officiers de Samarie, et conçues en ces termes : « Le roi Darius à Tangar et Sembac, qui commandent ma cavalerie à Samarie, et à Sadrag, Bobelon, et autres qui sont chargés de nos affaires dans ce pays, salut. Zorobabel, Ananias et Mardochée, députés des Juifs vers nous, nous ayant fait des plaintes du trouble que vous leur causez dans la construction du temple, et de ce que vous refusez de contribuer pour leurs sacrifices, ainsi que nous vous l'avons commandé ; nous vous écrivons cette lettre, afin que dès que vous l'aurez reçue, vous ne manquiez pas d'y satisfaire, et de prendre pour cet effet sur notre trésor provenant des tributs de Samarie, tout ce dont les prêtres de Jérusalem auront besoin pour leurs sacrifices; parce que notre intention est qu'on ne cesse point d'en offrir à Dieu, pour notre prospérité, et pour l'empire des Perses ».

Cette lettre produisit un tel effet, que depuis ce temps-là, il n'est parlé d'aucune opposition de la part des ennemis des Juifs, jusqu'à Sannaballat; ce qui n'arriva qu'un certain nombre d'années après.

Sous le règne d'Artaxerxès, surnommé Longuemain, fils de Xerxès, et associé au trône par son père, Esdras, descendant du pontife Saraïas, que Nabuchodonosor fit mourir à Réblatha après la prise de Jérusalem (1), signala son zèle pour la gloire de son Dieu, et pour les véritables intérêts de sa nation. Il est appelé, dans l'Ecriture, fils de Saraïas dans le sens étendu, selon lequel tout descendant étoit nommé fils chez les Hébreux. Esdras joignoit à une grande piété une parfaite connoissance des livres saints, et de profondes lumières. Son mérite et son savoir lui donnèrent accès auprès du roi, et lui firent obtenir de ce prince ce qu'il demandoit en faveur de son peuple. Il y a tout lieu de penser qu'Esther contribua de tout son crédit à l'accomplissement de ses désirs.

Il s'est élevé plusieurs opinions sur le

(1) IV Reg. c. 25, ℣. 18 et 21.

temps auquel on doit placer l'histoire intéressante de l'épouse du second Assuérus dont parle l'Ecriture, et sur le monarque persan désigné sous ce nom dans le livre d'Esther, comme l'a été Cambyse, sous le même nom, dans le livre d'Esdras. De ces opinions diverses, les deux principales, et qui ont partagé avec le plus de fondement les écrivains modernes, sont celles dont l'une fait d'Assuérus, le Darius, fils d'Hystaspes, et l'autre en fait Artaxerxès Longuemain. La première suivie par Ussérius (1), et par d'autres auteurs après lui, est formellement démentie par ce que dit Hérodote (2) des femmes de Darius, et ne paroît pas s'accorder aussi-bien avec les circonstances du temps et des personnes que la seconde, qu'on trouve confirmée d'ailleurs par le témoignage des Septante, qui traduisent par Artaxerxès tous les endroits du livre d'Esther où est le nom

(1) *In Annalibus sub anno Period. Jul.* 4193, p. 85 et seq.

(2) Herodot. l. III, c. 88; l. VII, c. 2; et voyez ci-dessus, t. V, p. 473 et 668.

d'Assuérus, par les fragmens ajoutés à ce livre, soit grecs, soit latins, tirés de l'ancienne version latine faite sur le grec, et qui appellent partout le mari d'Esther Artaxerxès, lequel ne peut être qu'Artaxerxès Longuemain, enfin par Josèphe (1), qui attribue à Artaxerxès ce que le livre d'Esther dit d'Assuérus (2).

Ce prince, qui gouvernoit en maître absolu, tandis que Xerxès, continuant à se li-

---

(1) Joseph. Antiq. Jud. l. XI, c. 6.

(2) Pour peu que l'on soit curieux de discuter et d'approfondir cette question, il suffira de consulter Prideaux, Hist. des Juifs, t. II, p. 111 et suivantes, ainsi que la préface et la dissertation qui sont à la tête du livre d'Esther, dans la Bible en dix-sept volumes, t. VI. L'auteur de cette dissertation y combat lui-même les raisons qui l'avoient engagé, dans l'édition précédente, à se ranger du sentiment d'Ussérius, de dom Calmet, et du père Carrière; et il répond solidement aux objections que l'on forme contre l'opinion contraire, qui tient pour Artaxerxès Longuemain.

vrer comme il l'avoit fait depuis son retour de la Grèce, à ses infâmes amours et à ses plaisirs (1), se rendoit toujours plus méprisable à ses sujets et ne conservoit plus qu'une ombre d'autorité (2), ordonna, la
L'an 472 avant J. C. troisième année de son règne depuis son association au trône (3), une fête solennelle, dans laquelle il voulut faire éclater la gloire et les richesses de son Empire. Cette fête fut célébrée à Suses, pendant cent quatre-vingts jours, et se passa en repas et en réjouissances, à la fin desquelles il donna durant sept jours un grand festin, non-seulement aux grands de sa cour, mais à tout le peuple de Suses. La reine Vasthi traita de son côté les dames avec la même magnificence. On conçoit aisément combien cette longue et superbe fête contribuoit peu à la

(1) Herodot. l. VI, c. 107-112; et ci-dessus, t. VI, p. 263, 264.

(2) Justin. l. VII, c. 1.

(3) Ci-dessus, t. VI, p. 199 et suiv. avec la note, et p. 236.

vraie gloire du monarque et au bonheur de ses sujets (1).

Le dernier jour, Assuérus, que nous nommerons désormais Artaxerxès, étant dans l'ivresse de la joie et la chaleur du vin, commanda à ses principaux eunuques de faire venir devant lui Vasthi, avec la couronne sur la tête, pour faire voir à sa cour et à tout le peuple son extrême beauté. Vasthi, ne jugeant pas qu'il fût de sa dignité ni de la bienséance, vu les mœurs des femmes perses, de se montrer ainsi devant des hommes (2), refusa de se rendre aux ordres du roi. Artaxerxès, irrité de son refus, consulta les sept Sages, qui étoient les principaux seigneurs des Mèdes et des Perses, et qui se tenoient toujours auprès de sa personne. Ils convinrent tous que la conduite de Vasthi étoit d'un trop dangereux exemple pour la laisser impunie, et conclurent qu'elle devoit être répudiée, sa couronne donnée à une autre qui en fût plus digne,

(1) Esther, c. 1, ỳ. 3-9. Joseph. Antiq. l. XI, c. 6.

(2) Joseph. ibid.

et l'édit de sa condamnation publié dans toutes les provinces de l'Empire (1).

Il s'écoula néanmoins plusieurs années avant qu'Artaxerxès se déterminât à faire passer à une autre épouse le rang dont la première venoit d'être dépouillée. L'excès de son ressentiment s'étoit affoibli avec le temps; sa passion pour une reine qu'il avoit tendrement aimée se rallumoit avec plus d'ardeur. Il se ressouvenoit de la rigueur avec laquelle on l'avoit traitée pour une faute qui lui paroissoit maintenant mériter plus d'indulgence; il se retraçoit tout ce qu'elle avoit souffert, et il en témoigna ses regrets à ceux qui, par l'édit qu'ils l'avoient porté à rendre, avoient été la cause de son infortune.

Les serviteurs du roi, les ministres, les sages, furent alarmés de ses dispositions, et craignant que Vasthi, si elle remontoit sur le trône, ne fît retomber sur eux son indignation, suggérèrent à Artaxerxès ce qu'ils jugèrent le plus propre à dissiper son chagrin, à le distraire de sa passion, et à lui

(1) Esther, c. 2, ℣. 10-22.

faire oublier de nouveau celle qui en étoit redevenue l'objet. Ils lui proposèrent, et le roi agréa ce projet, d'envoyer dans tous ses Etats des gens sûrs, pour amener à son palais tout ce que l'on trouveroit de vierges les plus belles, et pour les remettre sous la garde de l'eunuque Egée, qui leur fourniroit tout ce qui seroit nécessaire pour leur parure et leurs autres besoins; après quoi le roi choisiroit parmi elles, pour faire son épouse de celle qui lui plairoit le plus. Les ordres en furent expédiés à l'instant, et exécutés sans délai.

Dans le temps de cette recherche, il y avoit, au sein même de la capitale, un Juif appelé Mardochée, arrière-petit-fils de Cis, qui avoit été transféré à Babylone avec Jéchonias, roi de Juda; ce qui explique cet endroit des fragmens du livre d'Esther, où il est dit que Mardochée étoit du nombre des captifs transférés de Jérusalem par Nabuchodonosor; et ce qui ne peut signifier autre chose, sinon qu'il faisoit partie de ceux-là, eu égard à ses ancêtres. Ce Juif avoit élevé auprès de lui la fille de son frère, nommée Edisse, et qui portoit aussi le nom d'Es-

ther. Son père et sa mère étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour sa fille. Ses grâces et sa beauté la firent mettre au nombre des vierges que l'on amenoit de toutes parts, et que l'on confioit aux soins d'Egée. Elle trouva grâce devant l'eunuque, auquel elle refusa de dire de quelle nation elle étoit; Mardochée lui ayant ordonné de garder sur cela un très-grand secret. Au bout d'un an, qui étoit le temps fixé pour que les vierges fussent présentées au roi, après s'y être préparée par l'usage des huiles odoriférantes et des parfums, Esther parut en son rang devant Artaxerxès. Elle n'avoit demandé aucune sorte de parure, et sa modeste simplicité n'empêcha pas qu'Egée n'y pourvût abondamment. A peine le roi l'eut-il vue, qu'il la préféra à toutes ses autres femmes. Il paroît toutefois qu'elle ne partagea sa couche, en qualité de reine, que le dixième

L'an 468 avant J. C. mois de la septième année du règne de ce prince, à compter de son association au trône de Xerxès. Les noces et le couronnement d'Esther furent célébrés avec tout l'appareil et toute la pompe qu'il étoit possible d'y apporter; mais ce qui les releva le plus, ce

fut la diminution des impôts, et le soulagement du peuple dans toutes les provinces.

Tant qu'il n'y avoit eu rien de déterminé par rapport au choix et à l'élévation de sa pupille, Mardochée s'étoit rendu constamment à la porte du palais, pour y être instruit de ce qui la concernoit, et pour lui faire parvenir les conseils qu'il lui croyoit les plus utiles, Esther conservant toujours à son égard la confiance qu'elle lui devoit, et toute la docilité qu'elle n'avoit cessé de lui témoigner depuis sa plus tendre jeunesse. Cette assiduité à se rendre à la porte du roi, lui fournit l'occasion d'être instruit du mécontentement de deux eunuques, Bagatha et Thara, qui commandoient à la première entrée du palais, et de découvrir le complot qu'ils avoient formé d'attenter à la vie du monarque. Il le fit savoir à Esther, qui en avertit le roi au nom de celui qui lui avoit fait parvenir un avis si important. Le fait ayant été éclairci, on punit de mort les deux eunuques, et par l'ordre d'Artaxerxès, tout le détail de cet événement fut inséré dans les annales. Cependant Mardochée ne reçut d'autre marque de souvenir qu'un

ordre du roi, de demeurer dans l'intérieur du palais, et quelques présens, qui n'étoient qu'une bien foible récompense d'un si grand service (1).

Quelques années après, Aman, qu'on croit avoir été de race amalécite, de celle même d'Agag, et par cela seul, ennemi naturel des Juifs, mais qui tiroit aussi son origine récente des Macédoniens (2), devint le favori d'Artaxerxès; ce qui n'est pas un éloge pour ce prince; car les bons rois ont de sages conseillers, et n'ont pas de favori. Le monarque l'éleva à un si haut point de grandeur, qu'il le mit à la tête de son conseil, lui donna l'intendance sur toutes les provinces, et le déclara la seconde personne de son royaume. Il fit plus encore, il donna ordre à tous ses serviteurs qui étoient à la porte du palais, de fléchir les genoux devant lui, et de l'adorer. Il y a lieu de présumer

(1) Esther, c. 2, et additions ou fragmens; Vulgate, c. 12, ℣. 1-5.

(2) Esther, c. 3, ℣. 1; et addit. c. 16, ℣. 10. Voyez la dissertation à la tête du livre d'Esther, dans la Bible en dix-sept vol. t. VI, p. 375, 376.

que les termes dans lesquels cet ordre étoit conçu, présentoient quelque sens favorable à l'idolâtrie, puisque Mardochée, par cette seule raison, refusa de s'y conformer; et que, sans doute, lorsqu'il se présenta par la suite devant le roi lui-même, il ne fit pas difficulté, selon la coutume établie en Perse, de se prosterner en sa présence; ce qui n'étoit considéré que comme une marque de respect, qui n'avoit rien d'équivoque pour la religion de Mardochée. Il y a, au reste, des écrivains qui ont fait observer que les Hébreux s'inclinoient profondément par respect devant les hommes, mais ne fléchissoient les genoux que devant Dieu seul; et c'est, disent-ils, cet hommage religieux que Mardochée refusoit à Aman.

Ceux qui commandoient à la porte du palais, lui reprochèrent en vain de ne pas obéir aux ordres du roi; et comme il répondoit à ce reproche qu'il étoit Juif, par où il leur faisoit entendre que, selon la loi qu'il suivoit, il ne devoit rendre qu'à Dieu cet honneur qu'on exigeoit de lui, ils avertirent Aman de son refus, voulant éprouver s'il y persisteroit.

Aman y ayant fait plus d'attention, en fut transporté de colère ; mais il compta pour rien de faire périr Mardochée, s'il n'exterminoit tout son peuple avec lui. La douzième année du règne d'Artaxerxès, au premier mois de l'année mosaïque ou religieuse des Hébreux, appelé nisan (1); il fit venir ses devins, et leur demanda quel jour seroit le plus heureux pour l'exécution du projet qu'il avoit formé. Ils jetèrent dans

(1) Les Juifs avoient deux sortes d'années, l'année religieuse ou sacrée, et l'année civile. La sortie d'Egypte étant arrivée au mois de nisan, dans toutes les affaires ecclésiastiques on commençoit à compter de ce mois, qui revient à notre mi-mars, et qui étoit à peu près à l'équinoxe du printemps; mais dans toutes les affaires civiles, comme les contrats et autres choses semblables, on suivoit l'ancienne forme. On commençoit par le mois de tisrie, à l'équinoxe d'automne, et répondant au mois lunaire de septembre, ainsi que le faisoient toutes les autres nations de l'Orient. Ce mois étoit pour les Juifs le septième de leur année sainte ou religieuse.

l'urne le sort en sa présence, premièrement, sur les mois de l'année, ensuite sur chaque jour particulier du mois que le sort avoit marqué, et lui fixèrent le treizième jour du douzième mois, qui portoit, chez les Juifs, le nom d'adar.

Le terme prescrit pour ses vengeances se trouvoit ainsi très-éloigné; et c'étoit un effet de la providence de Dieu sur son peuple. Aman n'en fut pas moins empressé à disposer toutes choses, pour qu'au temps marqué, les Juifs fussent la victime de la haine qu'il leur avoit jurée, et que jusque-là même, ils fussent en quelque sorte sous le sceau de la malédiction. Il se hâta d'aller trouver le roi, et lui parla en ces termes: Il y a un peuple dispersé dans toutes les provinces de votre royaume, qui a des lois et des cérémonies toutes particulières, et qui méprise vos ordonnances. Il est de votre intérêt que la licence et l'impunité ne le rendent pas encore plus insolent. Ordonnez donc que ce peuple périsse. Le cruel et artificieux ministre, craignant que le tribut qu'on retiroit de ce grand nombre de Juifs répandus de tous côtés ne fit rejeter sa de-

mande, offrit en même temps de payer en dédommagement aux officiers de la trésorerie une somme prodigieuse pour un particulier, et qui prouvoit assez ses immenses richesses. Le roi la refusa ; mais il souscrivit à la requête de son favori, et signa dans le cours du mois de nisan les lettres adressées aux gouverneurs des provinces, qui dévouoient, pour le treize du mois d'adar, tous les Juifs au plus affreux massacre (1).

Mardochée ayant été informé de cette triste nouvelle, se revêtit d'un sac, et donna publiquement les signes de la plus vive douleur. Ce ne furent également parmi ceux de sa nation, et en tous lieux, que pleurs, que gémissemens, et qu'angoisses. La plupart passoient les jours entiers dans le jeûne, et les nuits sur le sac et sur la cendre. Esther n'apprit autre chose par ses filles et ses eunuques, que l'affliction extrême où étoit Mardochée. Elle lui envoya par Athach, eunuque affidé que le roi avoit attaché à son service, un habit convenable pour s'en revêtir, et pour venir la trouver, parce qu'il n'é-

(1) Esther, c. 3.

toit pas permis de se montrer sous un vêtement lugubre dans le palais. Il ne voulut pas le recevoir, et il lui fit dire ce qui causoit son tourment, l'avertissant de se souvenir des jours de son abaissement, de se rappeler les soins qu'il avoit pris d'elle depuis qu'elle avoit perdu son père, et d'aller trouver le roi, afin d'intercéder en faveur de son peuple. Esther, par le ministère d'Athach, répondit ainsi à Mardochée : Personne n'ignore que, selon la loi des Perses, qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la salle intérieure de l'appartement du roi, sans son ordre, est mis à mort à l'instant, à moins que le roi n'étende vers lui son sceptre d'or, pour marque de sa clémence, et ne lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je faire auprès de lui la démarche que vous me prescrivez, puisqu'il y a déjà trente jours qu'il ne m'a fait appeler ?

Ne croyez pas, fit redire à la reine, Mardochée, que parce que vous êtes dans la maison du roi, vous pourrez échapper au danger commun. N'est-ce pas, après tout, pour sauver la nation des Juifs, que la Providence vous a élevée sur le trône ? Si cependant

vous gardez aujourd'hui un coupable silence, Dieu saura bien trouver quelque autre moyen pour délivrer son peuple; et vous périrez, vous, et ce qui reste de la maison de votre père.

Esther, toujours docile aux avis de Mardochée, ne balança plus à exposer ses jours, et pour toute réponse, elle le conjura par un dernier message, non-seulement de faire prier pour elle, mais de faire observer aux Juifs, qui étoient à Suses, un jeûne rigoureux de trois jours, qu'elle observeroit elle-même avec les filles qui la servoient (1).

On suivit ses ordres, et Mardochée adressa au Seigneur cette touchante prière : « Seigneur, Seigneur, roi tout-puissant, l'Univers est soumis à votre empire, et si vous avez résolu de sauver Israël, rien ne pourra s'opposer à l'exécution de vos volontés. Vous avez fait le ciel et la terre, et toutes les créatures qui sont sous les cieux. Comme vous en êtes le créateur, vous en êtes aussi le maître, et nul ne peut vous résister. Vous à qui tout est connu, vous savez que si j'ai refusé

(1) Esther, c. 4.

d'adorer le superbe Aman, ce n'a été, ni par orgueil, ni par aucune sorte de mépris, ni par un vain désir de gloire. J'étois disposé à baiser même les traces de ses pieds, pour procurer le salut d'Israël ; mais j'ai craint de transférer à un homme l'honneur que je ne devois qu'à vous seul, et de paroître adorer un autre que mon Dieu. Maintenant donc, ô Seigneur, roi des rois, Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, puisque nos ennemis ont résolu de détruire votre héritage. N'abandonnez pas ce reste d'une nation que vous avez choisie, en la tirant de l'Egypte où elle étoit captive. Exaucez ma prière, et soyez favorable à ce peuple chéri dont vous avez fait votre partage. Changez nos larmes en joie, afin que nous employions la vie à bénir votre saint nom, et ne fermez pas la bouche de ceux qui célèbrent vos louanges (1) ».

Le temps approchoit où Esther devoit s'offrir à son Dieu, comme une victime toute prête au sacrifice pour la délivrance de son

---

(1) Esther, Fragment. in Vulg. c. 13, ℣. 8-17.

peuple. Depuis qu'elle s'y préparoit, elle avoit quitté ses habits royaux et ses riches parures, et avoit pris des vêtemens plus conformes à sa douleur. A la place des parfums dont elle avoit coutume de se servir, elle se couvroit la tête de cendre, elle affligeoit son corps par les jeûnes, et remplissoit de ses cheveux arrachés et épars, les lieux autrefois témoins de sa joie et de ses innocens plaisirs. Plus elle touchoit aux momens critiques, qui devoient décider de son sort et de celui de sa nation, plus elle redoubloit la ferveur de ses prières. Telle est celle qu'elle adressa avec une humble confiance au Dieu de ses pères :

« Seigneur, Dieu d'Israël, vous qui êtes seul notre véritable roi, assistez-moi dans l'abandon où je suis, puisque vous êtes aussi le seul qui puissiez me secourir dans le péril inévitable où je me trouve. J'ai appris de mon père tout ce que vous avez fait pour Israël, que vous avez choisi entre toutes les nations, et pour tous nos ancêtres. Nous avons péché contre vous, et vous nous avez punis, en nous livrant entre les mains de nos ennemis. Maintenant, ne se bornant pas à

nous

nous opprimer par une dure servitude, et attribuant leur puissance à celle de leurs idoles, ils veulent anéantir vos promesses, fermer la bouche de ceux qui vous louent, éteindre la gloire de votre temple et de votre autel, pour faire louer par les nations la force de leurs Dieux : Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à des hommes qui ne sont rien devant vous; ne permettez pas qu'ils triomphent de notre ruine; mais tournez contre eux les desseins qu'ils ont formés, et perdez celui qui a déjà commencé à nous perdre. Daignez vous souvenir de nous dans les jours de notre affliction, et donnez-moi de la fermeté et de la confiance, ô vous qui êtes le Dieu de ceux qu'on appelle des Dieux, et qui dominez sur toutes les puissances de la terre. Mettez dans ma bouche ce que je dois dire, pour calmer un prince que ma présence va irriter comme un lion furieux. Changez son cœur à l'égard d'Aman; que cet implacable ennemi périsse lui-même, et tous ceux qui conspirent avec lui. Délivrez-nous, Seigneur, par votre puissante main, et assistez-moi, vous qui êtes mon unique secours. Rien ne vous est caché; vous savez

que je hais la gloire des hommes injustes, que je déteste le lit des incirconcis et de tout étranger. Témoin de la situation où je me trouve, vous savez qu'aux jours où je parois en public dans tout l'éclat de mon rang, j'ai en abomination la marque superbe de mon élévation, cette couronne que je ne porte qu'autant que j'y suis contrainte, et que je dépose dès que je peux rentrer dans l'obscurité et le silence. Vous n'ignorez pas que je n'ai point mangé à la table d'Aman, que je ne prenois aucun plaisir aux festins du roi que vous m'avez donné pour époux, et que jamais je n'ai trempé mes lèvres dans la coupe sacrilége du vin qu'on offroit aux idoles. Vous savez encore que votre servante, depuis qu'elle a été amenée dans ce palais, ne s'est réjouie qu'en vous, Seigneur, Dieu d'Abraham. Levez-vous donc, ô Dieu, dont la force est supérieure à tout autre pouvoir; écoutez la voix de ceux qui n'espèrent qu'en vous seul; sauvez-nous de la fureur des méchans; soutenez-moi en particulier dans le péril que je vais affronter, et où je ne crains que ma propre foiblesse (1) ».

(1) Esther, Fragm. in Vulg. c. 14.

Le troisième jour, Esther quitta les habits de deuil dont elle s'étoit revêtue, et se para de ses plus riches atours. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir de nouveau invoqué Dieu, qui est le conducteur et le sauveur de ceux qui se confient en lui, elle prit deux des filles attachées à sa personne; le bras de l'une lui servoit de soutien, l'autre la suivoit, portant sa robe qui traînoit à terre. Esther cependant, ornée de tous ses attraits, embellie encore par le désir de plaire, cachoit sous les dehors les plus rians toute l'amertume où son ame étoit plongée. Ayant passé toutes les portes, elle se présenta devant le roi, au lieu où il étoit assis sur son trône, dans toute la pompe de la royauté. A peine l'a-t-il entrevue, qu'un premier mouvement de colère se peint dans ses regards; Esther en est effrayée; elle tombe évanouie, et la couleur de son teint se changeant en une pâleur mortelle, cette reine infortunée laisse pencher sa tête sur la fille qui la soutient.

Dieu fléchit à l'instant le cœur du monarque, et du plus terrible des maîtres, il en fait le plus doux des hommes et le plus

tendre des époux. Se précipitant de son trône, Artaxerxès retient la reine entre ses bras, et la flattant par ses paroles et par ses caresses, qu'avez-vous, Esther, lui dit-il? je suis votre frère, ne craignez point, vous ne mourrez pas; cette loi n'a pas été faite pour vous; touchez mon sceptre, parlez-moi. Esther, revenue à elle, baise le bout de son sceptre d'or qu'il portoit à la main, et lui répond : Seigneur, vous m'avez paru comme un ange de Dieu, et mon cœur a été troublé par la crainte que m'a imprimée l'éclat de votre gloire; vous êtes admirable, Seigneur, et dans l'état où je vous vois, votre visage est à mes yeux plein de grâces. Elle ne peut en dire davantage, et retombe dans sa première foiblesse. Artaxerxès, plus alarmé encore, redouble ses empressemens et ses soins. Dès qu'elle peut l'entendre, reine Esther, reprend-il, que désirez-vous de moi? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois. Je supplie le roi, lui répond Esther, de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, et Aman avec lui, au festin que je lui ai préparé. Qu'on appelle Aman, dit-il aussitôt, afin qu'il obéisse à la volonté de la reine.

Dans la chaleur du repas, Artaxerxès répéta l'offre qu'il avoit déjà faite à Esther. Elle se borna, pour le moment, à le supplier de lui accorder le lendemain, dans la compagnie d'Aman, la même grâce qu'il venoit de lui faire, promettant de lui déclarer alors ce qu'elle souhaitoit le plus ardemment. Aman sortit enflé d'orgueil et plein de joie, de l'appartement de la reine; mais, à son retour, ses yeux s'étant portés sur Mardochée, il frémit de le voir rester en sa présence, dans la même posture où il l'avoit trouvé. Dissimulant sa colère, il rassemble chez lui ses amis avec sa femme Zarès, leur fait un pompeux étalage de ses richesses, de sa gloire, des honneurs qu'il vient de recevoir; cependant, ajoute-t-il, quels que soient ces avantages, je croirai ne rien avoir, tant que je verrai Mardochée assis tranquillement à la porte du palais. Zarès et ses amis lui répondirent : Faites élever une potence haute de cinquante coudées, et demain matin, demandez au roi qu'il y fasse pendre Mardochée (1). Le conseil fut adopté; mais le len-

(1) Esther, c. 5, et Fragm. in Vulg. c. 15, ℣. 4-19.

demain, lorsqu'il aborda le monarque, il le trouva dans des dispositions bien différentes à cet égard, de celles qu'il se flattoit de lui inspirer. Par un ordre particulier de la Providence, le roi ayant passé la nuit sans pouvoir prendre un instant de sommeil, s'étoit fait apporter les annales des années précédentes. On tomba sur l'endroit où il étoit question de la découverte qu'avoit faite Mardochée de la conspiration des deux eunuques, et de l'avis qu'il en avoit donné. Eh! quel honneur, quelle récompense, dit le roi, a-t-il reçus pour un service d'une pareille importance? Nul honneur, et à bien dire, nulle récompense, lui répondirent ses officiers. Le monarque surpris, et se rappelant peut-être avec une sorte de honte la modicité des présens qu'il lui avoit faits, ordonne que l'on fasse entrer Aman qu'on venoit de lui annoncer. Que doit-on faire, lui dit-il, pour honorer dignement un homme que le roi veut combler d'honneurs? Il faut, répart le superbe Aman, persuadé qu'une pareille faveur ne peut tomber que sur lui, qu'un tel homme soit revêtu des habits royaux, qu'il monte le cheval dont le roi a coutume de se

servir dans les jours d'appareil, que son front soit ceint du diadème, et que le premier des princes et des grands de la cour, tenant la bride de son cheval, le conduise par toute la ville, criant à haute voix : Ainsi sera traité celui que le roi aura voulu honorer. Hâtez-vous donc, reprit le monarque, et faites au juif Mardochée, qui est devant la porte du palais, tout ce que vous venez de dire, sans en rien omettre.

Ces ordres ponctuellement remplis, Aman, le fier Aman se couvrant le visage, et donnant un libre cours à ses larmes, revint exhaler sa douleur dans le sein de Zarès et de ses amis. Ils ne purent que l'accroître par les plus sombres réflexions et les plus tristes présages. On l'avertit cependant, de la part du roi, qu'il devoit se rendre à l'instant au festin que la reine avoit préparé. Ce second jour, Esther ayant reçu, au milieu du repas, les mêmes assurances, que la veille, de la tendresse et de la bonne volonté d'Artaxerxès : Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, lui dit-elle, je ne vous demande, ô roi, que ma propre vie et celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre pitié, puisque nous

sommes condamnés, lui et moi, à être foulés aux pieds et exterminés. C'est un ennemi qui a juré notre perte, et dont la cruauté a compromis la bonté de votre cœur. Quel est cet audacieux, s'écria le monarque ? quel est l'homme assez puissant dans mon royaume, pour oser rien entreprendre de pareil ? Cet homme, cet ennemi barbare, reprit Esther, c'est Aman. Le coupable, interdit et confondu, n'osoit lever les yeux. Le roi, hors de lui-même, se lève de table, et passe dans le jardin de la reine, pour penser au parti qu'il doit prendre. Aman profite du moment pour se jeter aux pieds d'Esther, et s'incline profondément sur le lit où elle est assise. Hé quoi, dit Artaxerxès en rentrant, veut-il donc faire quelque violence à la reine dans mon palais, et sous mes yeux ! Ce mot suffit pour qu'aussitôt on lui couvre le visage, comme on le faisoit aux criminels condamnés à la mort. Alors l'un des eunuques de service, prend la parole en ces termes : Il y a dans la maison d'Aman, une potence de cinquante coudées de haut, qu'il avoit préparée pour ce même Mardochée qui a fait donner au roi un avis si important.

Qu'on l'y attache lui-même, dit Artaxerxès. Eclairé ensuite sur une conspiration que ce perfide s'occupoit à tramer, avant sa chute, contre son prince et contre ses Etats, il donna, le même jour, toutes les possessions de ce malheureux à Esther; et son anneau royal ayant été ôté à Aman, avant qu'on le conduisît au supplice, il le remit à Mardochée, qu'Esther venoit de lui faire connoître comme son oncle et son bienfaiteur.

A la prière d'Esther et de Mardochée, il fit ensuite sceller de son anneau, par son nouveau ministre, des lettres adressées à ceux de ses principaux officiers qui avoient quelque autorité dans les provinces, et aux Juifs eux-mêmes, pour leur permettre de se tenir prêts à défendre leurs jours, et à s'élever tous ensemble contre quiconque se déclareroit leur ennemi. Les Juifs purent abuser, contre l'intention du monarque, de ce pouvoir et du crédit de Mardochée; car il y eut bien du sang de répandu à cette occasion; mais du moins la confiance que Mardochée et Esther avoient su mettre en Dieu seul, ne fut point trompée : l'innocence triompha, et le coupable subit le trop juste

châtiment qu'il avoit mérité. Le treizième du mois appelé *adar*, jour auquel les Juifs devoient tous être immolés, fut consacré par une fête solennelle, à laquelle le roi de Perse voulut même que ses sujets prissent part (1). On a fait de ce treizième jour, parmi les Juifs, un jour de jeûne, suivi, comme il l'est encore aujourd'hui, de deux autres jours auxquels ils se livrent à des réjouissances extraordinaires (2).

N'ayant pas voulu interrompre l'histoire d'Esther, nous allons reprendre maintenant les faits relatifs à Esdras, et sur lesquels cette reine dut naturellement influer par l'empire que ses charmes et ses vertus lui avoient acquis sur le cœur d'Artaxerxès. Vers le commencement de la septième année du règne de ce prince, à compter depuis son association au trône, Esdras vint de Babylone à Suzes, dans l'espoir de le rendre aussi favorable à sa nation que l'avoient été Cy-

(1) Esther, c. 6 et seq. Fragm. in Vulg. c. 16.

(2) Prideaux, Hist. des Juifs, t. II, l. V, p. 226, 227.

tus, et Darius, fils de Xerxès. Soit par son mérite personnel, soit, en grande partie, par la protection d'Esther, qui, dans la même année, fut déclarée reine, il obtint du roi une lettre en forme d'édit, que nous rapporterons toute entière, comme un nouveau monument de la grande idée que les rois de Perse, ainsi que toutes les autres nations de l'Orient, s'étoient formée du Dieu d'Israël.

« Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, prêtre, et docteur très-savant dans la loi du Dieu du ciel, salut. Nous avons ordonné que quiconque se trouvera dans mon royaume, du peuple d'Israël, de ses prêtres et de ses lévites, qui voudra aller à Jérusalem, s'y rende avec vous; car vous êtes envoyé par le roi et par ses sept conseillers, pour visiter la Judée et Jérusalem, pour y régler toutes choses selon la loi de votre Dieu, qui est entre vos mains, et pour porter l'argent que le roi et ses conseillers offrent volontairement au Dieu d'Israël, qui a établi son tabernacle à Jérusalem. Prenez avec une entière liberté tout l'or et tout l'argent que dans la province de Babylone le peuple aura voulu offrir, et que les prêtres auront offert

d'eux-mêmes au temple de leur Dieu; et ayez soin d'acheter, de cet argent, des veaux, des beliers, des agneaux, et toutes les victimes convenables, avec des libations, pour les offrir sur son autel. Si vous trouvez bon, vous et vos frères, de disposer de quelque autre manière du reste de l'or et de l'argent qui vous aura été distribué, usez-en selon l'ordonnance et la volonté de votre Dieu. Portez aussi à Jérusalem, et exposez devant lui les vases qui vous sont donnés pour le service de son temple. S'il est nécessaire de faire quelque autre dépense pour sa maison, quelque grande qu'elle puisse être, on vous remettra de quoi la faire du trésor royal, et de ce que je vous donnerai en particulier. Moi, Artaxerxès, roi, j'enjoins à tous les officiers du trésor, qui sont au-delà du fleuve, de fournir à Esdras, prêtre, et docteur de la loi du Dieu du ciel, tout ce qu'il demandera, jusqu'à cent talens d'argent, cent muids de froment, cent tonneaux de vin, cent barils d'huile, et du sel sans mesure. Qu'on ait grand soin de fournir au temple du Dieu du ciel tout ce qui sert à son culte, de peur que sa colère ne s'allume contre le royaume du

roi et de ses enfans. Nous vous déclarons aussi qu'il ne vous sera permis d'imposer, ni taille, ni tribut, ni d'autres charges, sur aucun des prêtres, des lévites, des chantres, des portiers, des nathinéens, et des ministres du temple du Dieu d'Israël. Et vous, Esdras, établissez des juges et des magistrats, selon la sagesse que Dieu vous a donnée, afin qu'ils jugent tout le peuple qui est au delà du fleuve, c'est-à-dire, tous ceux qui connoissent la loi de votre Dieu, et enseignez aussi avec liberté ceux qui auront besoin d'être instruits. Quiconque parmi eux n'observera pas exactement la loi de votre Dieu et cette ordonnance du roi, sera condamné, ou à la mort ou à l'exil, ou une amende sur son bien, ou à la prison ».

Esdras bénit le Seigneur, Dieu de ses pères, de ce qu'il avoit inspiré au roi de relever ainsi la gloire de son temple, et rassembla les premiers d'Israël, pour aller avec lui à Jérusalem (1). Il s'arrêta sur le bord du fleuve Ahava, et y célébra un jeûne solennel, pour se concilier la protection di-

(1) Esdras, c. 7.

vine, persuadé, comme il le dit, que la protection du Seigneur s'étend sur tous ceux qui le cherchent dans la sincérité de leur cœur, et que sa colère éclate contre tous ceux qui l'abandonnent. S'étant remis en chemin avec les compagnons de son voyage, il arriva le cinquième mois à Jérusalem. Son premier soin fut de porter au trésor du temple, l'or, l'argent et les vases précieux qui avoient été offerts, pour le culte du Seigneur, par le roi, par ses conseillers et ses princes, par tous ceux d'Israël qui avoient voulu contribuer à la gloire du vrai Dieu; et après que l'on eut offert en holocauste douze veaux pour toutes les tribus, il fit notifier sa commission à tous les officiers du roi dans la Syrie et dans la Palestine, ce qui les obligea de se montrer plus favorables aux Juifs, et de se prêter aux vues d'Esdras (1). Nous avons dû remarquer par la lettre en forme d'édit, que cette commission l'autorisoit à régler l'Eglise et l'Etat des Juifs, selon la loi de Moïse, à rétablir des magistrats et des juges pour punir les réfractaires, non-seulement

(1) Esdras, c. 7, ℣. 8; et c. 8.

par l'emprisonnement et par la confiscation de biens, mais encore par l'exil, et même par la peine de mort. Tel fut le pouvoir dont Esdras fut revêtu, et qu'il exerça fidèlement pendant treize ans, jusqu'au temps où Néhémie arriva de la cour de Perse pour le même sujet (1).

Esdras commençoit à peine à faire usage de l'autorité qui lui étoit confiée, lorsque les chefs des tribus vinrent lui dire : Le peuple d'Israël, les prêtres et les lévites qui sont revenus en cette terre avec Zorobabel, ne se sont point séparés des peuples de ce pays et des peuples voisins, livrés aux abominations qu'entraîne le culte de leurs fausses divinités, tels que sont les Chabanéens, les Hétéens, les Phérézéens, les Jébuzéens, les Ammonites, les Moabites, les Egyptiens et les Amorrhéens ; ils ont épousé leurs filles, et les ont fait épouser à leurs fils ; et les chefs des familles, ainsi que les magistrats, ont donné eux-mêmes l'exemple de cette transgression de la loi.

Ces plaintes n'étoient que trop fondées ;

(1) Prideaux, Hist. des Juifs, t. II, p. 127.

et leur objet n'avoit cessé d'être de la plus grande importance, puisque Dieu ne s'étoit choisi un peuple que pour conserver soigneusement sa doctrine, son culte et ses promesses ; ce qui ne pouvoit avoir lieu, s'il se mêloit insensiblement par des alliances avec les peuples infidèles. Aussi la défense à cet égard étoit-elle expresse et sans réserve. Esdras fut pénétré de la plus vive douleur. Il déchira ses vêtemens, s'assit tout abattu de tristesse ; et ce ne fut qu'au moment où l'on offroit le sacrifice du soir qu'il sortit de son accablement, pour répandre avec larmes son cœur en présence de son Dieu. Environné d'une troupe de vrais Israélites qui partageoient sa peine, il cria ainsi vers le Seigneur : « Mon Dieu, je suis dans la confusion, et j'ai honte de lever les yeux devant vous, parce que nos péchés se sont multipliés et accumulés sur nos têtes, depuis le temps de nos pères. C'est à cause des iniquités de votre peuple et de nos propres péchés, que vous nous avez livrés entre les mains des rois des nations, et que nous avons été abandonnés au glaive, à la servitude, au pillage, aux insultes, et à tous les genres

d'opprobres. Mais à peine le Seigneur a-t-il commencé à nous regarder d'un œil plus favorable, en nous faisant trouver miséricorde devant le roi des Perses, qu'après tant de grâces, nous nous trouvons encore infidèles. Nous avons violé le commandement que vous nous aviez fait, par Moïse et par vos prophètes, de nous séparer des nations impures, et de n'avoir dans nos alliances, dans nos joies, dans nos prospérités, rien de commun avec elles. Maintenant, Seigneur, serez-vous irrité contre nous jusqu'à nous perdre entièrement, et à ne laisser aucun reste de votre peuple pour le sauver? Non, Dieu d'Israël, vous êtes juste, il est vrai; mais vous êtes miséricordieux et fidèle dans les promesses que vous avez faites à nos pères; et c'est à cause de cela que vous nous avez réservés pour obtenir ce salut que vous nous avez fait espérer. Nous l'attendrons, Seigneur, au milieu même de la consternation où nous jette la vue de nos péchés, et qui est si grande, que dans cet état, s'il duroit plus long-temps, nous ne pourrions subsister devant vous (1) ».

(1) Esdr. c. 9.

Telle est en substance la prière d'Esdras. Tandis qu'il imploroit la miséricorde de son Dieu, prosterné devant le temple, hors le parvis des prêtres, une grande foule du peuple d'Israël, d'hommes, de femmes et d'enfans, s'assembla autour de lui, et toute cette multitude joignit ses larmes aux siennes. Alors Séchénias, parlant au nom des coupables, sans l'être lui-même, dit à Esdras : Nous avons transgressé la loi de notre Dieu, et dès ce jour, si Israël se repent de son péché, faisons de nouveau alliance avec le Dieu de nos pères. Eloignons de nous ces femmes étrangères et ceux qui en sont nés, nous conformant par là à la volonté du Seigneur ; et que tout se fasse selon la loi. Levez-vous donc : c'est à vous à ordonner ; nous serons avec vous : revêtez-vous de force, et agissez.

Esdras se leva, et engagea les princes des prêtres et des lévites, et tout Israël, à lui promettre avec serment qu'ils feroient ce qu'on venoit de dire ; et ils le jurèrent.

Alors on publia dans Juda et dans Jérusalem que tous ceux qui étoient revenus des lieux de leur ancienne captivité, eussent à s'assembler dans cette ville, et que quicon-

que ne s'y trouveroit pas dans trois jours, selon l'ordre des princes et des anciens, seroit dépouillé de son bien, et chassé de l'assemblée des Juifs qui étoient de retour dans leur pays. Le vingtième jour du neuvième mois, l'ordre ayant été fidèlement exécuté, tout le peuple réuni se tint devant la place du temple, où Esdras l'ayant invité à rendre gloire au Seigneur, et à reconnoître toute l'étendue de la faute qu'on avoit commise, eut la consolation de voir tous les assistans entrer dans les sentimens qu'il désiroit leur inspirer; mais, lui dirent quelques-uns d'entre eux, ce n'est pas ici l'affaire d'un jour; les pluies dont nous sommes trempés ne nous permettant pas de rester exposés plus long-temps aux injures de l'air, qu'on choisisse parmi nous des chefs qui fassent le dénombrement de ceux qui ont violé la loi, et que les anciens et les juges viennent ici avec eux pour rétablir les choses dans l'ordre où elles doivent être, en sorte que nous détournions par là de dessus nous la juste colère de notre Dieu.

Cet avis ayant été adopté, on commença les informations au premier jour du dixième

mois, et le rôle fut achevé le premier jour du premier mois de l'année. Le nombre des mariages illicites, quoique toujours trop considérable en lui-même, ne le fut pas néanmoins autant qu'on auroit pu le craindre. Il ne se monta qu'à vingt-sept parmi les prêtres, les lévites, les chantres et les portiers, et à quatre-vingt-six dans tout le reste du peuple : on renvoya les femmes étrangères et les enfans qui en étoient nés.

Esdras, continuant à user du pouvoir qui lui avoit été donné, employa tous ses soins à remettre dans le culte divin ce bel ordre et cette admirable économie qui avoient fait autrefois du temple de Salomon la merveille du monde. Il y avoit outre cela bien des dépendances, et de très-grands ouvrages à ajouter à celui qu'on venoit de construire. On y travailla si constamment, qu'il ne restoit que peu de chose à faire, lorsque la principale magistrature qu'exerçoit Esdras, fit place à celle de Néhémie.

Dans cet intervalle, et on peut dire même dans le temps de Néhémie, Esdras, selon l'opinion la plus raisonnable, et la seule vraiment fondée, rassembla tous les livres qui

formoient alors le recueil de l'Ecriture sainte, les rangea dans l'ordre qui leur convenoit le mieux, en donna l'édition la plus exacte, par le soin qu'il prit d'en confronter les diverses copies, pour corriger les fautes qui s'y étoient glissées par l'ignorance ou la négligence des copistes, et en dressa le canon pour ce temps-là.

Au lieu de s'en tenir à cette révision exacte faite par Esdras, on a été jusqu'à prétendre qu'il avoit recomposé de nouveau, par une inspiration divine, tous les livres, qui avoient, dit-on, été perdus et consumés entièrement dans l'embrasement de Jérusalem, au temps de Nabuchodonosor (1).

C'étoit recourir bien gratuitement à une supposition dénuée de toute vraisemblance. De toutes les choses possibles, rien, sans contredit, n'est impossible à Dieu; mais cette

(1) M. Bossuet, dans son inimitable chef-d'œuvre sur l'histoire universelle, n'a rien omis d'essentiel relativement à celle de la religion, prise dans ses fondemens. Voyez ce qu'il dit, dans sa seconde partie, n°. XIII, sur la fausse imputation faite à Esdras.

inspiration soudaine de tant de livres sacrés, avec tout l'enchaînement, la suite, la variété infinie, et l'ensemble des objets qu'ils renferment, n'est point dans l'ordre et la conduite de sa providence, qui dispose tout avec poids, mesure, et sagesse, sans recourir inutilement à des moyens, qui auroient même rendu suspect tout ce que Dieu avoit dicté à Moïse et à ses prophètes. S'il eût eu un miracle à faire, c'eût été pour la conservation des livres saints, non pour les dicter de nouveau, et donner lieu par là d'en révoquer en doute l'intégrité; or, nous verrons bientôt que, pour conserver ces livres, il n'étoit nullement besoin d'un miracle.

Ce qui a entraîné dans une opinion si invraisemblable et si fausse quelques pères même de l'Eglise, c'est l'autorité du quatrième livre donné sous le nom d'Esdras (1),

---

(1) Le troisième, qui a paru aussi sous le même nom, n'est pas plus authentique, quoique les Grecs l'aient admis dans leur canon, et que plusieurs pères grecs et latins le citent quelquefois contre les hérétiques. Quant à ce qu'il contient de recevable, le premier

mais que ni les Juifs, ni les Grecs, ni les Latins n'ont jamais reconnu pour canonique.

---

chapitre est tiré des deux derniers des Paralipomènes. Le second, le sixième et les suivans, formant le reste du livre, sont pris presque mot à mot, du premier livre d'Esdras. Les troisième, quatrième et cinquième, qui, avec un petit nombre de passages des autres chapitres, démontrent le peu de croyance qu'on doit donner à tout ce que l'auteur puise dans son propre fonds, renferment le problème qu'il prétend avoir été soumis au jugement de Darius par trois de ses gardes du corps, l'un disant que la chose du monde la plus forte est le vin; l'autre que c'est le roi; le dernier, auquel le prix est adjugé, que ce sont les femmes, mais que la vérité l'emporte sur tout cela. Ces trois chapitres, dans lesquels on fait Zorobabel lui-même, le troisième de ces gardes du corps de Darius, sont remplis de bévues, et ne s'accordent en aucune manière avec ce que dit le véritable Esdras, dans les livres hébreux, et les exemplaires canoniques. Aussi S. Jérôme, plus instruit que tout autre sur ces matières, rejette-t-il le troisième, ainsi que le quatrième

Les pères et les conciles qui nous ont donné des catalogues des livres reconnus pour tels, ne reçoivent que deux livres d'Esdras. Ce quatrième qui nous vient du faux Esdras, est rempli d'erreurs, et de choses qui mettent à découvert l'imposture de celui qui l'a composé. C'est l'auteur même de cet ouvrage apocryphe, qui se prétend inspiré pour rétablir les livres saints, qu'il suppose avoir été consumés dans l'incendie, et qui raconte l'histoire toute fabuleuse de cette prétendue inspiration (1), à laquelle, sans assez d'examen, et faute d'avoir recours aux règles de critique, quelques écrivains ont bien voulu ajouter foi. La supposition qu'il fait de la perte des livres saints dans l'embrasement de Jérusalem, n'est ni plus vraie, ni mieux

---

livre d'Esdras, comme des ouvrages supposés et remplis de fictions. *Nec apocryphorum tertii et quarti*, (Esdræ) *somniis delectetur.* Hieron. *Epist. ad Domnion. et Rogation.* Voyez les Remarques sur le troisième livre d'Esdras, p. 810 et suiv., du douzième tome de la Bible en dix-sept vol.

(1) IV Esdr. c. 14, ℣. 19 et suiv.

fondée.

fondée. Premièrement, plusieurs de ces livres n'avoient pu périr dans l'incendie. Ezéchiel écrivit sa prophétie à Babylone, et non à Jérusalem. Daniel n'écrivit la sienne qu'après la ruine entière de la ville et du temple. Aggée, Zacharie, et Malachie qu'on juge avoir été contemporain d'Esdras et de Néhémie, ne prophétisèrent que lorsque les Juifs étoient déjà rétablis dans leur patrie. Le premier livre du véritable Esdras ne fut lui-même composé qu'après le retour de la captivité, ainsi que le second, qui est en grande partie de Néhémie; mais qui, chez les Hébreux, ne faisant qu'un même livre avec le premier d'Esdras, en a ainsi conservé le nom.

Les prophéties d'Isaïe subsistoient au temps de Cyrus, puisque ce fut d'après celles qui le concernoient, que ce prince rendit le décret pour le rétablissement du temple et la délivrance des Juifs. Celles de Jérémie, qui contiennent l'histoire de la prise et de l'embrasement de Jérusalem, tant d'événemens qui en furent la suite, tant de prédictions sur le sort de plusieurs peuples, étoient également postérieures à l'incendie (1); ses

(1) Jérém. c. 39-52.

lamentations sur l'état où sa patrie étoit réduite, les prophéties de Baruch écrites à Babylone, tout cela avoit-il péri dans l'incendie? et tout cela ne convainc-t-il pas de mensonge le faux Esdras sur la perte supposée de tous les livres sacrés?

En second lieu, il est également faux que les autres livres antérieurs à l'embrasement de Jérusalem aient été perdus alors et consumés. Plus de cent trente ans avant l'incendie, les dix tribus avoient été emmenées en captivité par Salmanassar, et elles conservèrent les livres de Moïse qui nous ont été transmis dans les anciens caractères phéniciens, appelés depuis samaritains (1).

Comment en effet ne les auroient-elles pas conservés, et non-seulement le Pentateuque, mais tous les autres livres sacrés, puisque dans plusieurs d'entre elles, peu d'années avant la captivité, il s'étoit trouvé nombre d'Israélites, qui répondant aux soins d'Ezéchias, roi de Juda, avoient été adorer Dieu à Jérusalem, et étoient retournés sin-

(1) Voyez, sur le texte samaritain, ci-dessus, t. I, p. 100, note (c).

cèrement au culte de leurs pères (1)? Croira-t-on qu'ils n'aient pas emporté avec eux ces livres qui devoient faire toute leur consolation dans une terre étrangère? Combien encore d'Israélites, qui n'avoient cessé d'être fidèles; tels que Tobie, qui avoit toujours été si assidu à visiter le temple dans la cité sainte, et à y offrir les prémices et les dîmes de tous ses biens; tels que Raguel et tant d'autres (2), qui, semblables à ceux dont le Seigneur disoit au prophète Elie, sous l'impie Achab: *Je me suis réservé dans Israel sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal* (3), se montroient si exacts à accomplir la loi? Raguel, cet homme juste, qui donna sa fille en mariage au jeune Tobie, se félicitoit de pouvoir faire épouser la jeune Sara à un homme de sa parenté, selon la loi de Moïse (4). Tobie ne se bornoit pas à étudier cette loi qui lui étoit si chère, il se nourrissoit de la lecture des prophètes, et on le

(1) Ci-dessus, t. IV, p. 434, 435.
(2) Tob. c. 2, ℣. 2; c. 14, ℣. 17.
(3) III Reg. c. 19, ℣. 18.
(4) Tob. c. 7, ℣. 14.

voit, dans un repas qu'il donnoit à quelques-uns de sa tribu, remplis comme lui de la crainte du Seigneur, repasser dans son esprit, à l'occasion du meurtre d'un Israélite qu'il se disposoit à ensevelir, ce passage du prophète Amos: vos jours de fêtes se changeront en des jours de gémissemens et de larmes (1).

La loi de Moïse, ainsi que les livres qui la renfermoient, étoit si bien connue des Israélites captifs, transportés par Salmanassar dans l'Assyrie et dans la Médie, que ce prince, sur la demande des Cuthéens, désolés par les plus terribles fléaux, leur envoya un prêtre d'Israël, pour leur apprendre le vrai culte, et la manière dont le Dieu du pays vouloit être honoré (2).

Mais, sans recourir aussi à ceux d'entre les Israélites qui échappèrent à la captivité et au joug du vainqueur, en cherchant une retraite en Egypte (3), d'où ils revinrent en

(1) Tob. c. 2, ℣. 2-6. Amos, c. 8, ℣. 19.
(2) IV Reg. c. 27, ℣. 24-28.
(3) Osée, c. 9, ℣. 3.

partie habiter dans leurs villes (1), et parmi lesquels il dut se trouver de ces Israélites convertis qui avoient répondu au zèle d'Ezéchias; ce qui tranche, en dernier lieu, toute difficulté, c'est que la supposition du faux Esdras sur la perte des livres saints dans l'embrasement de Jérusalem, est absolument contraire au témoignage précis du véritable Esdras. Celui-ci, de l'authenticité duquel personne ne doute, nous apprend que, sous Zorobabel, le grand prêtre Josué et ses collègues commencèrent par reconstruire l'autel pour y offrir des holocaustes, *comme il est écrit dans le livre de Moïse* (2); que les fondemens du temple ayant été posés, ils rassemblèrent les prêtres et les lévites, pour louer Dieu avec les paroles de David, roi d'Israël (3); qu'ils les rangèrent par classes *pour faire l'œuvre de Dieu, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse* (4) : ils avoient donc, et le Pentateuque, et les psaumes de David long-

(1) Osée, c. 11, ℣. 11.
(2) I Esdr. c. 3, ℣. 2.
(3) Ibid. ℣. 10.
(4) Ibid. c. 6, ℣. 18.

temps après l'incendie, et plus de soixante ans avant qu'Esdras vînt à Jérusalem. Nous avons vu que dans l'édit qu'Artaxerxès adresse à Esdras pour son départ, ce prince lui dit: Vous êtes envoyé pour visiter la Judée et Jérusalem, et y régler toutes choses, *selon la loi de votre Dieu qui est entre vos mains* (1); établissez, lui dit-il encore, des juges et des magistrats qui jugent tout le peuple qui est au delà du fleuve, c'est-à-dire, *tous ceux qui connoissent la loi de votre Dieu.* Nous verrons aussi qu'au temps de Néhémie, le peuple demande à Esdras *qu'il lui apporte la loi de Moïse, que le Seigneur avoit prescrite à Israël* (2), pour en faire publiquement la lecture, qui fut continuée à diverses reprises, et même quatre fois le jour. Esdras avoit donc entre les mains, comme lui disoit Artaxerxès, les livres qui contenoient la loi de son Dieu; il y avoit donc, selon les termes de l'édit, tout un peuple qui, de retour dans la Judée avec Zorobabel, y connoissoient la loi du Dieu d'Israël; c'est donc aussi parce

(1) Ci-dessus, p. 299.
(2) II Esdr. c. 8, ℣. 1.

que ce peuple savoit qu'on possédoit les livres de la loi, et que ces livres n'étoient pas une invention nouvelle, qu'il demandoit qu'on en apportât un exemplaire, pour en faire une lecture publique.

C'est en effet aux menaces que renfermoient ces livres, et à leur accomplissement, que Baruch rappeloit les Juifs captifs dans la Chaldée, *selon qu'il est écrit*, leur disoit-il, *dans la loi de Moïse* (1). Daniel, sur la fin de la captivité, reconnoît que Dieu a fait tomber sur son peuple *cette malédiction qui est décrite dans la loi de Moïse* (2). Tous ces maux, répète-t-il encore (3), sont tombés sur nous, *selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse* (4). Les livres de leur législateur n'étoient donc pas perdus, ni inconnus aux Juifs captifs dans la Chaldée, avant leur retour à Jérusalem.

---

(1) Baruch, c. 2, ℣. 2.

(2) Dan. c. 9, ℣. 11.

(3) Ibid. ℣. 13.

(4) Voy. à ce sujet le chapitre 26 du Lévitique, et le 28 du Deutéronome, auxquels faisoit allusion Baruch, ainsi qu'Ezéchiel, captif lui-même dans le pays des Chaldéens.

Nous en avons dit assez, mon fils, pour prouver jusqu'à quel point le faux Esdras en a imposé sur sa prétendue inspiration, et sur la perte des livres sacrés qu'il disoit avoir recomposés (1). Nous ne nous serions pas

(1) Ceux qui voudroient s'instruire encore plus à fond sur cette matière, peuvent consulter la seconde Dissertation sur Esdras, p. 20 du dernier tome de la Bible en dix-sept vol. in-4°. et le Traité historique et dogmatique de la vraie Religion, par M. Bergier, t. V, p. 212 et la suite, où l'on trouvera, aussi p. 240-258, des réponses solides et précises aux changemens ou additions peu considérables que Prideaux (Hist. des Juifs, t. II, l. V, p. 269 et suiv.) croit avoir été faits par Esdras, dans un petit nombre d'endroits du Pentateuque, pour l'éclaircissement du texte. Il est au reste très-possible qu'il y ait eu quelques mots d'insérés, relativement à cet objet, sans que cela intéresse en rien l'intégrité du texte.

On suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce fut dans le même temps où Esdras fit l'édition correcte des livres sacrés par la confrontation des divers exemplaires,

même arrêtés à cette fiction, si on n'eu avoit pas tiré des conséquences aussi téméraires et aussi fausses que la fable sur laquelle elles étoient établies.

Les promesses du Seigneur en faveur de son peuple ne se bornoient pas à ce qui avoit été exécuté par Zorobabel et par Esdras pour la reconstruction du temple, et le rétablissement du culte dans toute sa splendeur. Le même Dieu qui, par la bouche d'Isaïe (1), avoit annoncé de si loin, au premier roi des Perses et Assyriens réunis sous un même

qu'il substitua à l'ancien caractère hébreu, le caractère chaldéen plus net et plus commode, qui est à présent en usage. (Voy. la troisième Dissertation sur Esdras, p. 37 du dernier tom. de la Bible en dix-sept vol.) : mais on ne peut, avec autant de fondement, lui attribuer les points tenant lieu de voyelles dans l'hébreu, dont on se sert pour fixer la manière de lire et d'écrire les livres saints, et qu'on croit ne pouvoir remonter plus haut qu'au dixième siècle de l'ère chrétienne. Voy. ibid. p. 48, la quatrième Dissertation.

(1) Isa. c. 45, ℣. 1 et suiv.

Empire, ses hautes destinées, lui avoit aussi révélé, en ces termes, une partie des desseins qu'il avoit formés relativement à son peuple choisi: « C'est moi qui dis à Cyrus, vous êtes le pasteur de mon troupeau, et vous accomplirez ma volonté en toutes choses (1) »; ce Dieu tout-puissant avoit ajouté en même temps: « C'est moi qui dis à Jérusalem, vous serez rebâtie; et au temple, vous serez fondé de nouveau (2) ». La dernière partie de cette promesse avoit eu son effet; mais Esdras n'ayant reçu pour la première aucun pouvoir d'Artaxerxès, s'étoit uniquement occupé à remplir ce qui étoit du ressort de sa magistrature en vertu de la commission qui lui avoit été donnée, à prêcher la justice, et à faire toutes les fonctions d'un prêtre zélé, et d'un scribe aussi versé qu'il l'étoit dans l'étude et la connoissance de la loi.

L'an 455 avant J. C. La vingtième année d'Artaxerxès, à compter comme nous l'avons fait jusqu'ici, et la dixième seulement depuis qu'il régnoit seul,

(1) Isa. c. 44, ℣. 28.

(2) Ibid.

Dieu suscita, pour l'entière exécution de sa promesse, le vertueux Néhémie, qui, s'il étoit inférieur à Esdras du côté de la science, ne lui cédoit en rien pour le zèle et pour la piété. Jouissant auprès du roi d'un emploi distingué, celui d'échanson, qui lui donnoit le privilége d'approcher dans les momens les plus favorables de la personne du prince, possédant une immense fortune, dont il fit le plus digne usage dans le nouveau poste qui ne tarda pas à lui être confié; ni l'honneur attaché à sa place, ni ses grands biens, et son établissement fixe dans une terre étrangère, ne lui laissoient oublier la patrie de ses pères, et le culte qu'il devoit à son Dieu. Ses regards se tournoient sans cesse vers Sion, et son cœur ne soupiroit qu'après un plus heureux sort pour ceux qu'il regardoit toujours comme ses frères. Au mois de casleu, Hanani, l'un d'entre eux, étant allé le trouver avec quelques-uns de la tribu de Juda, il leur demanda avec empressement dans quelle situation on étoit à Jérusalem. Hanani lui peignit le déplorable état auquel cette ville étoit réduite; ses murs, qu'on avoit tenté en vain de relever,

presque aussi ruinés qu'ils l'étoient auparavant; ses portes consumées par le feu; ses habitans en trop petit nombre, continuellement exposés aux insultes de leurs ennemis, et devenus par leur foiblesse l'objet de leur risée. Ce triste récit plongea Néhémie dans la douleur la plus amère. Sa première ressource fut celle de tous les pieux Israélites, le jeûne et la prière. Il confessa, comme Mardochée, comme Esdras, les péchés de son peuple, et avec la même confiance, il implora les miséricordes du Seigneur. « Souvenez-vous, lui dit-il, de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moïse : Lorsque vous aurez violé ma loi, je vous disperserai parmi les nations; et alors si vous revenez à moi, si vous observez mes préceptes, et que vous fassiez ce que je vous ai commandé, quand vous auriez été emmenés jusqu'aux extrémités du monde, je vous rassemblerai de ces pays-là, et je vous ramenerai au lieu que j'ai choisi pour y faire honorer mon nom (1). Ceux-ci, Seigneur, sont vos serviteurs et votre peuple, et vous les avez ra-

(1) Deuteron. c. 30, ℣. 1-5.

chetés par votre souveraine force et par votre main puissante. Que votre oreille soit attentive à la prière de votre serviteur, et de tous ceux qui craignent votre nom. Conduisez-moi aujourd'hui, et faites-moi trouver grâce devant le prince que je sers (1) ».

Ayant ainsi invoqué l'assistance de son Dieu, Néhémie n'attendoit plus que le temps où il seroit de service, pour trouver un remède à des maux qui faisoient son propre tourment. Environ quatre mois après, dans celui de nisan, son tour étant arrivé de présenter le vin au roi, le monarque fut frappé de la profonde tristesse où il paroissoit plongé, et lui en demanda la cause. O roi, lui répondit son échanson, vivez éternellement: comment ne serois-je pas dans l'abattement, puisque la ville où sont les tombeaux de mes pères est déserte, et que ses portes ont été brûlées? Que me demandez-vous, dit Artaxerxès? Si ma demande, répartit Néhémie, ne déplaît pas au roi, et si votre serviteur vous est agréable, envoyez-moi en

(1) Néhémie, ou le second livre d'Esdras, c. I.

Judée, à la ville du sépulcre de mes pères, afin que je la fasse rebâtir. Le roi, et la reine qui étoit assise auprès de lui, voulurent savoir le temps que dureroit son voyage. Le terme ayant été fixé, et Esther n'ayant pu qu'appuyer une requête à laquelle elle devoit prendre un si vif intérêt, Néhémie obtint tout ce qu'il désiroit. Le roi lui fit expédier des lettres en forme d'édit, pour les gouverneurs du pays d'au delà de l'Euphrate, ainsi qu'il l'avoit fait pour Esdras, ce qui mettoit fin à la commission de celui-ci. Artaxerxès fit même quelque chose de plus pour Néhémie. Il l'établit gouverneur de la Judée (1), titre qu'on ne voit point avoir été porté par Esdras, et que nous croyons démenti formellement, par rapport à lui, dans le second livre d'Esdras, qui est, à proprement parler, celui de Néhémie (2). Artaxerxès lui donna aussi une lettre pour Asaph, grand maître des forêts qu'il avoit dans ces cantons, afin qu'il lui fût permis d'y prendre tout le bois dont il auroit besoin. Il voulut au surplus lui faire

(1) II Esdr. c. 5, ℣. 14.
(2) Ibid. ℣. 15.

honneur, et pourvoir à sa sûreté, en envoyant avec lui une escorte de cavaliers, commandés par des officiers distingués.

C'est du décret de ce prince, rendu à la prière de Néhémie pour le rétablissement des murs de Jérusalem, décret dont l'exécution lui étoit confiée, que commencent les soixante-dix semaines d'années annoncées par la prophétie de Daniel, formant la somme totale de 490 ans, et à la fin desquelles, dans le milieu de la dernière semaine, c'est-à-dire, la 487ᵉ. année, le Christ seroit mis à mort, et le peuple qui le renonceroit devoit cesser d'être son peuple (1).

A son arrivée sur les bords du Jourdain, le premier soin de Néhémie fut d'aller trouver les gouverneurs du pays, et de leur présenter les lettres du roi, pour leur notifier sa commission. Malgré les ordres précis qu'elles renfermoient, Sannaballat, de la ville d'Horonaïm au pays de Moab, Tobie, Ammonite, et en général les Moabites, les Ammonites, les Samaritains, voyant avec

---

(1) Daniel, c. 9; et voy. ci-dessus, t. IV, p. 620 et suivantes.

une extrême affliction, qu'il étoit venu en Judée un homme revêtu d'une si grande autorité pour procurer le bonheur des enfans d'Israël, ne cessèrent par la suite, quoiqu'inutilement, de le traverser dans ses entreprises. S'étant rendu à Jérusalem avec son escorte, et s'y étant fait reconnoître relativement à la place qu'il occupoit, il tint d'abord ses desseins secrets, et voulut tout voir par lui-même. Après avoir laissé écouler trois jours entiers, pour fixer le plan qu'il devoit suivre, il sortit la nuit par l'endroit qu'on appeloit encore, de son ancien nom, la porte de la Vallée, quoique Jérusalem fût alors ouverte de toutes parts, et fit le tour des murs délabrés. S'étant assuré de la grandeur et de l'importance de l'ouvrage qu'il méditoit, il assembla le lendemain le peuple, les prêtres, les chefs de famille et les magistrats, et leur exposant les ordres qu'il avoit reçus du roi; leur faisant sentir vivement la protection toute particulière que Dieu lui avoit accordée, en lui assurant celle du monarque, il leur inspira tout le courage nécessaire pour mettre la main à l'œuvre, et rebâtir de concert les

murailles de Jérusalem. En dépit des railleries et des contradictions de ses ennemis les plus acharnés, il fit commencer les travaux (1). Chaque classe, et en premier lieu celle des prêtres, ayant à sa tête le souverain pontife lui-même, chaque famille, soit de la ville, soit de la campagne, ceux de Jéricho, de Thécua, et les autres eurent tous leur quartier désigné (2).

Plus l'ouvrage avançoit avec une incroyable rapidité, plus s'augmentoit à proportion la fureur de Sannaballat, de Tobie, et de leurs alliés. Ne se bornant pas aux railleries, et aux invectives, ils soulevèrent une quantité de gens de Samarie, des Arabes, des Ammonites, des Philistins d'Azot, pour venir attaquer Jérusalem, et dresser des embûches à ceux qui employoient toutes leurs forces à réparer ses ruines (3). Par des intelligences secrètes, ils se ménageoient des partisans jusque dans l'intérieur de la ville, et y formoient des intrigues et des cabales

(1) II Esdr. c. 2.
(2) Ibid. c. 3.
(3) Ibid. c. 4, ℣. 1-8.

contre Néhémie. Tantôt ils lui faisoient donner de faux avis, dans le dessein de le surprendre ou de l'effrayer; tantôt pour l'attirer plus sûrement dans leurs piéges, ils lui faisoient faire de belles promesses par leurs envoyés. Néhémie, mieux instruit qu'ils ne le croyoient de tous leurs artifices, sut déconcerter leurs mesures; et quant à leurs projets d'hostilité, il réussit à les dissiper par la vigueur qu'il mit dans ses opérations, et par les précautions les plus sages. Il rangea le peuple derrière les murs de la ville dans toute leur longueur, et mit des gardes sur les murailles qui commençoient à s'élever. La moitié des jeunes gens étoit occupée au travail, ayant néanmoins leur épée au côté. L'autre moitié se tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc, et leur cuirasse, et les chefs du peuple étoient derrière eux pour les soutenir. Les uns et les autres devoient se réunir au son de la trompette, si dans quelque endroit que ce fût il survenoit une attaque. Ceux qui faisoient leur séjour ordinaire à la campagne, avoient ordre de rester à Jérusalem avec les gens qui étoient à leur service, pour

être en état de se relever tour à tour, et de travailler jour et nuit, chacun dans son rang. Néhémie encourageoit toute la multitude par sa présence, par son exemple, et par ses discours. Souvenez-vous, lui disoit-il, que le Seigneur est grand et terrible, et combattez pour vos frères, pour vos femmes, pour vos enfans, et pour vos maisons. Ni lui, ni ceux de ses frères qui étoient avec lui, ni ses gens, ni les gardes qui l'accompagnoient ne quittoient leurs vêtemens, que pour se laver, et pour accomplir les purifications prescrites par la loi. Tant de constance et de fermeté suffirent pour inspirer une sorte de terreur aux ennemis, et pour leur faire avouer que c'étoit là l'ouvrage du Tout-Puissant. Il fut achevé, en effet, en cinquante-deux jours (1).

Néhémie ordonna aux habitans de faire une garde continuelle autour des murs, et les particuliers étoient obligés de veiller alternativement devant la partie des murailles qui répondoit à leurs maisons (2).

Dans ces entrefaites, Néhémie, touché

(1) II Esdr. c. 4, et c. 6.

(2) Ibid. c. 7, ℣. 3.

des plaintes et des gémissemens du peuple, plus accablé encore du poids de sa misère, que des fatigues qu'il lui falloit essuyer, s'empressa de remédier à ses maux. Les riches, profitant de l'indigence des plus pauvres, exerçoient à leur égard une usure si criante, que ceux-ci, pour satisfaire leurs créanciers, se voyoient obligés d'engager leurs vignes, leurs champs, tout ce qu'ils possédoient, et parloient même de vendre jusqu'à leurs enfans. Ne sommes-nous pas, disoient-ils, de même nature que les riches qui sont nos frères? nos fils sont-ils d'un autre sang, d'une autre race que la leur? et cependant au lieu d'avoir de quoi racheter celles de nos filles qui sont en servitude, nous sommes forcés de livrer à une pareille captivité celles qui nous restent, de rendre esclaves nos fils, tandis que nos possessions sont entre les mains d'hommes avides, qui ne nous laissent pas de quoi subsister. A ces cris arrachés par la douleur et par le désespoir, le pieux et sensible Néhémie assembla sur-le-champ les principaux d'entre les Juifs, et les magistrats. Il leur reprocha leur inhumanité, leur injustice, leur violation de

la loi, qui ne permettoit pas aux Juifs de prêter à intérêt à leurs frères. Pour faire sur eux une plus vive impression, il permit à une foule de malheureux d'entrer dans le lieu de l'assemblée, et en leur présence, vous n'ignorez pas, dit-il, ce qu'il nous en a coûté pour faire sortir de l'esclavage ceux de ces infortunés qui avoient été vendus aux nations : pourriez-vous bien les leur vendre encore, et nous forcer de nouveau à les racheter? quel mal ne faites-vous pas! que ne marchez-vous dans l'innocence et dans la crainte du Seigneur, au lieu de vous exposer ainsi au mépris des peuples idolâtres et aux insultes de nos ennemis? prétendez-vous être les seuls à qui ces pauvres aient eu recours dans leurs besoins? Moi, mes frères, et toutes les personnes qui sont à mon service, nous nous sommes crus obligés de prêter de l'argent et du blé à tous ceux dont nous avons connu la nécessité. Accordons-nous tous ensemble, à ne leur rien demander, et à les tenir quittes de ce qu'ils nous doivent. Rendez aujourd'hui à ces pauvres gens leurs champs et leurs vignes, leurs plants d'oliviers et leurs maisons : payez

même pour eux le centième denier de l'argent, du blé, du vin, de l'huile, formant le tribut qu'on a coutume d'exiger d'eux.

Les chefs de famille et les magistrats que les reproches de Néhémie avoient d'abord couvert de confusion et réduits au silence, ouvrirent leur cœur à des invitations que son exemple rendoit si persuasives et si touchantes. Nous ferons, lui répondirent-ils d'une voix unanime, tout ce que vous venez de dire et tout ce que vous désirez. Néhémie appela alors en particulier ceux des prêtres qui s'étoient rendus coupables du même délit que les simples fidèles, auxquels ils auroient dû servir de modèles, et leur fit promettre avec serment, que, se conformant à la résolution qu'on venoit de prendre, ils répareroient par là le scandale qu'ils avoient donné. Il rentra ensuite dans l'assemblée, et ayant secoué devant la multitude ses vêtemens, il dit à haute voix : que tout homme qui n'exécutera pas ponctuellement ce qui vient d'être prescrit et ce qu'il a promis, soit ainsi rejeté et abandonné de Dieu, qu'il soit chassé de sa demeure, privé du fruit de ses travaux, réduit à la mendi-

cité. Qu'il soit fait selon votre parole, reprit de concert la foule des assistans; et tout s'exécuta comme on l'avoit décrété (1).

Le triomphe que Néhémie remporta dans cette occasion sur une des passions les plus impérieuses, la cupidité, il le dut principalement à la manière dont il se conduisoit dans son gouvernement. C'est ainsi que bien des années après, il l'exposoit lui-même avec une noble confiance dans le livre qui contient le récit de tous ces faits, et qui est au moins le précis des mémoires qu'il avoit rédigés (2) : « Depuis le jour où le roi m'a établi gouverneur dans la terre de Juda, c'est-à-dire, depuis la vingtième année du règne d'Artaxerxès, jusqu'à la trente-deuxième, ce qui fait l'espace de douze ans, nous n'avons profité en rien, ni moi, ni mes frères, des revenus qui étoient dus aux gouverneurs. Ceux qui l'avoient été avant moi (3),

(1) II Esdr. c. 5, ℣. 1-13.

(2) Voyez, dans la Bible en dix-sept vol. t. V, la préface sur le livre de Néhémie, qui est appelé le second livre d'Esdras.

(3) Il y avoit eu, entre Zorobabel et Néhémie, plusieurs gouverneurs de la Judée,

avoient accablé le peuple, en prenant tous les jours quarante sicles sur le pain, sur le vin, et sur l'argent; et leurs officiers les surchargeoient encore : mais pour moi, je ne l'ai point fait, parce que je crains Dieu. Je n'ai acheté aucun champ; j'ai travaillé comme les autres à la construction des murs, et tous mes gens se rassembloient constamment pour le même objet. Des Juifs, des magistrats mangeoient tous les jours à ma table, au nombre de cent cinquante personnes, sans compter ceux qui venoient nous trouver d'entre les peuples qui nous entourent. De dix jours en dix jours, je faisois des distributions de vin, et beaucoup d'autres largesses uniquement à mes frais, puisque je ne prenois rien de ma charge.

---

vraisemblablement d'une autre nation que les Juifs. Il ne peut pas être ici question d'Esdras, qui, en cette qualité, se seroit comporté d'une manière conforme à son zèle et à sa piété, et qui, comme nous l'avons observé, n'est nommé dans aucun endroit sous le titre de gouverneur, (*dux*) ainsi que l'étoient ceux des peuples voisins (I Esdr. c. 5, ℣. 3; c. 8, ℣. 36, II Esdr. c. 2, ℣. 9).

O

Ô mon Dieu! s'écrioit Néhémie en terminant ce récit, souvenez-vous de moi, pour tout le bien que j'ai fait à ce peuple (1) ».

Nous voyons par ces détails combien étoit pur et désintéressé le zèle de cet homme, si ardent pour la gloire de son Dieu, et pour le salut et le bonheur de ses frères.

Les murs de la ville étant relevés, et les portes ayant été posées, Néhémie défendit de les ouvrir avant que le soleil fût à une certaine hauteur, et voulut qu'elles fussent fermées avant la nuit. Il confia le soin de tout ce qui concernoit Jérusalem à son frère Hanani, et à Hananias, prince ou chef de la maison du Seigneur; ce qui fait présumer avec assez de fondement qu'il les établit comme gouverneurs en sa place, pour être libre de retourner au temps marqué à la cour de Perse, y rendre compte de ce qu'il avoit fait, et obtenir d'Artaxerxès la grâce d'être renvoyé en Judée, afin d'y travailler à l'entière réformation de l'Eglise et de l'Etat, qu'Esdras avoit commencée. De retour à Jérusalem, il prit avec lui toutes les me-

(1) II Esdr. c. 5, ℣. 14-19.

sures nécessaires pour remplir les desseins qu'il avoit formés. La ville sainte ne lui paroissoit pas assez peuplée; il assembla les principaux d'entre les Juifs, les magistrats, et le peuple, pour en faire le dénombrement. Il fut résolu, dans cette assemblée, que ceux qui en avoient le moyen feroient bâtir des maisons à Jérusalem; on y fit venir la dixième partie des habitans de la campagne; et pour aider à la construction de celles qui étoient nécessaires pour leur logement, Néhémie donna une somme considérable, à laquelle il joignit, en faveur du culte, des présens d'une très-grande valeur. Les chefs de famille et le peuple même contribuèrent tous pour des objets si importans, à proportion de leurs facultés (1). Jérusalem ainsi rétablie et repeuplée par les soins de Néhémie, recouvra bientôt son ancienne splendeur. Elle tint si bien un rang entre les principales villes, qu'Hérodote (2), qui traversa peu de temps après la Judée dans ses voya-

---

(1) II Esdr. c. 7; et c. 11, ℣. 1.

(2) Hérod. l. III, c. 5; et voy. Prid Hist. des Juifs, t. I, p. 106 et suiv.

ges, ne fait pas difficulté de la comparer pour sa grandeur à la ville de Sardes, qui en ce temps-là étoit encore la capitale, non-seulement de la Lydie, mais de toute l'Asie-Mineure.

Néhémie s'occupa ensuite à revoir les généalogies, non-seulement pour assurer les droits civils qui en dépendoient à l'égard de chaque particulier, parce que s'il étoit descendu de telle ou telle tribu, et de telle famille dans cette tribu, on savoit par là quelles terres lui appartenoient; mais surtout pour que personne ne fût admis à servir dans la maison du Seigneur en qualité de lévite, s'il n'étoit véritablement de la tribu de Lévi, ou en qualité de prêtre, s'il n'étoit de la maison d'Aaron. Il eut recours, pour cet effet, à l'ancien registre qui contenoit les généalogies de ceux qui étoient revenus de la captivité avec Zorobabel, et il le fit servir de fondement au nouveau règlement qui eut lieu dans cette affaire. On y ajouta ceux qui étoient venus depuis ce temps-là, et on raya les familles qui se trouvoient éteintes. De là vient, au jugement de Prideaux, la différence qui se trouve entre

les généalogies des livres d'Esdras et de Néhémie (1); quoique, pour le fond, on ne fit, à ce qui est rapporté dans cet ancien registre, aucun autre changement.

Comme on étoit à la veille du mois de tisri, le septième de l'année ecclésiastique, le premier de l'année civile, et qu'il devoit s'ouvrir par la fête des Trompettes, le peuple se rendit de toutes parts à Jérusalem pour la célébrer. La multitude s'étant réunie dès le grand matin du premier jour dans une place fort vaste, située vers la porte qui conduisoit du temple au torrent de Cédron, et qu'on appeloit la Porte des Eaux, elle demanda à Esdras, comme docteur de la loi, d'apporter la loi de Moïse, pour en faire publiquement la lecture. On la commença par la prière. A mesure qu'Esdras lisoit, on interprétoit ce qui avoit besoin d'explication ou de développement, et tout le peuple fondoit en larmes. Ne vous attristez pas, ne pleurez pas, leur dit Néhémie; car ce jour est un jour saint, et la joie du Seigneur est notre force. On recommença le lende-

(1) Prid. t. II, p. 321.

main la lecture de quelque partie des livres sacrés, et conformément à ce qui étoit prescrit dans le Lévitique, on fit publier dans Jérusalem et dans toutes les villes de Juda la fête des Tabernacles pour le 15 de ce mois (1). Cette fête devoit se célébrer sous des tentes de feuillages pendant sept jours, pour rappeler aux enfans d'Israël leur sortie d'Egypte, et elle devoit être précédée de la fête de l'Expiation. Tout se passa alors avec tant de marques de ferveur, qu'on n'avoit rien vu de plus édifiant depuis Josué, fils de Nun. Tout le temps que dura la fête des Tabernacles, qui eut son octave, la lecture se fit avec le même concours et la même régularité (2).

Ce que cette fête eut de plus éclatant, ce fut le signe authentique qu'il plut au Seigneur de donner à son peuple qu'il agréoit son culte et ses hommages. Néhémie savoit que dans le temps de la prise de Jérusalem sous Nabuchodonosor, quelques-uns des

(1) Lévit. c. 23, ℣. 34 et suiv.

(2) II Esdr. c. 8.

prêtres, par l'ordre de Jérémie (1), avoient caché, dans une vallée où étoit un puits sec et profond, le feu sacré. Il l'envoya chercher par ceux de leurs descendans auxquels ce secret avoit été transmis. On ne trouva dans le puits qu'une eau bourbeuse, que Néhémie cependant donna ordre de lui apporter. Il la fit répandre sur le bois et sur le sacrifice; et le soleil, qui étoit auparavant enveloppé d'un nuage, ayant commencé à luire, on vit s'allumer un feu qui consuma l'holocauste. Pendant ce temps, Néhémie adressoit à Dieu cette belle prière : « Seigneur Dieu, créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes seul bon roi (par essence), seul excellent, seul juste, tout-puissant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères et les avez sanctifiés, recevez ce sacrifice pour tout votre peuple d'Israël; conservez et sanctifiez ceux que vous avez rendus votre héritage; rassemblez tous nos frères dispersés; délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des Gentils; regardez favo-

(1) II Machab. c. 2, ℣. 1.

rablement ceux qui sont devenus pour eux un objet de mépris et d'abomination, afin que les nations connoissent que vous êtes notre Dieu; abaissez ceux qui nous oppriment et nous outragent avec orgueil, et rétablissez votre peuple dans votre saint lieu, ainsi que Moïse (1) l'a prédit ». Le sacrifice étant consommé, Néhémie ordonna que l'on répandît sur les grandes pierres qui faisoient la base de l'autel ce qui restoit de l'eau qui lui avoit été remise; il en sortit à l'instant une grande flamme; mais une autre plus vive ayant éclaté sur l'autel même, la première fut détruite et absorbée.

Ce prodige, qui s'étoit passé à la vue de tout le peuple, ayant été rapporté à Artaxerxès, il fit faire à ce sujet les informations les plus exactes, et s'étant assuré de la vérité du fait, il donna ordre qu'on bâtît au même lieu où le feu sacré avoit été caché, une enceinte qui en défendît l'accès aux profanes, et le rendît inviolable. Il distribua outre cela beaucoup d'argent, et de grands présens. Les Juifs, ne se montrant pas moins attentifs à

(1) Deut. c. 30, ℣. 3, 5.

fête des Tabernacles s'étoit terminée le 22 du mois de tisri; les femmes étrangères furent renvoyées aussitôt après; et le 24 on se rassembla, pour donner plus de consistance, s'il se pouvoit, à des dispositions toujours si variables dans un peuple aussi léger. Cette journée fut consacrée à tous les actes que la douleur la plus vive et la pénitence la plus sincère sont capables d'inspirer, au jeûne, aux gémissemens, à la lecture des livres saints, à la prière. Ils en firent une surtout, que vraisemblablement Esdras prononça au nom d'Israël, par laquelle ils louoient de concert la grandeur de l'Etre suprême, seul maître, seul créateur du ciel, de la terre, de la vaste étendue des mers, de tous les êtres que contient l'Univers, celui qui conserve, qui vivifie toutes choses par sa puissance, et à qui seul tout doit rendre hommage.

Après cette espèce de prélude, Esdras parcouroit tous les bienfaits dont Dieu avoit comblé son peuple depuis son origine, les infidélités sans nombre dont ce peuple s'étoit rendu coupable, les châtimens et les miséricordes dont le Seigneur, selon les

vues de sa sagesse, avoit tour à tour usé à l'égard des Juifs. Le pieux Esdras leur faisoit adorer en tout sa justice, imploroit de nouveau sa clémence, et finissoit cette prière si noble et si touchante par le renouvellement de l'alliance qu'Israël avoit contractée avec son Dieu. Les premiers de la nation, à la tête desquels étoit Néhémie, les plus distingués d'entre les prêtres et les lévites, les chefs de famille signèrent cet engagement solennel, et tout le peuple jura d'en observer les conditions, en suivant constamment la loi que Dieu lui avoit donnée par Moïse (1).

On avoit différé jusqu'alors la dédicace des murs de Jérusalem. Elle se fit avec le plus grand appareil, et avec toute la joie qu'elle devoit naturellement exciter. Outre les lévites qui demeuroient ordinairement dans la ville, ceux qui avoient leurs habitations au dehors se rassemblèrent de toutes parts, ainsi que les chantres, pour rendre, par leur nombre, la fête plus auguste. Les prêtres et les lévites s'étant purifiés selon la loi, purifièrent aussi le peuple de toutes les

(1) II Esdr. c. 9 et c. 10.

impuretés légales, qui auroient pu l'empêcher de prendre part à la cérémonie. On partagea en deux bandes les princes de Juda, les magistrats, les prêtres, les lévites, et la foule du peuple. A la tête de l'une étoit Néhémie, et Esdras marchoit à la tête de l'autre. La première tourna à droite sur le mur, la seconde prit sa route du côté opposé. Leurs voix se mêloient aux chœurs des musiciens, pour chanter des cantiques à la louange du Très-Haut, et elles étoient soutenues par le son des trompettes, et par celui des divers instrumens ordonnés par le roi-prophète. Les deux troupes s'étant réunies devant le temple du Seigneur, on termina la solennité en immolant un grand nombre de victimes. Les femmes, les enfans, tout prit part à la joie publique, et les chants de triomphe, et les cris d'allégresse se firent entendre au loin hors des murs de Jérusalem (1).

Les vœux de Néhémie étant remplis, il se rendit une seconde fois à la cour d'Artaxerxès, d'où étant revenu plusieurs années **L'an 442 avant J. C.**

(1) II Esdr. c. 12.

après, il trouva encore des abus à réformer. On avoit laissé trop aisément, au préjudice de la loi de Moïse, les Ammonites et les Moabites se mêler parmi les enfans d'Israël; et le pontife Eliasib avoit donné les mains à cette infraction. Il en étoit résulté de nouvelles alliances avec des femmes de Moab et d'Ammon, ainsi qu'avec des femmes d'Azot. Eliasib lui-même s'étoit allié avec la famille de Tobie, Ammonite, et l'ennemi secret du peuple de Juda. Ce pontife avoit porté plus loin le scandale; ayant l'intendance de la maison de Dieu, il avoit ménagé un appartement à Tobie, dans le lieu où l'on portoit auparavant les présens, l'encens, les vases, les dîmes du blé, du vin et de l'huile, la part des lévites, des chantres et des portiers, et les prémices qu'on offroit aux prêtres.

Depuis long-temps les lévites et ceux qui étoient employés au service du temple, ne recevant plus ce qu'on devoit leur donner, et privés ainsi de tous moyens de subsistance, avoient été contraints pour la plupart de retourner dans leur pays. Le jour du sabbat étoit mal observé; on y vendoit et on

y achetoit toutes sortes d'ustensiles et de denrées. Les Tyriens demeuroient dans la ville; ils y apportoient du poisson, et toutes les choses dont ils faisoient commerce, sans qu'on observât en aucune manière les jours que Dieu s'étoit réservés. Néhémie fit servir à la réforme de ces abus tout le pouvoir qu'il avoit en main, avec autant de zèle qu'il en avoit toujours montré; et comme il avoit obtenu enfin d'Artaxerxès la permission de passer à Jérusalem le reste de ses jours, il y a lieu de penser que les années qu'il vécut encore, quoiqu'il fût déjà d'un âge assez avancé, donnèrent plus de consistance au grand ouvrage, que son éminente piété, et les vœux ardens qu'il formoit pour le salut d'Israël, l'avoient déterminé à entreprendre. Sa plus douce jouissance dans ses dernières années étoit le souvenir du bien qu'il avoit fait, comme ce souvenir si consolant étoit en même temps le soutien de son espérance dans les miséricordes du Seigneur, qu'il ne cessoit de réclamer (1).

Malachie est le dernier de ceux que l'on

(1) II Esdr. c. 13.

compte parmi les prophètes dont les oracles nous ont été conservés dans les livres de l'ancien Testament. Les reproches qu'il adresse aux Juifs ont assez de rapport avec les désordres que nous avons vu régner sous Néhémie, pour qu'on doive le placer de son temps, et du temps d'Esdras. Le principal objet de sa prophétie est d'annoncer l'abrogation des sacrifices figuratifs; l'établissement d'un sacrifice nouveau offert partout au Seigneur, vraiment pur et digne de lui; la manifestation du Messie, précédé de son précurseur au temps de son premier avénement, et d'Élie avant la fin des temps.

Dieu se plaint d'abord aux Juifs, par la bouche de son prophète, de leur ingratitude : « Le fils honore son père, leur dit-il, et le serviteur révère son seigneur. Si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez; et si je suis votre seigneur, où est la crainte respectueuse que vous me devez »? Il s'adresse ensuite aux prêtres, qui eux-mêmes déshonoroient son nom par la nature de leurs offrandes, et par l'intérêt sordide qui souilloit leur ministère : « Qui est celui d'entre vous, qui ferme les portes

de mon temple et qui allume le feu sur mon autel gratuitement? Aussi n'êtes-vous point l'objet de mes complaisances; et je ne recevrai point de présens de votre main ».

Le Seigneur leur annonce en même temps dans ce style prophétique qui nous met d'avance sous les yeux ce qui doit être un jour, l'hostie sainte devenue le fondement de son culte et sa véritable gloire : « On offre en tout lieu à mon nom un sacrifice de bonne odeur, une oblation pure (1); parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées (2) ».

Il passe de là aux reproches qui sont dus

---

(1) Telle est la lettre du texte hébreu, que traduit ainsi la Vulgate : « On me sacrifie en tout lieu, et l'on offre à mon nom une oblation pure ».

(2) Malach. c. 1, ℣. 12. Ce titre de Dieu des armées est employé souvent dans l'Ecriture, parce qu'il exprime d'une manière frappante le pouvoir suprême de celui qui dirige à son gré tous ces événemens humains, où le sort prétendu des armes a presque toujours la plus grande part.

à ses ministres sur le peu de soin qu'ils ont d'étudier la loi, ou de la faire connoître et de la garder eux-mêmes. « Les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connoissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées. Mais pour vous, ô prêtres, vous vous êtes écartés de la voie droite; vous avez été à plusieurs une occasion de scandale et de transgression de mes préceptes, et vous avez rendu nulle l'alliance que j'avois faite avec Lévi; au lieu de juger selon ma loi, vous avez eu égard aux personnes; et c'est pour tout cela que je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples ».

Le Seigneur s'adresse ensuite à Juda, et ses plaintes tombent tout à la fois, et sur le gros de la nation, et sur les prêtres qui s'étoient rendus coupables des mêmes infidélités. Il leur fait sentir l'énormité du crime qu'ils commettent, soit en s'alliant à des femmes qui adorent des Dieux étrangers, soit en manquant de foi à l'épouse légitime avec laquelle ils avoient contracté leur première union, et qui devoit être leur com-

pagne inséparable. Il leur fait entendre, au surplus, que si Moïse leur a permis le divorce, il ne l'a accordé qu'à la dureté de leur cœur, et que l'iniquité de celui qui aura renvoyé cette épouse à laquelle il s'est lié dans sa jeunesse, ne l'en souillera pas moins tout entier (1).

Quelque réitérées qu'aient été toutes ces infidélités, quelque indigne qu'elles aient rendu le peuple de Juda des grâces du Seigneur, il veut bien cependant, par un effet de ses grandes miséricordes, et pour disposer de plus en plus les esprits à l'avénement du Messie, annoncer à Israël, et celui qui doit en être le précurseur, et le Messie lui-même : « Voici que j'envoie mon ange (2), qui préparera ma voie; et aussitôt le dominateur que vous cherchez, et l'ange de l'al-

(1) Malach. c. 2.

(2) C'est le nom qui est donné, dans plusieurs endroits des livres saints, à ceux que Dieu envoie à son peuple, comme ses ambassadeurs, et qu'il charge de lui porter d'heureuses nouvelles. Ce nom convenoit parfaitement à Jean-Baptiste.

liance, le désiré viendra dans son temple : le voici qui vient, dit le Seigneur des armées (1) ».

Plus loin enfin, le Seigneur annonce encore aux Juifs, dans Malachie, le soleil de justice qui doit luire particulièrement sur ceux qui craignent son saint nom. Il leur révèle ce dernier jour auquel il jugera l'Univers, et avant lequel il leur enverra le prophète Elie, pour les préparer à son second avénement, comme Jean-Baptiste devoit être le précurseur du premier (2).

C'est par cette révélation solennelle, relative à la fin des temps, que se terminent les prophéties. Elles cessent alors jusqu'au temps de l'incarnation du Verbe, pour rendre les Juifs uniquement attentifs à toutes celles que Dieu n'avoit cessé de leur faire, et qui étoient suffisantes pour les éclairer, ainsi que pour exciter et affermir la foi de tous les peuples en Jésus-Christ. L'intervalle que Dieu laissoit entre elles et le Messie avoit

(1) Malach. c. 3, ℣. 1.

(2) Ibid. c. 4.

d'ailleurs pour objet de ne pas nous permettre, vu leur ancienneté, de nous inscrire en faux contre elles, en leur prêtant une origine trop récente, qui pût nous les faire regarder comme faites après coup et comme supposées. Ce sont de plus les Juifs eux-mêmes qui nous les ont transmises et qui nous les présentent; les Juifs, devenus par le renoncement le plus formel à celui qui devoit être leur Sauveur, par leur aveuglement, et par sa mort, dont ils ont été les coupables instrumens, les plus grands ennemis du christianisme. Indépendamment de toutes les autres preuves, que faudroit-il de plus, mon fils, pour nous rappeler à notre ancienne croyance, si, non moins criminels que les Juifs, nous avions pu l'abjurer? Que l'incrédule, devenu un peu plus réfléchi, plus attentif à de si grands objets, nous explique en effet, par quelle permission divine, ou par quel hasard, ce mot vide de sens à la faveur duquel il prétend tout expliquer, se trouvent dans les livres du peuple Juif tant de prophéties diverses, si anciennes, si précises, si détaillées cependant, principalement sur le Messie;

telles que sont, en particulier, celles d'Isaïe, celles de Daniel, et comment ce peuple lui-même a pu nous les transmettre et nous les conserver.

LETTRE LI.

L'Histoire de la Chine sous la neuvième époque.

Nous avons vu l'empereur King-ouang succéder, après la mort de son frère, à l'empereur King-ouang, son père, malgré le parti qui s'étoit formé pour son jeune frère Tchao (1). Celui-ci lui disputa l'Empire pendant bien des années; mais enfin l'an 504, Tchao se voyant trop foible pour se soutenir plus long-temps, se retira dans les Etats de Tchou, après s'être saisi de tous les registres de l'Empire. King-ouang, à la faveur des troubles qui venoient de s'élever dans cette principauté, y envoya, sous main, des gens qui assassinèrent son frère, et lui assurèrent ainsi à lui-même, par la voie du crime, la libre possession d'un Empire qui lui coûtoit si cher. L'an 519 avant J. C.

Il se forma, l'année d'après, un parti de rebelles assez considérable pour obliger l'em- L'an 503.

(1) Ci-dessus, t. IV, p. 417.

pereur à sortir de ses Etats. Ceux qui commandoient ses troupes défirent les révoltés. King-ouang revint alors, et fut depuis tranquille sur le trône.

L'an 476. Il mourut la quarante-quatrième année de son règne, pendant lequel l'Histoire générale de la Chine (1) ne s'étend presque que sur les guerres de quelques princes entre eux, sur les crimes qui les ont occasionnées, ou qu'elles ont entraînés, sur des trahisons, des meurtres, et la mort même de plusieurs de ces princes, par la main parricide de quelques-uns de leurs sujets, pour tout dire en un mot, sur la plupart de ces horreurs que nous avons vu souiller l'histoire de la Chine sous la dernière époque.

Les seuls traits qui fassent diversion sous celle-ci à ces affreux détails, sont ceux qui ont rapport à Confucius, dont on cite assez souvent les courses multipliées dans les Etats de quelques princes de l'Empire, qui profitent bien peu de sa doctrine. Nous renvoyons à la fin de cet article l'abrégé de sa vie et de sa doctrine.

---

(1) V. t. II de cette Hist. gén. p. 224 et s.

Yuen-ouang, fils de King-ouang, succéda à son père (1), et eut un règne assez paisible, qui ne dura que sept ans. Il n'y eut dans cet intervalle de guerre parmi les princes, que celle qui s'étoit élevée entre les princes de Ou et de Yu-yuci; ce dernier détruisit enfin la puissance de l'autre, qui descendoit de Tai-pé, dont la postérité avoit gouverné les Etats de Ou durant six cent cinquante ans. Après que le prince de Yu-yuci eut pris possession des domaines du prince de Ou, qui se pendit de désespoir, n'ayant pas la force de survivre à la perte qu'il venoit de faire, il s'aboucha avec plusieurs princes, et entre autres avec ceux de Tsi, de Tchon, de Tçin et de Tsin, qui étoient les plus puissans, et leur proposa de jurer, en buvant du sang, suivant l'usage de ces temps-là, qu'ils reconnoissoient l'empereur pour leur maître, et qu'ils le serviroient comme ses fidèles vassaux. Ils y consentirent tous, à l'exception du prince de Tsin, qui fut bientôt forcé de suivre l'exemple des autres. L'an 475 avant J. C.

(1) Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 224.

A cette même époque, la principauté de Ouei fut agitée de troubles intérieurs, causés par le caractère violent du prince qui la gouvernoit, et par son amour pour les plaisirs, surtout pour ceux de la table. Quelques-uns des principaux seigneurs de sa cour s'armèrent contre lui; il fut contraint de sortir de ses Etats, et mourut dans le lieu où il s'étoit retiré.

Vers le même temps, arriva la mort de l'empereur Yuen-ouang, qui eut pour successeur son fils Tching-ting-ouang (1).

L'an 468 avant J. C.

Il n'est encore question sous ce règne que d'une histoire particulière. C'est celle de Tchu-kong, prince de Tçin, qui s'étoit laissé enlever toute son autorité par les grands, et particulièrement par Tchi-pé, qui ne tendoit à rien moins qu'à s'emparer de la souveraineté. Tao-chi, Han-chi, et Ouei-chi, trois des plus puissans de la cour de Tchu-kong, s'étoient liés pour rendre inutiles toutes les entreprises de Tchi-pé; mais il sut les gagner, en leur proposant d'abord de se saisir des grands domaines que

(1) Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 234.

possédoient les familles Fan, et Tchong-hing. Ils exécutèrent ce projet par l'extinction entière de ces deux familles, dont ils partagèrent les dépouilles. Tchu-kong désapprouva leur conduite. Pour soutenir néanmoins ce qu'ils avoient commencé, ils bâtirent une forteresse, et prirent même des troupes à leur solde. C'étoit lever hautement l'étendard de la rébellion. Tchu-kong, qui en vit les conséquences, se mit en campagne pour arrêter les progrès de leur révolte. Il leur livra bataille, et la perdit. Obligé de leur abandonner ses Etats, il s'enfuit auprès du prince de Tsi.

Les rebelles se rendirent alors les maîtres absolus de la principauté de Tçin, et se la divisèrent entre eux. Tchi-pé, ravi de ce premier succès, se promit, dès ce moment, d'enlever à ses trois complices leur part, comme ils venoient d'usurper le tout sur leur prince. Il prit pour la sienne un pays voisin des Tartares, le plus mauvais en apparence, et le plus difficile à maintenir contre ces peuples toujours entreprenans; mais dans le fond il espéroit les subjuguer, et se mettre par là plus en état de faire la loi à ces

mêmes complices qu'il avoit résolu de dépouiller.

Il étoit séparé des Tartares qu'il vouloit soumettre, par des chemins impraticables, qui leur servoient naturellement de défense. Pour les engager à applanir eux-mêmes ces routes si difficiles, il usa de stratagème, et fit fondre une cloche d'or d'une grosseur extraordinaire, qui devoit être soutenue par de grands ornemens de même métal. Il envoya ensuite un de ses principaux officiers au prince tartare, pour lui demander son alliance, et lui fit annoncer qu'en signe de cette amitié, il lui feroit présent de cette cloche. Le prince tartare donna ordre d'ouvrir de larges chemins, pour la faire venir avec les autres présens, dont on l'avoit flatté. En vain son ministre, qui pénétroit les vues de Tchi-pé, voulut les lui rendre suspectes, en le lui peignant comme un fourbe, comme un homme sans foi, en qui il ne devoit pas mettre la moindre confiance; méprisant des avis si sages, il fut lui-même au-devant de ces présens, que Tchi-pé avoit fait escorter par un détachement de ses meilleurs soldats, et que ce perfide suivit

de près avec le reste de ses troupes. Le prince tartare, qui étoit sans méfiance, après avoir vu passer les présens, alla au-devant de Tchi-pé, qui le fit aussitôt arrêter, et entra, à main armée, dans le pays de Kiou-yeou, dont il se rendit maître sans la moindre résistance.

L'année suivante, douzième de Tching-king-ouang, Tchu-kong mourut de chagrin dans le pays de Tsi, où il s'étoit réfugié, après la bataille qu'il avoit perdue contre ses sujets rebelles. Tchi-pé, à la nouvelle de sa mort, pour tromper ses concurrens, fit reconnoître son petit-fils prince de Tçin; mais il retint pour lui toute l'autorité: en sorte que le jeune prince ne pouvoit rien faire sans sa participation, et ne paroissoit être en place, que pour prêter son nom aux injustices de Tchi-pé.

Devenu plus puissant qu'il ne l'avoit jamais été, il osa demander à chacun des nouveaux princes Han-chi, Ouei-chi, et Tchao-chi, une portion de leurs domaines. Le premier, après quelques difficultés, crut devoir céder à la force ce qu'il ne jugeoit pas pouvoir lui disputer; le second suivit

son exemple; mais Tchao-chi se mit en état de défense, et fit inviter secrètement les deux autres princes à se réunir à lui. Ils le firent, et dans une action très-vive et très-meurtrière, Tchi-pé lui-même resta sur la place. Tchao-chi, après lui avoir fait trancher la tête, se fit un pot de nuit de son crâne; ce qui peint assez les mœurs de ce temps-là.

Nous ne nous sommes arrêtés sur ces détails, que parce qu'ils nous retracent d'une manière frappante la conduite de la plupart des usurpateurs, presque toujours aussi fourbes que cruels; mais qui presque toujours aussi, au lieu de jouir en paix du fruit de leurs crimes, sont arrêtés tout à coup au milieu de la carrière sanglante qu'ils parcourent, et après avoir fait bien des victimes, finissent par l'être eux-mêmes.

Après le partagè des terres de Tchi-pé, Tchao-chi s'occupa à repousser les Tartares voisins de ses nouveaux Etats, et s'agrandit à leurs dépens. Son exemple fut suivi par plusieurs princes, qui remportèrent sur ces différens peuples des avantages si considérables, qu'il n'y eut plus depuis ce temps-

là que les Tartares de Y-kin, qui osassent faire des courses en Chine. L'agrandissement de tous ces princes excita la jalousie de quelques autres, et devint une nouvelle source de guerres.

L'empereur Tching-ting-ouang mourut dans ces entrefaites, après un règne peu glorieux pour lui, et peu profitable à l'Empire (1). Il laissa quatre fils, qui tous aspirèrent à la couronne. Suivant ses dispositions, l'aîné devoit lui succéder, et fut effectivement proclamé empereur trois mois après. Chou, son second frère, trouva le moyen de le faire mourir, et de prendre sa place. Kao-ouang, le troisième, indigné de cet attentat, et ravi peut-être de s'en faire un prétexte pour lui-même, refusa de le reconnoître, et prit les armes. On en vint à une action décisive, où l'on se battit de part et d'autre avec acharnement. Enfin Kao-ouang, qui n'en vouloit qu'à son frère, se fit un chemin à travers le sang et le carnage, pénétra jusqu'à lui, et le tua de sa propre L'an 445 avant J. C.

(1) Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 242.

main. Cette mort décida la victoire en sa faveur; et n'éprouvant plus aucune opposition, il fut proclamé empereur à la tête de l'armée. Ainsi voit-on sans cesse dans cette histoire, plus encore que dans toute autre, la nature gémissante immolée aux fureurs de l'ambition. Qu'est-ce donc partout que la nature humaine, quand elle est dépravée!

L'an 440 avant J. C.

Le succès éclatant du combat que Kao-ouang avoit livré à son frère, ne le rendit maître absolu que dans le patrimoine de sa famille. Les princes de l'Empire, uniquement occupés à prendre de l'ascendant sur leurs voisins, et à s'agrandir, les uns aux dépens des autres, ne donnèrent à l'empereur aucune marque de soumission. Il mourut après quinze ans d'un règne dont il sembloit pouvoir se promettre plus de gloire (1). Son fils Ouei-lie-ouang lui succéda.

Koung-tsée, qu'il a plu aux Européens d'appeler Confucius, le sage de la Chine par excellence, a illustré parmi les Chinois

---

(1) Hist. gén., t. II, p. 242 et suiv.

les temps que nous venons de parcourir sous la dynastie des Tchéou. Né dans le royaume de Lou, l'an 551 avant J. C., il fut contemporain de Pythagore, et sa naissance précéda de deux ans la mort de Thalès. Sa généalogie, dit-on, remonte avec certitude jusqu'à Sié, ministre de Chun, successeur immédiat de Yao. Sié eut de son souverain, à titre de principauté, le pays de Chang, dans le Ho-nan. Treize de ses descendans gouvernèrent successivement ce petit Etat, jusqu'à Tcheng-tang, que la voix unanime, tant des grands, que du peuple et des princes feudataires, plaça, comme malgré lui, à la tête de l'Empire, l'an 1766 avant J. C. Tcheng-tang fonda une nouvelle dynastie, qui fut appelée *Chang*, du nom de sa principauté, et qui occupa le trône impérial pendant l'espace de six cent quarante-quatre ans. Elle s'éteignit dans Tchéou, qui mérita de perdre l'Empire par tous les excès auxquels il s'abandonna. Le nouvel empereur distingua au moins les restes infortunés de l'illustre famille de Chang, et leur donna une souveraineté dans le pays de Sung, qu'un des aïeux de Confucius fut obligé de

quitter à l'occasion des troubles qui s'élevèrent dans cette contrée (1).

Les historiens particuliers qui ont parlé de Confucius, ont environné sa naissance de fables, qui ne tenant à rien, et n'étant appuyées sur aucun fondement solide, décréditent un peu leurs récits. Nous n'en citerons qu'une ou deux. Le ki-lin, quadrupède merveilleux, qui ne se montre que pour annoncer le bonheur, paroît dans une des cours de la maison qu'habitoient les parens de Confucius. Sa mère qui étoit sur le point d'accoucher, ôte au ki-lin une pierre qu'il tenoit entre ses dents, et y trouve écrits ces mots : *Un enfant, pur comme le cristal, naîtra quand les Tchéou seront sur leur déclin ; il sera roi, mais sans aucun domaine.* Deux jours après, le ki-lin disparoît.

L'enfant vient au monde. Sur sa poitrine on distinguoit quantité de traits, formant, entre eux tous, cinq caractères chinois, qui

(1) Vie de Confucius, par le P. de Mailla, t. XII, des Mémoires concernant les Chinois, p. 1 et suiv. ; et voyez t. III, portraits des Chinois célèbres, article XXI.

signifioient : *Il indiquera, il fera, il fixera, il accomplira le temps.* Quelques taches répandues, outre cela, sur sa peau, étoient une espèce de représentation du soleil et de la lune. Nous faisons grâce du reste (1).

Son premier âge est marqué, ainsi que tout le cours de sa vie, du sceau de la sagesse. Il en fait, jusqu'à dix-sept ans, l'objet de son étude, et la puise dans les dispositions de son esprit et de son cœur, dans les leçons d'un maître, dans les ouvrages des anciens. Parvenu à sa dix-septième année, il est chargé par le gouvernement d'un mandarinat subalterne qu'il honore par ses vertus, et rend très-utile au peuple par la manière dont il s'en acquitte (2).

Il avoit perdu son père à l'âge de trois ans; et devant tout à la tendresse et aux soins de sa mère, il se conforme à ses désirs en recevant, dans sa dix-neuvième année (3),

(1) Vie de Confucius, p. 13 et suiv.

(2) Ibid. p. 16 et suiv.

(3) Dans sa dix-huitième, selon l'Histoire générale de la Chine, t. II, p. 190. On peut consulter, dans cette grande histoire, ce que

une épouse de sa main (1). L'année suivante, il en eut un fils qu'il nomme Pé-yu, mais qui mourut avant lui, en laissant un rejeton digne de son aïeul. Ce fut Tsée-sée, rédacteur et commentateur du Tchong-yong, ou juste milieu, un des ouvrages du sage de la Chine. Peu de temps après son mariage, Confucius répudia sa femme pour se livrer tout entier à l'étude (2); il eût été, dit M. Pastoret, plus digne d'un philosophe politique d'honorer le mariage par ses vertus, d'y inviter par son exemple, et de faire ainsi respecter l'association la plus utile pour les Empires (3).

---

l'on y rapporte en plusieurs endroits de Confucius, p. 180–190, jusqu'à la page 232. Ce récit paroît purgé de la plupart des faits incertains et apocryphes. Il diffère dans quelques détails de ceux que donne le P. de Mailla.

(1) Ibid. p. 22.

(2) Du Halde, Description de l'Empire de la Chine, t. I, p. 352.

(3) Zoroastre, Confucius et Mahomet, comparés, etc., p. 114.

Confucius n'avoit que vingt-un ans, quand on lui fit expédier la commission d'inspecteur général des campagnes et des troupeaux, avec plein pouvoir d'abroger et d'établir sur ces objets tels usages qu'il jugeroit à propos, pour l'avantage commun. Dans le cours des quatre années qu'il consacra à cette pénible fonction, on vit la campagne changer de face, et devenir fertile; les troupeaux mieux soignés s'accroître; les cultivateurs et les bergers, ne s'occupant que de leurs travaux respectifs, vivre entre eux dans une douce paix; l'innocence et la joie, depuis si long-temps exilées, reparoître avec éclat, et régner à leur tour.

La carrière des dignités les plus éminentes alloit s'ouvrir pour Confucius, après les quatre années de sa magistrature, quand il perdit sa mère, aux tristes restes de laquelle il rendit les plus grands honneurs. Alors, comme aujourd'hui, à la mort du père ou de la mère, tout emploi public étoit interdit aux enfans. C'étoit du moins l'usage consigné par les anciens dans le cérémonial de la nation. Confucius s'y conforma, et employa les trois années de deuil à une étude plus ap-

profondie encore des anciens livres et des lois immuables de la saine morale. La musique qu'il considéroit comme influant beaucoup sur les mœurs, selon qu'elle est plus ou moins sage et bien réglée, et le kin, instrument à cordes de soie que l'on pince, et qui est fort en usage en Chine, entroient pour beaucoup dans ses délassemens, ainsi que la poésie.

Les années de deuil étant expirées, il rentra dans le monde avec le désir le plus vif de se rendre utile. Déjà célèbre, il reçut une sorte de députation de la part du roi d'Yeu, qui lui faisoit faire, par son envoyé, diverses questions auxquelles il répondit d'une manière très-succincte; mais il se rendit à sa cour l'année d'après, et y travailla avec succès à la réformation des lois et des mœurs.

L'objet de son voyage étant rempli, il retourna dans sa patrie, vers la vingt-huitième année de son âge. Il s'absenta encore au bout de très-peu de temps, pour aller recevoir des leçons d'un fameux musicien, qui lui apprit les grands principes de son art, tels qu'il les avoit conçus pour le règlement des passions. Dans ces temps reculés, les termes

de *musicien*, de *philosophe*, et de *sage*, étoient synonymes : il n'y avoit que des hommes distingués par leur science et par leur vertu, qui se donnassent publiquement pour en exercer la fonction, et c'étoit à eux que les rois de ces contrées confioient l'éducation de la jeunesse la plus distinguée de leurs Etats. Confucius fit de tels progrès, que bientôt le maître qu'il s'étoit donné s'avoua lui-même son disciple (1).

Revenu dans le royaume de Lou, Confucius, dont la réputation alloit toujours croissant, fit de sa maison une espèce de lycée, où tout le monde étoit en droit de se rendre, et où tout le monde étoit bien reçu. On y vint bientôt en foule, les uns avec assiduité, les autres par intervalle : nul temps n'étoit réglé. Il n'y avoit non plus rien de fixe quant au choix des sujets ou des exercices dont on devoit s'occuper. Chacun lui proposoit les questions qui l'intéressoient le plus, et il y répondoit. C'est faussement, comme l'observe le P. de Mailla (2), que,

(1) Vie de Confucius, p. 23-45.

(2) Ibid. p. 47, note.

dans un mémoire intitulé : *Essai historique sur l'étude de la Philosophie chez les anciens Chinois*, on a dit que *Confucius avoit trois mille disciples qui vivoient en commun; que l'un d'eux étoit à la tête de cette société, et avoit soin de l'administration domestique*, etc.

La renommée ayant publié dans tous les royaumes qui partageoient alors la Chine, le zèle et le succès avec lesquels Confucius travailloit dans sa patrie à réformer les mœurs, et à faire revivre l'ancienne discipline, le roi de Tsi, dont les Etats confinoient à ceux de Lou, lui envoya un des grands de sa cour pour l'inviter à se rendre auprès de sa personne. Confucius partit accompagné de quelques-uns de ses disciples, et profitant dans sa route, comme il le faisoit presque toujours à l'égard de tous, des moindres circonstances qui se présentoient pour les instruire et les former à la vertu. Le roi de Tsi le reçut avec les témoignages de la considération la plus parfaite; mais il profita peu de ses instructions. Un jour cependant il fut frappé de ce que lui dit ce sage, au sujet d'un événement qui venoit de se pas-

ser à la cour de l'empereur. Le feu du ciel avoit consumé l'une des salles de ses ancêtres, et tout le monde en étoit dans la consternation. Hélas! dit Confucius, en poussant un profond soupir, je ne suis que trop fondé à croire que c'est la mémoire de Ly-ouang que le ciel a voulu flétrir pour donner une leçon utile à tous les souverains. Tant que les maîtres de la terre sont en état de faire du mal, un respect mal entendu et une crainte servile, ferment toutes les bouches sur leurs défauts; mais le ciel donne tôt ou tard des marques de son indignation contre les infracteurs de ses lois. Ly-ouang étoit un méchant prince. Le ciel a voulu faire connoître aux hommes, qu'un tel souverain n'étoit pas digne des hommages qu'on lui rendoit. N'en doutez pas, seigneur, c'est la salle destinée à honorer Ly-ouang qui a été consumée par le feu du ciel.

La conjecture de Confucius se trouva vraie; et toutefois l'impression qu'elle fit sur le monarque ne dura pas (1). Il écoutoit volontiers la doctrine du philosophe, mais

(1) Vie de Confucius, p. 56 et suiv.

sans la pratiquer ; et comme celui-ci lui en marquoit son étonnement, je suis trop vieux, lui dit ce prince, pour m'y appliquer et pour la suivre (1). Confucius ne se flattant plus de rien gagner sur son esprit, profita de la première occasion pour satisfaire le désir qu'il nourrissoit depuis long-temps de connoître par lui-même les plus précieux monumens de la capitale de l'Empire.

Sur le trône impérial étoit élevé alors le second King-ouang de la dynastie des Tchéou. Après que Confucius eut visité le Ming-tang ou *Temple de la lumière*, c'est-à-dire, ajoute le père de Mailla, *de celui qui a fait la lumière*, comme il souhaitoit de parcourir les principaux lieux où le fils du ciel, on appeloit ainsi l'empereur, pratiquoit les cérémonies, il lui fut permis d'aller voir la salle particulière dans laquelle on rendoit hommage à Heout-si, reconnu pour le chef de la race des Tchéou, et le premier de leurs ancêtres. A l'un des côtés de la salle, dans la cour qui y conduisoit, étoit une statue d'or, posée sur un piédestal. Sa

(1) Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 204.

bouche étoit fermée par trois aiguilles qui perçoient en même temps les deux lèvres, pour les tenir closes, de manière à ne pouvoir s'ouvrir pour parler. Son dos étoit couvert de caractères, qui, traduits en notre langue, énonçoient à peu près ces maximes : « Anciennement les hommes étoient très-circonspects dans leurs discours; il faut les imiter. Ne parlez pas trop; car lorsqu'on parle beaucoup, on dit presque toujours quelque chose qu'il ne faudroit pas dire.

» Ne vous chargez pas de trop d'affaires. Beaucoup d'affaires entraînent avec elles beaucoup de chagrins, ou tout au moins des soucis sans nombre. Ne vous embarrassez que de celles qui sont pour vous d'un devoir indispensable.

» Ne cherchez pas à vous procurer trop de joie ni une trop grande tranquillité; la recherche que vous en feriez est elle-même une peine et un obstacle au repos.

» Gardez-vous de rien faire dont tôt ou tard vous puissiez avoir sujet de vous repentir.

» Ne négligez pas de remédier au mal, quelque petit qu'il vous paroisse : un petit

mal négligé s'accroît peu à peu, et devient très-grand.........

» Un jeune arbre qui n'a point encore de profondes racines, peut s'arracher aisément; il faut employer la hache, si on le laisse devenir gros.

» Ne vous persuadez pas qu'un homme qui a la force en partage, puisse, sans risquer sa vie, s'exposer à tous les dangers : un fort trouve un plus fort qui le terrasse ».

Confucius, enchanté de ces maximes, crut ne pouvoir trop recommander à ceux qui étoient avec lui d'y faire la plus sérieuse attention.

Il y avoit près d'un an que notre sage étoit dans le royaume et la capitale des Tchéou, occupé à s'instruire et à consulter les personnages les plus célèbres, lorsqu'il se reprocha de n'avoir pas vu encore le fameux Lao-tsée, nommé autrement Laokium, que la renommée annonçoit partout comme un homme extraordinaire, dont la conduite et les maximes étoient d'un tout autre genre que ce que l'on avoit vu ou entendu jusqu'alors.

Ce philosophe, instituteur de la secte dite

Tao, et qui s'étoit fait un grand nombre de disciples, s'étoit retiré dans un endroit éloigné seulement de huit lys, environ une de nos lieues, de la capitale. Accoutumé à recevoir les visites des personnes de tous les rangs, il reçut celle-ci avec assez d'indifférence. Assis sur une espèce de canapé ou de lit de repos, il ne bougea pas de sa place, et Confucius lui témoignant le désir qu'il avoit d'apprendre de sa propre bouche quelle étoit la doctrine qu'il enseignoit, Lao-tsée lui répondit : « J'ai entendu parler de vous, et je » vous connois de réputation. On dit que » vous ne parlez que des anciens, et que vous » ne débitez que les maximes qu'ils ont enseignées. A quoi bon vous tant inquiéter » pour faire revivre des hommes dont il ne » reste plus sur la terre aucun vestige? Le » sage ne doit s'occuper que du temps où il » vit, et n'avoir égard qu'aux circonstances » présentes. Si le temps et les circonstances » sont favorables, il doit en profiter; si au » contraire le temps et les circonstances ne » le favorisent pas, il doit se retirer et se » tenir tranquille, sans s'embarrasser de ce » que font les autres. Celui qui possède un

» trésor, n'a garde de le faire savoir à tout » le monde ; il le conserve pour en faire usage » dans le besoin : vous en ferez de même, » si vous êtes sage. Il paroît, à en juger par » votre conduite, qu'il y a de l'ostentation » dans votre fait, et que vous êtes porté à » l'orgueil. Corrigez-vous de ce défaut ; pur- » gez aussi votre cœur de toute affection au » plaisir : cela vous sera beaucoup plus utile » que ce que vous cherchez à apprendre sur » ce qui regarde les anciens.

» Vous vouliez savoir en quoi consiste ma » doctrine ; je viens de vous en faire le pré- » cis ; profitez-en. Je n'ai rien de plus à vous » dire ».

Confucius ne s'offensa pas de la manière dure dont lui avoit parlé le vieillard. Peu touché de la critique, peu sensible aux éloges, modeste dans sa conduite comme dans ses discours, il ne méritoit pas le reproche d'orgueil que lui faisoit Lao-tsée. Quant à la doctrine égoïste et apathique de ce philosophe, il en jugea comme il devoit le faire ; mais il se borna, en sortant d'auprès de lui, à le peindre à ses disciples comme un

homme qu'il ne lui étoit pas aisé de définir (1).

Tous les désirs de Confucius étant remplis, il quitta sans regret une cour qu'il avoit assez étudiée elle-même, pour s'en former une juste idée, et qui ne lui retraçoit qu'une image défigurée de ce qu'elle avoit été sous les premiers empereurs de la dynastie des Tchéou.

A son retour dans les Etats de Tsi, le premier de ses soins fut de rendre ses respects au monarque. Lorsqu'on l'introduisit dans le palais, ce prince assistoit à un concert dans lequel on exécutoit une pièce de musique, composée du temps même de Chun, successeur immédiat du sage Yao. On l'appeloit *chao-yo*, c'est-à-dire, dans un sens un peu étendu, *musique qui dissipe les ténèbres de l'entendement, et qui affermit le cœur dans l'amour du devoir.* Elle fit sur notre sage une si vive impression, et il s'en occupa si constamment, qu'au rapport de bien des historiens, pendant l'espace de trois mois, les mets les plus exquis et les

(1) Vie de Confucius, p. 58-75.

plus délicatement apprêtés ne furent pas capables de flatter son goût, ni de réveiller son appétit. Il s'en falloit bien qu'elle fit la même impression sur le roi de Tsi, qui ne l'entendoit que comme une musique ordinaire. Les maximes de Confucius ne le touchoient elles-mêmes que très-foiblement. Il les considéroit comme de simples formules philosophiques, qu'il étoit du devoir d'un sage de prononcer; mais qu'il étoit trop difficile de réduire en pratique (1).

Notre sage ayant tout tenté, sans aucun succès, pour rétablir dans le royaume de Tsi la saine doctrine, crut devoir retourner dans celui de Lou, sa patrie. Les ministres du roi de Lou, entre les mains desquels ce prince laissoit flotter les rènes du gouvernement, convinrent entre eux de le tenir éloigné de la présence du maître, et offrirent à Confucius un mandarinat subalterne, qu'il accepta, pour ne pas laisser croire à ses disciples que son refus prenoit sa source dans l'orgueil. Comme ce mandarinat n'étoit guère qu'un simple titre qui ne gênoit en rien

(1) Vie de Confucius, p. 75-77.

sa liberté, il en profita pour travailler sur les King. Il rédigea le Che-king, le Chou-king, et n'en laissa subsister que ce qui lui parut vraiment utile.

Mais le principal objet de son étude étoit l'Y-king. Il composa en conséquence ses Commentaires sur les Koa ou lignes de Fo-hi, et sur les explications qui en avoient été données par les princes de Tchéou, Ouen-ouang et Tchéou-kang son fils. Ce fruit du travail de presque toute sa vie a été transmis à la postérité sous le nom de Chang-hia-hi-fée. Il fait un tout avec les Koa; et c'est ce tout auquel on donne le nom d'Y-king (1).

Sur ces entrefaites le roi de Lou mourut; et sous le règne de son fils, il survint dans ses Etats des troubles considérables. Confucius quitta son mandarinat, et prit le parti de voyager. Nous n'entrerons pas dans le détail de ses différentes courses, qui ne produisirent pas les fruits qu'il en attendoit, et qui se terminèrent par rentrer dans le royaume de Lou (2).

(1) Vie de Confucius, p. 78-85.

(2) Ibid. p. 86-113.

Toujours attentif à former du moins ses disciples à la vertu, il donna un jour à l'un d'entre eux, et en présence de beaucoup d'autres, ces avis, d'après lesquels nous pourrons nous former une idée de sa morale. « Faites, lui dit-il, le bien en tout temps, » en tout lieu, dans toutes les circonstances » où vous pourrez le faire; vous serez dès » lors vertueux et sage.

» Faites le bien pour lui-même, sans au- » cun motif d'intérêt propre; on vous ren- » dra la justice que vous méritez, et vous » jouirez de la réputation de vertu et de sa- » gesse, qui s'établit tout naturellement en » faveur de ceux qui se conduisent ainsi, » sans paroître l'ambitionner.

» Soyez sévère envers vous-même, quand » il s'agira de vos propres défauts; mais in- » dulgent pour les défauts des autres. Ne di- » tes jamais du mal de personne, et ne faites » point de cas du mal qu'on dira de vous. » Gardez-vous, surtout, de rechercher ou de » mépriser l'approbation des hommes; mais » recevez les louanges et les mépris avec » une égale tranquillité. Si vous ne conten- » tez

» tez pas tout le monde, personne du moins
» ne vous haïra ».

Confucius termina cette instruction par une maxime, qui, énoncée en apparence sans aucune restriction, ne peut être vraie néanmoins qu'à certains égards; s'il étoit question, par exemple, d'opposer les liens de la parenté, ceux de la chair et du sang, à la loi du devoir et au bien général.

« Considérez-vous toujours comme si vous
» n'aviez ni famille, ni parens, ni amis, et
» même comme si vous n'aviez ni chair, ni
» os, et que vous fussiez sans corps; vous
» ôterez tout lieu à la défiance et aux soup-
» çons ».

A la suite de cet entretien, Confucius dirigea ses pas avec deux ou trois de ses disciples vers un bourg près duquel on s'exerçoit à la danse. Ayant remarqué tout ce qui s'y passoit, il retourna vers ceux qu'il avoit laissés à l'écart, et leur dit en gémissant: « O que les temps sont changés! quelle énorme différence, en particulier, entre les anciennes danses, et celles auxquelles on se livre aujourd'hui! Les premières excitoient les hommes à la vertu; tout y étoit décent,

grave et majestueux. Quelques mouvemens que fissent les danseurs, de quelque côté qu'ils tournassent leurs regards, vers le ciel ou vers la terre, tous leurs gestes, toutes leurs attitudes alloient au cœur par les yeux, et y gravoient l'empreinte des sentimens honnêtes qu'on avoit dessein d'inspirer. Les danses actuelles, au contraire, ou sont de pures grimaces qui n'ont aucun objet réel, ou n'expriment que l'indécence et la lubricité. Le sage doit les voir une fois, et il suffit qu'il les ait vues cette seule fois pour pouvoir les apprécier ce qu'elles valent, et pour être en droit d'en parler avec mépris ».

C'est ainsi que chaque circonstance particulière fournissoit à Confucius un sujet d'instruction. L'une de ses maximes les plus ordinaires étoit celle-ci : « Il est du bon or- » dre, disoit-il à ses disciples, d'avoir égard » au préjugé commun ; mais il ne faut pas » s'y conformer en tout : il est des cas où » l'on peut et où l'on doit même le heurter » de front (1) ».

Lorsque Confucius instruisoit en commun

(1) Ubi supr. p. 121-123.

ceux qui venoient en grand nombre recevoir ses leçons, il leur traçoit un code de morale à la portée de tous. Il y réduisoit la pratique de la vraie sagesse, universellement adoptée dans les anciens temps, à l'observation des trois lois fondamentales de relation entre les souverains et les sujets, entre les pères et les enfans, entre l'époux et l'épouse, et à la pratique exacte des cinq vertus capitales. Ces vertus, selon la doctrine de Confucius, sont, l'humanité, c'est-à-dire, la bienveillance universelle entre tous ceux de notre espèce, sans distinction; la justice, qui rend à chacun ce qui lui est légitimement dû, sans favoriser l'un plutôt que l'autre; l'ordre, qui règne dans la société par la conformité aux cérémonies et aux usages établis, afin que ceux qui vivent ensemble, aient une même manière de vivre, et participent aux mêmes avantages comme aux mêmes incommodités; la droiture, c'est-à-dire, cette rectitude d'esprit et de cœur, qui fait qu'on cherche en tout le vrai, et qu'on le désire, sans se donner le change à soi-même, ni le donner aux autres; enfin la sincérité ou la bonne foi, c'est-à-dire, cette franchise, cette ouverture

de cœur mêlées de confiance, qui excluent toute feinte et tout déguisement, tant dans la conduite que dans le discours. Voilà, disoit Confucius, ce qui a rendu nos premiers instituteurs respectables pendant leur vie, et ce qui a immortalisé leur nom après leur mort. Prenons-les pour modèles; faisons tous nos efforts pour les imiter.

Telle est en substance, au rapport du P. de Mailla, toute la morale du philosophe chinois; et ce corps de doctrine, ajoute-t-il, renferme dans sa brièveté tout ce que l'homme, pris civilement, peut et doit pratiquer pour faire son propre bonheur, et pour concourir à celui de la société. Pour nous en mieux convaincre, le même auteur fait ici une courte exposition de la manière dont les Chinois expliquent les maximes de leur maître: maximes éternelles, disent-ils, maximes invariables, que la nature elle-même a gravées dans le cœur de tous les hommes, et qu'il ne faut que leur rappeler pour les ramener à leurs devoirs respectifs. Cette exposition succincte, que nous abrégerons encore, mérite d'autant plus de trouver place dans cet extrait, qu'elle nous épargnera de

longs détails sur la doctrine de Confucius, telle qu'elle se trouve énoncée dans les principaux ouvrages qui la renferment.

L'homme étant un être raisonnable, et fait pour vivre en société, nulle société ne peut exister pour lui sans gouvernement, nul gouvernement sans subordination, nulle subordination sans supériorité; la supériorité, antérieure à l'établissement des conditions, n'est accordée qu'à la naissance dans l'ordre de la nature ou au mérite. Ainsi le père et la mère règnent naturellement sur les enfans, les aînés sur les cadets; et dans la réunion des hommes entre eux, celui qui saura gagner ses semblables au point de s'en faire obéir, régnera sur eux, et méritera cet empire, s'il a plus d'*humanité* qu'eux. Avoir plus d'humanité que ses semblables, c'est être plus homme qu'eux; c'est mériter de leur commander. L'*humanité* (le *jin*, selon l'expression des Chinois,) est donc le fondement de tout; c'est la première, c'est la plus noble de toutes les vertus. Mais elle doit être dirigée par la *justice*, qu'ils appellent *y*; et pour qu'on puisse en faire une juste application, il faut qu'il y ait des lois établies, des usa-

ges consacrés, des cérémonies déterminées. L'observation exacte de toutes ces choses est ce qui s'appelle dans la langue chinoise *ly*, c'est-à-dire, *l'ordre*. Pour ne pas s'en écarter, et remplir exactement tous ses devoirs sans troubler l'économie de l'*ordre*, il faut la *droiture* d'esprit et de cœur (le *tché*); ce qui suppose, comme une suite naturelle, et pour compagne fidèle, la *sincérité* ou la bonne foi. Ces deux dernières vertus, qui, à bien dire, n'en forment qu'une, sont le rempart le plus assuré contre l'amour-propre, l'intérêt personnel, et cette foule d'ennemis secrets, qui tendent sans cesse à détruire toutes les autres vertus.

Ces cinq vertus, qui dérivent l'une de l'autre, se soutiennent mutuellement; elles forment une chaîne qui lie tous les hommes entre eux, qui fait leur sûreté réciproque, leur joie, leur bonheur, et qu'on ne sauroit rompre sans briser en même temps les liens de la société. Tant qu'elles seront en vigueur, tant qu'elles seront respectées, le monde sera tel qu'il doit être; les Etats seront sagement gouvernés; les rois soumis aux ordres du ciel, dont ils tiennent la place sur la

terre, auront eux-mêmes des sujets dociles, qui regarderont comme le plus cher de leurs devoirs, celui qui les oblige à leur obéir et à les aimer. Les pères remplis d'une véritable tendresse pour ceux à qui ils ont donné le jour, auront des enfans reconnoissans, respectueux, attentifs et dociles, qui profiteront des sages instructions qu'ils auront reçues, et qui, par toute leur conduite, seront une source de consolation, de plaisirs, et comme un surcroît de vie pour ceux dont ils tiennent la leur. Les chefs de famille, aidés par leurs chastes épouses, gouverneront en paix leur ménage. Sérieusement occupés de leurs devoirs réciproques, le mari et la femme n'empiéteront pas sur les droits l'un de l'autre (1):

(1) « La tendresse réciproque, la confiance mutuelle, l'honnêteté, les égards, dit ailleurs Confucius, doivent être la base de leur conduite; l'instruction et le commandement de la part de l'époux, la docilité et la complaisance de la part de l'épouse dans tout ce qui ne s'écartera pas des règles de la justice, de l'honnêteté, et de la bienséance ». *Vie de Confucius*, p. 281.

le mari, quoique maître absolu, n'exercera qu'un empire plein de douceur sur sa compagne; il donnera ses ordres, mais il se déchargera sur elle du soin de l'exécution; et la femme toujours modeste, toujours respectueuse, toujours obéissante, lors même qu'elle commandera, n'aura pas de plus douce satisfaction que celle de faire exécuter les ordres qui lui auront été donnés par son époux, et de se conduire en tout suivant les intentions et les vues de celui qu'elle représente. Dans cette vicissitude de biens et de maux, de peines et de plaisirs, ils partageront également les uns et les autres; ils s'affligeront de concert, ou se réjouiront ensemble. C'est ainsi que dans toutes les conditions et dans tous les états de la vie, il régnera une harmonie universelle, qui fera revivre les heureux temps de Yao et de Chun (1).

Les heureux effets que produisoient sur ses disciples les sages instructions de Confucius, et les services même qu'elles les mettoient en état de rendre dans les Etats voisins, ouvrirent les yeux du roi de Lou sur le mérite

(1) Vie de Confucius, p. 139-143.

d'un tel sujet, et le déterminèrent à tirer parti de ses qualités éminentes. Il le revêtit des premières charges, et tout changea de face en peu de temps. Le royaume de Lou, dit un jour le monarque à ce sage si digne de sa confiance, est dans l'état le plus florissant; mes sujets sont devenus soumis, dociles et laborieux, et c'est là votre ouvrage.

Confucius étoit le premier à donner l'exemple par son respect pour la personne de son souverain. Il ne se lassoit pas de dire « que » les légitimes souverains étoient les députés » du ciel pour le gouvernement des hommes » sur la terre; qu'ils étoient les pères et les » mères de leurs sujets; et que les sujets, par » un juste retour, devoient être, à leur égard, » comme des fils respectueux, reconnoissans, » et toujours dociles ». Honoré par son prince de la charge de sée-keou, qui le mettoit à la tête de la magistrature, tant civile que criminelle, de tout le royaume de Lou, et lui donnoit une autorité qui n'étoit subordonnée qu'à celle du roi lui-même, il en commença l'exercice par l'exécution la plus terrible, mais la plus nécessaire. L'un des principaux de la cour s'étoit rendu coupable

d'une multitude de crimes, et le peuple gémissoit sous le poids de sa tyrannie. Le nouveau ministre obtint du roi, n'ayant accepté le ministère qu'à cette condition, qu'on lui fît son procès; et sans aucun ménagement pour le rang qu'il occupoit, ce Tay-fou subit une mort honteuse. Les vices que le ministre de Lou punissoit en lui, et dont chacun, au jugement de ce sage, méritoit une punition exemplaire, étoient un cœur fourbe et une conduite artificieuse, une incorrigibilité reconnue, l'esprit de mensonge et de calomnie, la vengeance cruellement exercée, et cachée long-temps sous l'apparence de l'amitié, une complaisance naturelle dans le mal (1). Le châtiment du Tay-fou fit rentrer la plupart des grands dans leur devoir, et le peuple fut heureux.

Confucius rendit bientôt un service signalé à son souverain. Un ministre du roi de Tsi, voulant empiéter, en faveur de son maître, sur les Etats de Ting-koung, roi de Lou, tendit des piéges à ce monarque, sous pré-

(1) Vie de Confucius, p. 143-159. Hist. générale de la Chine, t. II, p. 209.

texte d'une conférence entre les deux rois pour traiter de leurs intérêts respectifs, et par une trahison insigne, fut sur le point de s'assurer de sa personne. Confucius, qui avoit tout prévu, déconcerta ses projets par sa fermeté et sa sagesse. Il sauva la liberté, la vie de son prince, et lui acquit trois villes, que depuis long-temps les rois de Tsi retenoient injustement.

Il restoit encore dans le royaume de Lou trois grands officiers de la couronne, redoutables à leur maître par une puissance usurpée, et odieux au peuple par leurs vexations. Ils s'étoient rendus comme absolus dans les villes de leur apanage, et en avoient fait des places fortes, tant par l'épaisseur et la hauteur des murailles, que par les ouvrages extérieurs qui les défendoient. Confucius ayant mis un corps de troupes suffisant sous la conduite de celui de ses disciples qui entendoit le mieux l'art militaire, les força d'abattre le superflu de leurs murailles et les tours qui les flanquoient (1).

La sage administration de Confucius, dont la vigilance s'étendoit sur tous les objets,

(1) Vie de Confucius, p. 171-192.

rendoit le royaume de Lou de jour en jour plus florissant, et faisoit déjà germer la vertu dans le cœur de ceux qui l'habitoient. Ting-koung, pénétré de reconnoissance pour tout ce qu'il lui devoit, ne croyoit pas pouvoir la lui mieux témoigner qu'en profitant de ses lumières, et en suivant les avis qu'il lui donnoit. Il s'entretenoit souvent avec lui. Dans un de ces entretiens, il lui demanda un jour pourquoi les anciens empereurs avoient établi l'usage de joindre les Ancêtres au Ciel dans les sacrifices qu'ils offroient.

« Le Ciel, lui répondit Confucius, est le principe universel, il est la source de laquelle toutes choses ont découlé. Les Ancêtres, sortis de cette source féconde, sont eux-mêmes la source des générations qui les suivent. Donner au Ciel des témoignages de sa gratitude, est le premier des devoirs de l'homme; se montrer reconnoissant envers ses Ancêtres, en est le second. Pour s'acquitter en même temps de ce double devoir, et en inculquer l'obligation aux générations futures, le saint homme Fou-hi établit des cérémonies en l'honneur du Ciel et des Ancêtres; il détermina qu'immédiatement après avoir offert

le sacrifice au Chang-ty, on rendroit hommage aux Ancêtres ; mais comme le Chang-ty et les Ancêtres ne sont pas visibles aux yeux du corps, il imagina de chercher dans le Ciel, qui se voit, des emblêmes pour les désigner et les représenter....

» Le fils du Ciel (l'empereur de la Chine), en offrant au Chang-ty, représente le corps de la nation ; il lui adresse ses prières au nom et pour les besoins de toute la nation. Les autres souverains, ne représentant, chacun, que cette portion particulière de la nation qui est confiée à leurs soins, ne prient le Chang-ty qu'au nom et pour les besoins de ceux qu'ils représentent.

» Quant aux emblêmes dont je viens de parler, le Chang-ty est représenté sous l'emblême général du ciel visible : on le représente aussi sous les emblêmes visibles du soleil, de la lune et de la terre, parce que c'est par leur moyen que les hommes jouissent des bienfaits du Chang-ty, pour l'entretien, l'utilité, et les agrémens de la vie....

» Après avoir satisfait, en quelque sorte, à leurs obligations envers lui, nos premiers pères fixèrent en l'honneur de ceux qui, de

génération en génération, leur avoient transmis la vie, des cérémonies respectueuses, pour être comme le complément du sacrifice offert au Chang-ty....

» Pour le grand sacrifice que le fils du Ciel lui offre le jour du solstice d'hiver, un jeune taureau, dont les cornes commencent seulement à pousser, qui soit sans aucun défaut extérieur, et d'une couleur tirant sur le rouge, est la seule victime qu'on doit immoler. Un bœuf, quel qu'il soit, suffit pour le sacrifice moins solennel, que, depuis les Tchéou, le fils du Ciel offre au Chang-ty dans la saison du printemps, en reconnoissance des bienfaits dont il nous comble en particulier par le moyen de la terre.

» Par tout ce que je viens de rappeler à votre majesté, elle comprend sans doute que, sous quelque dénomination que le culte soit rendu, quel qu'en soit l'objet apparent, et de quelque nature qu'en soient les cérémonies extérieures, c'est toujours au Chang-ty qu'on le rend; c'est le Chang-ty qui est l'objet direct et principal de notre vénération....

» A l'égard des Ancêtres, on a eu en

vue, dans ce genre d'hommage qui leur est adressé, de prendre à témoins ceux à qui on étoit redevable, et de la vie, et de ce que l'on étoit dans l'ordre civil, qu'on n'avoit rien changé à leurs sages institutions. Avant le sacrifice offert par le fils du Ciel, on les avertit de ce qu'on va faire; après le sacrifice, on les avertit de ce qu'on a fait.....

» Anciennement, à ce que nous apprend la tradition, lorsque le fils du Ciel devoit offrir le grand sacrifice, il se rendoit d'abord dans celui des appartemens où les Ancêtres, en commun, sont censés avoir fixé leur séjour. Il les instruisoit du motif de sa visite, et demandoit leurs ordres. De là il passoit à l'appartement particulier de celui à qui il devoit immédiatement la vie, et le prioit de vouloir bien fixer lui-même le jour et l'heure du sacrifice. Mais comme les portraits ou tablettes du père des Ancêtres du fils du Ciel, n'avoient pas de voix pour se faire entendre, on avoit imaginé de lire leur volonté, sur l'écaille d'une tortue, à laquelle on mettoit le feu. Tout cela n'étoit que pour leur témoigner la plus respectueuse déférence (1) »...

(1) Vie de Confucius, p. 202-209. L'édi-

Ce précis de la réponse faite par Confucius à son souverain, a du moins le mérite

---

teur du Kia-yu, d'où j'ai tiré, dit le P. de Mailla, tout ce qu'on vient de lire, termine ainsi la réponse de Koung-tsée (ou Confucius) : la récitation de toutes les pièces du Che-king, prises ensemble, n'équivaut pas à une seule offrande; l'offrande est bien au-dessous de l'acceptation; l'acceptation est inférieure au culte rendu sur les montagnes; tout cela réuni est fort au-dessous du sacrifice offert solennellement au Chang-ty par le fils du Ciel. Si l'on en croit le P. de Mailla, le mot *acceptation*, dans ce dernier passage, désigne une cérémonie, qui suivoit quelquefois l'offrande, et par laquelle celui qui offroit, s'assuroit en quelque sorte (mais on ne sait trop comment), que son offrande avoit été acceptée.

Le titre de Kia-yu, qu'on a donné à l'ouvrage dont parle ici le P. de Mailla, revient, comme il l'observe, p. 155, à ce que nous exprimerions par le titre d'*Entretiens familiers*. La date de ce livre, ajoute-t-il, remonte jusqu'aux Tchéou, puisque Kong-fou-kia, l'un des descendans de Koung-tsée, à la neu-

de nous donner une idée assez nette de ce que notre philosophe regardoit comme l'ancienne doctrine religieuse des Chinois, qui étoit en même temps la sienne.

Les dispositions du roi de Lou flattoient de plus en plus les espérances de Confucius sur le parfait rétablissement de l'ordre et de

---

vième génération, le préserva des flammes, sous le règne de Tsin-ché-houng-ty, en le cachant dans l'épaisseur d'une muraille, ainsi qu'il est rapporté dans les Mémoires de la maison de Koung-tsée.

Le Kia-yu, selon les lettrés, doit tenir un des premiers rangs après les King : il peut se faire, disent-ils, qu'on y ait altéré quelques circonstances, mais le fond est vrai.

En supposant, au reste, que Confucius, suivant l'usage de son temps, ayant toujours à sa suite quelques-uns de ses disciples, lors même qu'il étoit admis en la présence des souverains (ce qui toutefois ne nous paroît guère vraisemblable), c'est à l'attention qu'ils ont eue de transmettre, par écrit ou de vive voix, ce qu'ils avoient vu et entendu de la part de leur maître, qu'on est redevable de ce que l'on sait de ses entretiens et de sa vie privée.

la saine doctrine, lorsque le prince mourut, et eut pour successeur Ngai-koung, qui ne portoit pas de ce sage un jugement aussi favorable que son prédécesseur. Il lui ôta ses emplois, pour les donner à d'autres; ce qui engagea Confucius à se retirer dans le royaume d'Ouei. Ngai-koung, sur les représentations qu'on lui fit, le rappela néanmoins peu de temps après, et lui donna, à son arrivée, une longue audience. Au milieu de bien des questions puériles, il y en eut une plus digne d'attention, et à laquelle Confucius fit une réponse qui mérite d'être rapportée presque en entier. Le monarque lui demanda en quoi consistoit essentiellement la conduite qu'un philosophe devoit tenir.

« Le vrai philosophe, répondit Confucius, n'est occupé, du matin au soir, que de ce qui peut lui procurer l'acquisition de quelque vertu, ou étendre ses connoissances; non pas pour s'en parer à tout propos, mais dans le dessein d'en profiter pour lui-même, et d'en faire part, suivant les circonstances, à ceux qui voudront s'instruire auprès de lui.

» S'il sent qu'il a assez de droiture et de fermeté pour remplir de grands emplois, il

ne les refuse pas quand on les lui présente ; il les reçoit avec action de grâces, et fait tous ses efforts pour les remplir dignement. Il n'ambitionne pas les honneurs, il ne cherche point à amasser des trésors : l'acquisition de la sagesse est le seul trésor après lequel il soupire ; mériter le nom de *sage*, est le seul honneur auquel il prétend.

» Il n'emploie, pour traiter les affaires, que des hommes sincères et droits ; il ne donne sa confiance qu'à des hommes fidèles et sûrs ; il ne rampe pas devant ceux qui sont au-dessus de lui ; il ne s'enorgueillit pas devant ses inférieurs ; il respecte les premiers ; il est affable envers les autres ; il rend à tous ce qui leur est dû.

» S'il s'agit de reprendre quelqu'un de ses défauts, ou de lui reprocher ses fautes, il ne fait l'un et l'autre qu'avec une extrême réserve, et s'arrête tout court quand il voit rougir.

» Il estime les gens de lettres, mais il ne mendie pas leurs suffrages ; il ne s'abaisse ni ne s'élève devant eux ; il se contente de ne pas les offenser, et de les traiter avec honneur, quand ils viennent à lui.

» Il est au-dessus de toute crainte quand

il fait ce qui est de son devoir : une conduite irréprochable, jointe à des intentions pures et droites, lui sert de bouclier contre tous les traits qu'on pourroit lui lancer ; la justice et les lois sont les armes dont il se sert pour se défendre ou pour attaquer. L'amour qu'il porte à tous les hommes, le met en droit de n'en craindre aucun. L'exactitude scrupuleuse avec laquelle il pratique les cérémonies, obéit aux lois, et s'astreint à l'observation des usages reçus, fait sa sûreté, même parmi les tyrans (1). Quelque vaste que puisse être l'étendue de son savoir, il travaille à l'agrandir encore ; il étudie sans cesse, mais non pas jusqu'à s'épuiser. Il connoît en tous genres les bornes de la discrétion, et il ne va jamais au delà.

» Quelque ferme qu'il soit dans le bien, il veille continuellement sur lui-même, pour ne pas se négliger ; dans tout ce qui est honnête et bon, il ne voit rien de petit ; les moindres pratiques tournent chez lui au profit de la vertu.

---

(1) Il faut supposer que rien de tout cela ne blesse la justice et la vérité.

» Il est grave quand il représente, affable et bon avec tous, gai et d'humeur toujours égale avec ses amis.

» Il se plaît de préférence dans la compagnie des sages, et il ne rebute point ceux qui ne le sont pas.

» Au dedans, je veux dire dans l'enceinte de sa famille, il ne témoigne aucune prédilection, et ne donne aucun lieu de soupçonner qu'il est plus porté à favoriser l'un que l'autre; au dehors, c'est-à-dire, en public, il traite également tout le monde, chacun selon son rang. L'a-t-on grièvement offensé, ou par des paroles injurieuses, ou par des actions insultantes, il ne donne aucun signe de colère ou de haine; et son extérieur serein et tranquille est une preuve non équivoque de la tranquillité d'ame dont il jouit.

» Le vrai philosophe cherche à se rendre utile à l'Etat, n'importe de quelle manière : (pourvu qu'elle soit juste). Si par quelque action éclatante, ou par quelque ouvrage important, il mérite bien de la patrie, il ne fait point valoir ses services dans la vue d'en être récompensé. Il attend modestement et avec patience, que la libéralité du prince se déploie en sa faveur; et

s'il arrive que, dans la distribution des grâces, on l'ait oublié, il ne s'en plaint point, il n'en murmure point. Le suffrage des hommes honnêtes, l'honneur d'avoir contribué en quelque chose à l'avantage de ses compatriotes, et la satisfaction dont il jouit intérieurement d'avoir fait le bien pour le bien, sont pour lui la plus flatteuse de toutes les récompenses. Si au contraire, en vue de son mérite, on le place au faîte des honneurs, si on le comble de richesses, dans cet état d'opulence et de gloire, il n'a garde de s'enorgueillir; il ne perd rien de sa modestie ordinaire, et n'est pas moins accessible à ceux qui vont à lui pour le consulter et s'instruire, qu'il le seroit, si la fortune lui faisoit éprouver ses horreurs. Le changement de fortune, soit en bien, soit en mal, ne change rien dans ses mœurs, ni dans sa conduite; et il est le même en tout temps.

» Uniquement attentif à remplir sa tâche dans ce monde, et à la remplir de son mieux, content de la place qu'il occupe parmi ceux de son espèce, il n'ambitionne point d'être ce qu'il n'est pas; il ne porte point envie à ceux dont le mérite, la sagesse, la science et les talens, égalent ou surpassent, dans l'o-

pinion des hommes, ce qu'il possède lui-même en ce genre. Il n'a pas de mépris pour ceux qui manquent de ces qualités; il vit de bon accord avec les uns et les autres, et les respecte tous également, comme étant ses semblables dans l'ordre de la nature. Le respect et le bon accord sont la racine d'où sort la bienveillance; les manières douces, décemment complaisantes, affectueuses et toujours assorties, en sont l'accroissement; les éloges fondés sur le vrai, donnés libéralement, mais sans affectation, les services rendus à propos, et sans être sollicités, en sont la perfection et le comble. C'est de tout cela réuni que se forme sans effort cette charité universelle, qui ne fait acception de personne, et qui embrasse tout le genre humain; et c'est de cette vertu, source féconde d'où découlent toutes les autres, que le vrai philosophe cherche à se pourvoir avant tout, et préférablement à tout. C'est par elle qu'il se distingue de l'homme ordinaire; c'est elle qui dirige toute sa conduite, et qui vivifie, pour ainsi dire, toutes ses actions.

» Jugez, Seigneur, si l'on doit rechercher la conversation d'un pareil personnage pour

s'amuser ou se distraire, dans des momens que l'on regarde comme perdus ».

« Je suis pleinement satisfait, répondit Ngai-koung en baissant les yeux. S'il me survient quelque doute, je vous prierai de l'éclaircir; car je compte avoir souvent l'avantage de m'entretenir avec vous (1) ».

L'historien auteur du Kia-yu, reprend ici le P. de Mailla, qui rapporte ce trait, tel à peu près que je viens de l'ébaucher, ajoute que, depuis cette conversation, le roi n'admit jamais Koung-tsée en sa présence, qu'il

---

(1) D'après le portrait que Confucius vient de tracer du vrai philosophe, et qu'on pourroit croire avec quelque fondement avoir été un peu plus travaillé, par ceux qui en font tout l'honneur à Confucius, qu'il ne pouvoit l'être dans un rapide entretien, il faut avouer que, si nos philosophes modernes n'eussent jamais été que ce que Confucius suppose qu'ils devroient être, ce beau nom ne seroit pas tombé dans un si grand avilissement de nos jours aux yeux du vrai sage; comme ils y étoient tombés du temps de Lucien, à en juger par son dialogue des *Philosophes à l'encan.*

ne

ne lui donnât des marques de la plus profonde vénération. Il le retint à la cour; et s'il ne l'honora pas de toute sa confiance pour ce qui concernoit le gouvernement de ses Etats, ainsi que l'avoit fait son prédécesseur, il le mit du moins à la tête de ceux qui avoient inspection sur les mœurs publiques et sur le cérémonial: charge importante, qui le faisoit aller de pair avec ce qu'il y avoit de plus distingué dans le royaume, et dont il maintint de son mieux les prérogatives, pour rétablir le bon ordre et corriger les abus, pendant le cours de deux années qu'il l'occupa.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les entretiens qui suivirent celui dont nous venons de parler. Un des plus remarquables eut lieu bientôt après cette première audience. Le monarque ayant fourni à Confucius une occasion, quoique indirecte, de lui dire un mot de ses premiers devoirs, le sage le fit en ces termes: « Un grand roi doit avoir un amour tendre pour ses sujets; tâcher de leur procurer à tous une honnête abondance de tout ce qui est nécessaire à la vie; faire en sorte qu'ils soient heureux et

contens, et qu'ils se félicitent de vivre sous son règne ».

Cela n'est pas aisé, répartit le roi. Comment faudroit-il faire pour en venir à bout? car j'ai un grand désir de rendre mes sujets heureux.

« Seigneur, répondit Confucius, commencez par diminuer le nombre des impôts, et ne laissez subsister que ceux dont tout le monde voit la nécessité. Ne surchargez pas le peuple d'un travail dont il ne sauroit goûter les fruits : vos sujets auront alors de quoi vivre, et pourront même se procurer une honnête abondance de tout. Faites-les instruire exactement de leurs devoirs, et n'oubliez rien pour obtenir d'eux qu'ils les remplissent ; ils ne donneront alors dans aucun excès. N'étant coupables d'aucun excès, et n'ayant rien à se reprocher, ils seront contens, et couleront des jours heureux. Dans ce temps de bonheur, d'abondance, et de joie, pourquoi ne béniroient-ils pas celui à qui ils en sont redevables, et qui s'est fait lui-même un devoir et un plaisir de le leur procurer?

» Le grand moyen d'y parvenir, dit encore Confucius quelques instans après, c'est

de vous montrer plein de zèle pour l'observation du grand ly (1) : pratiquez avec exactitude ce qu'il prescrit, et exigez la même exactitude de vos sujets ; rien alors ne vous sera difficile. Vous commanderez, et on vous obéira ; vous indiquerez vos désirs, et tout le monde se fera un plaisir de s'y conformer..... C'est sur le grand ly que la société est fondée ; c'est par le grand ly,

(1) Le mot *ly*, comme on l'a déjà insinué, et comme l'observe en note le P. de Mailla, dans l'acceptation chinoise, fait naître l'idée de tout ce qui est conforme à la raison, au bon ordre, aux usages établis, à la bienséance, aux bonnes mœurs. Ainsi c'est agir suivant le ly, que de faire ce qu'il faut faire, et dans le temps qu'il faut le faire ; que de dire ce qu'il faut dire, de le dire à propos, et comme il faut le dire ; que de rendre d'une manière exacte et précise, à chacun ce qui lui est dû ; que de s'acquitter en un mot de tous ses devoirs envers ses supérieurs, ses égaux, ses inférieurs, et de ne manquer à rien de ce qui peut contribuer au maintien du bon ordre dans les différens états de la société civile.

qu'avec la différence qui convient, l'homme s'acquitte envers le ciel, les esprits, et les ancêtres; c'est le grand ly qui lie les hommes entre eux, en leur assignant ce qu'ils se doivent les uns aux autres. Otez le ly, tout sur la terre n'est plus que trouble et confusion. Il n'y a plus ni rois, ni grands, ni supérieurs, ni inférieurs; les pères et les enfans, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, tous iront de pair sans distinction.

» Malheureusement aujourd'hui, on a réduit le grand ly à un pur cérémonial; et l'amour-propre a étouffé dans tous les cœurs l'amour du bien commun, pour n'y laisser agir que l'intérêt personnel..... En vain on fait parler la loi. Les prisons, les supplices, les châtimens de toute espèce, sont de bien foibles liens, pour retenir dans le devoir, des hommes qui ne se conduisent pas par les principes du grand ly. La crainte des punitions ne produit en eux, le plus souvent, qu'un raffinement de perversité; ils cachent avec plus de soin leurs vices; ils couvrent leurs mauvais desseins du manteau spécieux de quelque vertu, et en imposent ainsi par

des dehors trompeurs. De tels hommes, nécessairement contraires les uns aux autres, parce que leurs intérêts se croisent et se combattent, pourroient-ils s'occuper du bien public »?

Le roi de Lou ayant paru désirer que Confucius traçât, pour ses sujets, quelques règles de conduite, qui fussent à leur égard, d'une grande utilité dans la pratique, et d'un avantage général, le philosophe assigna ces trois règles principales:

La première, *séparation totale et absolue hors l'état du mariage.*

La seconde, *union intime entre les époux.*

La troisième, *respect mutuel dans tous les états, suivant la mesure d'une juste discrétion.*

Le monarque paroissant étonné de la première règle qu'établissoit Confucius: « Oui, Seigneur, reprit-il, si les hommes veulent vivre dans l'innocence et dans la paix; s'ils veulent marcher constamment dans la route qui leur est tracée par leurs devoirs respectifs sans crainte de s'égarer, et par conséquent couler des jours heureux, ils doivent être absolument séparés de toutes les fem-

mes qui ne sont pas les leurs ; ils doivent être intimement unis à celles de qui ils attendent des descendans, qui puissent en quelque sorte les faire revivre après qu'ils ne seront plus; ils doivent se respecter mutuellement, suivant la mesure d'une juste discrétion (1).

Confucius insiste, en particulier, partout où il en trouve l'occasion, sur les devoirs auxquels les femmes sont assujetties, par la nature même, envers leur époux. Il les étend jusqu'après sa mort, quand elles ont eu le malheur de le perdre. « L'usage, dit-il, ne permet pas à la femme de passer à de secondes noces ; il lui prescrit au contraire de se renfermer dans l'enceinte de sa maison, pour n'en plus sortir le reste de ses jours (2) ». Il revient encore sur l'institution sacrée du mariage : « Celui, dit Confucius, qui, le premier, nous a donné des lois, regarda le mariage comme le fondement de sa législation ; et c'est sur ce fondement qu'il éleva le grand édifice de la société. C'est en effet du mariage que viennent le père et la mère, la

(1) Vie de Confucius, p. 209-232.
(2) Ibid. p. 281.

distinction des familles, la prééminence et la subordination dans l'ordre civil. Otez le mariage, les hommes rentreront bientôt dans l'état d'abrutissement d'où le saint homme Fou-hi les a retirés (1) ».

Nous ne citerons plus qu'un passage d'un nouvel entretien de Confucius avec le roi de Lou. Ce prince ayant souhaité d'être éclairé sur la nature de l'homme, notre philosophe lui parla d'abord de ce qui formoit en lui les élémens de la substance corporelle; mais elle ne suffit pas, ajouta-t-il, pour qu'il soit élevé *à la dignité d'homme :* « Il ne devient tel que par l'union de cette substance matérielle avec la substance intellectuelle dont le ciel le gratifie. Après avoir joui de la plénitude de la vie, il vient pour lui un moment qui est le terme de la destruction. Cette destruction, toutefois, n'est pas une destruction proprement dite; c'est une décomposition qui remet chaque substance dans son état naturel. La substance intellectuelle remonte au ciel, d'où elle étoit venue; le ki,

(1) Vie de Confucius, p. 283.

ou le souffle, se joint au fluide aérien, et les substances humides et terrestres redeviennent toute eau. L'homme, disent nos anciens sages, est un être à part, dans lequel se réunissent les qualités de tous les autres êtres. Il est doué d'intelligence, de perfectibilité, de liberté, de sociabilité. Il est capable de comprendre, de comparer et de juger, d'agir pour une fin, et de prendre les moyens nécessaires pour y parvenir. Il peut se perfectionner ou se dépraver, selon l'usage bon ou mauvais qu'il fera de sa liberté; il connoît des vertus et des vices, et sent qu'il a des devoirs à remplir envers le ciel, envers soi-même, et envers ses semblables. S'il s'acquitte de ces différens devoirs, il est vertueux, et digne de récompense; il est coupable, et mérite châtiment, s'il les néglige ».

Votre réponse, dit le roi, s'accorde parfaitement avec ce que je sens au dedans de moi-même. Je raisonne, j'agis librement, je sais que j'ai des devoirs à remplir, et qu'il ne tient qu'à moi de le faire. . . . Je vous ai entendu avec plaisir, ajouta-t-il en se retirant; je compte vous revoir bientôt, car j'ai

grand besoin d'être instruit, et je ne désire rien tant que de l'être (1).

Il y a lieu de croire que ce prince parloit sincèrement en s'exprimant ainsi; mais porté comme il l'étoit à la dissipation et aux plaisirs, il ne fallut qu'une occasion prochaine pour faire évanouir tous ses bons sentimens.

Dans le royaume de Tsi, un sujet rebelle avoit arraché la vie à son prince, et usurpé sa couronne. Confucius avoit exhorté son souverain à prendre les armes contre ce traître. Le prince de Tsi, disoit-il à Ngai-koung, étoit votre parent, votre allié; il est de votre devoir de venger sa mort, et de ne pas laisser de pareils crimes impunis. Il étoit roi, et n'eût-il auprès de vous que ce seul titre, vous êtes obligé d'employer toute votre puissance pour venger la dignité royale violée dans sa personne.

Ngai-koung avoit opposé de prétendues difficultés aux représentations du sage de la Chine. Cependant l'usurpateur du royaume de Tsi n'étoit pas tranquille sur son trône: craignant que les rois voisins ne se liguassent

(1) Vie de Confucius, p. 276-284.

contre lui, il mit tous ses soins à se les rendre favorables. Le moyen qu'il employa à l'égard du roi de Lou, dont il connoissoit le penchant naturel pour la mollesse et pour les plaisirs, n'eut malheureusement que trop de succès. Il fit chercher dans tous ses Etats des filles qui excellassent, les unes dans la musique, les autres dans la danse, et le plus grand nombre dans l'art d'embellir la scène par les grâces d'un jeu fait pour charmer et pour séduire. Il choisit, dans ces trois classes, celles qui lui parurent les plus belles et les plus propres à l'accomplissement de son projet. Elles se montoient au nombre de quatre-vingts. Il leur donna ses instructions, et leur promit des récompenses, si elles s'y conformoient exactement, quand elles seroient à la cour du roi de Lou, auquel il les destinoit, et joignit à cette brillante troupe, d'autres présens. Il nomma en même temps un ambassadeur, qu'il chargea de remettre tous ces dons à Ngai-koung, sous le prétexte plausible de renouveler les traités d'alliance qui s'étoient faits ci-devant entre les rois de Lou et de Tsi. Confucius fit en vain tous ses efforts pour dissuader son maître d'entrer en

négociation avec un usurpateur, et de recevoir son ambassade et ses présens funestes. Le roi de Lou reçut avec transport tout ce qui lui étoit offert, et oublia bientôt, dans le sein de la volupté, les leçons du sage, et le sage lui-même, qui, se regardant dès lors comme inutile, quitta le royaume de Lou pour se rendre dans celui d'Ouei. Mais avant son départ, il fit six vers qu'il désira qu'on fît lire au prince de Lou, et qui peuvent être traduits ainsi : « Les femmes qui cherchent à plaire, sont des enchanteresses dont il faut se défier; toutes les paroles qui sortent de leur bouche sont des traits qui blessent. Fermez les oreilles à leurs discours séducteurs; les douceurs qu'elles promettent ne sont qu'un venin déguisé, elles donnent la mort à qui les goûte; gardez-vous bien d'en faire le funeste essai. Leurs regards, leur contenance, toutes leurs manières sont attrayantes; ne vous y laissez pas prendre. La fuite peut seule vous mettre à couvert du danger (1) ».

(1) Ubi supr. p. 271 et suiv., 284-288. Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 209, 210.

Confucius fut reçu avec la plus grande distinction par le roi d'Ouei; il fut de plus logé et traité magnifiquement; mais le monarque ne l'admit pas dans son conseil, comme il l'en avoit d'abord flatté; et sa doctrine ne produisit pas les fruits qu'il s'en promettoit. Rien ne fut cependant capable de le porter à la rendre plus favorable aux passions.

Le prince d'Ouei étant sorti de son palais dans un char, accompagné de la princesse son épouse et d'un eunuque, rencontra Confucius, qui étoit à pied. Il fit aussitôt descendre l'eunuque, et invita Confucius à prendre sa place; Confucius monta dans le char, et s'assit avec eux. Un moment après, on arriva dans un marché, où une multitude oiseuse s'occupoit de spectacles, et où le char s'arrêta. Ah! s'écria-t-il tout à coup, je n'avois pas vu jusqu'ici qu'un homme qui aime véritablement la vertu, se plût à la compagnie de gens qui ne sont attachés qu'au plaisir. Il descendit aussitôt du char, et se retira dans la principauté de Tsao. De là il passa successivement dans d'autres Etats voisins (1).

(1) Hist. gén. de la Chine. t. II. p. 210.

Dans ses voyages, il éprouva quelques rencontres fâcheuses, occasionnées tantôt par sa laideur; car avec une taille très-haute, il s'en falloit beaucoup qu'il fût beau; tantôt par quelque ressentiment particulier qu'on nourrissoit contre lui. C'est ainsi que dans la principauté de Song, Huan-toui, président du tribunal de guerre, prévenu contre Confucius et contre sa doctrine, l'ayant trouvé à l'écart, accompagné de peu de personnes, s'avança sur lui le sabre à la main, et voulut le tuer; mais Confucius évita le coup, et se retira avec ses disciples. Comme il n'en parut point ému, ses disciples qui n'avoient pas la même fermeté que lui, le pressoient de doubler le pas. Alors Confucius leur dit: « J'ai assez de vertu pour engager le Tien à me protéger; qu'est-ce que Huan-toui peut me faire »? Mais ses disciples, peu contens de cette réponse, le laissèrent seul, et s'enfuirent (1).

Dans une autre occasion à peu près semblable, il leur tint le même discours: « Je

(1) Vie de Confucius, p. 306. Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 210, 211.

suis, leur dit-il, sous la protection du ciel; je remplis les devoirs qui me sont imposés; personne ne sauroit me nuire qu'autant que ce même ciel auquel j'obéis le leur permettra (1).

Confucius, dans ses courses, fut souvent réduit à la dernière misère. Lorsqu'il étoit dans la principauté de Tchin, il fut, pendant sept jours, sans avoir de quoi manger. La plupart de ses disciples étoient malades d'inanition. Confucius cependant n'en étoit pas plus triste; on l'entendoit jouer des instrumens, et chanter même plus qu'à l'ordinaire, ce qui excita les plaintes d'un de ses disciples, qui l'abandonna (2).

Notre sage prit enfin la résolution de se rapprocher de son pays. Il passa par la ville de Tséou, dont son père avoit été gouverneur. Les changemens en tout genre qu'il aperçut dans sa patrie, car c'est dans la ville de Tséou qu'il étoit né, lui rappelèrent l'agréable souvenir des premières années de sa vie; et la comparaison qu'il en fit avec les traverses

(1) Vie de Confucius, p. 316.

(2) Hist. gén. de la Chine, t. II, p. 212.

qu'il avoit essuyées dans l'âge mûr, le fit entrer dans une douce mélancolie, qu'il exhala dans une élégie en vers de quatre syllabes. Le commencement étoit conçu dans ces termes, selon la traduction du P. de Mailla: « La doctrine des Tchéou est, hélas! sur sa fin. Les cérémonies et la musique, si florissantes autrefois, sont aujourd'hui dans l'oubli; les lois civiles et militaires, établies par le sage Ouen-ouang, et par Ou-oung, son digne fils, sont tombées dans le mépris. O douleur! on ne fait plus cas des anciens usages; qui pourra désormais en rappeler le souvenir, et tâcher de les faire revivre? J'ai fait tout ce qui dépendoit de moi; j'ai parcouru tout l'Empire des Tchéou; j'y ai vu des abus sans nombre; et parce que je les ai fait connoître, pour obtenir qu'on les corrigeât, on a refusé mes services, et l'on m'a rebuté partout (1) ».

Le projet qu'avoit formé Confucius de mener une vie moins errante, ne fut rempli que bien du temps après. Il crut devoir céder à plusieurs invitations qu'on lui fit, en parcourant

(1) Vie de Confucius, p. 317.

encore quelques Etats, sans en retirer plus de consolation et plus de fruit. Un jour étant dans le royaume de Tchou, il lui vint un courrier de la part du roi de Ou, qui désiroit des éclaircissemens sur un fragment de métal qu'un oiseau singulier avoit laissé tomber presqu'à ses pieds. Rapportez au roi, dit Confucius, que ce fragment est une partie de la lame d'or que le grand yu portoit toujours sur lui pour l'exciter à la pratique de ses devoirs, en jetant les yeux sur les caractères qu'il y avoit fait graver. Ces caractères, dont il ne reste qu'une partie à demi-effacée par le temps, disoient : « C'est par l'ordre du ciel que je règne, et je ne règne que pour seconder le ciel, qui veut procurer aux hommes tout ce qui peut contribuer à leur bonheur. Puisque j'ai été choisi pour seconder le ciel, je dois entrer dans ses vues, et ne rien oublier de ce qui dépend de moi, pour rendre heureux les peuples qui sont confiés à mes soins. Pendant la vie, nous ne sommes qu'étrangers sur la terre ; à la mort, nous retournons d'où nous sommes venus (1) ».

(1) Ubi supr. p. 336, 337.

Confucius, avant que de jouir de quelque repos, essuya encore bien des traverses (1). Il rentra enfin dans sa patrie, après une absence de quatorze ans. Il ne trouva pas que les choses y eussent changé de face, ni qu'on fût mieux disposé pour lui à la cour, qu'on ne l'étoit avant son départ. On le laissa maître de son temps, et il profita de ce loisir pour mettre la dernière main à ses ouvrages, pour cultiver ses anciens disciples, et pour en faire de nouveaux. Le nombre de ceux qui venoient l'entendre, augmentoit de jour en jour. Il y en eut jusqu'à trois mille qui le reconnoissoient ouvertement pour leur maître. Dans ce grand nombre, il ne s'en trouvoit que soixante-douze qui fussent en état d'expliquer les rites, la musique, et les arts libéraux, indépendamment de la morale, qui étoit l'objet principal dont ils s'occupoient tous; et il y en avoit douze seulement, qui, outre les connoissances qu'ils avoient acquises par l'étude, s'appliquoient plus spécialement à acquérir la sagesse, et s'exer-

(1) Ubi supr. p. 340-363; et Hist. génér. de la Chine, t. II, p. 214 et suiv.

çoient avec plus de constance et de courage à la pratique de la vertu. Ces derniers étoient les compagnons ordinaires de leur maître, les dépositaires de ses sentimens les plus intimes, et les témoins de toutes ses actions. C'est à eux qu'il expliquoit en secret tous les points de la doctrine qu'il se croyoit chargé par le ciel de rappeler aux hommes, qui en avoient presque entièrement perdu le souvenir; et c'est eux qu'il chargea spécialement du soin de propager cette même doctrine après sa mort; encore s'en rencontra-t-il un parmi eux, qui finit ses jours d'une manière tragique, en s'étranglant de ses propres mains, pour ne pas survivre à une insulte déshonorante (1).

Il y a peut-être quelque lieu de s'étonner de l'espèce de conformité qu'on semble avoir voulu mettre ici entre Jésus-Christ et Confucius. Un grand nombre de disciples; soixante et douze, qui profitent plus particulièrement de ses instructions; parmi ceux-ci, douze seulement (2), dont il fait, en quelque

(1) Vie de Confucius, p. 363-367.

(2) Le P. Duhalde n'en compte que dix. Description de la Chine, t. I, p. 352.

manière, ses apôtres; l'un d'eux qui s'étrangle lui-même de désespoir; ces sortes de rapprochemens ont je ne sais quoi de suspect, qui pourroit décréditer ces détails, et quelques autres encore de la vie de Confucius.

Il s'y mêle aussi, de temps en temps, de petites historiettes, propres à faire valoir les connoissances, la sagacité, la prévoyance de ce philosophe, et auxquelles on peut n'ajouter foi qu'autant qu'on le voudra bien. Nous en avons supprimé la plus grande partie: dans ces dernières années de sa vie elles reparoissent encore. Ici c'est une plante peu commune sur laquelle Confucius est consulté par le roi de Tchéou, qui l'ayant vue flotter sur l'eau se l'étoit fait apporter; et notre philosophe répond à l'envoyé, que cette plante est le symbole de la vérité; et pour cette raison on l'a nommée *Qinq-ché*, comme qui diroit *vérité flottante;* celui, ajoute-t-il, qui l'a rencontrée, et qui s'en est saisi dans le dessein d'en faire usage, étant bonne à manger, peut augurer de son règne qu'il sera florissant, et peut espérer d'agrandir son royaume. Là, c'est un gros oiseau à une seule patte, qui, les ailes éten-

dues, s'avançant, sur cette unique patte, vers ceux qui le regardoient, faisoit quantité de sauts en leur présence, comme s'il avoit dessein de les amuser: le roi de Tsi, témoin de ce prodige, envoie à Confucius un député pour obtenir des éclaircissemens sur ce fait; et le sage fait dire au roi que cet oiseau, dont le nom est *chang-yang*, n'est pas inconnu, et que lui-même, étant encore très-petit, avoit vu des enfans, sautant sur un seul pied, les bras étendus, répéter cette chanson: Lorsque le ciel prépare de grandes pluies, le chang-yang paroît et danse. Dites donc au roi, ajoute Confucius, qu'il doit s'attendre à une année très-pluvieuse; et, selon l'histoire, l'événement confirma la prédiction.

Confucius avoit reçu très-fréquemment de pareilles députations de la part de divers rois de la Chine; et il avoit toujours satisfait à leurs questions avec la même érudition et le même discernement (1).

Quoique le roi de Lou, son souverain, ne

(1) Description de la Chine, t. I, p. 373-379.

l'eût pas employé, il conservoit néanmoins dans le fond de son cœur toute l'estime qu'il lui devoit. Il voulut lui en donner de nouvelles preuves, en lui ménageant une audience particulière, accompagnée de toutes les marques de considération, et de tous les honneurs qu'un sujet pouvoit recevoir de son prince. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, le roi lui ayant témoigné, comme il le faisoit en toutes rencontres, le désir qu'il avoit que ses sujets vécussent heureux sous son règne : « Procurez-leur l'abondance, lui dit Confucius, et ils seront heureux ». Cela n'est pas aisé, répliqua le roi. « Fort aisé, reprit le sage ; et voici comment. Soyez très-réservé à exiger que le peuple, et ceux de la campagne surtout, travaillent à des ouvrages qui ne sont que pour vous ou pour les vôtres. Travaillant pour eux-mêmes, ils le feront avec ardeur, dans l'espérance de jouir du fruit de leurs travaux; alors les campagnes seront cultivées, les arts seront en vigueur : première source d'abondance. Diminuez le tribut et les impôts; et si absolument il vous faut percevoir des droits, percevez-en le moins que vous pourrez, et que

ce ne soit que sur les marchandises de luxe, et non sur celles de première nécessité. Alors le commerce fleurira, et vos sujets deviendront riches : seconde source d'abondance ».....

Mais en diminuant le tribut, interrompit le roi, et en ne mettant que de légères impositions sur un petit nombre de marchandises, je m'appauvrirois infailliblement, et je serois presque réduit à rien. Comment pourrai-je alors subvenir aux besoins de l'Etat ?

« Permettez-moi, Seigneur, répondit Confucius, de vous faire observer qu'il en arriveroit précisément le contraire de ce que vous paroissez craindre. Car alors toutes les richesses de vos sujets seroient vos richesses. Un roi, dit le Ché-king, qui ne voit dans ses sujets que ses propres enfans, aura des sujets qui ne verront dans leur roi que leur propre père (1) ».

Depuis son retour dans le Lou, Confucius

(1) Description de la Chine, t. I, p. 371-373.

s'étoit constamment occupé du soin de mettre en ordre les six king. Ayant achevé ce grand ouvrage, il voulut rendre grâces au ciel de lui avoir donné une vie assez longue pour le terminer. Il rassembla ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, fit dresser un autel, et après s'être disposé à cette pieuse cérémonie par la purification et par le jeûne, il déposa les six king sur l'autel, comme une offrande entière et sans réserve du fruit de son travail; puis se mettant à deux genoux, la face tournée du côté du nord, il adora le ciel, et lui rendit ses actions de grâces avec les sentimens de la plus vive reconnoissance.

On a placé, à côté de ce fait, une gravure qui dit plus encore, selon l'explication qu'en donne le P. de Mailla. Le ciel, pour marque de son approbation, et pour montrer qu'il agrée l'offrande, fait partir du haut de l'empyrée un rayon de lumière, qui va se terminer sur l'offrande même. Confucius et ses six disciples regardent ce prodige avec une respectueuse admiration.

Au reste, le P. de Mailla nous avertit, avec beaucoup de sagesse, dans plusieurs en-

droits, qu'il ne se rend pas garant de tous les faits qu'il rapporte (1).

Confucius ne pensant presque plus qu'à se délasser de ses travaux, voulut jouir du spectacle d'une fête champêtre, qu'on célébroit en l'honneur des Tcha, et ayant invité un de ses disciples à l'accompagner, il lui expliqua ainsi l'objet de cette fête: Les Tcha sont les esprits qui peuvent être utiles ou nuisibles aux biens de la terre. Ils sont au nombre de huit. L'un préside aux vents, l'autre au tonnerre, le troisième à la pluie, le quatrième à la grêle, le cinquième aux nuages, le sixième aux insectes, le septième à la gelée, et le huitième aux frimas. Le culte qu'on leur rendoit étoit de très-ancienne date, et énoncé dans le Ché-king, un des livres sacrés de la nation. Notre sage témoigna sa joie, en voyant les bonnes gens de la campagne, divisés par bandes, se livrer à tous les amusemens qui pouvoient leur faire oublier, quelques momens, leur misère (2).

Après ce délassement, il lui vint dans

(1) Ubi supr. p. 379 et 445.
(2) Ibid. p. 383 et suiv.

l'idée

l'idée de faire un dernier effort auprès du roi de Lou, pour l'engager à punir l'usurpateur du royaume de Tsi. Il se revêtit de ses plus beaux habits, se parfuma la barbe et les cheveux, et paré dans toute sa personne, se rendit à la cour. Admis à l'audience de son souverain, il lui rappela tout ce qu'il lui avoit déjà dit sur la grande affaire qui l'amenoit en sa présence, et le conjura par les noms sacrés de la justice et du bon ordre, de s'armer, d'armer, s'il le falloit, tous ses sujets, pour aller exterminer un scélérat, qui ne méritoit pas de vivre. Le roi le renvoya, comme il l'avoit fait auparavant, à ses ministres; et notre sage n'en pouvant rien attendre, crut devoir terminer, par cette action d'éclat, sa vie publique, pour se renfermer dans l'enceinte de sa maison, d'où il ne sortit plus que très-rarement pour se montrer au dehors (1). Il commençoit à sen-

(1) Ubi supr. p. 385-388. Histoire de la Chine, t. II, p. 222.

Selon cette grande Histoire, le traître, qui avoit fait mourir le roi de Tsi, son souverain, n'ayant osé s'emparer de sa couronne, avoit

tir tout le poids de l'âge et des infirmités qu'il entraîne. Il eut même une maladie assez grave, dont il guérit cependant; mais sa convalescence fut longue, et il ne fit plus que languir le reste de ses jours. Se sentant affoiblir de plus en plus, il voulut avoir un entretien particulier avec l'un de ses plus chers disciples, et lui dit : « Mon cher Tsée-koung, je me sens dépérir à vue d'œil; les forces m'abandonnent, et ma santé chancelante ne se rétablira peut-être jamais ». Un torrent de larmes et des sanglots réitérés lui coupèrent la parole. Après quelques momens, il continua ainsi : « O mon cher Tsée-koung! la montagne de Tay-chan s'écroule; je n'ai plus à lever la tête pour la contempler. Les poutres qui soutiennent le bâtiment sont plus qu'à demi-pourries; je n'ai plus où me retirer. L'herbe est entièrement desséchée; je n'ai plus où m'asseoir pour me reposer. La saine doctrine avoit disparu; elle étoit totalement oubliée; j'ai tâché de la rappeler et de rétablir son empire; je n'ai

---

remis sur le trône un prince de la famille royale.

pu y réussir. Se trouvera-t-il quelqu'un après moi, qui veuille prendre sur soi cette pénible tâche »?

En disant ces mots, il regarda fixement Tsée-koung, comme pour l'inviter à s'en charger. Celui-ci fit tous ses efforts pour le consoler, en lui insinuant que lui et ses autres disciples n'oublieroient rien pour se conformer à ses désirs. Cette conversation sembloit lui avoir rendu une partie de ses forces: mais un événement singulier renouvela bientôt sa tristesse, et le fit retomber dans son état de langueur (1).

Le roi étant allé à la chasse, ceux de sa suite rencontrèrent un quadrupède extraordinaire, qui mourut aussitôt qu'ils l'eurent forcé. Il avoit des cornes de chair; ses barbes, ainsi que les écailles qui couvroient son corps, étoient comme celles du dragon; et ses pieds ressembloient à ceux du cerf. Il fut regardé comme un monstre, et on le jeta à la voirie; mais ni les loups, ni les chiens, ni les corbeaux, ni les autres animaux carnassiers, n'osèrent y toucher. Il resta plusieurs

(1) Vie de Confucius, p. 389 et suiv.

jours en spectacle. Confucius alla le voir avec ses disciples, et s'écria transporté hors de lui-même : « Ce n'est pas là un monstre ; c'est l'animal symbole de la charité et de la saine doctrine, c'est une lin (on appeloit ainsi la femelle du ki-lin) ; mais la voilà maintenant exposée aux regards de la multitude ; mais, hélas ! elle est en état de mort. O ciel ! en sera-t-il ainsi de la charité et de la saine doctrine » ? Les sanglots et les larmes l'empêchèrent d'en dire davantage. Il avoit les yeux tournés vers le ciel, et demeura quelque temps immobile : peut-être même seroit-il tombé en foiblesse, si les deux disciples qui étoient le plus près de lui ne l'eussent soutenu (1).

---

(1) Vie de Confucius, p. 391, 392 ; et l'Histoire générale de la Chine, t. II, p. 220, 221, où ce fait est rapporté d'une manière un peu différente. Il y est question, non d'une lin, mais d'un ki-lin, pris à la chasse, et plein de vie. Confucius eut la curiosité de le voir. Dès qu'il l'eut aperçu, se couvrant le visage de la manche de son habit, il se mit à pleurer amèrement, en s'écriant : *Ma doctrine*

Le ki-lin vivant, dit l'historien de la Vie de Confucius, avoit annoncé la naissance de Koung-tsée; le ki-lin, privé de la vie, annonçoit infailliblement sa mort. Persuadé que l'événement ne tarderoit pas à suivre l'annonce, il s'y disposa; mais en s'y préparant, il ne perdit pas de vue ce qui avoit fait l'objet des travaux de toute sa vie; c'est-à-dire, le rétablissement de l'ancienne doctrine, et eut encore le temps de relire tous ses écrits, et d'y mettre la dernière main. Enfin après avoir poussé sa carrière jusqu'à la soixante-treizième année de son âge, il tomba dans une léthargie dont il ne fut pas possible de le tirer, et mourut au

---

est épuisée, ma doctrine est épuisée. Un de ses disciples l'interrogeant sur la cause de ses pleurs; « Le ki-lin, lui répondit-il, est un animal qui ne paroît que lorsqu'un prince éclairé occupe le trône. Maintenant que tout l'Empire est dans le trouble et dans la confusion, et qu'aucun prince ne veut embrasser la saine doctrine, cet animal devoit-il venir? voilà ce qui me perce le cœur ».

bout de sept jours, l'an 479 avant Jésus-Christ (1).

Son petit-fils Tsée-sée, le seul de son sang qu'il laissoit après lui, étant trop jeune encore pour pouvoir présider à ses funérailles et au cérémonial qui devoit s'y observer, deux de ses disciples s'en chargèrent. Ayant reçu les derniers soupirs de leur maître, ils lui fermèrent les yeux, mirent dans sa bouche trois pincées de riz, et l'habillèrent de manière qu'on pût y reconnoître quelque chose de l'habillement des trois dynasties, Hia, Chang, et Tchéou. On y joignit les ornemens distinctifs des dignités dont il avoit été honoré, et l'on enferma son corps dans un double cercueil. On peignit, sur l'extérieur, différentes figures, qui étoient autant d'emblèmes des vertus qui l'avoient caractérisé. Le double cercueil fut placé dans un catafalque, construit suivant le rite des Tchéou, qui occupoient alors le trône impérial. Ce corps fut enfin déposé dans un terrain que l'on acheta exprès, au

(1) Vie de Confucius, p. 392 et suiv. Hist. génér. de la Chine, t. II, p. 221.

nord, et à quelque distance de la ville. A l'une des extrémités du terrain, on éleva trois monticules, en forme de dôme, dont celui du milieu, plus élevé que les autres, devoit servir de signal au tombeau; et Tsée-koung y planta, de sa propre main, l'arbre kiai, qui, n'étant plus aujourd'hui qu'un tronc aride, subsiste néanmoins après tant de siècles, et est un objet de vénération pour les Chinois. Ceux de ses disciples qui demeuroient à peu de distance, formèrent le convoi funèbre, en se joignant aux parens de l'illustre mort. Ils convinrent, avant que de se séparer, qu'ils porteroient le deuil de leur commun maître pendant trois ans, ainsi qu'ils le feroient pour un père. Une centaine d'entre eux se réunirent avec leurs familles autour du lieu où étoit enseveli Confucius; ils se déclarèrent les vassaux du fils de Confucius, et formèrent un village, qui, par la suite, devint une ville du troisième ordre, toute peuplée de leurs descendans. Non loin du tombeau, le roi Ngai-koung, déplorant la perte qu'il avoit faite d'un sage, dont il sentoit trop tard tout le prix, fit construire une de ces salles qu'on appelle *miao*, et qui

sont destinées à honorer les ancêtres; « afin, dit-il, que tous les amateurs de la sagesse, présens et à venir, puissent s'y rendre en temps réglé, pour faire les cérémonies respectueuses à celui qui leur a frayé la route qu'ils suivent, et sur les exemples duquel ils doivent se former ». On plaça dans ce miao le portrait de Confucius; on y déposa ses ouvrages, ses habits de cérémonie, ses instrumens de musique, le char dans lequel il voyageoit, et quelques-uns des meubles qui lui avoient appartenu. Tout étant préparé, le roi se transporta dans ce miao, et y fit, en personne, toutes les cérémonies qu'on a imitées depuis; c'est-à-dire, qu'il le reconnut solemnellement pour son maître, et qu'il lui rendit en cette qualité les mêmes hommages que s'il eût été vivant et qu'il l'instruisît encore dans la morale, dans les sciences, et dans le gouvernement. A son exemple, les disciples de Confucius, qui étoient à portée du miao, y renouvelèrent ce qu'ils avoient déjà fait auparavant, et déterminèrent entre eux, qu'au moins une fois chaque année, ils viendroient s'acquitter de ces mêmes devoirs; ce qu'ils pratiquèrent

avec une exactitude qui a servi de modèle à tous les gens de lettres qui sont venus après. Mais pour que ceux des lettrés, qui sont répandus dans les diverses provinces de l'Empire, ne fussent pas dans le cas de se déplacer, on a élevé dans chaque ville un miao, où ils vont faire les mêmes cérémonies qu'ils feroient dans celui que Ngai-koung avoit fait construire, s'il leur étoit facile de s'y rendre.

Vers l'an 203 avant J. C., Kao-hoang-ty, ayant réuni tout l'Empire sous sa domination, rendit ce miao plus vaste et plus superbe encore. Tout ce qu'on devoit faire par ses ordres pour le réédifier sur un nouveau plan, l'étendre, et lui donner plus de magnificence, étant achevé, il se transporta sur les lieux, pour y faire les cérémonies dans tout l'appareil de la dignité suprême.

Il n'en fallut pas davantage pour que les magistrats et les gens de lettres le reconnussent généralement pour leur maître, et se fissent un point d'honneur de lui témoigner publiquement le respect que des disciples reconnoissans doivent à ceux qui les ont instruits. Ce qu'ils ne firent d'abord que de plein

gré, devint, dans la suite, une loi; et il fut réglé qu'aucun lettré ne seroit admis aux grades de la littérature, qu'aucun mandarin, préposé pour l'administration de la justice et pour gouverner le peuple, n'entreroit en service de sa charge, qu'après avoir fait solennellement les cérémonies respectueuses dans quelqu'un des miao, que, pour cette raison, on a érigés dans chaque ville. Ces sortes de miao ne sont pas seulement en l'honneur de Confucius; on y honore encore les principaux de ses disciples, et ceux qui, par leur science et leurs vertus, ont mérité de lui être associés. Les empereurs eux-mêmes ne se dispensent pas des cérémonies établies pour honorer la mémoire de Koung-tsée. Ils vont, en tant que représentant la nation, rendre hommage à celui que la nation a reconnu solennellement pour maître; et c'est le fondateur de la dynastie des Han, qui, le premier, en a donné l'exemple (1).

Nous avons fait connoître la doctrine de Confucius par ses entretiens, mieux que nous

---

(1) Vie de Confucius, p. 393-401.

n'eussions pu le faire par un long extrait de ses écrits et de ceux de ses disciples. Il travailla toute sa vie sur les King, les plus anciens livres de la nation; il rédigea en particulier le Chou-king; il purgea le Chi-king, recueil de poésies composé sous le règne de la troisième race, de bien des pièces indécentes ou apocryphes qu'on y avoit insérées; il fit des gloses sur le Li-ki, espèce de mémorial des lois, des cérémonies, et des devoirs de la vie civile; il donna une explication des koua, ou lignes énigmatiques de l'empereur Fou-hi; il composa enfin les Annales du royaume de Lou, intitulées, *Tchuntsieou* (1).

On lui attribue encore assez généralement le livre de la *Piété filiale*; quoique plusieurs lettrés refusent même d'admettre que ce livre ait été écrit d'après ses enseignemens. D'autres au contraire ont prétendu reconnoître sa sagesse et son génie, aux grands éloges

(1) Mémoires concernant l'Histoire, les Sciences, les Arts des Chinois, t. III, p. 42, 43; et voyez le t. II de la Description de la Chine, par le P. Duhalde, pag 285 et suiv.

qu'il donnoit à cette piété filiale, qu'il appeloit *la plus excellente* des vertus, *le premier lien de la société, le point d'appui de l'autorité.* Aussi en faisoit-il la base du bonheur des familles, et du bon gouvernement des Etats : il vouloit, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'un prince regardât ses sujets comme ses enfans, et que les sujets regardassent leur souverain comme leur père.

Il y a quatre autres livres qu'on nomme les *Quatre Livres par excellence*, et qui sont censés renfermer la doctrine de Confucius. Ces livres sont le Ta-hio ou la grande science, le Tchong-yong ou juste milieu, le Lun-yu, et Mong-tsée (1). Le Ta-hio fut composé sur les maximes de Confucius, par son petit-fils Tsée-sée; et sur les mêmes maximes, Tseng-tsée, l'un de ses disciples, composa le Tchong-yong (2).

Le Lun-yu, ou livre des sentences, est un recueil fait par les disciples du sage de la Chine, de discours sentencieux et mo-

(1) Tom. I des Mémoires, p. 50.

(2) Ibid. t. III, p. 42.

raux (1) ; et Mong-tsée est un ouvrage qui a pour auteur le célèbre Mong, que l'on croit disciple de Tsée-sée (2).

Selon la traduction du P. de Mailla, qui semble avouer qu'il s'est moins attaché aux mots et aux caractères du texte pris en lui seul qu'au sens de Confucius, sur lequel même il tâche d'écarter le reproche qu'on pourroit lui faire d'avoir ajouté un peu du sien, le Ta-hio ou la grande science commence ainsi :

« La vraie sagesse consiste à éclairer son esprit et à purifier son cœur, à aimer les hommes et à leur faire aimer la vertu, à franchir tout obstacle pour s'unir au souverain bien, et à ne s'attacher qu'à lui seul (3) ».

C'est assez de ce peu de mots pour nous donner une grande idée du Ta-hio, dont

(1) Description de la Chine, par le père Duhalde, t. II, p. 329.

(2) Ibid. p. 334 ; et Mémoires, t. III, p. 47.

(3) Mémoires, etc. t. I, p. 436.

nous croyons devoir citer encore quelques fragmens.

« Ne vous en imposez pas à vous-mêmes ; haïssez le mal autant qu'il est odieux et difforme : aimez le bien autant qu'il est aimable et plein de charmes ; c'est-à-dire, de toute l'étendue de votre ame : et une paix délicieuse vous fera jouir de vous-même avec volupté.

» Le sage a toujours les yeux ouverts sur sa conscience, et est partout docile à sa voix : l'insensé se souille de crimes, lorsqu'il est sans témoins (1), et se porte sans pudeur,

---

(1) Confucius et ses disciples, dit en note le P. de Mailla, font souvent contraster dans leurs maximes, le sage et l'insensé. En voici quelques exemples pris au hasard : « Le sage est toujours sur le rivage ; et l'insensé au milieu des flots.... L'insensé se plaint de ne pas être connu des hommes ; le sage de ne pas les connoître.... Le sage fait entrer tous les hommes dans son cœur ; l'insensé en chasse ceux qui y sont.... Le sage est grand dans les plus petites choses ; l'insensé est petit dans les plus grandes ;.... L'insensé est un enfant

aux plus honteux excès. Voit-il un sage qui l'approche, la frayeur le gagne; il se hâte de cacher sa turpitude, et se pare d'un faux extérieur d'innocence. Vain artifice! les yeux les moins perçans pénètrent jusqu'aux derniers replis du cœur d'un hypocrite; l'ame n'a point de secret que la conduite ne révèle ».....

« Ce n'est que par la droiture du cœur qu'on se corrige de ses défauts, et qu'on acquiert des vertus. Mais cette droiture, si précieuse et si essentielle, ne peut résister au choc impétueux des passions (lorsqu'on n'est pas en garde contre elles). Les éclats fougueux de la colère la renversent; les frissons glaçans de la crainte la font plier; les tressaillemens subits de la joie l'ébranlent, et la pâle tristesse la met comme à flot dans ses larmes. Comment le cœur pourroit-il la sauver d'une tempête, où lui-même n'échappe

---

par ses finesses; le sage par sa candeur.... L'insensé n'est occupé que de sa fortune et de ses plaisirs; le sage ne pense qu'à fuir le mensonge, et à trouver la vertu. T. I des Mémoires, p. 444.

pas au naufrage?.... On voit alors, sans voir ; on entend, sans entendre. Les plus doux alimens perdent leur saveur et leur goût. O ivresse des passions! ô affreuse tyrannie!.... qui prouvent que, sans la droiture du cœur, on ne peut pas même s'assurer la pratique extérieure de la vertu »....

« C'est en vain qu'on espère de mettre le bon ordre dans sa maison, si on n'a pas eu soin d'abord de régler sa conduite. Comment, en effet, exiger des autres, ce qu'on ne peut obtenir de soi ? comment même le demander ? on suit, comme nécessairement, la pente oblique de ses défauts. On se livre, et on s'oublie ; on se commet, et l'on s'expose ; on va trop loin, et on recule ; on s'aveugle, et l'on se hasarde ; on se rapetisse, et on s'avilit. Cela doit être : le cœur mène où il va ».

L'ouvrage, d'où nous venons d'extraire ces fragmens, et qu'on peut lire tout entier dans le P. de Mailla (1), est appelé *La grande Science*, parce qu'il est fait principalement pour les princes et pour les grands,

(1) T. I des Mémoires, p. 436 et suiv.

qui doivent apprendre à bien gouverner les peuples. C'est pour les princes qu'il est dit dans le Ta-hio, « Si un monarque n'a pas le courage d'appeler, de loin, le mérite aux honneurs, s'il lui alonge le chemin et y fait naître des épines, s'il laisse sa confiance à des hommes dont il connoît la méchanceté, ou ne la leur retire que par secousses et comme en détail, il frappe sur lui-même, et ouvre la porte aux plus grands malheurs ».

C'est pour eux qu'on y dit encore, et ceci est une maxime de Confucius : « La bienfaisance d'un prince n'éclate pas moins dans les rigueurs qu'il exerce, que dans les plus grands témoignages de sa bonté..... La justice est le plus riche et le plus inépuisable trésor de l'Etat. C'est ce trésor inestimable qu'un prince doit augmenter sans cesse. Il ne sera jamais vraiment riche que par lui. La splendeur de l'Etat est le fruit de la sagesse et de la vertu du prince. Qui ose penser que cette splendeur est le produit de ses richesses, est une ame basse et sans entrailles ! Malheur au prince, s'il écoute le ministre qui le lui dit, et s'il lui laisse son autorité entre

les mains..... Les profits de l'épargne ne sont pas ceux de l'Etat. Un royaume n'est riche que par la justice et la vertu (1).......

---

(1) « Vous me demandez, disoit un grand ministre à des ambassadeurs, ce qu'il y a de plus précieux et de plus estimé dans le royaume de Tsou; nos mœurs vous le disent; c'est la vertu ».

« La vertu est la racine de tout bien : la cultiver est le premier devoir et la plus grande affaire de toute la vie. Si on la néglige, les désordres du cœur passent dans la conduite, et l'on ne bâtit que des ruines. Nulle différence, à cet égard, entre un empereur et le moindre de ses sujets ».

Je ne puis omettre, dans cet extrait, deux maximes que cite le P. de Mailla, et qu'il attribue aux lettrés de la Chine. « Nos lettrés disent : *La décence est le teint naturel de la vertu, et le fard des vices. — La gravité n'est que l'écorce de la sagesse; mais elle la conserve.*

Les anciens Chinois, qui aimoient la vertu, en écrivoient des leçons sur tout ce qui les environnoit. Le commentaire, intitulé : *La doctrine des Sée-chou, prouvée par l'his-*

» Ce n'est point, disoit Mou-kong, la supériorité de génie que je cherche dans un ministre, pour lui donner ma confiance; mais un esprit vrai, un cœur droit, une ame grande et magnanime, qui lui fasse chérir et estimer le mérite, sans aucun retour de jalousie; produire et protéger les talens, sans aucune petitesse de prédilection; honorer et encourager la vertu avec cette tendre complaisance et ce vif intérêt que nous prenons à ce qui nous est personnel. Que je serois tranquille avec un tel ministre!..... mais si mon choix venoit à tomber sur un homme plein de lui-même, qui craigne, écarte, me cache ou opprime tous ceux dont la capa-

---

toire, en cite plusieurs qui passent pour être de la plus haute antiquité. Nous n'en copierons, dit le P. de Mailla, que deux ou trois. Sur une natte pour se reposer: *Endormez-vous dans les bras de la sagesse, si vous ne voulez pas vous réveiller dans ceux du repentir.*—Sur le bord d'un étang: *Plus l'eau en est pure et tranquille, mieux elle représente le ciel.* — Sur un arc: *La force suffit pour le bander; mais c'est l'exercice qui la donne.*

cité, le savoir, le zèle, les services et la probité alarmeroient son orgueil et sa jalousie; quelque supériorité de génie et de talent qu'il eût, que deviendroient mes descendans et mon peuple? mon royaume tout entier ne seroit-il pas exposé aux plus grands malheurs » ?

Le Tchong-yong, ou juste milieu, a, sous un autre titre, à peu près le même objet que le Ta-hio, celui d'instruire les princes et les grands dans l'art de gouverner. Mais la plupart des maximes qu'il renferme conviennent aussi à chaque homme en particulier, et sont propres à former en lui le vrai sage, en l'invitant, en l'aidant même à s'éclairer et à se perfectionner.

« Le Tien, dit Tseng-tsée, a gravé sa loi dans nos cœurs; la nature nous la révèle; les règles des mœurs sont fondées sur ses enseignemens; la sagesse consiste à les connoître, la vertu à les suivre.

» Règles des mœurs, règles immuables : elles ne seroient plus elles-mêmes, si elles pouvoient changer. Aussi n'est-ce point ce qui tombe sous les sens, qui attire l'attention du sage, et qui cause ses craintes. Que de

choses son œil n'a jamais vues, ni son oreille entendues! elles n'en sont que plus sublimes : c'est dans le sanctuaire de la conscience qu'il les étudie.

» Tandis que les passions, assoupies et tranquilles, courbent la tête sous le sceptre de la raison, toute l'ame est dans un calme profond; et ce calme se nomme *Juste milieu*...... Confucius l'a dit : *le sage tient un juste milieu en toutes choses ; l'insensé s'en éloigne*..... *O qu'il est grand et relevé, ce juste milieu*, a-t-il dit encore; *mais qu'il en est peu qui puissent s'y tenir longtemps !* Je m'en suis demandé la raison; et j'ai trouvé que les philosophes vont au delà, et que les simples n'y arrivent pas : les premiers, parce qu'ils mettent leur sagesse à voir plus loin; les derniers, parce qu'ils n'ont pas le courage d'en approcher ».

On trouve dans toute la suite de ce petit traité (1), comme dans le précédent, de

(1) On peut le lire tout entier dans la traduction du P. de Mailla, à la suite de celle du Ta-hio, t. I des Mémoires concernant l'Histoire, les Sciences, etc., des Chinois, par les missionnaires de Pékin, p. 459.

très-belles maximes de sagesse ; mais rien qui donne une idée exacte, et des règles précises sur tout ce qui constitue essentiellement ce juste milieu dont parle Confucius, et dont parle d'après lui Tseng-tsée.

Voici quelques autres endroits assez remarquables, que nous croyons devoir citer. Quelques-uns le sont surtout, par les objets auxquels ils ont rapport; et ils serviront à nous faire connoître de plus en plus la doctrine des anciens Chinois.

« *Les plaisirs du sage*, dit Confucius, *sont de donner l'essor à son ame, de s'élever jusqu'à la sphère des esprits, et de contempler la sublimité de leurs opérations.* Ils sont invisibles, et il les voit; ils ne parlent pas, et il les entend. Les liens qui l'unissent à eux n'ont rien de terrestre : rien de terrestre aussi ne peut les rompre : union céleste, qui épure les lumières de l'esprit, embellit l'innocence du cœur, tient le corps dans une posture d'adoration, et vivifie le pompeux cérémonial des sacrifices au Chang-ti! O chœurs innombrables d'esprits! vous êtes sans cesse au pied de son trône éternel; et votre bienfaisance vous en fait sans cesse descen-

dre par la protection puissante dont vous nous environnez (1). Cependant, le *juste lui-même*, dit l'Ode, *ignore, comme les autres, quand vous daignerez le secourir; combien peu donc doit s'y attendre celui qui vous néglige!* Mais aussi avec quel éclat ne paroissent pas vos bienfaits, tout spirituels et invisibles qu'ils sont »!.....

« O que les voies du Saint sont sublimes (2)! Sa vertu embrassera l'Univers, vivi-

---

(1) Il ne faut qu'ouvrir le Chou-king, dit en note le P. de Mailla, pour voir qu'on a cru de toute antiquité, qu'il y avoit de bons et de mauvais esprits : p. 468 du t. I des Mémoires, etc.

(2) Sur ce passage et les suivans, nous transcrirons ici la note du père de Mailla (p. 487 du t. I des Mémoires), conçue en ces termes : « Tout ce morceau, et ce qui suit, nous paroît se rapporter au Saint des saints, attendu et désiré depuis le commencement du monde. Qu'on ne s'imagine pas au delà des mers, que ce soit là une de ces conjectures précipitées, que l'amour national fait hasarder. Si c'étoit le lieu de traiter ici cette grande question, nous fournirions des

ſiera tout, animera tout, et l'élevera jusqu'au Tien ; quelle vaste carrière va s'ouvrir

---

preuves de notre sentiment aussi décisives, aussi nettes, et aussi concluantes qu'on peut le désirer en pareille matière. Mais ce n'est pas dans une note qu'on peut articuler ce qu'on trouve là-dessus dans nos anciens caractères, dans nos King, et dans les traditions de l'antiquité, qui sont éparses çà et là dans les anciens livres..... Nous nous bornerons à demander à ceux qui seroient les plus opiniâtres à en douter, comment le Tchong-yong peut prendre son essor si haut, s'il n'a pas la tradition pour guide.... Que ceux qui lisent nos livres, examinent ce que nos lettrés de toutes les dynasties ont écrit sur le Saint ; et tous les préjugés de l'Europe se missent-ils entre eux et certains textes, ils seront forcés d'avouer qu'ils en disent des choses qui ne conviennent qu'à un Homme-Dieu, roi, sauveur, et docteur des hommes. Les noms seuls d'*homme céleste*, de *fils du Tien*, d'*homme parfait*, de *saint par excellence*, de *premier né*, de *maître des sages*, de *roi des esprits célestes*, etc., qu'ils lui donnent, prouvent qu'ils ne parlent pas d'un pur homme ».

pour

pour nous ! que de lois et d'obligations nouvelles ! que d'augustes cérémonies et de solennités ! mais comment les garder, s'il n'en donnoit d'abord l'exemple ? Sa venue seule peut en préparer, en faciliter l'accomplissement. De là ce mot de tous les siècles : les sentiers de la perfection ne seront fréquentés que lorsque le Saint par excellence les aura consacrés par la trace de ses pas »......

« Si un prince.... se décide d'après les maximes infaillibles de la religion, et se fonde sur l'espérance de la venue du Saint, attendu depuis tant de siècles, personne n'hésitera à se soumettre.

» O que c'est bien connoître le Tien et les hommes, que de s'appuyer de la religion et de l'attente du Saint, pour persuader tous les esprits !

» Il est réservé au Saint par excellence, au Saint de tous les siècles et de tous les peuples, de réunir tous les rayons de sa sagesse, et d'atteindre la perfection de toutes les vertus.... Les peuples se prosterneront devant lui, d'aussi loin qu'ils le verront... L'Univers retentira du bruit de son nom, et

sera rempli de sa gloire ; la Chine en verra les rayons venir jusqu'à elle ; ils pénétreront chez les nations les plus barbares, et parviendront jusqu'aux déserts inaccessibles, ou trop éloignés pour les vaisseaux. Sous l'un ou l'autre hémisphère, en deçà et au delà des mers, aucun climat, aucune région, aucun pays éclairé par les astres ou mouillé par la rosée, et habité par les hommes, où son nom ne soit béni et révéré. Aussi est-il dit : *le Tien l'associa à sa gloire.*

» O Saint par excellence ! ô homme parfait ! vous seul pouvez comprendre le secret éternel des conduites de la Providence, et nous raconter les mystères de ses voies ; vous seul pouvez discerner le but sacré de ses œuvres, et nous faire remplir ses desseins ; vous seul, enfin, pouvez connoître les tendres soins de sa bonté, et nous apprendre à mettre en elle tout notre appui. O bienfaisance, ô charité du Saint ! que vous êtes pures et aimables ! que vous êtes inépuisables et divines ! vous êtes un abîme intarissable de merveilles, et les cieux sont moins élevés que vous. Mais qui pourra se faire de vous une juste idée, s'il n'est envi-

ronné de toutes les splendeurs de la sagesse, orné de toutes les vertus, et admis aux secrets ineffables de la Divinité (1) »!

Ce n'est plus, en parlant du Saint par excellence, comme dans les passages que nous venons de rapporter, mais seulement en parlant du vrai juste, du vrai sage, que Tseng-tsée dit ailleurs, dans le juste milieu : « Il n'appartient qu'au Saint de fuir le monde et de rester dans l'obscurité, sans s'apercevoir qu'il n'est ni vu, ni remarqué ».

« Cultiver la vertu, fait dire Tseng-tsée à Confucius, lorsqu'elle est en honneur, sans jamais s'enorgueillir; braver la dérision publique pour conserver son innocence, et mourir plutôt que de manquer à son devoir; voilà la vraie force, la force à laquelle aspire le sage. O que de vide dans ces recherches profondes et ces actions éclatantes, que la vanité destine à l'admiration des siècles à venir »!

---

(1) Voyez tout ce morceau dans la traduction du P. de Mailla, t. I des Mémoires, p. 447 et suivantes, avec la note qu'il y a ajoutée.

« O sagesse! dit plus loin Tseng-tsée, de quelqu'éclat que tu brilles dans la vaste immensité de la terre et des cieux, l'homme affecte de t'y méconnoître, et ose murmurer de tes dons. Qu'il te reconnoisse du moins dans ces ames d'élite, en qui tu habites. Le monde est trop petit pour leur vertu, et la malice est impuissante contre elle ».

Nous ne citerons plus qu'une maxime du Tchong-yong ou juste milieu : « Pour cultiver son ame, enseigner et consacrer les règles des mœurs, il faut être chaste, sobre, décent, et religieux ».

Le Lun-yu, ou livre des sentences, n'étant, presque en entier, qu'un recueil de demandes, de réponses, et de sentences prononcées, tantôt par Confucius, tantôt par ses disciples, nous n'en citerons qu'un très-petit nombre, et nous renverrons pour le reste à l'extrait qu'en a donné le P. Duhalde, dans sa Description de l'Empire de la Chine, t. II, p. 329 et suivantes. On trouve, dit-il, dans ce recueil, qui est divisé en vingt articles, des maximes de morale aussi belles que celles des sept Sages de

la Grèce; mais comme il n'est pas possible de faire le précis de tant de maximes détachées, le P. Duhalde se borne à marquer, en peu de mots, les choses principales, dont on traite dans chaque article.

Dans le sixième, Confucius dit que l'homme vertueux peut se laisser tromper jusqu'à croire des choses fausses, mais non jusqu'à faire des choses mauvaises.

Dans le onzième, où Confucius s'entretient avec ses disciples, l'un d'eux le priant de lui apprendre à bien mourir; vous n'avez pas encore appris à bien vivre, lui répondit-il; apprenez-le, et vous saurez bien mourir.

Dans le quinzième, on lit cette sentence : « Le sage aime à demeurer avec lui-même, l'insensé cherche les autres ».

Le livre qui a pour titre, Meng-tsée ou Mong-tsée, a été composé par un disciple de Confucius, et porte le nom de son auteur, Meng ou Mong; et tsée indique la qualité de docteur. Cet ouvrage, dont les Chinois font le plus grand cas, est divisé en deux parties, et chaque partie en plusieurs

chapitres. L'auteur y traite, presque partout, du bon gouvernement.

Dans le cinquième chapitre de la première partie, il exhorte un prince à établir des écoles publiques, où on enseigne à pratiquer la vertu. Le conseil est excellent; mais on ne sera guère tenté de le suivre : encore faudroit-il commencer par former des maîtres, et par s'assurer qu'ils auront des disciples. Ces écoles ne rempliroient dignement leur objet, qu'autant qu'elles seroient, tout à la fois, celles de la religion, de la morale, et par là même du vrai bonheur.

Tout ce que nous avons rapporté de la doctrine de Confucius et de celle de ses disciples, nous rappelle, mon fils, une grande vérité; c'est que l'auteur de la nature a gravé dans le cœur de tous les hommes un même fonds de principes, qui ne demandent pour être développés, qu'une ame droite et une raison exercée. Dans tous les temps, dans tous les lieux, on retrouve des maximes de vertu, de sagesse et d'équité, auxquelles les passions peuvent bien se refuser par un aveuglement volontaire; mais qu'une raison saine

et dégagée de leurs illusions et de leurs vains sophismes, qu'un sens moral, qui tient à notre constitution intime, que le sens commun, nous forcent de reconnoître pour vraies dès qu'elles se présentent à nous, d'approuver, et d'admirer, même en dépit de nous.

On fait à Confucius plusieurs reproches, dont quelques-uns nous paroissent fondés, et les autres ne le sont nullement. On se plaint, par exemple, avec raison, qu'en voulant établir dans le gouvernement des Etats, toute espèce d'autorité sur les bases de la piété filiale et de l'autorité paternelle, il a donné, à l'égard de celle-ci, dans un excès que condamnent la nature et la raison, en accordant aux pères un tel pouvoir sur leurs enfans, qu'il aille jusqu'à leur permettre de les vendre à des étrangers, s'ils ne sont pas satisfaits de leur conduite (1).

Mais relativement à ses opinions religieuses, qu'on a voulu rendre plus qu'équivoques, sur Dieu, sur l'immortalité de l'ame,

(1) Duhalde, de l'Empire de la Chine, t. III, p. 128.

nous ne pensons pas qu'on ait été en droit, d'après quelques mots mal cités, peut-être, par un écrivain chinois, ou mal entendus, de lui imputer une sorte d'athéisme; tandis que tous les entretiens que nous avons extraits de sa vie, et qui sont puisés dans les meilleures sources, tous ses écrits et ceux de ses disciples les plus attachés à sa doctrine, ne respirent que la croyance d'un Etre suprême et intelligent, dont la Providence gouverne toutes choses, élève, abaisse, renverse les princes et les Etats, selon les règles de sa sagesse et de sa justice; d'un juge éclairé, qui discerne les bons et les méchans, et rend à chacun ce qui lui est dû. C'est ainsi qu'en bien des endroits il parle du Tien, ou Chang-ti; et on peut voir aussi dans le discours préliminaire du Chou-king, p. 13 et 51, de la première partie de cet ancien livre, le vrai sens qu'attache à ce terme, d'après les livres chinois, M. de Guignes, cet écrivain si judicieux, si instruit dans leur langue, si versé dans l'étude de leurs ouvrages les plus célèbres, dont il s'est formé une bibliothèque choisie. Le suffrage de ce savant a d'autant plus de poids, que,

comme le dit très-bien M. Pastoret (1), il a toujours évité le double écueil, et de l'enthousiasme qui adopte tout aveuglément, et de l'incrédulité qui n'admet rien de ce qu'elle trouve contraire à ses conceptions et à ses usages.

Nous devons porter un jugement non moins favorable des opinions de Confucius sur l'immortalité de l'ame et sur les esprits; en nous fondant à peu près sur les mêmes motifs. Le culte qu'il veut, en tant d'endroits, qu'on rende aux ancêtres, comme toujours existans, et comme présens aux honneurs qu'on leur adresse, ce qu'il dit du culte des esprits, prouvent assez sa croyance sur l'un et l'autre objet.

Mais ce qui, indépendamment de tout autre rapport, met une extrême différence entre lui et le législateur tout divin, qui est venu renouveler le monde, et le sanctifier par sa grâce et par son évangile, c'est la sublimité des vues, l'excellence et la sainteté des préceptes, la grandeur des motifs,

---

(1) Zoroastre, Confucius, et Mahomet, p. 122.

l'efficacité des moyens, et le rapport continuel à la gloire de Dieu et au salut des hommes, que cet évangile nous présente. La philosophie de Confucius est celle d'un sage; la sagesse de Jésus-Christ est celle d'un Dieu.

Après la mort du Socrate de la Chine, ses disciples se dispersèrent; et de trois mille, à qui il avoit développé le sens profond du Chou-king, qu'il regardoit comme le précis de la doctrine de l'antiquité, il n'y en eut qu'un petit nombre qui en conserva le souvenir. La plupart ayant mieux retenu ses paroles que ses pensées, devinrent de mauvais maîtres, et firent de plus mauvais disciples. Ils ne purent convenir entre eux d'une même doctrine; chacun avoit la sienne et ses disciples particuliers. Ceux-ci se trompèrent encore plus, et donnèrent dans toutes sortes d'erreurs. Mong-tsée, qui ne parut que long-temps après, avoit trop d'obstacles à surmonter, pour ramener les esprits. La diversité des opinions tenoit à la diversité des intérêts et à la corruption des mœurs; il n'acquit que de la gloire et des envieux. L'antique vérité et la saine philosophie per-

dirent en lui leur dernier défenseur. La doctrine de Lao-tsée ou Lao-kium, corrompue, et défigurée par mille fables ridicules, devint, en cet état, celle des beaux-esprits, et acheva d'éteindre les lumières naturelles que la Chine avoit conservées depuis tant de siècles (1). Environ six cents ans après Confucius, on apporta dans l'Empire le culte bizarre, impie, et superstitieux de Fo ou Foë, qui l'infecta plus généralement de son poison, et dont nous parlerons par la suite.

(1) Voyez les Mémoires concernant les Chinois, par les missionnaires de Pékin, t. I, p. 33 et suiv.

LETTRE LII.

DIXIÈME ÉPOQUE.

La Guerre du Péloponnèse.

L'Histoire profane, sous cette époque, depuis l'an 431 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 336, époque du règne d'Alexandre-le-Grand.

LES GRECS ET LES PERSES.

Nous avons vu, mon fils, en traitant de l'histoire de la Grèce, vers la fin de la neuvième époque, les événemens qui préparoient la guerre du Péloponnèse. Elle se déclara hautement l'an 431 avant Jésus-Christ, dura près de vingt-huit ans, et devint très-funeste à la République d'Athènes.

Lorsqu'il n'y eut plus de doute que la trève ne fût rompue, on dépêcha partout des ambassadeurs de part et d'autre, pour se fortifier de l'alliance des Grecs et des Barbares. Les Lacedémoniens députèrent vers les villes d'Italie et de Sicile, qui étoient de

leur parti, pour en avoir de l'argent et des vaisseaux, jusqu'au nombre de cinq cents. Les Athéniens de leur côté sollicitèrent leurs alliés, et les peuples voisins du Péloponnèse, dans l'espérance d'y faire la guerre plus sûrement et plus fortement par leur entremise.

La plupart des peuples de la Grèce inclinoient pour les Lacédémoniens, qu'ils envisageoient comme leurs libérateurs. Les Athéniens, au contraire, qui d'abord s'étoient conciliés tous les esprits par un commandement doux et modéré, les ayant aliénés depuis par leur fierté et par la dureté de leur gouvernement, avoient encouru la haine, non-seulement de ceux qui étoient sous leur domination, mais de ceux encore qui craignoient d'y tomber (1).

Lacédémone avoit pour elle tout le Péloponnèse, à la réserve d'Argos, qui étoit neutre. Les Achéens gardèrent aussi la neutralité dans les premiers temps, si l'on en excepte les Pelléniens; mais ils s'embarquèrent insensiblement dans cette guerre. Hors du Péloponnèse, les Lacédémoniens avoient

---

(1) Thucyd. t. I, p. 103, 104.

pour alliés les Mégariens, les Locriens, les Béotiens, les Phocéens, les Ambraciotes, les Leucadiens, et les Anactoriens. Leur armée navale étoit composée de Corinthiens, de Mégariens, de Sicyoniens, de Pelléniens, d'Eléens, d'Ambraciotes, et de Leucadiens; leur cavalerie, de Béotiens, de Phocéens, et de Locriens; et leur infanterie de tout le reste du parti. Les alliés d'Athènes étoient Chio, Lesbos et Platée, les Messéniens de Naupacte, la plupart des Acarnaniens, les Corcyréens, les Céphaléniens, et les Zacynthiens; sans parler de tous les pays tributaires, comme la Carie maritime, la Dorie qui en étoit proche, l'Ionie, l'Hellespont, et les villes de la Thrace, à l'exception, ainsi que le remarque Diodore (1), de Chalcis et de Potidée; joignez à cela toutes les îles qui étoient entre la Crète et le Péloponnèse, en tirant vers l'Orient, ainsi que les Cyclades, hormis Mélos et Théra. De toutes ces îles, Chio, Lesbos et Corcyre, fournirent des vaisseaux; le reste fournit de l'argent et des hommes (2).

(1) Diod. Sic. l. XII, p. 99.

(2) Thucyd. l. II, p. 104, 105.

Les choses étant ainsi disposées, les Lacédémoniens mirent sur pied une armée considérable, dont ils donnèrent le commandement à leur roi Archidamus, qui, après avoir animé ses troupes, sans leur dissimuler les forces de l'ennemi qu'ils avoient à combattre, dépêcha un envoyé à Athènes, dans la vue de porter les Athéniens à se rendre plus traitables, et à prévenir, lorsqu'ils le pouvoient encore, une guerre dont il ne prévoyoit que trop les funestes suites. Athènes ayant refusé à l'envoyé l'entrée même de la ville, Archidamus se mit en marche à la tête de soixante mille hommes, pour pénétrer dans l'Attique. Périclès, craignant que ce prince, avec lequel il étoit lié d'amitié, n'épargnât ses terres par faveur ou par ruse, ce qui le rendroit suspect à ses concitoyens, dit très-haut dans l'assemblée du peuple, qu'il donnoit au peuple d'Athènes tout ce qu'il possédoit hors des murs, en terres et en maisons; après quoi il engagea les Athéniens à retirer de la campagne leurs femmes, leurs enfans, et tous leurs effets, pour se renfermer dans la ville. Quant au bétail et aux bêtes de somme, ils les

firent passer dans l'Eubée et dans les îles voisines.

Sur ces entrefaites, Archidamus entra dans l'Attique au temps de la moisson, et ayant fait une tentative inutile sur Enoé, qui étoit la première place forte du côté de la Béotie, il ravagea tout le pays jusqu'aux portes d'Athènes, ce qui excita la plus grande fermentation, et les plaintes les plus vives contre Périclès. On vouloit sortir à toute force pour combattre et repousser l'ennemi; mais étant très-inférieur en troupes, il sut par sa fermeté inébranlable et par la sagesse de ses discours, contenir la multitude, à laquelle il fit entendre, que des arbres coupés et abattus revenoient en peu de temps, mais qu'il n'en étoit pas ainsi des hommes, dont la perte étoit irréparable. En vain ses ennemis particuliers lançoient-ils contre lui les traits les plus mordans, les satyres les plus amères, supérieur à tous les genres d'attaque, il ne se désistoit point du plan qu'il s'étoit formé, en même temps qu'il n'épargnoit rien pour la garde et la défense de la ville. Comme un bon pilote, dit Plutarque, dans une tempête qui bouleverse la

mer, après avoir donné partout ses ordres, et préparé tout ce qu'il peut opposer à sa fureur, ne se laisse toucher, ni par les larmes, ni par les prières, ni par les reproches et les invectives des passagers troublés et éperdus; de même aussi Périclès, après avoir bien muni la ville de tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté, suivoit les conseils que lui suggéroit sa prudence, sans se mettre en peine des cris, des plaintes, et des emportemens de ses concitoyens.

Il ne se borna pas toutefois à veiller à la défense d'Athènes : faisant remplir de soldats armés une centaine de galères, il les envoya autour du Péloponnèse, dont ils ravagèrent toutes les côtes, et où ils se saisirent de plusieurs forteresses; de sorte que les Lacédémoniens chassés de l'Attique par le manque de subsistances, et plus encore rappelés par cette diversion au secours de leur propre pays, abandonnèrent bientôt celui qu'ils venoient de dévaster. Cette délivrance subite fit le plus grand honneur à Périclès auprès de ses concitoyens, qui ne parloient de lui que comme du général le plus

digne de les commander, et de faire tête aux Spartiates.

Quand l'ennemi eut décampé, Athènes envoya cent autres galères contre le Péloponnèse, auxquelles se joignirent cinquante galères de Corcyre, et quelques alliés de ces quartiers-là. C'est vraisemblablement dans cette circonstance, que Périclès, qui étoit un des généraux de la flotte, montant sur son vaisseau, le soleil vint à s'éclipser, et la terre fut couverte de ténèbres, ce qui jeta la consternation parmi les Athéniens, comme si cet événement eût été pour eux un présage funeste. Périclès voyant donc son pilote étonné et incertain de ce qu'il devoit faire, lui mit un pan de son manteau devant les yeux, et lui demanda si cela lui paroissoit si épouvantable? le pilote ayant répondu que non : « Quelle différence mets-tu donc, ajouta-t-il, entre mon manteau et ce qui cause cette éclipse, sinon que ce qui produit ces ténèbres est plus grand que mon manteau »?

Les Athéniens ayant passé jusqu'à Méthone dans la Laconie, assiégèrent cette ville, où il y avoit peu de gens capables de

la défendre. Mais Brasidas, jeune Spartiate, d'une force et d'un courage extraordinaires, et qui étoit de garde dans cette contrée, traversant à la tête de sa troupe le camp des assiégeans, dont les uns étoient épars, et les autres occupés à l'attaque, jeta du secours dans la place, et la sauva par ce moyen. De tous ceux qui firent des actions d'éclat dans cette guerre, il fut aussi le premier qui fut loué publiquement à Sparte, et ayant soutenu dignement cet exploit, par tous ceux qu'il fit dans la suite, il s'acquit une grande réputation.

Les Athéniens se dédommagèrent de cet échec, en prenant dans le reste de cette campagne beaucoup de villes sur les alliés des Lacédémoniens, et se firent à eux-mêmes des alliés très-puissans dans la Thrace, particulièrement dans la personne de Sytalus, roi des Odrysins, dont le fils fut fait citoyen d'Athènes, et par l'entremise duquel ils se réconcilièrent avec Perdiccas, roi de Macédoine, à qui ils rendirent la ville de Therme, sur la promesse qu'il leur fit de se joindre à eux pour faire la guerre en Chalcide; après quoi, ils retournèrent dans leur pays aux

approches de la mauvaise saison (1). A l'entrée de l'hiver, la première année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens firent, selon l'ancienne coutume, des funérailles publiques à ceux qui avoient été tués dans cette campagne, et ils pratiquèrent cette cérémonie tant que la guerre dura. On dressoit pour cela trois jours auparavant une tente, où l'on exposoit les ossemens des morts, et chacun jetoit dessus ou des fleurs, ou de l'encens, ou des parfums. On les chargeoit ensuite sur des chariots, dans des cercueils de cyprès, chaque tribu ayant son cercueil et son chariot séparés; mais il y en avoit un en particulier qui portoit un grand cercueil vide, qu'on appeloit *cénotaphe*, pour ceux dont on n'avoit pu trouver les corps. On conduisoit ces chariots dans la plus grande pompe, et ils étoient suivis d'un grand nombre d'habitans, soit citoyens, soit étrangers. Les parens des défunts se trouvoient au sépulcre pour pleurer. On déposoit les cercueils dans un monument public

(1) Thucyd. l. II, p. 105-120. Diod. l. XII, p. 99-101. Plut. in Pericl.

au plus beau faubourg de la ville, qu'on nommoit *le Céramique ;* on les couvroit ensuite de terre, et avant qu'on se retirât, un des personnages les plus considérables de la ville prononçoit, du haut de la tribune, l'oraison funèbre des morts. Ce fut Périclès qui fut chargé de cette harangue, rapportée tout entière par Thucydide, dans laquelle l'orateur se montrant digne de la réputation qu'il s'étoit faite, et célébrant avec le plus grand éclat la gloire de la République d'Athènes, et celle des soldats qui étoient morts pour la défendre, faisoit naître dans le cœur de tous ses concitoyens le désir de la partager.

On voit à la fin de ce discours, qui est rempli de noblesse dans le style, dans les sentimens, et dans les pensées, que la reconnoissance des Athéniens envers ceux qui avoient sacrifié leurs jours à leur amour pour la patrie, ne se bornoit pas à de vaines louanges et à des larmes stériles : la République prenoit soin de la subsistance de leurs veuves et de leurs enfans restés en bas âge ; générosité, dit Périclès, la plus avantageuse pour l'Etat ; car les grands hommes se forment

où le mérite est le mieux récompensé (1).

Au commencement de la seconde campagne, l'ennemi entra dans le pays, comme il l'avoit fait l'année précédente, et y causa les mêmes dégâts; mais la contagion fit un mal bien plus grand dans Athènes. Les symptômes, tels que les décrit Thucydide, qui les avoit lui-même éprouvés, en étoient affrayans, et les suites funestes. Cette horrible peste avoit déjà fait d'affreux ravages dans la Perse (2). Artaxerxès fit écrire à Hyppocrate de Cos, le plus célèbre médecin qui fût dans la Grèce, pour l'engager à venir dans ses Etats, lui promettant les plus grandes richesses et les honneurs les plus distingués. Hyppocrate se mettant au-dessus de tout intérêt personnel, répondit qu'il étoit sans besoins et sans désirs, et qu'il se devoit à ses compatriotes, préférablement aux Barbares, qui étoient les plus grands ennemis des Grecs. En vain Artaxerxès, outré de dépit, menaça les habitans de Chios de leur entière destruction; ils ne se montrè-

(1) Thucyd. l. II, p. 120-129.

(2) Hyppocrat. in Epist.

rent pas plus intimidés de ces menaces, qu'ils ne l'avoient été de celles de Darius et de Xerxès, lorsqu'il leur avoit fait demander la terre et l'eau; et Hyppocrate, de son côté, volant au secours d'Athènes, dès qu'il y fut mandé, ne quitta point la ville que la peste ne fût cessée. Les habitans signalèrent leur reconnoissance d'une manière digne d'un tel peuple et d'un si grand service.

Pendant que les Athéniens étoient accablés dans l'intérieur du plus cruel fléau, et que l'ennemi désoloit leurs campagnes, ils envoyoient de nouveau Périclès, avec une flotte, dans le Péloponnèse. Ce général, par le ravage qu'il fit d'une grande partie des côtes, et par la prise de plusieurs villes, obligea encore une fois les Lacédémoniens d'abandonner l'Attique. Mais à son retour, ses concitoyens, désespérés des maux qu'ils avoient soufferts, et le regardant comme la cause de tous ces malheurs, lui ôtèrent le commandement de leurs troupes, le condamnèrent à une amende de 80 talens, et envoyèrent à Lacédémone faire des propositions de paix, qui ne furent point écoutées. Ils ne tardèrent pas à changer de dispositions

à l'égard de Périclès, et l'ayant élu de nouveau général, ils lui remirent, comme auparavant, le soin de toutes les affaires (1).

L'année suivante mourut à Athènes ce même Périclès, que les Athéniens ne purent trop regretter. Thucydide nous fait connoître, en ces termes, sa sagesse et sa prévoyance : « Il leur avoit prédit qu'ils seroient les maîtres, tant qu'ils réprimeroient le désir qu'ils avoient de s'agrandir et qu'ils auroient soin de leur marine, sans mettre l'Etat en danger par de nouvelles entreprises. Mais se laissant au contraire emporter à l'ambition et à l'avarice de quelques-uns d'entre eux, ils formèrent des desseins au-dessus de leur portée, qui entraînèrent leur ruine; et quand ces desseins auroient réussi, ils eussent bien moins tourné à l'avantage général qu'au profit des particuliers; au lieu que leur mauvais succès causoit la perte de l'Etat ».

« Du reste, ajoute Thucydide, et ceci confirme tout ce que nous avons dit ailleurs d'après le témoignage de Plutarque (2), le

(1) Thucyd. l. II, p. 129-141. Diod. l. XII, p. 101.

(2) Ci-dessus, t. VI, p. 285 et suiv. p. 288.

le grand crédit de Périclès venoit de son bon sens, de sa conduite pleine de noblesse et de dignité, et de ce qu'il se montroit incorruptible du côté des richesses. N'ayant pas acquis son autorité par des voies illégitimes, il retenoit le peuple dans le devoir par des moyens honnêtes, et le conduisoit plutôt qu'il ne s'en laissoit conduire. Lorsqu'il voyoit faire aux Athéniens une entreprise au-dessus de leurs forces, il leur donnoit de l'appréhension par ses remontrances; et lorsqu'il les voyoit appréhender sans sujet, il les rassuroit par la force de ses raisons; en un mot, il les censuroit plutôt qu'il ne les flattoit: c'étoit donc en apparence un gouvernement populaire, mais où le plus grand personnage avoit toute l'autorité, au lieu que ceux qui vinrent depuis, étant égaux en mérite et rivaux en dignité, et tâchant de se supplanter les uns les autres pour obtenir le premier rang, mirent toute l'autorité entre les mains du peuple, par leur lâcheté et leur flatterie. De là s'ensuivit, entre autres maux, l'entreprise de Sicile, dont il sera fait mention par la suite, et qui n'échoua pas tant par la faute de ceux qui y furent

employés, que par la faute de ceux qui les employèrent, pour n'avoir pas prévu ce qu'il falloit faire, quand on y seroit arrivé. Tandis qu'ils se disputoient le commandement, ils ralentissoient l'ardeur du camp par leurs divisions, et mettoient la sédition dans la ville. Enfin, toute l'armée ayant péri avec la plus grande partie de la flotte, et tout étant en trouble dans l'Attique, l'Etat ne laissa pas de subsister encore quelque temps, quoique les Siciliens se fussents joints aux Spartiates, les plus grands ennemis d'Athènes, que le roi de Perse entretînt leur armée navale, que la plupart des alliés se fussent soulevés; et il ne succomba que par ses propres divisions; tant Périclès eut de discernement et de prévoyance des choses qui pouvoient assurer le triomphe de sa patrie et en causer la ruine (1) » !

N'oublions pas de citer ici à la gloire de cet homme célèbre, un mot qu'il dit presqu'au moment de sa mort, et qui au jugement de Plutarque, par le caractère de dou-

(1) Thucyd. l. II, p. 141, 142.

ceur, de modération, d'humanité, dont il porte l'empreinte et qui répand le plus bel éclat sur toute sa vie publique, l'honore bien plus que son éloquence, son habileté dans le gouvernement, et toutes ses victoires. Comme il étoit à l'extrémité, et sur le point de rendre l'ame, les principaux citoyens et les amis qui lui restoient, rassemblés autour de son lit, et croyant qu'il étoit déjà privé de tout sentiment, parloient entre eux de sa vertu, du pouvoir dont il avoit joui, du nombre de ses exploits; puisqu'étant général des Athéniens, il avoit érigé, en l'honneur de sa ville, neuf trophées pour autant de victoires qu'il avoit remportées. Périclès n'avoit rien perdu de leur entretien, et rompant tout à coup le silence: « Je m'étonne, dit-il, que » vous conserviez si bien dans votre mémoire, » et que vous releviez avec tant de soin des » choses auxquelles la fortune a tant de part, » et qui me sont communes avec tant d'au- » tres généraux, tandis que vous oubliez ce » qu'il y a de plus grand dans ma vie, et de » plus glorieux pour moi; *C'est*, ajouta-t-il, » *qu'il n'y a pas un seul citoyen à qui j'aie* » *fait prendre le deuil* ». Quelle grandeur

d'ame dans Périclès, que celle qui lui fait compter pour rien un si haut degré de puissance, tant de trophées, tant de choses mémorables, en comparaison de la vie d'un seul citoyen! et qu'il s'est trouvé bien peu d'hommes, qui jouissant d'autant de crédit et d'autorité, eussent été fondés à tenir le même langage (1)!

Vers la fin de la seconde campagne, Aristée, Corinthien, partit avec trois ambassadeurs de Sparte, pour aller rechercher l'alliance du roi de Perse, et l'engager à fournir de l'argent pour la flotte. Ils prirent leur chemin par la Thrace, dans le dessein de retirer Sytalcès de l'alliance des Athéniens, et de le porter à secourir Potidée; mais ils rencontrèrent là des ambassadeurs d'Athènes qui les firent arrêter comme perturbateurs du repos public. Ce fut Sadoc, fils de Sytalcès, qui, à la prière de ces ambassadeurs, les envoya prendre et les leur livra, lorsqu'ils étoient sur le point de s'embarquer pour traverser l'Hellespont, et aller trouver Pharnacès qui devoit les conduire en Perse.

(1) Plut. in Pericl.

S'en étant saisis, ils les emmenèrent à Athènes, où de peur qu'Aristée ne fît autant de mal qu'il en avoit déjà fait en Thrace, on le fit mourir avec tous les autres, le jour même de son arrivée, sans vouloir les entendre; et on jeta leurs corps à la voirie, pour se venger des Lacédémoniens, qui faisoient le même traitement à ceux qui n'étoient pas de leur parti : excès d'inhumanité et de violation du droit des gens, dont ces Grecs si policés eussent à peine trouvé des exemples parmi les nations qu'ils appeloient *barbares* (1).

Au commencement de l'hiver de cette seconde année de la guerre du Péloponnèse, les habitans de Potidée, que les Athéniens tenoient assiégée depuis près de trois ans, étant réduits à la plus dure extrémité, manquant de vivres, et n'espérant plus aucun secours des Lacédémoniens, se rendirent, et furent reçus à composition, à cause de la rigueur de l'hiver, et de la dépense excessive de ce siége qui avoit déjà coûté pour l'entretien des troupes, des sommes consi-

(1) Thucyd. l. II, p. 141, 142.

dérables. Ils sortirent en conséquence avec leurs femmes et leurs enfans, tant habitans qu'étrangers, sans avoir chacun plus d'un habit, et les femmes deux, et sans emporter autre chose que quelque peu d'argent pour leur retraite, qu'ils firent dans la Chalcide, et partout où on voulut les recevoir. Les Athéniens blâmèrent leurs généraux de ne pas avoir obligé la ville de se rendre à discrétion; et ils y envoyèrent une colonie (1).

Au commencement de la campagne suivante, les Lacédémoniens, sous la conduite d'Archidamus, après avoir brûlé tous les blés aux environs de Platée, affreuse méthode de faire la guerre, que l'on voyoit sans cesse se renouveler de part et d'autre, mirent le siége devant la ville, à cause de son alliance avec les Athéniens. Les Platéens se signalèrent par la plus vigoureuse défense, opposant sans interruption de nouveaux ouvrages à ceux des assiégeans. Il n'y avoit néanmoins dans Platée que quatre cents habitans et quatre-vingts Athéniens, avec

(1) Thucyd. l. II, p. 145. Diod. l. XII, p. 101, 102.

cent dix femmes pour leur apprêter à manger, sans aucune autre personne, soit libre, soit esclave, le reste ayant été envoyé à Athènes avant le siége. Une résistance si opiniâtre contraignit Archidamus à convertir le siége en blocus, et à revenir dans le Péloponnèse en laissant quelques troupes devant la place.

Les Athéniens, de leur côté, portèrent la guerre en Thrace, dans la Chalcide et la Bottiré, et y essuyèrent une défaite, tandis que les Lacédémoniens en essuyoient une vers le même temps dans l'Acarnanie. Leur armée navale éprouva encore un plus grand échec, non loin de Naupacte, capitale de la Locride. Phormion, général de la flotte athénienne, à la tête de vingt galères, attaqua celle des Lacédémoniens, composée de quarante-sept vaisseaux, coula à fond le vaisseau du commandant, en fit périr douze avec tous les hommes qui étoient dedans, en démâta plusieurs autres, et poursuivit le reste jusqu'au rivage. Les vaincus se réfugièrent avec leurs débris à Patras d'Achaïe; et les vainqueurs dressèrent près de là un trophée, y consacrèrent un vaisseau à Neptune, et retournè-

rent victorieux à Naupacte. L'ennemi ayant rassemblé de nouvelles forces, il y eut une seconde action, mais où la victoire fut plus douteuse; Phormion n'ayant, comme auparavant, que vingt galères, et les vaisseaux ou galères de la flotte lacédémonienne se montant au nombre de soixante et dix-sept; tant les Athéniens beaucoup plus expérimentés qu'eux, leur étoient supérieurs dans ce genre de combat (1)!

Avant que la flotte des Lacédémoniens se séparât, leurs chefs, par l'avis des habitans de Mégare, formèrent le dessein de surprendre le Pyrée, qui étoit à une très-petite distance d'Athènes; mais s'étant arrêtés à l'île de Salamine, située vis-à-vis ce port, et qu'ils s'amusèrent à piller, les insulaires avertirent les Athéniens par des flambeaux allumés, ce qui leur causa la plus grande frayeur, comme si le port eût été pris, et ce qui néanmoins fit échouer l'entreprise.

Vers le même temps, Sytalcès, suivi d'une nombreuse armée de Thraces, se mit

---

(1) Thucyd. l. II, p. 145-163. Diod. l. XII, p. 102-104.

en marche vers la Macédoine, pour obliger Perdiccas à tenir sa promesse, et à s'avancer avec lui contre les Chalcidiens. Il s'étoit fait accompagner d'Amyntas, fils de Philippe, menaçant de le remettre sur le trône que Perdiccas avoit usurpé. Cette expédition n'eut d'autre effet que de ravager des provinces, et de causer de très-grands maux aux habitans de la Macédoine : l'hiver étant survenu, et une foule de peuples voisins prenant les armes, Sytalcès se retira (1).

L'été suivant, dans la quatrième année de la guerre, les Lacédémoniens firent une troisième irruption dans l'Attique. Les habitans de Lesbos, à la réserve de ceux de Méthymne, se proposèrent, dans ce même temps, de quitter l'alliance des Athéniens. Ceux-ci avertis du risque qu'ils couroient de perdre une île qui étoit pour eux d'une très-grande importance, envoyèrent vers Mitylène quarante galères, malgré les horreurs de la peste qui ne cessoit de désoler leur ville. Les Mityléniens parlèrent d'accommo-

(1) Thucyd. l. II, p. 163-170. Diod. l. XII, p. 104-106.

dement; on convint d'une suspension d'armes, et ils envoyèrent des députés à Athènes. Mais craignant qu'ils ne fussent pas écoutés favorablement, ils en dépêchèrent d'autres à Lacédémone, où l'on remit leur audience aux jeux olympiques, afin que les alliés pussent entendre leurs plaintes. Ils y exposèrent les motifs qui les engageoient à rompre avec les Athéniens, dont ils peignirent l'ambition et le despotisme envers leurs propres alliés sous les couleurs les plus vives. On les reçut au nombre des confédérés, et on leur promit un prompt secours. Les Athéniens, qu'on croyoit hors d'état de pousser la guerre avec vigueur, mirent en mer une flotte de cent voiles, sans toucher à celle de Lesbos, rasèrent l'isthme de Corinthe, et firent une descente dans le Péloponnèse. Ceux de Mitylène, abandonnés à leurs seules forces, bloqués au commencement de l'hiver par mer et par terre, pressés par de fréquens assauts, par la famine, et par les dissensions qui s'élevoient entre les citoyens, se rendirent par capitulation, l'été suivant, c'est-à-dire, dans le cours de la cinquième année. Les factieux

furent envoyés à Athènes, et y furent mis à mort, quoiqu'ils fussent plus de mille; et dans les premiers accès de la colère, on conclut à faire mourir sans distinction tous les habitans, et à réduire les femmes et les enfans en servitude. Le décret étant porté, on fit partir sur-le-champ une galère pour le mettre à exécution.

La nuit ayant donné lieu à des réflexions, on se repentit bientôt de la promptitude avec laquelle on avoit prononcé un jugement si rigoureux, et qui confondoit d'ailleurs les innocens avec les coupables. L'affaire fut remise en délibération; et malgré le discours de Cléon, homme violent et sanguinaire, qui, abusant de son crédit sur l'esprit du peuple, avoit été l'auteur du premier décret, on en rendit un second qui le révoquoit; et l'on dépêcha à l'instant une galère, avec promesse d'une grande récompense pour ceux qui la montoient, s'ils parvenoient à devancer celle qui portoit la condamnation. Les rameurs ne se permettant aucun relâche, et prenant même leur repas la rame à la main, firent tant de diligence, qu'au moins ils abordèrent peu de temps après elle. Déjà l'arrêt

fatal venoit d'être publié ; toute la ville étoit dans la consternation et la douleur ; on n'entendoit partout que cris et que gémissemens lugubres ; on touchoit même au moment de voir la sentence s'exécuter dans toute sa rigueur, lorsqu'on apprit qu'une autre galère étoit arrivée. Tout est suspendu ; on convoque de nouveau l'assemblée ; et la lecture de l'arrêt de grâce produit dans tous les esprits une révolution et des transports de joie qu'il seroit difficile d'exprimer. Tous les citoyens rendus à la vie et redevenus libres, ainsi que les femmes et les enfans, en supportèrent avec d'autant plus de courage le sort qui leur étoit réservé. La ville fut démantelée, les vaisseaux furent livrés, et toute l'île, à l'exception des terres qui appartenoient aux Méthymniens, se vit partagée en trois mille parts, dont trois cents furent consacrées au service des Dieux. Le reste fut distribué, au sort, à des habitans d'Athènes, qu'on y envoya, et à qui ceux du pays donnèrent deux mines, environ 180 livres de revenu pour chaque part ; au moyen de quoi, ils demeurèrent possesseurs de l'île, quoiqu'ils n'en fussent pas les propriétaires.

Les villes qui appartenoient aux Mityléniens, sur les côtes d'Asie, furent réduites à l'obéissance d'Athènes (1).

Pendant l'hiver qui avoit précédé cette campagne, les Platéens, toujours bloqués dans leur ville, et perdant toute espérance d'être secourus, formèrent le dessein de se sauver. La moitié s'échappa en franchissant, dans l'obscurité de la nuit, et malgré le dégel qui fondoit les glaces sous leurs pieds, les murs de circonvallation élevés et gardés par les ennemis; l'autre moitié, effrayée des obstacles, et n'ayant osé les surmonter, finit, au bout de quelque temps, par se rendre à discrétion, et fut victime de sa pusillanimité. Comme les Platéens avoient pour adversaires les Thébains, dont l'alliance importoit beaucoup plus aux Lacédémoniens, les cinq commissaires que ceux-ci avoient envoyés de Sparte, n'ayant aucun égard aux justes moyens de défense qu'alléguoient en leur faveur les malheureux habitans d'une ville, qui s'étoit distinguée entre tous les

---

(1) Thucyd. l. III, p. 172-183, 187, et seq. 192-206. Diod. l. XII, p. 108 et 109.

Grecs par des services les plus signalés, les firent tous mourir sans pitié avec vingt-cinq Athéniens qui étoient encore parmi eux. Leurs femmes furent réduites en captivité, et l'année d'après, la ville fut rasée. C'est ainsi, dit Thucydide, que les Lacédémoniens sacrifièrent Platée à la vengeance des Thébains, à cause du profit qu'ils espéroient tirer de leur alliance (1). Pourquoi faut-il cependant, à la honte de l'humanité, que, comme nous le voyons dans toute la guerre du Péloponnèse, on ne rencontre jamais, parmi les hommes, plus d'animosités et d'acharnement, que dans ceux qui sont liés entre eux par le même nom, la même origine, le même culte, lorsqu'il s'élève entre eux des partis opposés et des intérêts différens?

C'est ce qui se manifeste encore plus dans une seule ville, lorsqu'elle est divisée par les factions. Corcyre en devint un des plus terribles exemples. Les uns y tenant pour les Athéniens, et les autres pour les Lacédé-

(1) Thucyd. l. III, p. 183-187; 207-220. Diod. l. XII, p. 109.

moniens, ceux de la faction de ces derniers entrèrent brusquement dans la salle du conseil, et y poignardèrent soixante personnes, tant sénateurs que particuliers. Il y eut ensuite des massacres considérables de part et d'autre; les maisons furent forcées, les temples souillés, les citoyens arrachés du pied des autels pour être égorgés. On mit le feu dans plusieurs endroits, et la ville fut sur le point d'être réduite en cendres. Tantôt les galères d'Athènes venoient soutenir ceux de leur parti; tantôt celles des Lacédémoniens faisoient la même chose pour le leur. Les Corcyréens armèrent aussi. Il y eut plusieurs actions avec des succès différens. A la fin, les Lacédémoniens se retirèrent après avoir saccagé l'île; et de peur qu'en tournant la presqu'île de Leucade, ils ne rencontrassent une flotte de soixante voiles, ils transportèrent leurs vaisseaux par terre, d'une mer à l'autre, à l'endroit qui étoit le plus étroit. Dans l'espace de sept jours que la flotte d'Athènes demeura au port, le peuple extermina la plupart des grands, en les faisant passer pour des perturbateurs du repos public. Quelques-uns se défirent de leurs

ennemis particuliers ou de leurs créanciers, sous le même prétexte; et l'on commit tous les crimes qui pouvoient se commettre en cette rencontre, jusque-là qu'un père même tua son fils, parce qu'il n'étoit pas vraisemblablement du même parti que lui (1). Après la retraite des Athéniens, il y eut encore, dans l'île, de nouveaux troubles, dont tous les habitans furent long-temps les victimes; mais tous les factieux périrent enfin par une mort cruelle (2).

« Ce qu'il y a de plus étrange, dit à ce sujet Thucydide, c'est que la sédition ait été si sanglante, attendu que c'étoit la première. Ce mal se répandit depuis par toute la Grèce, à cause des factions qui y régnoient; celle du peuple appelant à elle les Athéniens, et l'autre les Lacédémoniens; chacun cherchant d'ailleurs à s'agrandir pendant la guerre par la ruine de ses ennemis, au lieu que la paix n'en fournissoit, ni l'oc-

(1) Thucyd. l. III, p. 220-226; 231. Diod. l. XII, p. 109, 110.

(2) Thucyd. l. III, p. 231; et l. IV, p. 283-285.

casion, ni le prétexte. Ajoutons encore que les deux Etats de Sparte et d'Athènes fomentoient la discorde par l'intérêt qu'ils y avoient. Tout cela réuni causa plusieurs désordres dans les villes; et on en verra toujours de semblables, tant qu'il y aura des hommes. Mais les séditions sont tantôt plus douces, tantôt plus cruelles; et les dernières sont toujours les plus furieuses, parce que la vengeance n'est pas satisfaite, si elle ne surpasse l'injure : outre que l'on est déjà instruit ou plutôt corrompu par l'exemple des autres, et qu'on se plaît à inventer de nouveaux supplices ».

« Ce mal ne changea pas seulement les esprits, mais l'usage ordinaire des mots, les notions les plus communes étoient confondues; on donnoit des noms odieux à des qualités vraiment estimables, et les vices étoient érigés en vertus. L'emportement, suivi des plus grands excès, étoit regardé comme une preuve de fidélité et de franchise, et l'on passoit pour suspect en s'y opposant. L'habileté mêlée de ruse, de fourberie, devenoit esprit, sagesse, surtout quand elle étoit heureuse. Au contraire l'esprit de droiture et

d'équité étoit ostentation, hypocrisie ou imbécillité; la retenue, la prudence, la modération, l'humanité, passoient pour trahison et pour incivisme, ou pour foiblesse et pour lâcheté. Celui qui ménageoit sa conduite, pour ne pas s'engager mal à propos, étoit tenu pour mauvais ami et pour timide; et celui qui attaquoit le premier ou qui portoit les autres au mal, étoit estimé le plus judicieux et le plus prudent. On ne s'associoit pas pour s'agrandir par des moyens honnêtes et légitimes; mais pour s'élever et pour s'enrichir, par quelque voie que ce pût être; et le crime commun lioit plus la société que la foi ni le serment. On n'avoit pas tant d'égard à ce qui étoit bon en soi qu'à ce qui l'étoit à ceux qui en portoient leur jugement au gré de leurs intérêts et de leurs passions. Les sermens n'avoient de force qu'autant qu'on étoit dans l'impossibilité de les violer; ils ne servoient pas de garantie, mais de piége pour surprendre son ennemi au dépourvu, pour l'attaquer sans danger; et cela passoit tout simplement pour un stratagème.

» La source de tous ces maux étoit dans le désir de commander, causé par l'avarice,

par l'ambition, et par le plaisir qu'on trouve à l'emporter sur les autres : car ceux qui gouvernoient les villes, sous prétexte d'entretenir une égalité populaire, ne songeoient réellement qu'à accroître leur autorité, et dans le dessein de supplanter leurs rivaux, en venoient aux plus cruelles extrémités. On n'avoit devant les yeux, ni la justice, ni l'intérêt de l'Etat, quoiqu'on ne cessât de le mettre en avant dans tous les discours ; mais seulement la passion, qu'on tâchoit d'assouvir par des condamnations auxquelles on ne se seroit jamais attendu, et par des cruautés inouies. Ni la foi, ni la religion n'étoient observées dans les engagemens réciproques, elles n'y servoient, comme nous l'avons dit du serment, que de moyens ou de prétexte pour se surprendre les uns les autres, et celui qui y réussissoit le mieux étoit le plus estimé. Ceux qui n'étoient d'aucun parti, étoient persécutés par tous les deux, ou par jalousie de ce qu'ils n'avoient point eu de part jusque-là aux maux publics, ou pour les obliger à se déclarer. Ainsi la diversité des factions introduisoit toutes sortes de maux dans la Grèce. La franchise et la pro-

bité en furent bannies, pour ne laisser régner à la place que la fausseté, l'injustice, une envie perpétuelle de s'opposer les uns aux autres, et de se détruire réciproquement (1) ».

Je n'ai pas craint, mon fils, de vous exposer presqu'en entier, et avec exactitude, quant au sens du discours et au fond des choses, ce que dit Thucydide sur l'esprit des factions, et sur toutes les calamités qui en sont la suite nécessaire. Le tableau en est hideux, et n'en est, hélas! que plus ressemblant. Malgré le désir d'abréger, autant qu'il est en moi, je me trouve toujours entraîné par le désir, plus vif encore, de ne rien omettre de ce que les leçons que nous offre l'histoire renferment, pour vous et pour tous les hommes, de plus important et de plus utile à savoir.

Sur la fin de la campagne de la cinquième année, on envoya d'Athènes vingt galères aux Léontins, peuple de Sicile, originaire de Calchis, colonie d'Athènes, et qui étoit en guerre avec Syracuse. Il avoit fait demander ce secours par des ambassadeurs, à la tête des-

(1) Thucyd. l. III, p. 226-231.

quels étoit Gorgias, célèbre rhéteur, qui surpassoit en éloquence tous les hommes de son temps, et qui imagina les finesses de la rhétorique. Ce fut lui, qui, le premier, au rapport de Diodore de Sicile, mit en usage les figures surabondantes et recherchées. Il plaçoit avec art les antithèses dans des phrases de même longueur et de même cadence. En un mot, ajoute Diodore, il employoit avec beaucoup de soin ces ornemens qui brilloient alors par leur nouveauté, mais qui nous paroissent aujourd'hui superflus, frivoles, et ridicules.

Ayant été introduit dans l'assemblée du peuple, Gorgias représenta aux Athéniens l'ancienne alliance qui étoit entre eux et les Léontins, et frappa vivement, par la singularité de son style, des auditeurs naturellement curieux d'esprit, et qui faisoient un grand cas du talent de la parole. Il persuada les Athéniens avec d'autant plus de facilité, que, dès le temps de Périclès, qui avoit contenu avec tant de sagesse leur ambition immodérée, ils portoient leurs vues sur la Sicile, et que la fertilité de son terroir réveilloit leurs désirs. Ils avoient d'ailleurs un intérêt encore plus prochain, celui d'empê-

cher, comme le remarque Thucydide, qu'on ne transportât des vivres, de la Sicile, dans le Péloponnèse. L'armement que firent en cette occasion les Athéniens en faveur des Léontins, n'empêcha pas que ceux-ci, par la suite, ne s'accommodassent avec les Syracusains, qui leur donnèrent droit de bourgeoisie, et firent de Léontium une citadelle de Syracuse (1).

A l'entrée de l'hiver, la contagion reprit de nouvelles forces dans Athènes, et dura encore un an. Il y eut aussi plusieurs tremblemens de terre, tant dans l'Attique, que dans l'île d'Eubée et en Béotie. Pendant l'hiver, les Athéniens, qui étoient passés en Sicile, firent voile avec ceux de Rhége vers les îles d'Eole, alliées de Syracuse, et situées vis-à-vis de Messine. Ils se retirèrent après leur avoir causé quelques dommages, sans avoir pu les forcer à se rendre.

L'été suivant, ceux du Péloponnèse et leurs alliés s'assemblèrent à l'ordinaire près de Corinthe, sous le commandement du

(1) Thucyd. l. III, p. 231, 232. Diod. l. XII, p. 106-108.

roi Agis, fils d'Archidamus, pour entrer dans l'Attique; mais les fréquens tremblemens de terre les en empêchèrent. Il y eut quelques affaires en Sicile, auxquelles les Athéniens prirent part. Ce qui se passa ailleurs dans cette campagne, n'est pas assez important pour nous arrêter (1).

Dans la septième année de la guerre, l'événement le plus remarquable fut le siége de Pyle, petite ville de la Messinie, éloignée d'environ seize lieues de Lacédémone. Les Athéniens s'en étant rendu maîtres, l'avoient fortifiée avec beaucoup de soin. Les Lacédémoniens, à qui il importoit beaucoup de reprendre cette place, sortirent de l'Attique, où ils étoient entrés, selon leur coutume, au commencement de la campagne, et attaquèrent la ville par mer et par terre. Brasidas fit en cette occasion des prodiges de valeur; mais il y fut couvert de blessures, et fut sur le point de perdre la vie. Vis-à-vis de Pyle, étoit une petite île déserte appelée Sphactérie: les Lacédémoniens y jetè-

(1) Thucyd. l. III, p. 232 et seq. Diod. l. XII, p. 110-112.

rent l'élite de leurs troupes, au nombre de quatre cent vingt soldats pesamment armés, sans compter les Hilotes. Après un combat naval où les Athéniens eurent tout l'avantage, ces derniers environnèrent l'île de manière à ôter toutes subsistances à ceux qui y étoient renfermés. Le danger que couroient les Spartiates, força la fière Lacédémone à s'abaisser à son tour devant son ennemie, en y envoyant, après qu'on fut convenu de part et d'autre d'une suspension d'armes, plusieurs députés pour demander la paix. Il ne tenoit qu'aux Athéniens, comme ces députés le leur représentoient, de terminer, par un traité avantageux, qui établiroit entre les deux peuples l'union la plus durable, une guerre si opiniâtre, et de pacifier toute la Grèce. Ils lui remirent devant les yeux l'inconstance de la fortune et le sort journalier des armes. Mais Cléon, maîtrisant le peuple par son éloquence, cette arme si meurtrière dans une République, quand elle est maniée par des esprits ardens et emportés, réussit à dicter à la multitude, pour le malheur de sa patrie, des propositions si peu recevables, que les députés s'en retournèrent

tournèrent sans avoir rien conclu. On fit pis encore, on usa de mauvaise foi, en refusant, sous de vains prétextes, de rendre aux Lacédémoniens leurs vaisseaux, qu'on leur avoit demandés pour condition de la trève, mais qu'on avoit promis de leur remettre, à tout événement, dans l'état où on les avoit reçus. L'animosité n'en devint que plus vive entre les deux nations.

Les Lacédémoniens, pour empêcher que ceux des leurs qui étoient dans l'île de Sphactérie ne fussent bientôt réduits par la famine, engagèrent les habitans du pays à leur en porter à très-haut prix. On accorda même la liberté aux esclaves qui trouveroient le moyen de leur en procurer. On en amena, au péril de la vie, de tous les endroits du Péloponnèse, abordant la nuit du côté de la pleine mer, lorsque le vent étoit favorable; et des pêcheurs passant même, de la côte, dans l'île, en traînant après eux des peaux de bouc, où il y avoit de la graine de lin pilée, et de celle de pavot détrempée avec du miel. Ceux qui étoient assiégés dans Pyle, n'avoient pas moins à souffrir que leurs ennemis, manquant eux-mêmes des choses

les plus nécessaires à la vie. Lorsqu'on sut à Athènes leur détresse, on commença à se repentir de n'avoir pas accepté la paix. Cléon, pour se disculper aux yeux de ses concitoyens de la faute qu'il leur avoit fait commettre, rejeta ce qui en étoit la suite, sur la nonchalance et le peu de vigueur des chefs qui bloquoient l'île, et se vanta, si on le mettoit, avec un petit nombre d'hommes, à la tête de cette expédition, d'amener dans vingt jours ceux des Athéniens qui y étoient enfermés; ce qui fourniroit en même temps les moyens de délivrer Pyle. Le peuple rit de sa rodomontade, et le prit au mot; malgré tout ce qu'il put dire ensuite pour s'en défendre. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'aidé des conseils du général, qui étoit resté devant Sphactérie, et du secours de quelques alliés, il parvint à envelopper tellement les ennemis, qu'après leur avoir fait perdre bien des soldats, il les força de se rendre, au nombre de trois cent vingt qui restoient, dont cent vingt étoient des Spartiates, et les conduisit à Athènes. On statua, dans l'assemblée du peuple, qu'ils demeureroient prisonniers jusqu'à la paix,

pourvu toutefois que les Lacédémoniens ne missent pas le pied dans l'Attique, au lieu que s'ils y entroient, les prisonniers seroient mis à mort. On laissa une forte garnison dans Pyle avec toutes les subsistances nécessaires ; et les Lacédémoniens, rebutés de leur mauvais succès, députèrent de nouveau à Athènes, sans pouvoir rien obtenir de la prospérité orgueilleuse des Athéniens (1).

L'hiver suivant, un des amiraux des flottes athéniennes prit à Eione, sur le fleuve Strymon, un ambassadeur de Perse, dépêché à Sparte, pour y juger par lui-même des dispositions des Lacédémoniens, dont le roi de Perse avoit reçu plusieurs lettres contenant des propositions différentes, et qu'on ne savoit comment accorder entre elles. Les Athéniens, dans le dessein de se remettre dans les bonnes grâces du monarque, lui renvoyèrent cet ambassadeur avec quelques-uns des leurs, qui, ayant appris à Ephèse

(1) Thucyd. l. IV, p. 252-266, p. 269-280. Diod. l. XII, p. 112-115. Plut. in vit. Nic.

la mort d'Artaxerxès, revinrent sans aller plus loin (1).

L'an 424 avant J. C. Artaxerxès mourut vers le commencement de la quarante-unième année de son règne. Sa femme, nommée Damaspia, qui mourut le même jour que lui, peut-être de la douleur que lui avoit causée la mort de son époux, ne lui avoit donné qu'un fils appelé Xerxès, le seul prince légitime; mais il avoit plusieurs autres fils de ses concubines, et entre autres Sogdien, ou Secondien, comme l'appelle Ctésias, Ochus, et Arsite. Xerxès ayant succédé à l'Empire, Sogdien, à l'aide d'un des eunuques de ce prince, lui ôta la vie, après un règne de quarante-cinq jours, et occupa le trône à sa place.

Sur ces entrefaites, l'eunuque Bagoraze, qui tenoit un des premiers rangs dans l'Empire, et qui avoit été chargé de conduire le corps d'Artaxerxès, et celui de Damaspia, au lieu de la sépulture des rois, étant de retour après s'être acquitté de sa commission, éprouva bientôt la vengeance de Sogdien, avec lequel il avoit eu quelque démêlé du

(1) Thucyd. l. IV, p. 285.

vivant de son père, et fut lapidé par ses ordres. Ce meurtre, joint à celui de Xerxès, lui attira la haine de toute l'armée, malgré les libéralités qu'il lui fit pour se l'attacher. Craignant son frère Ochus, à qui son père avoit donné le gouvernement d'Hyrcanie, il le manda, dans le dessein de se défaire de lui. Ochus différa de lui répondre jusqu'à ce qu'il eût formé un corps de troupes assez considérable pour lui ravir le sceptre, qu'il avoit lui-même usurpé. On s'empressa de toute part à grossir son parti, et on lui mit sur la tête la tiare, signe de la royauté. Sogdien se voyant abandonné, crut trop aisément aux promesses de son frère, qui l'ayant attiré près de lui, sur la foi du serment, le fit étouffer dans la cendre. Il avoit porté la couronne l'espace de six mois et vingt jours. Ochus, devenu seul maître de l'Empire, changea son nom en celui de Darius, auquel les historiens ajoutent le surnom de Nothus, qui, en grec, veut dire bâtard.

Dans les premiers mois de son règne, qui fut de dix-neuf ans, Arsite, son frère de père et de mère, voulut lui enlever le sceptre,

comme Darius Nothus l'avoit enlevé à Sogdien, et fut soutenu dans sa révolte par Artyphius, fils de Mégabyse. Avec des troupes grecques qu'il avoit à sa solde, Artyphius battit deux fois le général que Darius lui avoit opposé. Ce général, nommé Artasyras, les lui ayant débauchées par des présens, il fut entièrement défait dans une troisième action, et il se rendit sur une promesse de pardon qui lui avoit été faite avec serment. Cette promesse n'étoit qu'une ruse atroce et perfide, inventée par la reine Parysatis, femme de Darius, qui avoit conseillé à son mari de différer sa vengeance, afin d'engager Arsite, par cette clémence simulée, à venir lui-même, avec autant de confiance qu'Artyphius, se remettre entre ses mains.

A peine cette ruse eut-elle produit son effet, qu'à la sollicitation de Parysatis, Darius, qui s'étoit proposé d'épargner les jours de son frère, eut la foiblesse de consentir que les deux prisonniers fussent étouffés dans la cendre (1).

(1) Ctes. ad calc. Hérodot. c. 43-50.

Pour en revenir à l'histoire de la Grèce, la huitième année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens, sous la conduite de Nicias, un de leurs généraux, se rendirent maîtres de l'île de Cythère, près de la côte de Lacédémone; ce qui les mettoit à portée d'incommoder beaucoup les Lacédémoniens. Ils prirent ensuite Thyrée entre la Laconie et Argos; et ils exterminèrent tous les Eginètes retirés dans cette ville, ce peuple étant ennemi déclaré d'Athènes (1).

La même année, il y eut en Sicile, entre les villes qui étoient en guerre, une trève qui se changea bientôt après dans une paix générale, par les conseils d'Hermocrate, de Syracuse, dont la ville jouissoit d'une tranquillité parfaite. Il représenta à ceux des habitans de l'île, qu'il voyoit armés les uns contre les autres, de quel intérêt il étoit pour

(1) Thucyd. l. IV, p. 286-289. Diod. l. XII, p. 126. Relativement aux Eginètes, Diodore se borne à dire qu'ils furent envoyés à Athènes par Nicias, avec le Spartiate Tantalus, qui étoit gouverneur de la place, et qu'on les retint tous dans les prisons.

eux de concilier leurs différends, et de se mettre en garde contre les Athéniens, qui ne prenoient la défense de ceux qui les appeloient à leur secours, que pour les assujettir et les opprimer tous. Ces remontrances eurent le fruit qu'il en attendoit. Le traité fut conclu; et les Athéniens, qui y avoient été compris, se retirèrent. Mais de retour à Athènes, des trois généraux qui commandoient la flotte, deux furent bannis, et un troisième condamné à l'amende, comme s'étant laissés corrompre pour ratifier ce traité, et ayant pu se rendre maîtres de toute la Sicile. La ville d'Athènes, dit à ce sujet Thucydide, enflée d'une suite continuelle de succès inespérés, croyoit que rien ne pouvoit lui résister, et que quelqu'entreprise qu'elle fît, tout devoit lui réussir, sans considérer si elle avoit des forces suffisantes pour soutenir ce qu'elle entreprenoit (1).

Vers le même temps, il s'éleva une sédition à Mégare, dont le peuple avoit chassé de la ville ses magistrats. Les uns vouloient rappeler les exilés, les autres vouloient li-

(1) Thucyd. l. IV, p. 289-295.

vrer la ville aux Athéniens. Brasidas, qui étoit pour lors un des généraux des Lacédémoniens, vint au secours de Mégare, pour empêcher qu'elle ne fût livrée par l'un des deux partis. On lui en ouvrit les portes; mais peu de temps après les exilés étant revenus, et ayant repris leur autorité, ils firent mettre à mort cent Mégariens de la faction opposée. Chacun, comme il arrive partout où il se forme des factions, ne consultoit que ses intérêts; ceux-là voulant se ménager la faveur des Athéniens, et ceux-ci les bonnes grâces des Lacédémoniens.

Brasidas, après avoir quitté Mégare, s'étoit avancé dans la Thrace. Perdiccas luimême, roi de Macédoine, et ceux de la Thrace qui avoient quitté l'alliance d'Athènes, l'avoient appelé dans leur contrée, s'offrant à payer l'armée; et les Lacédémoniens se portoient d'autant plus volontiers à cette expédition, qu'ils comptoient faire par là quelque diversion propre à diminuer les forces des Athéniens qui étoient tombés sur la Laconie. Ils vouloient, outre cela, profiter de cette occasion pour se défaire des Hilotes, dont ils appréhendoient un soulève-

ment depuis la prise de Pyle. Ils en avoient déjà, comme nous l'avons exposé ailleurs (1), sacrifié à des craintes semblables deux mille des plus braves d'entre eux, par la plus noire trahison; tant une politique ombrageuse rend perfides et cruels!

Brasidas fit entrer plusieurs villes dans son parti, soit par force, soit par intelligence, et plus encore par sa modération, sa sagesse, et son équité; en sorte que la réputation qu'il s'acquit par ses vertus, contribua, par la suite, à débaucher une partie des alliés d'Athènes, sur la fausse croyance, dit Thucydide, que les autres Lacédémoniens lui ressembloient. Dans l'hiver de cette campagne, il marcha vers Amphipolis. Comme il neigeoit et faisoit fort mauvais temps, cela servit à couvrir sa marche. Thucydide, l'historien de la guerre du Péloponnèse, qui étoit alors à une demi-journée de la ville, et qui commandoit en Thrace pour les Athéniens, ne put arriver assez promptement pour la sauver, les habitans ayant accepté sur-le-champ les conditions

(1) Ci-dessus, t. III, p. 260.

favorables que leur avoit proposées Brasidas. La perte de cette place fut très-sensible aux Athéniens, tant parce qu'ils en tiroient, non-seulement de grands revenus, mais du bois propre à faire des navires, que parce que c'étoit une porte de la Thrace; et quoique Thucydide eût fait toute la diligence possible, quoiqu'il eût conservé Eïone, en y jetant fort à propos du secours, ils ne lui en imputèrent pas moins le revers qu'ils venoient d'éprouver, et le condamnèrent à l'exil (1). D'un autre côté, on commençoit à Lacédémone à être jaloux de la gloire de Brasidas, et on étoit las de la guerre (2).

Dans ce même hiver, les Athéniens étant entrés en Béotie, furent défaits par les Thébains près de la ville de Délie. Cette défaite, qui les humilia, et les affoiblit considérablement, entraîna la perte de la place, surtout à la faveur d'une machine, qui causa un tel embrasement, que le rempart, revêtu dans

(1) Thucyd. l. IV, p. 295-302, p. 304-324, et p. 362 du l. V.

(2) Ibid. p. 325.

un endroit de pieux et de fascines, fut abandonné, et la palissade consumée; ce qui facilita aux assiégeans la prise de la ville (1).

Ce fut à la bataille de Délie, qu'Alcibiade, qui étoit à cheval, trouvant Socrate qui se retiroit à pied, lui et quelques autres, faisant ferme de temps en temps avec la même valeur dont il avoit fait preuve dans le combat, ainsi que dans la bataille de Potidée, ne voulut pas le quitter, et se tint toujours près de lui pour le défendre contre les ennemis qui les suivoient avec acharnement (2).

Au commencement du printemps de la neuvième année, les avantages et les pertes ayant été balancés jusque-là de part et d'autre, il se fit une trève d'un an entre les Athéniens et les Lacédémoniens, pendant laquelle on ne cessa de travailler à la paix, sans que la guerre néanmoins fût jamais bien interrompue. Brasidas surtout contrevint plusieurs fois au traité, recevant dans son parti des villes alliées auparavant des Athé-

(1) Ibid. p. 304-312-320.

(2) Plutarq. in Alcib.

niens, et croyant avoir aussi des contraventions à reprocher à ceux-ci (1).

Athènes ne put supporter tranquillement une telle conduite. Cléon, devenu plus véhément et plus fier que jamais depuis son heureuse expédition contre Sphactérie, ne cessoit, par ses discours, d'aigrir les esprits, et de souffler le feu de la guerre. Foulant aux pieds, dès ce moment, dit Plutarque, toute l'honnêteté et la décence qu'on apportoit avant lui dans les assemblées, donnant le premier l'exemple de crier à tue-tête, de rejeter ses habits en arrière, de paroître presque nu, de frapper ses cuisses, et d'aller et venir en haranguant, il introduisit parmi les orateurs, et parmi tous ceux qui se mêloient du gouvernement, un mépris de toutes les bienséances, une licence effrénée, qui produisirent bientôt un bouleversement général dans les affaires, et une horrible confusion (2). Son arrogance alloit jusqu'à lui faire oublier ce qu'il devoit à l'assemblée du peuple. Un jour qu'il devoit porter la pa-

(1) Thucyd. l. IV, p. 329-335.
(2) Plut. in Nic.

role, et l'assemblée étant déjà toute formée, le peuple l'attendit fort long-temps; enfin il vint très-tard avec une couronne de fleurs sur la tête; et en arrivant il pria le peuple de remettre l'assemblée au lendemain; car je n'ai pas le temps, dit-il, de vous parler aujourd'hui, parce que je dois traiter quelques étrangers qui sont venus me voir, et que je dois faire un sacrifice. Les Athéniens riant de cette belle raison, se levèrent, et congédièrent l'assemblée (1).

Le peuple sur l'esprit duquel il avoit tant d'ascendant par son audace même, et par ses succès, l'envoya l'année suivante, après la fin de la trève, avec des troupes contre Brasidas, et pour réduire les villes qui s'étoient révoltées. Le principal objet de Cléon étoit de reprendre Amphipolis. Il trouva Brasidas campé sur une éminence assez près de cette ville. Il se proposoit de ne l'attaquer qu'après avoir reçu les renforts qu'il avoit demandés à ses alliés; mais voyant que ses soldats, lassés de demeurer dans un même lieu, comparoient sa lâcheté et son peu d'ex-

(1) Ibid.

périence avec la valeur et l'expérience de Brasidas, il ne put souffrir leur mépris ni leurs plaintes, et s'estimant un grand général par la prise de Pyle, il crut qu'il en seroit de même d'Amphipolis. Pour accroître sa confiance, et pour qu'il fût encore moins sur ses gardes, Brasidas se jeta dans la ville, et s'y tint quelque temps renfermé; après quoi il saisit le moment de tomber sur Cléon, lorsqu'il s'y attendoit le moins, et fit éprouver aux Athéniens une entière défaite, quoique, blessé mortellement, il eût été enlevé du champ de bataille, sans que les ennemis s'en aperçussent. A l'égard de Cléon, il fut tué par un soldat de Myrcine dans sa fuite. On fit à Brasidas, qui ne survécut que de quelques instans à sa victoire, de superbes obsèques, et les habitans d'Amphipolis lui rendirent tous les ans comme à un héros des honneurs funèbres par des jeux, des combats, et des sacrifices. C'est au sujet de la perte que les Lacédémoniens venoient de faire, dans la personne de Brasidas, que sa mère fit cette réponse si digne d'une Spartiate, que nous avons citée ailleurs (1).

(1) Thucyd. l. V, p. 344-355. Diod.

Les deux plus grands obstacles à la paix furent levés par la mort de Brasidas et de Cléon, qui y étoient l'un et l'autre également opposés; le premier, dit Thucydide, parce que la guerre donnoit un plus grand lustre à sa vertu, et le second, parce qu'elle couvroit sa méchanceté, et fournissoit plus de matière à ses impostures. Les esprits ne tardèrent donc pas à se rapprocher; mais ceux qui contribuèrent le plus à les réunir, furent les deux principaux personnages des deux Etats, Plistonax, roi des Lacédémoniens, et Nicias, général des Athéniens, homme sage, pacifique, et le plus heureux capitaine de son temps. Celui-ci craignoit de ternir sa gloire par quelqu'infortune, et il étoit bien aise de jouir lui-même des fruits de la paix et d'en faire jouir son pays; celui-là vouloit effacer, après l'exil auquel il avoit été condamné, la tache de son retour, à cause qu'on lui imputoit tous les malheurs que la guerre avoit fait éprouver à ses concitoyens.

---

l. XII, p. 121, 122, et voyez ci-dessus, t. III, p. 249.

Une trève fut conclue en conséquence, pour cinquante ans, vers le commencement du printemps, dix ans entiers après la déclaration de la guerre; et elle fut ratifiée l'année suivante, par un nouveau traité particulier entre les Lacédémoniens et les Athéniens. Les conditions en furent jurées de part et d'autre, et furent néanmoins assez mal remplies, pour qu'au bout de sept ans, ils le rompissent entièrement. Pendant ces sept années, il est vrai, ils ne se faisoient point la guerre chez eux; mais ils se la faisoient ailleurs, et ne cessoient de contrevenir aux articles du traité (1).

Dès le temps où il avoit été ratifié et rendu public, les autres peuples de la Grèce en avoient conçu de vives alarmes. Ils avoient cru, non sans quelqu'apparence de raison, y apercevoir, entre les Républiques de Sparte et d'Athènes, un dessein formé d'assujettir, par leurs forces réunies, la Grèce entière. Ils formèrent donc une ligue entre eux pour leur défense commune. Les premières et les plus puissantes des villes confé-

(1) Thucyd. t. III, l. V, p. 355-361.

dérées étoient Argos, Thèbes, Corinthe et Elis. Mais comme Argos s'étoit maintenue dans une longue paix, et avoit accru par là ses forces et ses richesses, il fut convenu qu'ils donneroient à Argos la conduite de leurs guerres. Les Argiens se flattant ainsi d'être incessamment à la tête de tous les Grecs, choisirent mille d'entre leurs jeunes gens les mieux faits, et des familles les plus considérables, auxquels ils faisoient faire continuellement toutes sortes d'exercices. Ils les dispensèrent de toute autre fonction, et réglèrent même qu'on prendroit leur entretien sur les deniers publics. De telles attentions rendirent bientôt cette jeunesse très-habile dans toutes les parties de l'art militaire, et en bien d'autres connoissances importantes que l'instruction peut donner.

Les Spartiates voyant le Péloponnèse soulevé contre eux, employèrent les moyens qui leur parurent les plus propres à maintenir leur supériorité. Ils donnèrent la liberté aux Hilotes qui avoient servi dans la Thrace sous Brasidas; ils relevèrent par des éloges publics les actions de courage qui s'étoient faites dans la guerre précédente, afin

d'exciter les citoyens à les imiter, ou même à les surpasser; ils se rendirent aussi plus complaisans à l'égard de leurs alliés, et tâchèrent de ramener par des témoignages d'amitié ceux d'entre eux qu'ils avoient aliénés. Les Athéniens prirent une route toute opposée; espérant de contenir par la crainte ceux qu'ils soupçonnoient d'infidélité, ils proposoient à tous pour exemple la vengeance qu'ils avoient tirée des habitans de Scione : en effet, après avoir pris cette ville qui avoit quitté leur parti pour se donner à Brasidas, et avoir égorgé tous ceux qui avoient atteint l'âge de puberté, ils avoient réduit en servitude les femmes et les enfans, et donné leur île à ceux de Platée, qui s'étoient bannis eux-mêmes de leur patrie, pour demeurer fidèles aux Athéniens.

La ligue des villes confédérées ne tarda pas, après tout, à se dissiper. Elles prirent tour à tour parti pour Lacédémone ou pour Athènes. Comme celle-ci ne rendoit point aux Spartiates la ville de Pyle, et qu'elle ne pouvoit pas non plus obtenir qu'on lui rendît Amphipolis, ces deux Républiques s'indisposoient l'une contre l'autre, et se prépa-

roient à recommencer la guerre. Dès que la ville d'Argos fut informée de ce différend, elle envoya proposer aux Athéniens de s'allier avec eux; et les esprits s'aigrissant de plus en plus, les Spartiates de leur côté firent en sorte de persuader à ceux de Corinthe de renoncer à leur confédération pour se joindre à eux. Le Péloponnèse se trouva par là dans une révolution générale, qui ressembloit, dit Thucydide, à celle d'une anarchie. Hors du Péloponnèse, et particulièrement dans la Thrace, il y avoit aussi des troubles; et tout étoit en combustion.

L'alliance que les Argiens vouloient contracter avec la ville d'Athènes, et que cependant ils avoient aussi proposée à Lacédémone, ne causoit pas moins de fermentation dans la première de ces deux Républiques. Alcibiade, qui s'opposoit sans cesse aux moyens de conciliation que vouloit employer Nicias, étoit à la tête de ceux qui désiroient le plus cette alliance (1).

(1) Thucyd. l. V, p. 362-374. Diod. l. XII, p. 122-125.

C'est ici le moment de faire connoitre cet homme célèbre, qui doit jouer un des plus grands rôles dans la guerre du Péloponnèse. Alcibiade, quoique jeune encore, jouissoit déjà, par les richesses qui lui étoient échues en partage, et plus encore par sa naissance, du plus grand crédit. Fils de Clinias, qui avoit acquis beaucoup de réputation au combat naval d'Artémise, par son père il descendoit d'Ajax, et des Alcméonides par sa mère. Il eut pour tuteurs Ariphron et Périclès son oncle, qui développa en lui ces talens supérieurs, qui contribuèrent plus que toute autre chose à son élévation; et l'on observe, avec raison, ajoute Plutarque (1), que l'amour que Socrate eut pour lui, servit considérablement à sa gloire. Ce mot d'amour paroît équivoque dans la bouche de Plutarque, lorsqu'on a étudié les vies des hommes illustres qu'il nous a données; et la liaison intime, qui subsista jusqu'à la mort entre Socrate et Alcibiade, n'a pas en effet été exempte de soupçons; mais Plutarque lui-même, en parlant de Socrate,

(1) Plut. in Alcib.

dit plus loin, que cet amant, comme il l'appelle, ne recherchoit point avec Alcibiade une volupté indigne d'un homme et d'un sage, qu'il ne lui demandoit point de ces faveurs infâmes et criminelles; qu'au contraire il s'attachoit uniquement, à l'égard de son disciple, à remplir le vide de son esprit, et à guérir la corruption de son ame.

Alcibiade, d'un caractère souple et flexible, savoit emprunter toutes les formes, et se prêter également à toutes les circonstances, et à tous les lieux où il se trouvoit placé : changeant d'habitude, aussi promptement que le caméléon change de couleur; mol et efféminé dans l'Ionie; s'accommodant à la vie dure des Spartiates, lorsqu'il étoit à Lacédémone; toujours à cheval ou à table chez les Thraces; débauché à Athènes, surpassant les Perses en magnificence, s'il se trouvoit parmi eux; jamais personne ne mérita mieux que lui le nom de *Protée*.

De toutes les passions auxquelles il étoit naturellement très-sujet, les plus fortes et les plus marquées, au rapport de Plutarque, et comme le lui reproche Socrate lui-même dans le premier Alcibiade de Platon, étoient

une vanité si excessive, que rien ne lui coûtoit, pourvu qu'il fît parler de lui, un orgueil démesuré qui vouloit tout emporter de hauteur, une ambition sans bornes, qui ne pouvoit souffrir de supérieur ni d'égal. Du reste, hardi dans ses projets, intrépide dans l'exécution, souvent turbulent et factieux, il auroit remué le monde entier, s'il eût été en son pouvoir, pour le remplir de son nom, et fixer sur lui seul ses regards. Si ses moyens et ses forces eussent égalé ses désirs, ce n'eût donc pas été assez de dire de lui ce qu'en disoit Archestrate, que la Grèce ne pouvoit porter deux Alcibiade.

Tout, au reste, étoit danger pour lui, comme pour les autres, dans la vivacité de ses passions; et tout l'étoit encore dans les charmes que répandoient sur toute sa personne son extrême beauté et les grâces de sa figure. Aussi étoit-il environné d'une foule d'adorateurs sans cesse occupés à flatter ses goûts, à imiter ses manières, et à encenser tous ses caprices. Comme il parloit un peu gras, ils imitoient jusqu'à ce léger grasseyement, qui jetoit une sorte de naïveté, et un ton même de persuasion dans

ses discours. Les agréables de nos jours, d'après je ne sais quel modèle, ont voulu copier, par une affectation ridicule, ce qui, dans le fils de Clinias, tenoit moins à l'art qu'à la nature; et ils ne faisoient pas attention que pour se former un agrément de ce qui, en soi-même, est un défaut, il leur manquoit d'être un Alcibiade.

Socrate voyoit les périls dont ce jeune homme étoit environné; il découvroit en lui un heureux naturel, malgré les vices qui l'obscurcissoient; c'en fut assez pour l'engager à lui consacrer ses soins, et à en faire son élève. Si le maître honora son disciple, on peut dire aussi, que, par la constance de son attachement, par son application à profiter des sages leçons que Socrate lui donnoit, par sa reconnoissance, le disciple fit honneur à son maître. Il sentoit vivement le prix de l'ami qu'il s'étoit fait; mais tout en admirant Socrate, en aimant sa sagesse et en révérant sa vertu, il échappoit souvent à son guide, qui ensuite étoit obligé de courir après lui, comme après un esclave fugitif. Alors il le forçoit de rentrer en lui-même, et le rendant petit, et humble comme

malgré

malgré lui, il le faisoit convenir de tous les défauts dont il étoit rempli, et de toutes les qualités qui lui manquoient pour être véritablement grand et vraiment vertueux (1).

De là sans doute naissoient dans Alcibiade les marques de repentir qu'il donnoit dans certaines occasions, des fautes dont il s'étoit rendu coupable. Il y avoit à Athènes un citoyen nommé Hipponicus, père de Callias; cet homme étoit un des principaux de la ville, et avoit beaucoup de crédit et d'autorité, tant à cause de ses grands biens, qu'en considération de la noblesse de sa maison. Alcibiade lui donna un jour un soufflet, non point par un mouvement de colère, ou pour quelque différend particulier qu'il eût eu avec lui, mais par plaisanterie, et de gaieté de cœur, pour une gageure qu'il avoit faite avec ses camarades. Le bruit de cette action s'étant répandu en un moment par toute la ville, tous les citoyens, comme on peut penser, murmurèrent hautement d'une pareille insolence. Le lendemain, dès la

(1) Voyez le premier et le second Alcibiade de Platon.

pointe du jour, Alcibiade s'en va chez Hipponicus, frappe à la porte, entre, et quittant tous ses habits en sa présence, il se met à sa discrétion, et lui livre son corps pour être fouetté et châtié à sa fantaisie. Hipponicus lui sacrifia son ressentiment, et lui pardonna. Quelque temps après, il lui donna même sa fille Hipparète en mariage. Quelques auteurs ont écrit que ce fut Callias qui fit ce mariage, et qui dota sa sœur.

Hipparète, qui étoit douée d'une très-grande vertu, et qui aimoit tendrement son époux, ne pouvant souffrir le commerce qu'il avoit avec toutes les femmes galantes de la ville, quitta sa maison, et se retira chez ses frères. Mais il falloit que la femme qui quittoit son mari, remît entre les mains de l'archonte la lettre de divorce, et qu'elle la présentât elle-même, et non par procureur. Hipparète ayant comparu pour obéir à la loi, Alcibiade s'y trouva; et la saisissant par le milieu du corps, il l'enleva, traversa toute la ville, et l'emporta chez lui, sans que personne osât se mettre en devoir de l'en empêcher. Elle demeura dans sa maison tant qu'elle vécut; et sa mort arriva peu de temps

après, pendant un voyage qu'il fit à Ephèse. Cette espèce de violence d'Alcibiade ne parut contraire, dit Plutarque, ni à l'humanité, ni à la loi; car la loi sembloit n'avoir ordonné que la femme qui vouloit se séparer de son mari parût en public, que pour donner au mari une occasion de la voir et de la reprendre (1).

Alcibiade ne se fut pas plutôt appliqué aux affaires, que quoiqu'il fût encore très-jeune, il effaça tous les orateurs de son temps. Il n'y en eut que deux qui purent se soutenir contre lui, et balancer son autorité, Nicias, déjà avancé en âge, et distingué par la maturité de ses conseils, par sa sagesse, et par ses services; Phœax, qui commençoit à se pousser comme Alcibiade, issu comme lui de parens nobles, ayant, ainsi que lui, un certain crédit, et lui étant d'ailleurs très-inférieur du côté de l'éloquence. A cette époque, un certain Hyperbolus jouoit aussi un rôle dans la ville; mais ce n'étoit qu'en se mettant au-dessus de toute honte, et en bravant les railleries et les invectives dont les poëtes ne cessoient de l'accabler. Cet

(1) Plut. in Alcib.

homme sans honneur ne plaisoit à personne; et cependant le peuple ne laissoit pas de s'en servir pour humilier ceux qui étoient élevés en dignité, et leur susciter des affaires. A son instigation, le peuple étoit alors sur le point de décerner le ban de l'ostracisme, dont les Athéniens se servoient contre celui des citoyens qui avoit la réputation la mieux établie, et la plus grande autorité; ce qu'ils faisoient bien plus encore pour soulager leur envie, que pour remédier à leurs craintes.

Ce ban paroissant menacer l'un des trois, Phœax, Nicias, ou Alcibiade, celui-ci réunit les factions les plus divisées, et s'étant ligué avec Nicias, ou, selon d'autres, avec Phœax, il fit tomber la condamnation sur l'infâme Hyperbolus, leur ennemi commun. Comme ce n'étoit pas pour de tels gens qu'on avoit inventé l'ostracisme, il parut déshonoré en s'arrêtant sur un sujet si indigne, et on n'osa plus en faire usage (1).

Délivré d'Hyperbolus, et jaloux du mérite et du crédit de Nicias, Alcibiade diri-

(1) Plut. in Alcib.

gea contre le dernier toutes ses attaques. Il voyoit avec peine que les Lacédémoniens s'adressoient plutôt à ce général, comme plus digne de leur confiance, qu'à lui-même; quoique ses ancêtres eussent contracté avec eux le droit d'hospitalité, qui avoit été, il est vrai, négligé par son aïeul, mais qu'il avoit renouvelé en la personne de leurs prisonniers de Pyle, auxquels il avoit fait toutes sortes de bons traitemens. Il employa en conséquence la ruse, disons mieux, une indigne fourberie, pour rompre l'alliance qu'ils avoient formée avec Athènes, pour rendre Nicias, qui les appuyoit autant qu'il étoit en lui, suspect à ses concitoyens, et pour faire embrasser à ceux-ci une toute autre alliance, celle que leur proposoient les Argiens. Dans le dessein de prévenir une pareille ligue, Sparte envoya aux Athéniens des ambassadeurs, chargés de la disculper des infractions qu'on lui imputoit, et d'offrir tous les accommodemens qu'on pouvoit désirer. Après qu'ils eurent exposé en plein conseil le sujet de leur ambassade, et dit qu'ils avoient plein pouvoir de traiter, Alcibiade, qui craignoit qu'on ne renvoyât,

d'après cela, ceux d'Argos, persuada aux premiers de ne pas dire devant le peuple qu'ils eussent ce pouvoir qui leur avoit été donné, les assurant qu'il leur feroit rendre Pyle, qu'il romproit l'alliance d'Argos, et feroit renouveler celle de Lacédémone. Il leur parloit ainsi, tant pour les détacher de Nicias, que pour avoir occasion de les accuser publiquement de se contredire, et de marquer de la mauvaise foi; ce qui arriva en effet; car lorsqu'on leur eut demandé dans l'assemblée, s'ils n'avoient pas un plein pouvoir, et qu'ils eurent répondu que non, le peuple s'irrita tellement, à la persuasion d'Alcibiade, que faisant entrer sur l'heure les ambassadeurs d'Argos et leurs alliés, les Eléens et les Mantinéens, il voulut conclure à l'instant le traité. Mais un tremblement de terre étant survenu, l'assemblée fut remise au lendemain, où Nicias, quoique trompé par les députés Lacédémoniens, comme ils l'avoient été par Alcibiade, crut devoir s'opposer à cette résolution, en remontrant aux Athéniens que l'alliance de Lacédémone, dans l'état où ils se trouvoient, leur étoit bien plus avantageuse que celle

d'Argos. On l'envoya aussitôt à Sparte, pour y demander toutes les réparations convenables, et la rupture d'une alliance qu'elle avoit formée récemment avec les Béotiens. N'ayant pu obtenir que la continuation seulement du traité fait avec les Athéniens, et qu'on sembloit même n'accorder qu'à sa considération, et parce qu'il en étoit l'auteur, il se vit, à son retour, déchu de toutes ses espérances, et la ligue offensive et défensive avec Argos, pour l'espace de cent ans, fut ratifiée. Il fut dit que les articles seroient jurés de part et d'autre; qu'à Athènes, le sénat feroit le serment, et avec lui les tribuns du peuple, en présence des prytanes; qu'à Argos, il seroit fait par le sénat, le collége des quatre-vingts, les arthynes, et que le collége des quatre-vingts prendroit le serment des autres; qu'il le seroit à Mantinée, par les démiourgues, le sénat et le reste des magistrats, en la présence des théores et des polémarques; qu'enfin à Elide, il seroit fait par les démiourgues, et de suite par les surintendans des finances, et le collége des six cents, en présence des démiourgues et du magistrat qui a la garde des lois.

Ainsi fut contractée cette alliance, sans rompre ouvertement avec Lacédémone, et sans que les Corinthiens, quoiqu'alliés d'Argos, voulussent y entrer, penchant déjà du côté des Lacédémoniens (1).

La ruse perfide d'Alcibiade avoit eu son effet; et il y eut des hommes qui admirèrent en lui, comme un grand trait de politique, d'avoir divisé, ébranlé presque tout le Péloponnèse, et transporté la guerre loin des frontières de l'Attique. Nicias au contraire, ne voyoit en tout cela que la source de nouvelles hostilités, qui deviendroient tôt ou tard funestes à sa patrie, au lieu que si l'on eût déféré à son avis, ainsi qu'à l'ancien conseil de Périclès, en confirmant l'alliance avec Sparte et en assurant la paix, Athènes eût conservé la plus grande partie de sa puissance, et sa gloire.

Les intrigues d'Alcibiade lui valurent le commandement de l'armée. Il entra dans le Péloponnèse avec quelques troupes qu'il joignit à celles d'Argos et de leurs alliés, et y

(1) Thucyd. l. V, p. 374-381. Plut. in Alcib. et in Nic.

fit quelque établissement pour leur commun intérêt.

Dans cette même année, ceux d'Argos firent la guerre aux habitans d'Epidaure, à cause que cette ville n'avoit pas sacrifié la victime qu'elle étoit obligée d'immoler tous les ans, pour ses pâturages, au temple d'Apollon Pythien, dont les Argiens avoient l'intendance; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour se saisir de la place, à la persuasion d'Alcibiade, afin d'être plus en sûreté du côté de Corinthe, et de faciliter le secours des Athéniens qui viendroient d'Egine plus promptement, n'ayant pas à tourner le cap de Scyllée.

L'expédition contre Epidaure ne fut pas heureuse pour les Argiens, qui, soutenus des Athéniens, des Mantinéens, et des autres alliés, avoient contre eux les Lacédémoniens, les Corinthiens, les Béotiens, les Tégéates, et plusieurs autres peuples. Dans une première occasion où les deux armées ennemies se trouvèrent en présence, elles se flattoient toutes deux de la victoire, lorsque les généraux craignant, de part et d'autre, l'issue du combat, convinrent d'une sorte

de trève, et se retirèrent avec leurs troupes. Agis, roi de Sparte, commandoit les Lacédémoniens, et Thasylle, avec quatre autres chefs subalternes, commandoit les Argiens. Ceux-ci, indignés contre leur général, l'auroient lapidé à la porte de la ville, s'il n'eût eu recours à la franchise des autels, et ils le punirent du moins en confisquant tous ses biens. A Lacédémone, on étoit aussi tellement indisposé contre Agis, qu'on vouloit raser sa maison, et le condamner à une forte amende. Mais il sut calmer ce ressentiment, en promettant de réparer la faute qu'il avoit faite. Il en trouva bientôt l'occasion, et gagna la bataille de Mantinée, la plus grande qui se fût donnée depuis long-temps entre les Grecs, et où combattirent les villes les plus illustres, telles qu'Athènes, Argos, Lacédémone. Les Athéniens et les Eginètes y perdirent leurs généraux. Alcibiade n'avoit été envoyé précédemment auprès des Argiens que comme ambassadeur.

Les Lacédémoniens, qui s'étoient retirés pour célébrer une de leurs fêtes, se remirent en campagne au commencement de l'hiver, et étant arrivés à Tégée, dépêchè-

rent vers ceux d'Argos pour leur donner le choix de la paix ou de la guerre. Les Argiens se déterminèrent à la paix, et acceptèrent l'alliance qu'on leur offroit, quoiqu'Alcibiade qui étoit présent mît tout en œuvre pour empêcher cet accord.

Vers le même temps, les mille jeunes gens de la ville d'Argos, dont nous avons parlé (1) convinrent entre eux de détruire la démocratie, et d'établir à la place un conseil aristocratique, pour la formation duquel ils se nommèrent eux-mêmes. Comme la prééminence qu'ils avoient déjà sur les autres citoyens par leurs richesses, et par la réputation de valeur qu'ils s'étoient acquise, leur donnoit beaucoup de partisans; qu'ils étoient d'ailleurs soutenus par les Lacédémoniens, le gouvernement des grands étant plus conforme au leur, ils se saisirent d'abord de ceux qui animoient le peuple au maintien de la liberté et de son pouvoir, et ils les tuèrent. Ainsi s'établit dans tout Etat la puissance militaire, lorsqu'on ne sait pas la contenir dans de justes bornes. Ils ne gardèrent toutefois la souveraine autorité que huit

(1) Ci-dessus, p. 12.

mois; car au bout de ce terme, le peuple se souleva contre eux. Les Lacédémoniens ayant trop tardé à les secourir, il chassa les uns, massacra les autres, et rétablit la démocratie; après quoi, sur les menaces de Sparte et de ses alliés, il reprit l'alliance d'Athènes qu'il avoit quittée. Il tira, dès ce moment, une muraille jusqu'à la mer, pour pouvoir être plus aisément secouru dans un siége. Au commencement de l'hiver, les Lacédémoniens ayant marché contre Argos avec tous leurs alliés, à la réserve de ceux de Corinthe, ils se contentèrent de raser le nouveau mur, et s'en retournèrent, après avoir pris, sous le commandement d'Agis, une petite ville, et égorgé tous leurs prisonniers. On étoit alors dans la quinzième année de la guerre. Le printemps suivant, Alcibiade cinglant vers Argos avec vingt navires, prit trois cents Argiens qui étoient soupçonnés de favoriser le parti de Lacédémone, et les transporta dans les îles voisines (1).

Nous passerons sur quelques autres évé-

(1) Thucyd. l. V, p. 381-401. Diod. l. XII, p. 125 123.

nemens moins importans, pour nous arrêter à l'expédition que les Athéniens firent en Sicile, et qui eut lieu dans la seizième année. On a vu que, depuis long-temps, les Athéniens convoitoient la conquête de cette île, et que la sagesse seule de Périclès avoit pu mettre un frein à leur ambition. Alcibiade, l'homme le plus dévoré de cette passion, l'exaltoit de tout son pouvoir dans l'imagination et dans le cœur de ses concitoyens, afin de s'agrandir lui-même. Quoique plongé dans la débauche, dans le luxe le plus effréné, et dans toute la mollesse d'un sibarite, il n'en travailloit pas moins à parvenir à ses fins, celle de dominer et de conquérir. C'est à ce but que le conduisoient les largesses qu'il faisoit au peuple, la somptuosité des jeux et des spectacles qu'il lui donnoit, la magnificence des présens qu'il faisoit à la ville d'Athènes. Les principaux et les sages détestoient sa conduite. Ils craignoient l'audace qu'il faisoit paroitre, son énorme profusion, le profond mépris qu'il affectoit pour les lois, et les regardoient comme autant de moyens exécrables pour arriver à la tyrannie; mais le peuple lui

pardonnoit ses fautes, et les couvroit sous des noms honnêtes et spécieux. Le peuple le hait, disoit Aristophane, et il ne peut se passer de lui.

Timon le Misanthrope jugeoit mieux que personne des maux incalculables dont le caractère d'Alcibiade menaçoit sa patrie : comme il le rencontroit un jour sortant d'une assemblée du peuple où il avoit obtenu tout ce qu'il désiroit, et enivré des honneurs que la multitude s'empressoit à lui rendre en le reconduisant, Timon, loin de l'éviter, lui qui évitoit tout le monde avec l'affectation la plus marquée, l'aborda le premier, et lui tendant la main, courage, mon fils, lui dit-il, on fait très-bien de t'applaudir; car tu t'agrandis fort heureusement pour la ruine de tout ce peuple. Plusieurs ne firent que rire de ces paroles; quelques-uns en furent indignés, et le chargèrent d'injures; mais d'autres aussi en furent tellement frappés, qu'ils ne les oublièrent jamais.

Alcibiade poursuivit toutefois sa marche ordinaire. Sans cesse il exhortoit les jeunes gens à accomplir le serment qu'on avoit coutume de leur faire prêter, qu'ils ne recon-

noitroient de bornes à l'Attique qu'au delà des blés, des orges, des vignes, et des oliviers, pour leur inspirer ainsi l'idée, que toute la terre cultivée, et portant des fruits, étoit de leur domaine légitime. Il ne cessoit de ramener leurs regards vers la Sicile, lorsqu'une occasion favorable vint seconder son ambition et ses projets. Les Egestains, peuple de cette contrée, étant en guerre avec ceux de Sélinunte, au sujet de leurs frontières, envoyèrent, ainsi que les Léontins, en vertu de leur alliance, des ambassadeurs à Athènes, et représentèrent, entre autres choses, que si on les abandonnoit, les Syracusains se rendroient maîtres de toute la Sicile, comme ils avoient fait de Léonte, et ne manqueroient pas de secourir les Péloponnésiens qui étoient leurs fondateurs; qu'il falloit donc s'y opposer avec ce qui restoit d'alliés dans cette île; d'autant plus que les Egestains s'offroient de payer les troupes qu'on y enverroit. Les Athéniens dépêchèrent à Egeste pour s'informer de la vérité, et pour voir s'il y avoit assez d'argent dans l'épargne pour soutenir une pareille guerre.

Au printemps suivant, les envoyés, de re-

tour à Athènes, ayant fait au peuple assemblé un récit avantageux de la richesse des Egestains, on tint un conseil public au sujet de l'armée qu'il s'agissoit de faire passer en Sicile. Nicias opina fortement contre cette entreprise. Il en fit sentir tous les dangers, et surtout celui auquel on alloit s'exposer de la part des Lacédémoniens, en partageant des forces qui n'étoient pas déjà trop grandes pour résister à tous les ennemis qu'on avoit à ses portes. Alcibiade au contraire s'étendit sur la gloire et sur le succès qu'on devoit se promettre de cette entreprise. Son discours remplit le peuple de vaines espérances; les jeunes gens dans les lieux d'exercice, les vieillards dans leurs boutiques et dans les lieux où ils s'assembloient pour causer, ne s'occupoient qu'à tracer la figure de la Sicile, et qu'à s'entretenir de tout ce qui étoit relatif à cette île, de la bonté de ses ports, des plages qu'elle a du côté de l'Afrique; car ils ne se proposoient pas seulement la Sicile pour le prix de la guerre qu'ils entreprenoient, mais ils méditoient d'en faire leur place d'armes, et leur arsenal, d'où ils partiroient pour aller conquérir Carthage, et se

rendre maîtres de toute l'Afrique, et de la mer jusqu'aux colonnes d'Hercule.

Nicias, quoiqu'il eût presque tout le monde contre lui, ne se rebuta pas. En vain les Athéniens lui déférèrent-ils le commandement, en nommant aussi pour généraux Lamachus et Alcibiade; il n'en persista pas moins dans son opposition, et dans les raisons qu'il alléguoit pour détourner ses concitoyens de leur projet; en quoi il étoit secondé par les oracles, que d'autres plus favorables sembloient cependant contredire, par les présages, par les augures, qui n'annonçoient rien que de funeste. Socrate lui-même, inspiré à son ordinaire, comme il le prétendoit, par son démon ou esprit familier, qui l'avertissoit de ce qui devoit arriver, auguroit mal du succès de cette guerre. L'astronome Méton n'en jugeant pas plus favorablement, d'après les seules lumières de la raison, contrefaisoit le fou, et après avoir mis le feu à sa maison pendant la nuit, pour ne pas laisser soupçonner la véritable cause de cet événement, il supplioit ses concitoyens d'avoir égard à son infortune, et de dispenser son fils du voyage de Sicile.

On se disposa néanmoins à mettre à la voile vers le milieu de la campagne, après que les généraux enfermés avec les sénateurs eussent tenu conseil sur la manière dont ils gouverneroient la Sicile, en cas qu'ils s'en rendissent les maîtres. Ils conclurent qu'il falloit réduire en captivité ceux de Sélinunte et de Syracuse, et se contenter d'exiger des autres villes un tribut qu'elles apporteroient tous les ans à Athènes. On avoit équipé une flotte considérable, pour transporter, tant les troupes de terre, que celles de mer, dont chaque homme avoit cinq sous de paye par jour, sans compter ce que les capitaines des navires donnoient en particulier aux rameurs des premiers rangs qui avoient de plus longues rames. Rien n'égaloit la pompe et la magnificence de l'appareil, chacun s'étant piqué à l'envi de se surpasser l'un l'autre, en sorte que cet armement avoit plutôt l'air d'un tournoi que celui d'une entreprise militaire.

Dès que les vaisseaux furent chargés, et les troupes embarquées, la trompette ayant sonné, on fit des vœux solennels pour le départ, et les libations accoutumées, le tout joint aux acclamations du peuple qui bordoit

le rivage, et qui étoit accouru de toutes parts pour jouir de ce spectacle. Le chant de l'hymne, et toutes les cérémonies de religion étant achevés, les vaisseaux défilèrent l'un après l'autre hors du port, puis s'efforcèrent de se devancer entre eux, jusqu'à ce que toute la flotte se réunît à Egine. De là on tira vers Corcyre, où les alliés s'assembloient. La flotte partagée en trois escadres, chacune sous son général, étoit composée de cent galères athéniennes, et de trente-six autres, parmi lesquelles étoient deux galiotes de Rhodes. Sur ces vaisseaux étoient cinq mille soldats pesamment armés, entre lesquels il y avoit quinze cents Athéniens d'élite, et sept cents autres pour le service des navires; le reste étoit de vassaux et d'alliés, dont il y avoit cinq cents Argiens et deux cent cinquante Mantinéens, en y comprenant quelques soldats soudoyés. Pour l'infanterie légère, il y avoit quatre cents archers, et en outre quatre-vingts de l'île de Crète, sept cents frondeurs de Rhodes, et cent vingt bannis de Mégare. Il n'y avoit qu'une compagnie de cavalerie de trente maîtres, qui s'étoit embarquée sur un navire propre à

porter des chevaux. Trente vaisseaux menoient les vivres et ceux qui avoient soin de les apprêter, avec des maçons, des charpentiers, et leurs outils. Le tout étoit suivi de cent barques pour le service, sans compter les vaisseaux marchands qui étoient en grand nombre (1).

Ces nouvelles ayant été portées de tous côtés à Syracuse, on ne voulut d'abord en rien croire, et on fit diverses harangues à ce sujet dans l'assemblée du peuple. L'un des plus sages, qui étoit Hermocrate, donnoit la nouvelle pour certaine, comme étant bien assuré du fait, et indiquoit les mesures qu'on devoit prendre. Un autre, nommé Athénagore, rejetoit ces bruits, non-seulement les croyant sans fondement, mais les imputant même à des desseins perfides, qui tendoient, en semant de vaines craintes, à tout bouleverser. Après cette dernière harangue, l'un des généraux siciliens ne laissa plus parler qui que ce fût, et observa que ce n'étoit pas

(1) Thucyd. l. VI, p. 411-434-442-443. Diod. l. XII, p. 123 et seq.; l. XIII, p. 133-135. Plut. in Alcib. et in Nic.

le lieu de dire des injures, ni d'en entendre, mais qu'il valoit mieux s'apprêter à recevoir les ennemis, et faire sur-le-champ provision d'armes, de chevaux, et des autres choses nécessaires, ajoutant que lui et ses collègues auroient soin d'en faire la revue, et qu'ils avoient déjà envoyé à la découverte, pour rapporter à l'assemblée ce qu'ils auroient appris : ayant ainsi parlé, il se tut, et l'assemblée se sépara.

Cependant les Athéniens étant partis de Corcyre avec toute leur flotte, traversèrent le golfe Adriatique, et abordèrent à Tarente, au cap Sapygien, et en d'autres lieux, sans que personne voulût les recevoir dans ses villes. Ceux de Tarente ne leur permirent pas même d'entrer dans le port, ni de faire aiguade. De là ils cinglèrent vers le cap de Rhége, où ayant tiré à sec leurs vaisseaux, ils campèrent dans l'enceinte du temple de Diane, qui étoit hors de la ville, et où on leur apporta des vivres. Ceux qu'ils avoient envoyés de nouveau à Egeste leur rapportèrent qu'il n'y avoit que trente talens dans l'épargne, ce qui abattit le courage des généraux, quoique Nicias s'en fût toujours bien

douté. On en avoit imposé en effet aux premiers ambassadeurs qu'Athènes avoit députés, en leur faisant une vaine parade de richesses empruntées çà et là, et qui ne faisoient nullement partie du trésor public. D'après ce rapport, les avis furent partagés. Nicias conseilla de tirer vers Egeste, qui étoit le premier sujet du voyage, et de passer outre, si les Egestains s'acquittoient de leur promesse, et payoient une montre à l'armée; sinon de les obliger à fournir la subsistance de soixante galères qu'ils avoient demandées, et de demeurer là jusqu'à ce qu'on eût fait leur accord avec les Sélinuntins, soit par force ou autrement. Il ajoutoit qu'ensuite on retourneroit à Athènes, après avoir donné une grande idée des forces et de l'assistance que devoient attendre d'elle ses alliés; si ce n'étoit qu'il se présentât une occasion favorable de faire quelque chose pour les Léontins, ou d'attirer quelque ville à leur parti. Tel étoit l'avis de Nicias, qui ne vouloit, pour rien au monde, jeter l'armée dans le danger, ni la ville d'Athènes dans la dépense; en quoi on le blâma cependant de trop de réserve, puisque les

frais d'un si grand armement ayant été faits, et lui-même ayant accepté, quoiqu'avec regret, le commandement, il devoit se résoudre à faire de généreux efforts, en marchant avec courage contre l'ennemi, et en le remplissant d'épouvante par une attaque subite, au lieu de lui donner le temps de se rassurer, et de laisser ralentir l'ardeur, ni affoiblir la confiance de ses propres soldats.

Alcibiade répliqua au discours de Nicias, en montrant la honte d'une retraite, après un tel armement. Il dit qu'il falloit essayer avant tout de se ménager l'alliance des Grecs et celle des Barbares, lesquels occupoient une partie de l'île, afin de les détacher de Syracuse, et d'en tirer des troupes et des vivres; mais qu'il falloit principalement dépêcher à Messine, qui étoit comme la clef de la Sicile, et dont le port étoit capable de contenir toute la flotte. Il vouloit enfin qu'après avoir reconnu les amis et les ennemis, et s'être fortifié d'un nouveau secours, on attaquât Sélinunte ou Syracuse, si l'une ne vouloit s'accommoder avec Egeste, et l'autre souffrir le rétablissement de Léonte.

Lamachus étoit d'un troisième avis; et

c'étoit peut-être celui qu'on auroit dû préférer. Il conseilloit d'aller droit à Syracuse, sans lui donner le loisir de revenir de l'étonnement où elle étoit et de se préparer à la défense; tandis que l'on risquoit de tout perdre, si l'on temporisoit. En prenant le premier parti, on se rendroit maître du plat pays, après quoi on contraindroit les Siciliens à se déclarer. Son avis n'étant pas suivi, il revint à celui d'Alcibiade.

Passant donc à Messine sur sa galère, Alcibiade y proposa l'alliance des Athéniens, et comme il vit qu'on ne vouloit pas recevoir l'armée, et qu'on se bornoit à lui fournir des vivres, il repassa à Rhége, d'où l'on partit avec soixante vaisseaux pour tirer vers Naxe. Après y avoir été reçu, on fit voile vers Catane, dont Alcibiade se rendit maître par surprise (1).

Pendant que ces choses se passoient en Sicile, on réveilloit à Athènes une affaire, qui avoit déjà fait beaucoup de bruit avant le départ de la flotte. On avoit trouvé dans la ville toutes les statues de Mercure mutilées.

(1) Thucyd. l. VI, p. 434-448.

Un

Un assez grand nombre de jeunes gens avoient été aussi accusés d'avoir fait quelque chose de semblable dans une débauche, d'avoir contrefait entre eux quelques-uns des mystères, et de s'être rendus coupables, non-seulement d'horribles sacrilèges dignes d'attirer toute la colère des Dieux, surtout celle de Mercure, de Cérès et de Proserpine, mais encore de conspiration contre l'Etat, et d'un dessein formé d'en changer le gouvernement. L'indignation du peuple fut portée à un tel point par ces griefs, auxquels l'impiété d'Alcibiade et ses projets ambitieux donnoient quelqu'apparence de réalité, que toutes les personnes qu'on dénonça furent mises en prison, sans qu'on daignât seulement les entendre. Ses parens, ses amis, tous ceux qui avoient eu la moindre liaison avec lui, et qui tombèrent entre les mains de la multitude, essuyèrent les traitemens les plus rigoureux. Un certain Andocidès s'accusa lui-même pour obtenir sa grâce, en conséquence du décret par lequel on l'avoit promise à ceux qui seroient leurs propres dénonciateurs. Il accusa aussi beaucoup d'autres avec lui, et tous ces accusés furent

mis à mort, excepté ceux qui eurent le temps de prendre la fuite.

La fureur du peuple, au lieu de se calmer par tous ces massacres, n'en fut que plus animée contre Alcibiade, qu'il se repentit de n'avoir pas condamné lorsqu'il l'avoit en son pouvoir. Il lui envoya le vaisseau sacré de Salamine, qui étoit destiné à emmener les coupables, avec ordre au commandant de lui enjoindre de venir se représenter à Athènes et s'y justifier, sans cependant l'arrêter de force, de peur d'exciter quelque sédition parmi les troupes. Le vaisseau de Salamine joignit Alcibiade à Catane, et le commandant lui ayant signifié l'ordre du peuple pour lui et pour ceux de ses complices qui étoient à l'armée, il partit avec eux sur sa galère qu'escortoit celle qu'on lui avoit envoyée : mais étant arrivé à Thurium, il s'écarta avec les autres, et se déroba à toutes les poursuites. La galère de Salamine ayant été forcée de revenir seule à Athènes, ils furent tous condamnés à mort par contumace; et par la sentence qui condamnoit en particulier Alcibiade, il fut enjoint à tous les prêtres et à toutes les prê-

tresses de le maudire. Parmi ces dernières, il s'en trouva une seule, nommée Théano, prêtresse du temple d'Apollon, qui eut le courage de s'opposer à ce décret, en disant qu'elle étoit prêtresse pour bénir, et non pour maudire.

Après l'évasion d'Alcibiade, quelqu'un l'ayant rencontré lui dit: Alcibiade, vous ne vous fiez donc pas à votre patrie; je m'y fierois en toute autre chose, répondit Alcibiade; mais où il va de ma vie, je ne me fierois pas à ma propre mère, de peur que par mégarde elle ne prît la fève noire pour la blanche.

Quelque temps après, comme on lui porta la nouvelle que les Athéniens l'avoient condamné à mort; je leur ferai bien voir, dit-il, que je suis en vie. Il ne le leur fit que trop voir en effet. De l'Elide où il s'étoit d'abord retiré, il envoya demander aux Spartiates la permission de demeurer chez eux en toute sûreté sous leur sauvegarde, leur donnant sa foi qu'étant leur ami, il leur rendroit plus de service qu'il ne leur avoit causé de dommage pendant qu'il avoit été leur ennemi.

Les Spartiates furent ravis de la demande qu'il leur faisoit, et le reçurent à bras ouverts. Dès qu'il fut parmi eux, voyant qu'ils négligeoient de secourir Syracuse, il les excita vivement à envoyer en Sicile Gylippe pour général, et à briser là les forces des Athéniens. Il leur conseilla aussi de déclarer de leur côté la guerre à Athènes; et il les porta en troisième lieu à fortifier Décilie dans l'Attique; ce qui contribua le plus à tous les maux qu'éprouva la ville d'Athènes, à la fin de la guerre du Péloponnèse.

Les Lacédémoniens n'eurent qu'à se féliciter de posséder Alcibiade. Il leur étoit utile par ses conseils; il les charmoit, en même temps, par sa conduite, se conformant en toutes choses à leur manière de vivre; en sorte que ceux qui voyoient qu'il se rasoit jusqu'à la peau, qu'il se baignoit dans l'eau froide, qu'il mangeoit du gâteau qu'on appeloit *maze*, et qu'il s'accommodoit à merveille de leur brouet noir, ne pouvoient s'imaginer que ce même homme eût jamais eu chez lui de cuisiniers, qu'il eût connu de parfumeurs, ni qu'il eût porté d'étoffe de Milet. Ses habitudes n'en

reparoissoient pas moins dans quelques rencontres. Il corrompit la femme du roi Agis, qui étoit alors à la guerre, et en eut un fils, qu'en public on nommoit Léotychide, mais que dans le particulier on appeloit Alcibiade, du nom qu'elle-même lui donnoit, en parlant à ses femmes et à ses amies, tant étoit violente la passion dont elle étoit transportée! Aussi Agis ne voulut-il pas le reconnoître, ce qui dans la suite l'exclut du trône (1).

Ce fut à peu près vers ce temps-là que Diagore, dont nous parlerons plus amplement par la suite, ainsi que de Protagore, fut appelé en jugement, à Athènes, comme professant l'athéisme (2).

Environ vingt ans auparavant, on avoit déjà fait une affaire pareille à Protagore, pour avoir simplement, dans un de ses livres, traité la matière de problématique (3).

---

(1) Thucyd. l. VI, p. 448-452-454-475-482. Diod. l. XIII, p. 134-136, 137. Plut. in Alcib.

(2) Joseph. contr. App. Diod. l. XIII, p. 137, 138.

(3) Diog. L. in Prot. Joseph. contr. App.

Pour en revenir aux affaires de Sicile, Alcibiade ayant été contraint de quitter l'armée, et Lamachus n'ayant que très-peu de crédit, surtout à cause de sa pauvreté, qui n'étoit plus un titre d'honneur parmi les Athéniens, toute l'autorité se trouva entre les mains de Nicias, fier de ses grandes qualités, dit Plutarque, de sa réputation, et de ses richesses; aussi à tant de titres, lui témoignoit-on en toute rencontre l'extrême considération qu'on avoit pour lui. Un jour que les généraux étoient assemblés dans le conseil pour délibérer sur une affaire importante, Nicias ordonna au poëte Sophocle, qui étoit un des généraux, de dire le premier son avis, parce qu'il étoit le plus âgé. Je suis vraiment le plus vieux, dit Sophocle, si l'on compte les années; mais vous êtes mon ancien, si l'on a égard au mérite, et aux services que vous avez rendus. Ce qu'il y a toutefois de bien déplorable, c'est que Nicias joignoit, à beaucoup de valeur et à une grande fermeté d'ame, comme nous le verrons dans ses malheurs, une timidité et une lenteur à entreprendre, qui sembloient ne pouvoir s'allier avec son courage et sa vi-

vacité au moment de l'exécution. Il perdit par là tous ses avantages, ne faisant que rôder autour de la Sicile, demeurant toujours loin des ennemis, auxquels il avoit laissé tout le temps de ranimer leur espoir et de faire leurs préparatifs. Etant allé ensuite mettre le siége devant Hybla, qui n'étoit qu'une petite ville, et l'ayant levé peu de jours après, il tomba de sa haute réputation dans une sorte de mépris. Enfin il se retira à Catane, sans avoir fait d'autre exploit que celui de ruiner Hiccara, petit bourg des Barbares, d'où l'on dit qu'étoit la courtisane Laïs, qui, fort jeune alors, fut vendue parmi les autres prisonniers, et menée dans le Péloponnèse.

Sur la fin de l'été, Nicias fut averti que les Syracusains se disposoient à l'attaquer les premiers, et déjà leur cavalerie venoit l'insulter jusque dans son camp, lui demandant avec de grandes risées, s'il n'étoit venu en Sicile que pour s'établir à Catane. Ce ne fut qu'avec la dernière peine que Nicias se résolut enfin à faire voile à Syracuse; mais afin de s'établir dans un poste avantageux, sans être troublé par les ennemis qui avoient une

forte cavalerie, il usa de ce stratagème : il envoya secrètement aux Syracusains un homme de Catane, comme un transfuge, pour leur donner avis que les Athéniens venoient tous les jours en grand nombre se reposer dans cette ville, et y passer la nuit hors du camp; qu'il seroit donc aisé de forcer ce camp, en y amenant les troupes, tandis qu'on arrêteroit ceux qui se trouveroient dans la ville, et qu'on mettroit le feu aux galères. Le jour ayant été fixé, on sortit de Syracuse pour exécuter ce dessein; et dans le même temps, Nicias ayant embarqué ses troupes, fut descendre devant la ville, se rendit maître de tous les ports, et choisit tout à son aise le lieu le plus favorable pour y établir son camp.

Les Syracusains arrivés à Catane, et se voyant si honteusement trompés, s'en retournèrent tout court à Syracuse; et pleins de dépit, ils se mirent en bataille devant les murs. Nicias sortit de ses retranchemens, les attaqua, et les défit.

La nouvelle de cette grande victoire fut bientôt portée dans toute la Sicile; mais Nicias n'en tira pas le moindre fruit. Il ramena,

peu de jours après, ses troupes entre Catane et Syracuse, et s'arrêta à la ville de Naxe, où il hiverna, consumant, sans rien faire, de grandes provisions, avec une si grosse armée. Peut-être aussi, car il ne faut pas juger trop aisément les grands hommes, pensa-t-il que, comme l'insinuent Thucydide et Diodore, il avoit besoin de plus de temps et de préparatifs pour accomplir ce qu'il avoit résolu. Quoi qu'il en soit, les Syracusains, ne se laissant point abattre par leur défaite, suivirent le conseil d'Hermocrate, en réduisant à trois, ce qui étoit trop encore, le nombre de leurs généraux, qui se montoit à quinze. Hermocrate lui-même fut nommé l'un des trois. Ayant pris cette sage précaution, et sachant que les Athéniens étoient à Naxe, les Syracusains allèrent ensuite brûler le camp de Catane, et se retirèrent après avoir fait le dégât aux environs.

Au commencement de la campagne suivante, la dix-huitième année de la guerre, Nicias ayant dessein de ramener, pour la seconde fois, son armée devant Syracuse, se conduisit avec tant d'activité et de prudence, qu'il fut arrivé près de cette ville avec

Pour moi, dit Plutarque, je ne saurois m'empêcher d'admirer les soins infatigables du général et le courage si constant des soldats, ce qui leur valut de grands succès. Le poëte Euripide, après leur défaite même, et après qu'ils eurent presque tous été tués, fit pour eux cette glorieuse épitaphe : *Ci-gissent les braves soldats, qui ont battu huit fois les Syracusains, autant de fois que les Dieux ont été neutres.* Ils n'ont presque cessé de vaincre, jusqu'au moment où parvenus au plus haut degré de leur puissance, ils essuyèrent tout à coup les plus cruels revers (1).

Ils firent une première perte dans la personne de Lamachus, qui fut tué dans une rencontre. En même temps l'aile gauche des Syracusains, animée par la perte que les Athéniens venoient de faire d'un de leurs généraux, vint se mettre en bataille devant eux, après avoir détaché quelques troupes pour attaquer Epipoles. Ces troupes forcèrent le premier retranchement qui le couvroit. Mais Nicias, qui étoit demeuré ma-

(1) Thucyd. l. VI; p. 454-485.

lade dans le fort, se sauva. N'ayant pas d'ailleurs assez de gens pour le garder, il fit mettre le feu à des bois et à des machines qui étoient devant son enceinte; ce qui arrêta les ennemis. Ceux-ci apercevant outre cela les Athéniens qui avançoient en grand nombre au secours des leurs, rentrèrent dans la ville, ne se croyant plus assez forts pour empêcher la circonvallation.

Après ces attaques, Nicias, resté seul général par la mort de Lamachus, n'en concevoit pas moins de grandes espérances. Plusieurs peuples de Sicile venoient se joindre à lui, et il lui arrivoit des vaisseaux chargés de provisions. Déjà les Syracusains se croyoient perdus, et l'on étoit au moment de régler les articles de la capitulation, lorsque la présence de Gylippe, envoyé par les Lacédémoniens, d'après le conseil d'Alcibiade, et suivi d'un certain nombre de galères, changea la face des choses. On se moqua d'abord de sa cape lacédémonienne, de ses longs cheveux, et de son méchant bâton, dans lequel, au contraire, les ennemis voyoient la marque et la dignité de Sparte, et l'on ne pensoit pas qu'on alloit avoir en tête un

homme d'une expérience consommée. Après qu'il eut fait son débarquement, que Nicias ne prit pas assez de soins pour empêcher, il marcha de suite contre les Athéniens, et fut défait dans un premier combat, à cause de la situation étroite du lieu; mais s'étant posté le lendemain de manière à être plus au large, il s'avança de nouveau contre eux, chargea leur aile gauche, et les força de fuir jusque dans leur camp. Les Syracusains, dont ce succès ranimoit la confiance, se mirent en campagne avec leur cavalerie, et firent beaucoup de prisonniers. Ils avoient de plus tiré une muraille depuis la ville, en montant vers les Epipoles, jusqu'à celle qu'ils avoient déjà faite, pour empêcher que les assiégeans, qui avoient achevé leur mur du côté de la mer, ne pussent fermer la circonvallation, et pour la couper ainsi de manière à la leur rendre inutile, et à les tenir eux-mêmes comme assiégés. Nicias, désespérant de réussir du côté de la terre depuis la venue de Gylippe, et forcé enfin de se renfermer dans ses vaisseaux, après avoir bâti trois forts sur le cap de Plemmyre, se trouva réduit à de grandes extrémités, ses

gens de mer ne pouvant aller au loin, ainsi qu'ils y étoient contraints, faire leurs provisions de bois et d'eau, sans être investis par la cavalerie des ennemis qui étoient maîtres de la campagne.

Nicias, considérant le changement si prompt de ses affaires, et voyant que ses ressources diminuoient tous les jours, tandis que les succès des ennemis augmentoient, retomba dans ses premières défiances. Non content d'envoyer aux Athéniens des gens pour leur représenter l'état des choses, il leur écrivit très-fortement pour les presser de lui envoyer une autre armée, ou de retirer la sienne de Sicile, et en même temps pour les supplier de le décharger du commandement, à cause de sa maladie.

Sans lui nommer de successeur, les Athéniens se contentèrent de lui donner deux des officiers qui étoient avec lui pour le soulager, en attendant qu'on envoyât d'autres généraux. On ordonna qu'on leveroit des soldats, tant à Athènes que parmi les alliés, pour former une armée de terre et de mer, et à la place de Lamachus et d'Alcibiade, on élut Eurymédon et Démosthène,

qu'on ne sera pas tenté de confondre avec l'orateur de ce nom. Le premier partit aussitôt avec dix galères et quelqu'argent vers le solstice d'hiver, pour assurer Nicias d'un prompt secours, tandis que l'autre levoit des troupes et des contributions pour faire voile au commencement du printemps. On dépêcha aussi vingt galères autour du Péloponnèse, pour empêcher les ennemis, dont le premier débarquement avoit été d'un si grand secours aux Syracusains, de passer en Sicile.

Les Lacédémoniens faisoient de leur côté, à la persuasion d'Alcibiade, des préparatifs pour y transporter de nouvelles forces, et pour entrer dans l'Attique, afin d'empêcher la flotte d'Athènes de faire voile pour cette île. L'hiver finit, et avec lui la dix-huitième année de la guerre (1).

Au commencement du printemps, les Lacédémoniens et leurs alliés entrèrent dans le pays d'Athènes, sous le commandement du roi Agis. Après avoir ravagé la campa-

(1) Thucyd. l. VI, p. 485-488; l. VII, p. 489, 500. Diod. l. XIII, p. 138, 139. Plut. in Nic.

gne Décilie à environ quatre lieues d'Athènes, et peu distante de la Béotie, se faisant de cette forteresse comme une porte dans le pays ennemi, ils se retranchèrent et se fortifièrent dans ce poste, d'où ils incommodoient extrêmement les Athéniens. Ils faisoient partir en même temps, sur vingt-cinq galères équipées dès l'hiver à Corinthe, des troupes pour Syracuse, composées de six cents soldats d'élite, soutenus de trois cents Béotiens, puis de deux cents soldats de Sicyone et de cinq cents de Corinthe. Les Athéniens, pendant que leurs ennemis fortifioient Décilie, envoyèrent trente galères raser la côte du Péloponnèse sous le commandement de Cariclès, qui eut ordre de passer à Argos, pour obliger cette ville à remplir ces vaisseaux de soldats, en vertu de l'alliance contractée avec elle. Démosthène partit ensuite avec soixante-cinq navires chargés de douze cents Athéniens, outre ceux qu'il avoit ramassés dans toutes les îles et tous les pays qui étoient sous l'obéissance d'Athènes. Diodore fait monter cette flotte à quatre-vingts navires chargés de cinq mille hommes. Il étoit ordonné à Démosthène de se joindre

à Cariclès, et de ravager en passant les côtes de Lacédémone.

Cependant Gylippe qui faisoit le tour de la Sicile, amena le plus de troupes qu'il put rassembler dans toute l'île, et porta ceux de Syracuse à équiper une flotte, et à hasarder un combat naval. Il fut secondé par Hermocrate, qui conseilloit à ses concitoyens d'acquérir peu à peu de l'expérience sur mer, à l'imitation des Athéniens, qui y avoient été engagés par l'expédition des Perses, quoiqu'ils n'y eussent point d'inclination, ni autant de commodité qu'eux pour y réussir. Les Syracusains s'embarquèrent à la persuasion d'Hermocrate et de Gylippe, qui fit sortir de nuit toutes ses troupes pour attaquer les forts de Plemmyre, afin d'étonner davantage les ennemis en les combattant tout à la fois par mer et par terre. Cette attaque des trois forts eut un plein succès. S'en étant emparé, il rasa l'un des plus petits, rétablit les fortifications des deux autres, et y mit garnison. Plusieurs Athéniens y furent tués ou faits prisonniers; et l'on prit quantité d'argent qui y étoit, tant du public, que des marchands et des capitaines

de galères, outre un grand nombre de munitions, parce que c'étoit comme le magasin de toute l'armée. Les Athéniens y perdirent aussi l'équipage de quarante galères, avec trois vaisseaux qu'on avoit tirés à sec. Ce qui étoit plus considérable encore, Gylippe ôta par là à Nicias la facilité des convois.

L'avantage qu'il venoit de remporter fut suivi bientôt après d'une perte considérable du côté des Syracusains. Etant sortis du grand port de Syracuse avec trente-cinq navires, auxquels les Athéniens en avoient opposé vingt-cinq, il s'étoit donné un rude combat à l'embouchure de ce même port, ceux-ci essayant d'y entrer, et les autres de leur en défendre l'accès. Dans ce choc les Syracusains avoient eu le dessus : mais étant sortis du petit port dans lequel il y avoit un arsenal pour les navires, et ayant combattu à l'entrée avec quarante-cinq bâtimens, contre lesquels on en avoit fait avancer trente-cinq des Athéniens, leurs vaisseaux, qui avoient d'abord forcé l'ennemi, s'entre-choquèrent en y rentrant en désordre, et livrèrent par ce moyen la victoire à ceux d'Athènes, qui ne se bornant pas à les poursuivre, donnèrent encore

la chasse aux Syracusains qui étoient victorieux dans le grand port. Onze galères de Syracuse furent coulées à fond, et plusieurs de ceux qui étoient dessus furent tués. On en prit trois avec leurs gens; mais les Athéniens perdirent également trois des leurs; et après avoir remorqué celles de leurs ennemis, ils dressèrent un trophée dans une petite île, qui étoit devant Plemmyre, et se retirèrent dans l'enceinte de leur camp. Les Syracusains dressèrent aussitôt trois trophées pour la prise des trois forts. Leur défaite au lieu de les décourager, ne servit qu'à leur faire prendre plus de précautions pour la suite. Ils rendirent les proues de leurs galères plus étroites et plus basses qu'elles n'étoient; ce qui dans l'abordage les mettoit en état de porter des coups violens aux endroits du vaisseau ennemi les plus voisins de l'eau, et de faire entr'ouvrir et couler à fond du premier choc les bâtimens de leurs adversaires; tandis que les vaisseaux athéniens, qui avoient des proues fort élevées et très-foibles, ne pouvoient rencontrer dans ceux des Syracusains que des parties éloignées de l'eau, et auxquelles d'ailleurs

elles ne pouvoient jamais causer beaucoup de dommages.

S'appuyant sur des préparatifs qui leur assuroient en quelque sorte le succès, ils se disposèrent à un nouveau combat. Nicias, qui en sentoit tout le danger, et qui attendoit une autre flotte, avoit résolu de l'éviter. Ménandre et Euthydème, par leur opiniâtreté, vainquirent sa résistance, et le forcèrent à livrer bataille. D'abord les flottes se contentèrent de quelques escarmouches; mais sur la fin du troisième jour, les Syracusains, après avoir fait semblant de se retirer, comme les deux jours précédens, fondirent à l'improviste sur les Athéniens. Ceux-ci, se rembarquant à la hâte et dans le plus grand désordre, furent bientôt contraints de céder la victoire à leurs ennemis, qui leur coulèrent à fond sept galères, en fracassèrent plusieurs, et tuèrent ou firent prisonniers tous ceux qui les montoient.

Cette perte jeta Nicias dans la dernière consternation. Tous les malheurs qui lui sont arrivés pendant qu'il étoit seul général en chef, lui reviennent à l'esprit, et en voici un qu'il s'est attiré par la faute que lui

ont fait commettre ses collègues. Lorsqu'il est le plus absorbé dans ces tristes pensées, on aperçoit tout à coup la flotte de Démosthène qui s'avance dans l'appareil le plus formidable et le plus magnifique. La mer semble couverte de ses nombreux vaisseaux; toutes ses galères sont richement parées, leurs proues sont ornées d'éclatantes enseignes, elles sont équipées de bons rameurs, remplies de soldats, et font retentir les airs du bruit des clairons et des trompettes.

Les Syracusains retombent à cet aspect dans leurs premières alarmes, ne voyant plus ni fin, ni trève à leurs maux. Mais Nicias n'eut pas long-temps à se réjouir d'un si puissant secours. Dès la première entrevue qu'il eut avec Démosthène, celui-ci voulut à toute force qu'on allât sans aucun retard attaquer les Syracusains, dans la consternation et l'abattement où ils étoient plongés. Nicias, effrayé de cette précipitation, lui représenta en vain que les délais étoient tous contre les ennemis; qu'ils n'avoient plus ni vivres, ni argent; que leurs alliés étoient prêts à les abandonner, et que pressés bientôt par la disette, ils prendroient le parti de

se rendre, comme ils avoient pris la résolution de le faire quelque temps auparavant. Il étoit d'autant plus fondé à parler ainsi, qu'il avoit des intelligences dans la place, et qu'on lui faisoit dire de tenir bon et de patienter. Mais comme il ne croyoit pas devoir s'expliquer sur cela ouvertement, Démosthène et les autres généraux, ainsi que tous les officiers, attribuoient son avis à sa timidité, et se montroient si impatiens de combattre, qu'il fut de nouveau contraint de céder.

Démosthène commença par faire le dégât autour de la rivière d'Anape, sans que les assiégés osassent sortir, sinon du côté de l'Olympie, parce que les Athéniens étoient maîtres, comme autrefois, de la terre et de la mer. Après avoir fait ensuite une tentative inutile contre le mur qui coupoit celui des assiégeans, il se restreignit à l'attaque d'Epipoles, dans la croyance que, lorsqu'il s'en seroit emparé, personne n'oseroit plus demeurer à la défense du mur. Il s'y rend de nuit avec les troupes, accompagné de Ménandre et d'Eurymédon, tandis que Nicias reste à la garde du camp, attaque et force

le premier les retranchemens, fait main basse sur une partie de ceux qui les défendent, passe outre pour ne pas laisser ralentir l'ardeur de ses soldats, et pour accomplir son dessein. Sur ces entrefaites, les troupes de la ville sortent en armes, soutenues par Gylippe. Elles sont d'abord repoussées. Comme les Athéniens s'avançoient en désordre, poursuivant tout ce qui leur résistoit pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se rallier et de se reconnoître, ils sont arrêtés tout court par les Béotiens qui font ferme, et les mettent en fuite. Le trouble se répand dans toute l'armée. La confusion devient épouvantable, à cause de l'obscurité qui régnoit. Les uns se sentant poursuivis, se précipitoient du haut des rochers; les autres s'égarant dans la campagne, étoient pris ou tués par la cavalerie. Au rapport de Diodore de Sicile, les Syracusains tuèrent deux mille cinq cents hommes et en blessèrent autant; ce qui fit tomber entre leurs mains une grande provision d'armes (1).

(1) Thucyd. l. VII, p. 500-523. Diod. l. XIII, p. 140-142. Plut. in Nic.

Après cette défaite, l'embarras des généraux devint extrême, vu le désespoir de l'armée qui dépérissoit tous les jours par les maladies de l'automne, et par l'air d'un marais où l'on étoit campé. Démosthène étoit d'avis de partir sans délai. Nicias, que les espions qu'il avoit dans la ville instruisoient en détail du mauvais état des assiégés, en lui faisant dire de rester, ne pouvoit se résoudre à un départ qui couvriroit les généraux de honte, et leur attireroit les plus grands reproches. Cependant Gylippe ayant amené aux Syracusains un nouveau renfort de troupes, les unes qui lui venoient du Péloponnèse, et les autres de l'intérieur de la Sicile, le départ fut résolu.

Les Syracusains en ayant été avertis, malgré tout le secret qu'on vouloit y apporter, se préparèrent aussitôt à les combattre par terre et par mer. Ils attaquèrent à deux reprises les retranchemens, et les emportèrent. Leurs galères tombèrent ensuite sur celles des Athéniens. Eurymédon, qui commandoit l'aile droite de la flotte d'Athènes, s'étant étendu le long du rivage pour les envelopper, ils l'enfermèrent dans le fond

fond du golfe, et le défirent entièrement. Eurymédon perdit la vie dans cette action. Gylippe, qui commandoit l'armée de terre, voyant que les Athéniens étoient poussés contre le rivage, s'avança pour combattre les soldats à la descente, s'ils étoient contraints d'échouer. Mais comme il étoit arrivé en désordre avec une partie de ses troupes, il fut repoussé par les Tyrrhéniens, qui étoient en garde de ce côté-là, et battu ensuite par les Athéniens, qui venant à leur secours, le forcèrent de se retirer avec perte jusqu'à un marais qui étoit tout proche; mais les galères d'Eurymédon ayant été prises, et tous ceux qui étoient dessus massacrés, les Syracusains dressèrent un trophée à ce sujet, et pour l'avantage qu'ils avoient eu le jour précédent à l'attaque des retranchemens. Les Athéniens en dressèrent un aussi pour celui qu'ils avoient remporté sur Gylippe.

Les habitans de Syracuse ne pensèrent plus qu'à susciter de nouveaux obstacles au départ de leurs ennemis. Passant le long du port sans crainte, ils résolurent d'en fermer les avenues pour les empêcher d'échapper.

Le grand port par où les Athéniens pourroient se rendre maîtres du passage, étoit d'environ mille pas. Les Syracusains mirent en travers de l'embouchure, des galères et d'autres bâtimens avec des ancres, et donnèrent ordre au reste de leurs vaisseaux de combattre les Athéniens, s'ils avoient le courage ou le bonheur de pouvoir forcer cette espèce de rempart. Quand ceux-ci se virent ainsi renfermés, ils abandonnèrent tous leurs forts, excepté ceux qui étoient le long de la côte, dans le dessein de se retrancher près de leurs navires dans le moindre espace qu'ils pourroient, de laisser là quelques troupes pour garder le bagage et les malades, et de combattre avec le reste sur tout ce qu'ils avoient encore de vaisseaux. Tirant ensuite leur flotte hors du camp, ils remplirent cent dix galères de tous ceux qui étoient en état de porter les armes. Nicias les conjura de ne point trahir leur devoir, leur honneur, ou les prérogatives de leur naissance. Il leur remit devant les yeux leur propre salut, qui dépendoit tout entier du succès de cette journée, et finit par leur représenter tout ce

qu'on a coutume de dire en pareilles rencontres, touchant leurs femmes, leurs enfans, leur patrie, la religion, et les tombeaux de leurs ancêtres. Après cette harangue de Nicias, Démosthène, Ménandre, et Euthydème, qui devoient s'embarquer, tirant la flotte hors du camp, voguèrent vers l'ouverture du port qui étoit fort étroite, le reste étant fermé par la longue chaîne de navires qu'y avoient mise les Syracusains. L'ennemi s'étoit déjà avancé avec une quantité suffisante de vaisseaux dont il avoit laissé une partie pour défendre le passage, après quoi il avoit fait comme une enceinte du reste, pour venir fondre de tous côtés sur les Athéniens, tandis que son armée de terre se rangeoit de manière à pouvoir le soutenir en cas de besoin. Les Athéniens étant arrivés à l'embouchure du port, se rendirent aisément maîtres des vaisseaux qui en défendoient l'ouverture; mais quand ils voulurent rompre la chaîne des autres pour rendre le passage plus libre, les Siciliens accoururent de toutes parts, en sorte qu'on ne combattoit plus seulement en ce lieu, mais dans tous les endroits du port avec

plus de fureur que jamais. Les Athéniens avoient contre eux la nature même de leur armement ; ils manœuvroient avec des vaisseaux très-lourds et très-pesans contre des vaisseaux légers, qui, ayant plus de jeu, venoient les attaquer de tous côtés, de sorte qu'un seul des vaisseaux athéniens étoit souvent aux prises avec plusieurs de ceux des Syracusains. Ils étoient d'ailleurs accablés d'une grêle de pierres qui portoient toujours leur coup, de quelque endroit qu'on les jetât ; au lieu qu'ils ne se défendoient qu'en lançant des dards et des traits, dont l'agitation de la mer et le branle du navire rendoient le coup inutile ou incertain. La mêlée étoit telle entre les galères des Athéniens et celles des Syracusains, qu'il arrivoit souvent, que tandis qu'ils montoient d'un côté dans le vaisseau ennemi, on entroit de l'autre dans le leur, et que deux ou trois navires se trouvoient accrochés à un seul, de manière que les pilotes étoient contraints de tourner en un instant de tous côtés, soit pour l'attaque, soit pour la défense. On entendoit partout un bruit affreux d'ais qui se heurtoient et qui se brisoient, et des cris

d'hommes qui tuoient ou qui étoient eux-mêmes massacrés; mais plus encore de ceux qui, se trouvant dans un vaisseau heurté de plusieurs côtés à la fois, périssoient tous ensemble par l'ouverture totale de leur bâtiment. Ce bruit et celui des armes étoient si grands, et il régnoit une confusion si terrible, qu'on n'entendoit plus les ordres des officiers et des commandans. Ajoutez que les mêmes signaux ne pouvoient plus suffire à un si grand nombre de vaisseaux épars, et qui se trouvoient dans des circonstances toutes différentes les unes des autres.

L'agitation n'étoit pas moins grande sur terre que dans les deux flottes. En effet, tous les bords du bassin qui formoit le port, étoient si couverts ou d'Athéniens en certains endroits, ou en d'autres lieux de Syracusains, et les vaisseaux cotoyoient la terre de si près, que les soldats du rivage se trouvoient souvent à portée de soutenir ceux des vaisseaux. Quant aux spectateurs qui bordoient le haut des murailles de la ville, ou qui s'étoient placés sur des lieux plus élevés d'où ils pouvoient contempler les combattans comme de dessus un amphithéâtre;

tantôt ils se répandoient en cantiques de louanges quand les leurs avoient l'avantage; tantôt ils poussoient des cris lamentables et imploroient l'assistance du ciel, quand ils les voyoient succomber : car si quelquefois il arrivoit que les vaisseaux de Syracuse heurtassent contre le pied des murailles, les vieillards, les femmes, les sœurs avoient sous leurs yeux leurs frères, leurs fils, leurs maris, expirant sans pouvoir les secourir. Des deux côtés, ceux qui avoient les yeux arrêtés vers le lieu où la victoire étoit en balance, se tourmentoient en cent manières différentes, exprimant, par leurs gestes et leurs postures, les divers mouvemens de leur ame agitée tour à tour par la crainte et par l'espérance. Ainsi on entendoit en même temps, dans les deux armées, des cris de joie et de tristesse, et tout ce qu'on a coutume d'entendre dans les grands dangers de la part des vaincus ou des vainqueurs. Enfin, après un long combat, la flotte des Athéniens fut poussée par les ennemis contre le rivage, et ce coup décida la victoire en faveur des Syracusains. Les soldats Athéniens qui n'avoient pas péri en mer, s'élan-

çoient de leurs vaisseaux brisés sur la rive la plus prochaine, pour se joindre à leur camp; et toute la surface du bassin du port étoit couverte de planches rompues, et de lances ou de flèches qui flottoient sur l'eau. La perte des Athéniens se monta à soixante vaisseaux mis en pièces, et Syracuse en eut huit coulés à fond, et seize considérablement endommagés (1).

Les Syracusains victorieux dressèrent un trophée, tandis que les Athéniens abattus ne songeoient pas seulement à redemander leurs morts, pour leur rendre les derniers devoirs, et ne pensoient qu'à se retirer pendant les ténèbres de la nuit. Démosthène vint trouver Nicias, et fut d'avis de s'embarquer en effet le plus promptement que l'on pourroit sur tous les vaisseaux qui restoient, parce qu'on en avoit encore un plus grand nombre en état de voguer, que n'en avoient les ennemis, qui, dans la situation présente, ne s'attendoient d'ailleurs à rien de pareil; mais lorsqu'on voulut exécuter ce dessein,

(1) Thucyd. l. VII, p. 524-545. Diod. l. XIII, p. 142-147. Plut. in Nic.

les matelots tout éperdus refusèrent d'obéir, ne se croyant pas en état de soutenir un nouveau choc et de forcer le passage. On résolut donc de se retirer par terre. Hermocrate qui s'en doutoit, et qui ne vouloit pas que les Athéniens pussent le faire impunément pour se cantonner ensuite en quelqu'endroit de la Sicile, et recommencer la guerre, à la honte et au désavantage de Syracuse, proposa d'aller tous ensemble se saisir des passages et des avenues. Les magistrats le désiroient comme lui; et toutefois la chose n'étoit guère possible, les Syracusains étant dans l'ivresse de la joie et dans les festins, tant pour se délasser, après de si heureux succès, des fatigues du combat, que pour célébrer ce jour même la fête d'Hercule. Hermocrate usa donc de ce stratagème. Il envoya des gens à cheval, crier comme s'ils eussent été amis, qu'on dît à Nicias, qu'il attendît le jour pour se retirer, parce qu'on s'étoit saisi des défilés. Ce faux avis suffit pour l'arrêter; et l'on ne partit pas même le lendemain, pour avoir le loisir d'emporter ce qui étoit nécessaire à la subsistance des troupes, en abandonnant le reste, et brûlant les vais-

seaux qu'on avoit encore. On ne se mit en marche que le troisième jour d'après le combat, toute l'armée étant dans une profonde consternation, non-seulement par la perte de la flotte et par la considération du danger présent, mais par la vue des morts et des mourans, dont on laissoit les uns sans sépulture, et les autres exposés à la cruauté des ennemis. Les malades et les blessés conjuroient avec larmes ceux qui partoient de les emmener. Cherchant même à les retenir, ou se traînant après eux, ils les suivoient du moins le plus qu'ils pouvoient; et quand les forces venoient à leur manquer, ils avoient recours aux cris et aux plaintes, invoquant contre eux les Dieux et les hommes. Tout retentissoit de gémissemens, et la douleur des soldats étoit mêlée de rage et de désespoir, lorsqu'ils contemploient la grandeur d'où ils étoient déchus et le misérable état où ils se trouvoient réduits; l'éclat ravissant de leur sortie d'Athènes, parmi les vœux et les acclamations de leurs concitoyens, et la honte de leur retraite; les victoires remportées sur leurs ennemis, qu'ils s'étoient vus sur le point d'assujettir, tandis qu'ils

avoient si fort à craindre d'être assujettis eux-mêmes. Nicias cependant, exténué par une longue maladie, et dénué de tous les secours qu'auroient exigé son âge et ses infirmités, mais toujours supérieur à sa mauvaise fortune, uniquement occupé du malheur des autres, et se conservant pour eux seuls, ne songeoit qu'à les consoler et à relever leur courage. Il leur représentoit leur nombre qui se montoit encore aux environs de quarante mille, et leur ancienne valeur; il les engageoit à marcher jour et nuit, parce que n'ayant que peu de vivres, sitôt qu'ils auroient atteint une ville des alliés, ils seroient pourvus de toutes les provisions nécessaires, et jouiroient d'une entière sécurité, la jalousie de la grandeur de Syracuse retenant la plupart des autres villes dans leur devoir. Il finissoit par les exhorter à se comporter en gens de cœur, persuadé qu'ils ne pouvoient réussir autrement, et qu'ils trouveroient dans la victoire tout ce qui leur manquoit, jusqu'à l'empire même et la patrie, qui ne consistoient pas dans des flottes et des murailles, mais dans la valeur et l'intrépidité des citoyens.

Soutenue par les discours de Nicias, l'armée marchoit en deux corps, l'un qu'il commandoit, et l'autre à la tête duquel étoit Démosthène, avec le bagage au milieu. Lorsqu'ils furent arrivés à la rivière d'Anape, ils forcèrent le passage, et eurent ensuite sur les bras toute la cavalerie ennemie, et les gens de trait qui ne cessoient de tirer sur eux. Ils furent ainsi harcelés pendant plusieurs jours de marche, ne trouvant point de débouché libre, et ne pouvant avancer qu'à la pointe de l'épée. D'ailleurs comme l'automne approchoit, il faisoit une pluie mêlée de tonnerres, ce qui les glaçoit d'effroi, comme si le ciel se fût déclaré contre eux.

Démosthène et Nicias, voyant le mauvais état des troupes, qui étoient sans vivres, avec quantité de blessés, furent d'avis de changer de route, et de tirer du côté de la mer vers Gèle et Camarine, au lieu d'aller à Catane comme ils se l'étoient proposé. Ils partirent la nuit, après avoir allumé quantité de feux. L'avant-garde commandée par Nicias s'avança en bon ordre; mais plus de la moitié de l'arrière-garde se détacha du gros de l'armée, et s'égara avec Démos-

thène. Ceux de Syracuse ayant appris au point du jour la retraite de leurs ennemis, et ayant fait une diligence extraordinaire, joignirent Démosthène vers le midi, l'investirent avec leur cavalerie, et le poussèrent dans un lieu étroit et fermé d'un petit mur, où les soldats se défendirent comme des lions. Mais sur la fin du jour, comme ils étoient accablés de fatigue, et percés de coups par les traits que leur lançoient les Syracusains, ceux-ci permirent aux insulaires de se retirer, ce qui fut accepté de quelques-uns; et ensuite ils accordèrent la vie aux autres, qui, au nombre d'environ six mille, se rendirent avec leur général à discrétion, à condition qu'ils auroient la vie sauve, et qu'on ne pourroit les retenir dans une prison perpétuelle.

Nicias arriva le même soir à la rivière d'Erinée, et l'ayant traversée, se campa sur une montagne où les ennemis le joignirent le lendemain, et le sommèrent de se rendre, comme avoit fait Démosthène. Il demanda la permission d'envoyer quelques cavaliers, pour s'assurer de la vérité du fait. Sur leur rapport, il offrit de rembourser les

frais de la guerre, pourvu qu'on le laissât aller avec ses troupes, et de donner autant d'Athéniens pour ôtages qu'il y auroit de talens à payer. Les Syracusains n'ayant pas voulu accepter ces offres, recommencèrent à tirer sur lui. Quoiqu'il manquât absolument de tout, il ne laissa pas de soutenir leurs attaques, et ayant marché toute la nuit, il gagna, le jour suivant, le fleuve Asynare, croyant être à couvert, sitôt qu'il l'auroit passé. A peine les Athéniens furent-ils arrivés sur ses bords, que les Syracusains les ayant joints, en précipitèrent la plus grande partie dans le fleuve; les autres, pressés par la soif, s'y étoient déjà précipités eux-mêmes dans l'impatience de se désaltérer. Là se fit le plus grand et le plus terrible carnage, ces pauvres malheureux étant massacrés sans pitié, pendant qu'ils buvoient avec avidité les eaux teintes de leur propre sang ou de celui de leurs compagnons; jusqu'à ce que Nicias, se jetant aux pieds de Gylippe, lui dit: « Gylippe, au milieu de votre victoire, ayez pitié, je ne dis pas de moi, qui, par l'excès de mes malheurs, n'ai que trop vécu pour ma gloire, mais de ces pau-

vres Athéniens. Souvenez-vous que les revers de la fortune ne sont nulle part si communs qu'à la guerre, et n'oubliez pas que les Athéniens ont toujours usé modérément et généreusement de leurs victoires, toutes les fois qu'ils ont eu l'avantage sur les Lacédémoniens ».

Nicias ayant ainsi parlé, Gylippe ému de compassion, et désirant, pour son propre triomphe, d'emmener prisonniers les deux généraux des ennemis, le releva, lui adressa des paroles de consolation, et donna ordre qu'on sauvât la vie à tous les autres.

Les Syracusains, après avoir mis ensemble tous les prisonniers qu'ils purent ramasser, décorèrent des armes captives les plus beaux et les plus grands arbres qui fussent sur les bords du fleuve, pour en faire comme des trophées, et se couronnèrent de chapeaux de fleurs. Ayant ensuite paré magnifiquement leurs chevaux, et ayant coupé les crins de ceux de leurs ennemis, ils entrèrent triomphans dans la ville, après avoir terminé heureusement la plus grande guerre que les Grecs eussent jamais eue contre les Grecs.

Dès qu'ils furent entrés dans Syracuse, on convoqua une assemblée de tous les citoyens et de leurs alliés. L'orateur Euriclès, ou Dioclès, selon Diodore, y proposa ce décret : Que le jour où Nicias avoit été fait prisonnier, seroit une fête solennelle, appelée *Asinaria*, du nom du fleuve, sur le bord duquel ce bonheur étoit arrivé ; que, dans cette fête, on ne feroit aucune œuvre servile, et qu'on la passeroit en jeux et en sacrifices ; quant aux prisonniers, que les valets et les alliés seroient rendus publiquement, et que tous les Athéniens de condition libre, et tous les Siciliens qui avoient embrassé leur parti, seroient mis en prison dans les carrières, excepté les deux généraux qu'on feroit mourir ignominieusement.

Les Syracusains applaudirent à ce décret. Hermocrate se leva, et voulut leur représenter qu'il étoit moins glorieux encore d'avoir vaincu, que de bien user de la victoire; mais il se fit à ces mots une émeute presque générale. Gylippe ayant demandé les deux généraux pour les mener à Lacédémone, attendu qu'ils étoient ses prisonniers, les Syracusains, enorgueillis de leurs pros-

pérités, l'accablèrent d'injures. Ils se plaignoient déjà de lui, ne pouvant supporter sa grande sévérité, et sa manière de commander toute lacédémonienne, outre qu'on l'accusoit d'avarice et de concussion, vices qu'il tenoit de famille, et dont le premier, par la suite, le fit bannir honteusement de sa patrie, ayant détourné trente talens des mille que Lysandre envoyoit par lui à Sparte, et ayant été découvert dans son vol, qu'il avoit caché sous les tuiles de sa maison.

Tandis que l'on disputoit sur le parti qu'on devoit prendre à l'égard des deux généraux athéniens, et que le sort des prisonniers n'étoit pas encore arrêté, un particulier nommé Nicolaüs, qui avoit perdu deux fils dans cette guerre, monta sur la tribune, soutenu par deux domestiques, à cause de son grand âge. Le peuple se tut dès qu'il le vit, et se flattant qu'il alloit parler contre les captifs, il lui prêta une grande attention.

« Citoyens de Syracuse, leur dit le vieil» lard, je suis moi-même un des plus grands » exemples des calamités de la guerre. Après » la perte que j'ai faite de mes deux fils, » qui devoient être les uniques soutiens de

» ma vieillesse, n'ayant plus de société dans
» la vie, et ne désirant que la mort, je les
» félicite l'un et l'autre, et je ne trouve à
» plaindre que moi seul. Ils ont immolé à
» leur devoir une vie qu'ils devoient perdre
» tôt ou tard; et leur gloire devient immor-
» telle. Mais il s'agit ici de la vôtre. Quelque
» sujet que je puisse avoir de haïr les Athé-
» niens, et d'accuser uniquement leurs torts
» dans la guerre qu'ils nous ont faite; main-
» tenant que les Dieux ont puni leur ambi-
» tion, qu'ils ont confondu leur orgueil, et
» fait voir, pour l'instruction du genre hu-
» main, que ceux qui se laissent conduire à
» l'injustice, sont enfin conduits par elle à
» l'infortune; maintenant que les Dieux vous
» ont suffisamment vengés, et qu'après de
» si grands préparatifs de la part des Athé-
» niens, n'ayant plus ici ni vaisseaux, ni
» soldats, il ne reste pas même, à tant de
» prisonniers, un seul esquif, il ne leur
» reste pas un courrier par lequel ils puis-
» sent faire porter à leurs compatriotes la
» nouvelle de leur ruine; je ne puis perdre
» de vue ce que vous devez à votre répu-
» tation, ce que vous vous devez à vous-

» mêmes. Quel honneur retirerez-vous de » tuer des ennemis étendus à vos pieds, et » quelle gloire peut accompagner la pure » vengeance ? O vous, Syracusains, qui » voyez les orgueilleux haïs des Dieux et » des hommes, respectez la fortune et la » Providence qui la gouverne, et n'oubliez, » dans aucune de vos actions, que vous » n'êtes que des hommes. Celui dont la » cruauté devient implacable à l'aspect du » dernier malheur de son adversaire, insulte » à l'état de foiblesse où tous les hommes » peuvent tomber. Car enfin, il n'est au- » cune prudence humaine capable de parer » tous les coups de la fortune, qui semble » quelquefois se plaire à changer tout à coup » les délices de la prospérité dans la misère » la plus accablante.

» Ces captifs mêmes ne vous ont-ils pas, » d'ailleurs, fait satisfaction en livrant leurs » personnes avec leurs armes, et en n'ayant » recours qu'à votre miséricorde? Ne dé- » mentez pas la bonne opinion qu'ils ont eue » de vous. Ceux qui ont poussé jusqu'au » bout leur attaque injuste, sont morts dans » le combat; mais ces derniers, en faveur

» desquels j'ose élever la voix, de vos enne-
» mis qu'ils étoient, sont devenus vos sup-
» plians. Quiconque rend les armes à son
» vainqueur, ne le fait que dans l'espérance
» de sauver sa vie. Si donc il y trouve sa
» perte, il est malheureux; mais celui qui
» la lui fait trouver est un barbare. La loi
» naturelle veut que l'inimitié ne subsiste
» que jusqu'à la victoire, et que le châti-
» ment se borne à réduire le vaincu sous son
» pouvoir. Celui qui le porte plus loin, et
» qui immole le captif qui implore sa pitié,
» ne punit pas son ennemi, mais il insulte
» la nature humaine. Quiconque aura quel-
» que notion des maximes des sages, lui
» dira : O homme, ne présumez pas de vous-
» même, et connoissez votre condition, ici-
» bas, sujette à tant de revers.

» Au reste, Messieurs, ceux qui aspirent
» à gouverner d'autres hommes, ne doivent
» pas tant se livrer à l'esprit de la guerre,
» qu'ils ne songent encore davantage à se
» former des principes d'équité et d'huma-
» nité; car leurs sujets mêmes qui leur obéis-
» sent par crainte, prennent quelquefois le
» moment favorable pour se venger de leurs

» emportemens et de leur violence; au lieu
» que les souverains qui se font aimer, af-
» fermissent et étendent de plus en plus leur
» domination. Que d'exemples, à l'appui de
» ce que je viens de dire, je pourrois vous
» citer! ....

» N'enviez point à votre nation la gloire
» de faire dire à toute la terre, qu'elle s'est
» rendue supérieure aux Athéniens, non-
» seulement par la valeur, mais encore par
» la clémence. On verra que ceux qui se
» vantoient de surpasser tous les autres
» hommes en humanité, auront éprouvé de
» votre part les effets de cette vertu dans
» leur propre besoin; et ce peuple qui se
» glorifioit d'avoir dressé le premier un au-
» tel à la miséricorde dans sa ville, se sou-
» viendra d'avoir trouvé lui-même un pa-
» reil asile dans la nôtre. L'injustice de leur
» attaque devenant par là plus odieuse, on
» applaudira encore davantage à notre vic-
» toire.

» Il est beau, Messieurs, de donner les
» premiers l'exemple de la compassion, et
» de terminer la guerre en faisant du bien
» aux vaincus; puisqu'enfin la bienveillance

» envers les amis doit être immortelle, mais
» que la discorde entre les nations ne doit
» pas durer toujours. Par cette conduite,
» vous augmenterez le nombre de vos alliés,
» et vous diminuerez celui de vos ennemis.
» Il n'est ni raisonnable, ni avantageux de
» faire passer les inimitiés d'âge en âge. Il
» arrive souvent que ceux qui étoient les
» plus forts au commencement, deviennent
» ensuite les plus foibles; et la guerre pré-
» sente, sans aller plus loin, en est la
» preuve......

» En un mot, si nous manquons cette
» occasion d'exercer la clémence envers les
» vaincus, nous allons établir pour toujours
» une loi cruelle contre nous-mêmes, si
» nous venons à l'être quelque jour. L'in-
» humanité ne doit point s'attendre à la mi-
» séricorde.

» Et qui sait, après tout, si vous n'aurez
» pas besoin un jour de l'amitié de ce même
» peuple, dont vous semblez ne pas crain-
» dre aujourd'hui de vous faire un ennemi
» irréconciliable? Pensez-vous que la puis-
» sance des Athéniens soit détruite par le
» mauvais succès de leur entreprise sur la

» Sicile ? Leur République est encore maî-
» tresse de toutes les îles de la Grèce ; et
» elle est toujours à la tête de tous les Grecs
» établis sur les côtes de l'Europe et de l'A-
» sie. Il n'y a pas bien des années qu'ayant
» perdu en Egypte trois cents vaisseaux avec
» tous les hommes qui les montoient, elle
» contraignit le roi de Perse, qui sembloit
» avoir pris le dessus en ce pays-là, à un
» traité peu honorable pour lui (1) ; et si
» nous remontons à Xerxès, qui avoit déjà
» fait raser les murailles et toutes les mai-
» sons d'Athènes, nous nous souviendrons
» que les Athéniens le vainquirent bientôt
» après (2) ; et que c'est même par cette
» victoire qu'ils acquirent la supériorité
» qu'ils ont eue depuis sur toute la Grèce.
» Il semble, en effet, que cette ville prenne
» de nouveaux accroissemens par ses dé-
» faites. La raison en est que, dans les si-
» tuations les plus malheureuses, elle ne suit
» jamais de lâches conseils. Il est donc im-

(1) Diod. l. XI, p. 58 ; et voyez ci-dessus, t. VI, p. 241 et suiv., 248 et suiv.

(2) Diod. l. XI, init.

» portant pour nous de nous assurer leur
» alliance pour l'avenir, en épargnant ceux
» des leurs qui sont tombés entre nos mains,
» au lieu de donner à notre colère présente
» une satisfaction passagère, honteuse, et
» sans aucun fruit. Notre générosité nous
» attirera la reconnoissance des captifs, et
» l'estime de tous les hommes.

» Quelques-uns des Grecs, me dira-t-on,
» ont bien fait mourir leurs prisonniers de
» guerre. Si par là ils se sont concilié l'ad-
» miration publique, je consens que vous
» les imitiez. Mais n'avons-nous pas été
» nous-mêmes les premiers à condamner,
» en cela, l'exemple que vous voulez sui-
» vre ?

» J'ajouterai que s'il y a quelque ville
» au monde dont il faille respecter le nom,
» c'est, sans contredit, la ville d'Athènes...
» Beaucoup d'entre nous lui ont des obliga-
» tions particulières; ce sont ceux qui y ont
» acquis de l'éloquence et des connoissan-
» ces. Quels égards ne devons-nous pas à
» une ville qui s'est rendue l'école publique
» de tous les peuples?... Quel lieu, pour
» les beaux-arts, seroit plus favorable à l'ins-

» truction des étrangers? Les Athéniens ont
» racheté d'avance, par un grand nombre
» de bienfaits, la faute grièvc, mais uni-
» que, qu'ils viennent de commettre contre
» nous.

» Mais ce n'est pas seulement en géné-
» ral que nos captifs me paroissent dignes
» de clémence; nous trouverons encore des
» motifs de miséricorde, en les considérant
» en particulier. Les alliés, par exemple,
» que nous voyons parmi eux, ont été la
» plupart forcés, par une autorité supérieu-
» re, à prendre les armes. Il faudroit donc,
» avant tout, distinguer, dans la vengeance
» que nous voulons tirer, ceux qui nous ont
» offensés volontairement de ceux qui ne
» l'ont fait que par contrainte. Que dirai-je
» de Nicias, qui ayant pris en main, dès
» les commencemens, nos intérêts, s'est
» toujours opposé seul à l'entreprise d'A-
» thènes contre Syracuse, qui n'a cessé d'ac-
» cueillir favorablement nos citoyens, qui
» s'est déclaré jusqu'au bout notre hôte et
» notre ami, et qui n'a enfin servi contre
» nous que par obéissance aux ordres for-
» mels de sa République?... Je conclus en
» un

» un mot, à ne point agir comme des bar-
» bares avec des hommes de la même nature
» que nous ».

Ainsi parla Nicolaüs; et j'ai cru, mon fils, devoir vous mettre sous les yeux ce discours presqu'en entier, parce qu'il m'a paru renfermer, pour des circonstances bien importantes, les plus belles leçons et les plus sages maximes qu'on puisse adresser aux nations dans leurs prospérités, et plus spécialement encore à ceux qui les gouvernent. Ces derniers y verront quels sont leurs propres intérêts bien entendus, et quels sont ceux des peuples qui leur ont confié le soin de leur gloire et de leur bonheur.

Les paroles de ce vénérable vieillard firent une vive impression sur les Syracusains, et les laissèrent dans une disposition favorable pour leurs prisonniers. Mais les ennemis d'Athènes ayant exagéré avec force les cruautés que cette République avoit exercées contre plusieurs villes de leurs ennemis, et même de leurs anciens alliés, l'acharnement de ses chefs contre Syracuse, et les maux qu'ils lui auroient fait souffrir, s'ils avoient été vainqueurs, la douleur et

les gémissemens d'une infinité de citoyens qui pleuroient ce qu'ils avoient de plus cher; le peuple rentra dans ses premiers sentimens, et confirma en tout le décret qu'on lui avoit proposé. Ceux mêmes qui avoient été d'intelligence avec Nicias, pressèrent sa mort, dans la crainte qu'on ne lui donnât la question pour les découvrir; d'autres aussi appréhendoient qu'il ne se rachetât par ses grands biens, et ne fit après quelque nouvelle entreprise.

Ce grand homme périt donc ignominieusement, ainsi que Thémistocle; et personne (1) ne paroissoit avoir moins mérité que le premier son infortune, qui arracha des larmes à tous les cœurs sensibles. Le reste des prisonniers, dont la plupart étoient couverts de blessures, fut enfermé dans des carrières, où ils souffroient extrêmement, soit pendant le jour, par l'extrême ardeur du soleil, soit durant la nuit, à cause du froid de l'automne; ce qui engendra plusieurs maladies, et en fit périr un grand nombre;

(1) Thucyd. l. VII, p. 545-547. Diod. l. XIII, p. 147-161. Plut. in Nic.

entre qu étant resserrés dans des lieux très-étroits, ils étoient suffoqués par la puanteur, jointe à l'infection des corps morts entassés les uns sur les autres. Ajoutez à cela qu'on ne leur donnoit à chacun, par jour, qu'une petite mesure d'eau, et deux de blé, de sorte qu'ils mouroient de faim et de soif; et tous y périrent misérablement, à la réserve de ceux qui, ayant plus d'éducation et plus de lettres que les autres, furent tirés de là, deux mois après, par la faveur des jeunes gens de la ville, et vendus comme esclaves. On leur imprima sur le front la marque d'un cheval; et, de ces derniers, qui, avec la peine de l'esclavage, souffroient de plus cette flétrissure, le nombre fut encore assez grand. Mais leur sagesse, leur patience, leur honnêteté, leur furent d'un grand secours; car ils furent mis bientôt en liberté, où ils demeurèrent auprès de leurs maîtres, qui les traitèrent avec toute sorte d'estime et de considération (1). Il y en eut aussi qui durent leur salut à Euripide, des pièces duquel ils avoient récité les plus beaux en-

(1) Diod. l. XI, init.

droits aux Siciliens, de tous les peuples de la Grèce les plus vifs admirateurs de ses poésies. Il s'en trouva même, qui, de retour à Athènes, allèrent voir ce poëte, pour le remercier des ressources qu'il leur avoit procurées, aux uns pour leur délivrance, aux autres, parce qu'errant à travers les champs après le combat, ils avoient trouvé de quoi se nourrir, en chantant ses vers (1).

Lorsque les Athéniens reçurent la nouvelle d'une si terrible défaite, ils refusèrent d'y croire; et on appliqua même à la torture, en l'attachant pendant long-temps à une roue, celui qui la leur apporta le premier, le regardant comme un forgeur de nouvelles, qui ne cherchoit, par ses imaginations creuses, qu'à effrayer et à troubler la ville; jusqu'à ce qu'enfin il arriva des gens qui confirmèrent ce bruit, et qui racontèrent en détail tout ce qui s'étoit passé. Alors la consternation devint générale. On manquoit de tout, et on s'attendoit à chaque instant à voir toutes les forces du Pé-

(1) Thucyd. l. VII, p. 545-557. Diod. l. XIII, p. 147-161. Plut. in Nic.

loponnèse tomber sur la ville d'Athènes. Elle s'en prenoit à ses orateurs, à ses devins, qui avoient ou inspiré, ou favorisé une si malheureuse entreprise; telle en effet que, comme le dit Cicéron (1), en parlant du combat naval donné dans le port de Syracuse, ce fut là que les forces d'Athènes, aussi bien que ses galères, furent ruinées et coulées à fond; et que c'est dans ce port que la gloire et la puissance des Athéniens firent un funeste naufrage.

Pour ne pas s'abandonner cependant au milieu d'un danger si pressant, on résolut d'amasser de l'argent de tous côtés, et de faire venir du bois pour construire des navires, afin de contenir les alliés, et particulièrement l'île d'Eubée. On retrancha toutes les dépenses superflues, et l'on établit un conseil de vieillards pour discuter les affaires, avant que de les proposer au peuple. On fit, en un mot, les meilleurs règlemens possibles dans une si profonde calamité.

Par elle, la République d'Athènes venoit tout à coup de tomber, aux yeux des Grecs,

(1) Cic. verrin. 7, n. 97.

dans un mépris, dont elle eut beaucoup de peine à se relever. Presque tous s'armoient contre elle : les Lacédémoniens, en particulier, concevant les plus hauts desseins, résolurent, sans tarder davantage, de se mettre en campagne pour recouvrer leur premier empire sur la Grèce.

Agis partant, dès l'hiver, avec les troupes de Décilie, cette petite ville de l'Attique dont nous avons parlé, fit contribuer les alliés à l'équipement d'une flotte composée de cent galères, dont il y en avoit cinquante de Lacédémone, trente de Corinthe, en y comprenant celles de la Locride et de la Phocide, dix d'Arcadie, de Pallène et de Sicyone, et autant de Mégare, de Trézène, d'Hermione et d'Epidaure. Ils préparèrent l'armement pour commencer immédiatement la guerre au printemps. Les Athéniens travaillèrent aussi de leur côté, avec une nouvelle ardeur, à construire des vaisseaux, fortifièrent le promontoire de Sunium pour faciliter les convois de vivres, et s'appliquèrent surtout à contenir les alliés; ce qui n'empêcha pas que les Eubéens ne députassent vers Agis,

pour concerter avec lui leur soulèvement. Les Lesbiens arrivèrent, bientôt après, pour le même sujet, et obtinrent, par l'entreprise des Béotiens, les secours qu'ils désiroient. Ceux de Chio et d'Erythrée allèrent tout droit à Lacédémone avec un envoyé de Tissapherne, qui commandoit pour le roi de Perse dans les provinces maritimes de l'Asie, et qui étoit d'autant plus animé contre les Athéniens, qu'ils ne le laissoient pas libre, depuis plusieurs années, de lever les contributions que son maître avoit coutume de recevoir. Il arriva, vers le même temps, à Sparte, deux députés de Pharnabase, tant pour contracter alliance avec les Lacédémoniens, que pour obtenir des vaisseaux, avec le secours desquels il pût détacher les villes de l'Hellespont de l'obéissance d'Athènes, qui l'empêchoit également de lever les tributs de sa province.

Il y eut une grande contestation à Sparte, pour savoir de quel côté on tourneroit d'abord les armes. Ceux de Chio l'emportèrent par l'entreprise d'Alcibiade. Ce fut, à peu de chose près, par où se termina

l'hiver de la dix-neuvième année de la guerre.

Vers l'entrée de la campagne suivante, Alcibiade partit pour Chio, avec Calcidès, un des généraux de Lacédémone. A leur arrivée, les habitans firent éclater leur révolte, quelques soins qu'eussent pris les Athéniens pour la prévenir. Elle fut suivie de celle de Milet, et de quelques autres villes; mais la République d'Athènes remporta ensuite des avantages assez considérables pour faire rentrer plusieurs de ses alliés dans leur devoir. La campagne se termina ainsi par des alternatives de bons et de mauvais succès. Il se fit encore pendant l'hiver diverses expéditions peu décisives pour l'un et l'autre parti.

Tandis que ces choses se passoient, Alcibiade, qui avoit contribué de tout son pouvoir à faire révolter une partie de l'Ionie, et qui jouissoit à Sparte de la plus grande réputation, se vit en butte à la jalousie de ceux qui y étoient les plus puissans, et surtout à celle d'Agis, animé d'ailleurs contre lui par le ressentiment de l'injure qu'il lui avoit faite, en séduisant la reine son épouse.

Ils firent tant par leurs menées, qu'ils obligèrent les principaux magistrats d'écrire en Ionie qu'on le fît mourir. Alcibiade, secrètement informé de cet ordre, prit la route de Sardes, et se jeta entre les bras de Tissapherne. La souplesse de son caractère, son habileté en genre de politique, les charmes de sa personne, ceux qu'il répandoit dans tous ses entretiens, ses flatteries mêmes, lui gagnèrent tellement les bonnes grâces du satrape, quoique naturellement dur et féroce, qu'il ne fut pas long-temps sans parvenir au premier degré d'autorité à la cour de ce barbare, qui, ne cherchant plus qu'à lui plaire, le flattoit encore plus qu'il n'en étoit flatté.

Un des premiers conseils qu'Alcibiade donna à Tissapherne, fut de tenir la balance égale entre Sparte et Athènes, et de n'accorder en conséquence, aux Lacédémoniens, que de légers secours, afin de ruiner insensiblement les deux partis l'un par l'autre, ce qui les réduiroit à la nécessité de se soumettre au grand roi. Tissapherne se régla sur cet avis, qui devint la base de la politique des Perses à l'égard des Grecs. Comme

ils n'osoient plus les attaquer ouvertement, ils ne pensèrent dès lors qu'à fomenter des divisions parmi eux, et ils envoyèrent des sommes considérables, tantôt à Athènes, tantôt à Lacédémone, pour soutenir celle des deux Républiques qui, leur paroissant le plus en danger de succomber, accroîtroit, par son entière défaite, la puissance de sa rivale.

Cette sorte de machiavélisme, mon fils, dont on n'a fait depuis que trop d'usage, le principal ressort des cabinets des princes et de la prétendue sagesse de leurs ministres, qui, toujours disposés à armer les puissances étrangères les unes contre les autres, à faire naître des factions au sein des Etats, à soulever les sujets contre leur propre gouvernement et leur patrie, ont sur ce plan, établi comme maxime de diviser pour régner, cette sombre politique ne mérite pas, à beaucoup près, le cas qu'on en fait. Non, jamais elle ne vaudra cette politique bienfaisante et vraiment sage, qui concilie, qui rapproche, qui, par la médiation qu'elle emploie pour terminer les différends, pour maintenir la paix, pour assurer la garantie des

traités, s'attire le respect, la confiance, et l'attachement des peuples voisins, et se procure par là une espèce d'empire, qui, fondé sur l'amour et sur la justice, plein de gloire et d'honneur, est fait pour durer aussi longtemps que dureront les vertus qui en auront été le fondement. Si cette politique eût été celle des rois de Perse et de leurs ministres, la Grèce ne se seroit pas armée contre eux, pour servir l'ambition d'un conquérant, et Alexandre n'eût pas renversé le trône de Darius. C'est ainsi que la fausse politique, qu'on croit être de l'esprit, du génie, toute éloignée qu'elle est du bon sens, lit si mal dans l'avenir, et ne voit jamais que les intérêts du moment.

Les Athéniens, instruits du rôle important que jouoit Alcibiade auprès du satrape, se repentirent du décret qu'ils avoient décerné contre lui. Alcibiade, de son côté, voyant le mauvais état où étoit sa patrie depuis la malheureuse expédition qu'elle avoit faite en Sicile, commençoit à appréhender que la ville d'Athènes venant à être entièrement détruite, et les Spartiates ayant dès lors tout pouvoir auprès de la cour des

Perses, il ne tombât par la suite entre leurs mains. Dans cette crainte, pour détacher de plus en plus le satrape du parti des Lacédémoniens, il appuya le conseil qu'il lui avoit donné, de cette réflexion très-propre à faire impression sur son esprit, que l'alliance d'Athènes devenoit plus avantageuse au roi que celle des Lacédémoniens, parce que les Athéniens n'aspirant pas à l'empire de terre, comme les Spartiates, avoient dès lors plus de raisons et plus de moyens de l'aider; qu'étant ses alliés, ils lui assujettiroient tous les Grecs qui étoient dans ses Etats; au lieu que les Lacédémoniens travailloient à les affranchir, et ne souffriroient jamais qu'un barbare les asservît; eux qui ne vouloient pas souffrir qu'ils passassent sous la domination des Athéniens.

Ceux-ci avoient, dans ce même temps, toutes leurs forces à Samos. De là, avec leur flotte, ils remettoient sous leur obéissance les villes alliées, et se trouvoient encore en état de faire tête sur mer à leurs ennemis; mais ils redoutoient Tissapherne, et cent cinquante vaisseaux de Phénicie qu'il attendoit incessamment pour les joindre à

la flotte des Lacédémoniens; après quoi ils ne pouvoient plus espérer de salut pour leur ville. Alcibiade bien averti de tout ce qui se passoit chez eux, envoya secrètement à Samos vers les principaux des Athéniens, pour leur donner quelqu'espérance qu'il leur procureroit l'amitié de Tissapherne, non pour faire plaisir au peuple qui lui étoit toujours suspect, mais pour obliger les nobles, s'ils avoient assez de courage pour se rendre maîtres des affaires, en établissant l'oligarchie, afin de sauver par eux-mêmes leur pays.

Tous les principaux de l'armée prêtèrent volontiers l'oreille à ses promesses, fondées en partie sur ce que le roi de Perse et Tissapherne prendroient plus de confiance dans la parole des grands que dans celle d'un peuple inconstant. Il n'y eut guère, parmi eux, que Phrynicus, l'un des généraux athéniens, qui, soupçonnant, ce qui étoit vrai, qu'Alcibiade se soucioit aussi peu de l'oligarchie que de la démocratie, tentât de contrarier ses desseins. Mais Alcibiade sut rendre inutile et funeste à lui-même son opposition. Les amis qu'il avoit à Samos

se trouvant les plus forts, envoyèrent Pisandre à Athènes, pour y changer le gouvernement, et abolir entièrement la démocratie, sous le prétexte de voir se réaliser les espérances que leur avoit données Alcibiade, mais plus encore pour le servir, et parvenir ensuite à dominer eux-mêmes avec lui. Le changement s'opéra, et quoiqu'il déplût au peuple, il y consentit néanmoins, à cause de l'espoir dont on le flattoit, et ordonna que Pisandre, suivi de dix députés, iroit traiter avec Alcibiade et Tissapherne.

Lorsqu'ils furent arrivés, le satrape, qui craignoit plus les Péloponnésiens que les Athéniens, fit à ceux-ci des demandes si excessives, qu'on ne put rien terminer; et peu de temps après, il conclut un traité avec les premiers, qui portoit, que tout le pays possédé actuellement par le roi de Perse, en Asie, lui demeureroit, sans que les Lacédémoniens ni leurs alliés pussent l'y troubler en aucune façon, comme il ne les troubleroit point dans les pays qui leur étoient soumis; et que Tissapherne entretiendroit la flotte, comme de coutume, en l'état où elle étoit, jusqu'à l'arrivée de celle du roi,

laquelle se joindroit à eux pour faire la guerre ou la paix en commun.

La mauvaise réception faite aux députés d'Athènes, affoiblit beaucoup la confiance qu'on avoit dans Alcibiade; mais Pisandre, à son retour dans cette ville, y trouva les choses si avancées au gré de ses désirs, qu'il se hâta d'y mettre la dernière main. Il avoit déjà été dit dans une harangue publique, qu'il n'y auroit plus que les soldats entretenus aux dépens de la République, et que cinq mille citoyens qui prendroient connoissance des affaires. Le peuple et le sénat s'assembloient, il est vrai, comme à l'ordinaire; mais on ne proposoit que ce qui étoit de l'avis des conjurés, qui faisoient eux-mêmes les harangues, après avoir délibéré ensemble sur ce qu'ils devoient proposer; et personne n'osoit y contredire, qu'on ne s'en défît aussitôt, soit publiquement, soit en secret, sans qu'on fît aucune recherche des meurtriers; tout le monde dans la stupeur où l'on étoit, s'estimant trop heureux de pouvoir échapper au danger par un profond silence. On étouffoit ainsi toute plainte, de peur de se rendre suspect: outre qu'on se défioit de ceux qu'on

connoissoit le plus intimement; ce qui fortifia encore plus ce parti, parce que plusieurs en étoient, dont on ne se seroit jamais douté. Pisandre et ses compagnons, voyant les choses à ce point, firent d'abord élire dix hommes avec une pleine autorité pour régler le gouvernement, et avec ordre de faire leur rapport, dans un certain temps, de ce qu'ils auroient fait. Ce temps arrivé, ils assemblèrent le peuple, et ils statuèrent que qui que ce fût ne pourroit avoir, ni charge, ni emploi dans la République, que par un ordre nouveau, et qu'on éliroit cinq hommes qui, d'un commun accord, en nommeroient cent, dont chacun en choisiroit trois à sa volonté; ce qui feroit en tout quatre cents, qui auroient un pouvoir absolu, et qui convoqueroient les cinq mille citoyens dont il a été parlé, quand ils le jugeroient à propos.

Dès le moment où ceux qui furent élus en conséquence de ce règlement, et qui se faisoient appeler, dit Plutarque, les cinq mille, quoiqu'ils ne fussent, à proprement parler, que quatre cents, se crurent assez forts, à l'aide de beaucoup d'étrangers qu'ils

avoient fait venir exprès, et d'un nombreux parti, pour tout hasarder, ils entrèrent dans le sénat, armés de poignards, et accompagnés de cent vingt jeunes gens, dont ils se servoient lorsqu'il falloit faire quelque exécution, et contraignirent les sénateurs de se retirer, après leur avoir payé à la sortie de la salle du sénat ce qui leur étoit dû de leurs appointemens. Ayant ainsi toute la puissance entre les mains, ils ne témoignèrent plus, comme ils l'avoient fait, tant d'empressement pour Alcibiade qu'ils commençoient à redouter. Ils changèrent tous les anciens établissemens, si ce n'est que, pour ne pas être obligés de le faire revenir, ils ne rappelèrent point les exilés, et ne mettant aucun frein à leur tyrannie, ils firent, au sein de leur patrie, périr les uns, bannirent les autres, puis envoyèrent demander la paix à Agis, qui ne se pressa pas de la leur accorder, ayant peu d'égard à l'assurance qu'ils lui donnoient, qu'on pouvoit plus se fier à leurs engagemens qu'à ceux du peuple.

Ils dépêchèrent aussi des députés à l'armée qui étoit à Samos, pour lui représenter

qu'on n'avoit établi l'aristocratie que pour le bien général, le masque ordinaire des tyrans, et que l'autorité souveraine résidoit entre les mains de cinq mille citoyens; ce qui étoit, disoient-ils, plus qu'il ne s'en trouvoit jamais à Athènes pour délibérer, à cause des divers emplois de la guerre et du commerce. L'armée étoit, en général, d'autant moins disposée à écouter ces représentations, qu'on abolissoit l'oligarchie dans Samos, en même temps qu'on l'établissoit à Athènes. Elle fit néanmoins partir pour cette ville une galère, sous le commandement de Chéréa, qui s'étoit montré un des plus ardens pour la cause du peuple, et le chargea de venir lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Mais cette galère ne fut pas plutôt arrivée, que deux ou trois de ceux qui la montoient furent faits prisonniers, le vaisseau pris, et le reste de l'équipage envoyé autour de l'Eubée. Chéréa se sauva avec peine, et repassant à Samos, il peignit, sous les plus noires couleurs, la tyrannie des quatre cents, et enchérissant même sur la vérité, il ajouta que, non contens d'outrager les hommes, ils violoient les femmes et les filles,

et avoient de plus conçu le dessein de mettre en prison les parens des soldats et des officiers de l'armée, et de les faire mourir, si elle se révoltoit. Sur ce rapport, les soldats résolurent d'aller avant tout massacrer les quatre cents et tous ceux qui les soutenoient. Comme on leur fit voir aussitôt que c'étoit le moyen de tout perdre, et que l'ennemi qui, sous le commandement d'Agis, étoit assez proche, ne manqueroit pas de se prévaloir de l'occasion que cette guerre civile lui fournissoit, ils restèrent sur les lieux. Thrasyle et Thrasybule, qui avoient le plus contribué à ce qui venoit d'arriver à Samos, firent jurer aux soldats, et particulièrement à ceux des Samiens, qui avoient été du parti contraire, de maintenir la démocratie de tout leur pouvoir, sans se séparer jamais des intérêts de cette île, de faire vivement la guerre aux Lacédémoniens, et de se déclarer contre les quatre cents, avec lesquels ils ne se permettroient de faire aucun accord. Tous ceux de l'ile qui étoient capables de porter les armes, prêtèrent le même serment, et firent ligue offensive et défensive avec les Athéniens, pour se sauver ou périr

ensemble; parce que les uns et les autres étoient absolument perdus, au cas que les quatre cents, ou les Lacédémoniens fussent les maîtres.

Sur ces entrefaites, les uns, parmi les officiers, voulant établir la démocratie dans Athènes, et les autres mettre l'oligarchie dans le camp, les soldats s'assemblèrent, déposèrent leurs généraux et les capitaines des galères, qui leur étoient suspects, et en nommèrent d'autres, du nombre desquels étoient surtout Thrasyle et Thrasybule.

L'armée navale du Péloponnèse ne sachant plus comment subsister, parce que Tissapherne ne donnoit presque plus rien, dépêcha Cléarque vers l'Hellespont avec quarante voiles, à la prière de Pharnabaze, qui offroit d'entretenir cette armée, et de faire révolter Byzance. La plupart de ces vaisseaux, battus par la tempête, retournèrent à Milet. Il y en eut dix seulement qui continuèrent leur route, et, à leur arrivée, opérèrent la révolte dont Pharnabaze avoit flatté les Lacédémoniens. L'armée d'Athènes l'ayant appris, envoya des galères pour la sûreté des autres places de ces cantons.

Vers le même temps, ceux à qui les troupes avoient confié l'autorité persistant toujours dans le même sentiment de faire revenir Alcibiade, firent passer son rappel dans l'assemblée des soldats; et Thrasybule, le plus empressé de tous, alla le chercher, dans la croyance que le salut de l'armée dépendoit de Tissapherne. Alcibiade de retour, après un long discours sur l'état des affaires, et sur la manière dont il falloit se gouverner, leur donna les plus belles espérances sur l'avenir, en faisant sonner bien haut l'amitié de Tissapherne. Après sa harangue, les soldats l'élurent pour général avec les autres, et lui remirent le soin de tout, ayant conçu une telle confiance en lui, et un tel mépris pour les ennemis, qu'ils vouloient faire voile sur-le-champ vers le Pirée. Mais il s'y opposa, et leur dit qu'il falloit auparavant aller trouver Tissapherne, pour achever de se concerter avec lui. Il partit aussitôt, tant pour faire preuve du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, que pour faire voir à ce satrape celui qu'il avoit sur ses soldats, et pour les retenir dans ses propres intérêts de part et d'autre, en leur montrant les

moyens qu'il avoit de les servir ou de leur nuire.

La conduite d'Alcibiade accrut les soupçons que les Péloponnésiens avoient de Tissapherne, qui d'ailleurs payoit la flotte plus mal qu'auparavant; ce qui leur fit jeter les hauts cris, ainsi qu'aux alliés, et principalement aux Syracusains, qui avoient envoyé aux Spartiates, après leur succès contre les Athéniens, une flotte de trente-cinq vaisseaux pour leur témoigner leur reconnoissance. Les Milésiens firent plus encore; ils forcèrent la citadelle de Milet qui étoit sous le commandement de Tissapherne, et en chassèrent la garnison.

Les alliés approuvèrent cette action; mais le satrape ne tarda pas à en faire éclater son ressentiment, en allant au-devant de la flotte de Phénicie, qu'il avoit promis de joindre à celle des Péloponnésiens, et en la renvoyant sous divers prétextes, peu propres toutefois à les satisfaire.

En même temps qu'Alcibiade retournoit à Samos, les députés des quatre cents y arrivèrent pour adoucir les soldats, et leur faire envisager les choses sous un point de vue

plus favorable. A peine voulurent-ils parler, que les troupes s'écrièrent qu'il falloit exterminer les tyrans. A la fin, ayant eu audience, ils représentèrent au nom des quatre cents, qu'on les avoit noircis injustement, en leur imputant ce qu'ils n'avoient pas fait par rapport aux parens et aux amis de ceux qui étoient à Samos; que l'autorité des quatre cents n'étoit pas perpétuelle, et que cinq mille citoyens pouvoient y prétendre tour à tour. Comme ils vouloient en dire davantage, ils furent interrompus par les soldats, qui proposèrent d'aller droit à Athènes. Alcibiade s'y opposa de nouveau, et rendit par là un des plus grands services à l'Etat, parce que c'eût été la perte entière de l'Hellespont et de l'Ionie. Il renvoya ensuite les députés, en disant qu'il n'empêchoit pas que les cinq mille citoyens n'eussent l'autorité dans la République; mais qu'il falloit déposer les quatre cents, et rétablir le sénat.

Les Lacédémoniens avoient tourné leurs principales forces du côté de l'île d'Eubée, dont ils vouloient se rendre maîtres. Ils y parvinrent, après avoir battu la flotte que les quatre cents avoient envoyée au secours de cette

île. La consternation fut générale parmi les Athéniens, parce que c'étoit de là qu'ils tiroient toutes leurs provisions.

Athènes se trouvoit partagée alors entre deux factions, celle des quatre cents, et la faction contraire, qui vouloit détruire l'oligarchie, tout en se couvrant comme l'autre du nom spécieux des cinq mille, dont chacune prétendoit maintenir le gouvernement. Si, dans des circonstances aussi favorables pour la flotte victorieuse des Lacédémoniens, elle étoit venue fondre tout à coup dans le port, il ne fût rien resté à Athènes de son empire. L'Hellespont, l'Ionie, et toutes les îles, se voyant abandonnés, eussent été forcés de prendre parti, et la République étoit perdue sans ressource. Mais les ennemis, dit Thucydide, ne furent pas capables d'un si haut dessein; et ce n'est pas la première fois que les Lacédémoniens ont perdu leurs avantages les plus décisifs par leur lenteur naturelle. Ils laissèrent ainsi aux Athéniens le temps de se remettre de leur frayeur et de leur découragement. On rappela promptement Alcibiade; on déposa les quatre cents; on tempéra le gouvernement

par

par un sage mélange des grands et du peuple, ce qui fut le commencement du rétablissement de l'ordre et de l'ancien régime; et l'on équipa une flotte, dont on donna le commandement à Thrasyle et à Thrasybule, qui défirent l'ennemi sur les côtes de l'Hellespont. A la nouvelle de cette victoire, Athènes sentit renaître ses espérances, et crut pouvoir encore triompher de ses ennemis, en joignant la prudence à la valeur. Quelques autres événemens, parmi lesquels celui que nous allons raconter est le plus important, terminèrent la vingt-unième année de la guerre; et ici finit le huitième et dernier livre de Thucydide, dont l'histoire a été continuée par Xénophon, né à Athènes, un des plus célèbres historiens, et des plus illustres disciples de Socrate (1).

Alcibiade, rappelé par ses concitoyens, ne vouloit rentrer dans sa patrie, qu'après s'être signalé par quelques exploits, qui le rendissent encore plus recommandable à leurs yeux. Partant de Samos avec dix-huit vaisseaux, il

(1) Thucyd. l. VIII. Diod. l. XIII, p. 161-169. Plut. in Nic. in Alcib.

croisa autour des îles de Cos et de Gnide, où ayant appris que Mindare, amiral de Sparte, naviguoit vers l'Hellespont avec toute sa flotte, et que les Athéniens le poursuivoient, il cingla de ce côté là avec une extrême diligence pour les secourir. Le combat étoit déjà engagé vis-à-vis d'Abyde, lorsqu'il y arriva. Dès qu'il parut, les deux armées furent également trompées; son approche redoublant le courage des Spartiates et affoiblissant celui des Athéniens. Mais à l'instant, arborant sur son bord amiral les enseignes athéniennes, il fond sur les Lacédémoniens qui étoient les plus forts, les met en fuite, les pousse contre terre, brise leurs vaisseaux, et fait un grand carnage des troupes, qui s'étoient jetées dans l'eau pour se sauver à la nage, quoique Pharnabaze n'oubliât rien pour les secourir, et qu'à la tête de ses soldats, il se fût avancé sur le rivage, pour favoriser leur retraite. Enfin les Athéniens, s'étant rendus maîtres de trente de leurs navires, et ayant repris ceux qu'ils avoient perdus, érigèrent un trophée.

Alcibiade, enflé d'un si grand succès, eut l'ambition de vouloir paroître devant Tis-

sapherne dans ce triomphant appareil. Ayant donc fait provision de présens fort riches, pour les lui offrir, tant en son nom, qu'au nom de ses concitoyens, il alla le trouver avec un train magnifique, et digne du général des Athéniens ; mais il n'en reçut pas l'accueil auquel il s'étoit attendu. Tissapherne qui se voyoit accusé à la cour de Perse par les Lacédémoniens, et qui avoit reçu ordre de traiter les Athéniens comme ennemis, trouvant qu'Alcibiade s'offroit à lui fort à propos, le fit arrêter, et l'envoya prisonnier à Sardes, pour se mettre à couvert, par cette injustice, des accusations qu'on avoit formées contre lui.

Trente jours après, Alcibiade, s'étant procuré un cheval, trompa la vigilance de ses gardes, s'enfuit à Clazomène, et pour se venger de Tissapherne, il sema le bruit que c'étoit lui qui l'avoit relâché. De Clazomène, il se rendit avec cinq vaisseaux à Cardia, au bout de la Chersonnèse de Thrace, où étoit la flotte athenienne. De Cardia, il alla par terre à Seste, où il donna ordre aux vaisseaux de se rendre. Théramène arrivant de la Macédoine avec vingt

galères, et Thrasybule en amenant vingt autres de Thasos, après avoir reçu les contributions de ces contrées, Alcibiade cingla vers Parium dans la Propontide, où tous les vaisseaux s'étant rendus, il se vit à la tête d'une flotte qui montoit à quatre-vingt-six galères. Faisant voile pendant la nuit, il aborda à la petite île de Proconèse : y ayant appris que Mindare étoit vis-à-vis, à Cyzique, avec Pharnabaze, il se repose un jour, harangue ses soldats, part pour aller joindre l'ennemi, qui ne se doutoit pas de son approche, l'aborde avec quarante galères seulement, en laissant derrière le reste de ses forces, et à la faveur de ce stratagème, lui fait accepter le combat. Mais lorsqu'il a déjà duré quelque temps avec un égal acharnement de part et d'autre, les ennemis voyant arriver les autres vaisseaux, perdent courage, et se retirent en désordre pour se sauver sur la côte. Alcibiade se détache avec vingt de ses galères, s'approche du rivage, met pied à terre, poursuit vivement les fuyards, et en fait un horrible carnage. Mindare et Pharnabaze s'opposent inutilement à ses efforts; il tue le premier, qui combattoit avec

une valeur surprenante, et met l'autre en fuite.

Les Athéniens, demeurés maîtres du champ de bataille, des morts, des armes, des dépouilles, généralement de tous les vaisseaux, et ayant pris Cyzique, abandonnée de Pharnabaze, et privée du secours des troupes du Péloponnèse, qui avoient presque toutes péri dans le combat, non-seulement s'assurèrent la domination de l'Hellespont, mais chassèrent encore de toute cette mer les Lacédémoniens. On surprit des lettres, par lesquelles, avec une précision vraiment laconique, ces derniers donnoient avis aux éphores du grand échec qu'ils avoient reçu; elles étoient conçues en ces termes : « La fleur de votre armée a péri; Mindare est mort; le reste des troupes meurt de faim, et nous ne savons que faire ni que devenir ».

Alcibiade, après avoir dressé un trophée, pilla tout le pays de Pharnabaze, sans que personne osât lui résister. Quelques autres faits moins intéressans remplirent les derniers temps de la vingt-deuxième année, dans laquelle les Carthaginois, appelés en

Sicile par les Egestains, anciens alliés de la République d'Athènes, tourmentés de nouveau par les Sélinuntins, envoyèrent dans cette île cent mille combattans sous le commandement d'Annibal. Ce général carthaginois, antérieur de beaucoup au célèbre Annibal, qui fit la guerre aux Romains, prit en Sicile, dans l'espace de trois mois, au rapport de Thucydide, deux villes grecques, Himère et Sélinonte (1).

L'année suivante, Thrasyle, à la tête des troupes et des galères qui lui avoient été destinées, s'étant porté vers Ephèse, essuya, de la part des Ephésiens, joints aux troupes que Tissapherne leur avoit envoyées, et à

(1) Diodore de Sicile fait commencer cette guerre en Sicile, la même année que Thucydide. Mais il ne place la prise de Sélinonte et d'Himère que l'année suivante. On peut voir dans le treizième livre de Diodore les détails et les suites de cette expédition, entreprise par les Carthaginois dans le dessein de se rendre maîtres de toute la Sicile, où ils ne se montrèrent que comme des barbares presque sans religion et sans ombre d'humanité.

celles qui étoient sur les galères de Syracuse et de Sélinonte, un échec assez considérable, après lequel il vogua vers Lampsaque.

Alcibiade, ayant rassemblé en cet endroit toutes ses troupes, ses soldats, qui prétendoient n'avoir jamais été vaincus, et qui se disoient invincibles, ne voulurent pas qu'on mêlât parmi eux ceux de Thrasybule, ni que l'on confondît le vaincu avec le vainqueur. Alcibiade prit là ses quartiers d'hiver, et après avoir fortifié la place, il vogua contre Abyde, où Pharnabaze s'étant rendu avec une nombreuse cavalerie, fut battu et poursuivi jusqu'à la nuit. Cela servit à raccommoder les soldats de Thrasyle avec ceux d'Alcibiade, qui coururent les embrasser après la victoire dont ils avoient partagé le mérite et la gloire. Il se fit, cet hiver, des courses sur les terres du roi de Perse, et l'on ravagea tout le pays.

L'armée navale des Athéniens cingla ensuite vers Chalcédoine, et Alcibiade mit le siége devant cette ville, qui, s'étant révoltée contre les Athéniens, avoit reçu garnison lacédémonienne, avec Hippocrate, fils de Mindare, pour gouverneur. Appre-

nant que les habitans de cette ville avoient confié aux Bithyniens, leurs voisins et leurs amis, la plus grande partie de ce qu'ils possédoient, il se montre avec quelques troupes sur leurs frontières; et pour ne pas éprouver son ressentiment, non contens de lui tout remettre entre les mains, les Bithyniens font alliance avec lui. Le siége de Chalcédoine se continue; Pharnabaze arrive avec une armée nombreuse pour faire lever le siége, et Hippocrate, de son côté, sort contre les Athéniens avec toutes ses forces. Alcibiade met toutes ses troupes en bataille pour faire tête, en même temps, à ces deux ennemis; et après un long combat, il oblige Pharnabaze à prendre honteusement la fuite, et tue Hippocrate et grand nombre de ses meilleurs soldats. Il remonte sur ses vaisseaux, va dans l'Hellespont et dans la Chersonnèse, pour ramasser de l'argent, en faisant payer les contributions, et prend, dans ce voyage, la ville de Sélymbria. Là il exposa sa vie fort mal à propos, dit Plutarque, surtout pour un général.

Quelques-uns des habitans qui étoient d'intelligence avec lui pour le rendre maître

de la place, avoient promis d'élever pour signal à minuit un flambeau allumé; mais un des conjurés ayant changé tout d'un coup d'avis, ils furent obligés de prévenir l'heure marquée, de peur d'être trahis et dénoncés. Le flambeau s'étant donc levé avant que l'armée fût assemblée, Alcibiade, qui ne vouloit pas manquer cette occasion, emmena avec lui une trentaine de soldats, donna ordre que les autres suivissent le plus promptement qu'ils pourroient, et courut de toute sa force vers les murs de la ville. La porte étant ouverte, et environ vingt soldats armés à la légère l'ayant joint, il s'avança fièrement; mais il entendit bientôt une troupe considérable qui venoit à sa rencontre. Voyant qu'avec le peu de monde dont il étoit accompagné, il n'y avoit pour lui aucune espérance de pouvoir s'échapper, s'il faisoit ferme, et considérant aussi que, jusqu'à ce jour, il s'étoit maintenu invincible dans tous les combats où il avoit commandé, et que jamais on ne l'avoit vu prendre la fuite, frappé de ce point d'honneur, il s'opiniâtra plus qu'il ne devoit; et sur-le-champ il s'avisa de ce stratagème. Il commanda aux

troupes, dit Plutarque, de sonner le silence, et après que le bruit fut appaisé, il ordonna à un de ses gens de crier à haute voix, *que les Sélymbriens ne prissent pas les armes contre les Athéniens.*

Ce cri ralentit l'ardeur des uns, qui s'imaginèrent que toute l'armée des ennemis étoit dans leur ville; et relevant l'espérance des autres, les disposa tous à écouter des propositions d'accommodement. Pendant qu'on parlementoit, l'armée athénienne arriva, et Alcibiade jugeant que les habitans n'avoient que des pensées de paix, n'eut plus qu'une seule crainte; il appréhenda que la ville ne fût pillée par les Thraces qui le suivoient en grand nombre, et qui n'ayant pris les armes que pour l'amour de lui, combattoient avec beaucoup d'affection pour son service. Il les fit tous sortir de la ville; et traitant favorablement les Sélymbriens, dont il se contenta d'exiger quelques sommes, il leur fit recevoir une garnison athénienne. Il signa ensuite un traité avec Pharnabaze; après quoi il alla soumettre Byzance qui s'étoit aussi révoltée. Anaxilaüs et quelques autres traitèrent secrètement avec lui,

et promirent de lui livrer la place, à condition qu'il la sauveroit du pillage. Sorti vainqueur, ainsi que Théramène, qui commandoit un autre corps de troupes, d'un rude combat qu'il eut à soutenir au milieu de Byzance, il remplit la promesse qu'il avoit faite. Aucun Byzantin ne fut, ni mis à mort, ni chassé, ni privé de ses biens.

Quelque temps après, Anaxilaüs accusé à Lacédémone pour avoir livré la ville à Alcibiade, et obligé de défendre sa vie, se justifia avec beaucoup de force et de dignité, et ne ternit point, en implorant bassement la clémence des juges, ce qu'il avoit cru devoir faire pour le salut de sa patrie. Il dit : « Qu'étant Byzantin, et non pas Lacédémonien, et voyant périr, non Lacédémone, mais Byzance, qui étoit si bien investie que rien n'y pouvoit entrer, et où le peu de blé qui y restoit étoit consumé par les troupes du Péloponnèse et de la Béotie, pendant que les Byzantins mouroient de faim avec leurs femmes et leurs enfans, il n'avoit pas livré la ville aux ennemis, mais, au contraire, il l'avoit arrachée aux malheurs de la guerre, et à toutes les calamités qu'elle traine apres

elle; et qu'en cela il avoit suivi les maximes des plus gens de bien de Lacédémone, qui ne trouvoient rien de plus beau et de plus juste que de faire du bien à son pays ». Les Lacédémoniens, confondus par cette réponse magnanime, et assez grands pour y applaudir, le renvoyèrent absous, lui et ses complices.

Alcibiade fit encore quelques courses, dans lesquelles il ramassa environ mille talens. S'étant arrêté à Paros, il apprit qu'Athènes l'avoit nommé général, conjointement avec Thrasybule et Conon, et y reçut des lettres de ses amis qui le pressoient de revenir. Il mit donc à la voile pour retourner à Athènes. Tous ses vaisseaux étoient bordés de boucliers, et de toutes sortes de dépouilles en forme de trophées, et traînant après lui, comme en triomphe, un grand nombre de navires qu'il avoit pris, il étaloit de plus les enseignes et les ornemens de ceux qu'il avoit brûlés, et qui étoient en plus grand nombre; car les uns et les autres faisoient environ deux cents vaisseaux.

Craignant les ennemis qu'il avoit encore dans la ville, il n'osa néanmoins débarquer,

qu'après qu'il eût vu de dessus le tillac beaucoup de ses parens et de ses amis, qui étoient venus sur le rivage pour le recevoir.

Dès qu'il fut descendu, tout le peuple qui étoit sorti en foule, ne daignoit pas seulement regarder les autres généraux; et tous s'empressoient autour de lui, le caressoient, le bénissoient, et le couronnoient à l'envi. Ceux qui ne pouvoient l'approcher le regardoient de loin; les vieillards le montroient à leurs enfans; et cette allégresse publique étoit mêlée de regrets et de larmes que leur arrachoit le souvenir de leurs maux passés, qu'ils comparoient avec leur félicité présente.

« Jamais ils n'auroient manqué, disoient-ils, la conquête de la Sicile; jamais toutes les autres, qu'ils avoient projetées, n'auroient été vaines, s'ils avoient remis toutes leurs affaires et toutes leurs fortunes entre les mains d'Alcibiade; puisque présentement ayant pris la protection et la défense d'une ville, qui, non-seulement avoit presque perdu la domination de la mer, mais qui à peine étoit demeurée maîtresse de ses fauxbourgs, et qui se voyoit d'ailleurs déchi-

rée par une horrible guerre civile, il l'avoit relevée et tirée de ses ruines; et que non content de l'avoir remise en possession de l'empire de la mer, il l'avoit aussi rendue victorieuse en tous lieux sur la terre ferme ».

Il s'en trouvoit cependant, quoi qu'en petit nombre, qui disoient, au contraire, qu'il étoit cause de tous les maux de la République, et capable encore de servir de chef à une faction, pour la ruine de l'Etat.

La voix du peuple étant toute en sa faveur, il comparut devant lui pour se justifier; n'accusant personne, il rejeta tous les malheurs que lui-même avoit éprouvés sur sa mauvaise fortune, et sur quelque démon envieux de sa prospérité. Il finit par entretenir les Athéniens des desseins de leurs ennemis, et les exhorta à ne concevoir que de grandes espérances. Ravis de l'entendre, ils lui décernèrent des couronnes d'or, le nommèrent général sur terre et sur mer, sans donner de bornes à sa puissance, lui rendirent tous ses biens, et ordonnèrent aux Eumolpides, parmi lesquels le sacerdoce étoit un titre de famille, et aux hérauts, de l'absoudre des malédictions qu'ils avoient pro-

noncées contre lui par ordre du peuple. Tandis qu'ils révoquoient en effet leurs imprécations, le principal d'entre les Eumolpides, nommé Théodore, eut le courage de dire : « Mais moi, je ne l'ai point maudit, s'il n'a fait aucun mal à Athènes ».

On n'épargna rien pour bien équiper la flotte que devoit commander Alcibiade; mais avant son départ, il voulut mettre le comble à sa gloire, en célébrant les grands mystères, c'est-à-dire, les mystères de Cérès et de Proserpine, dont la pompe avoit été interrompue, depuis que les Lacédémoniens avoient occupé tous les chemins qui menoient d'Athènes à Eleusis. Dans cette fête, qui duroit neuf jours, la procession solennelle qui se faisoit le dixième, et où l'on portoit à Eleusis la statue de Bacchus, considéré comme le fils de Cérès et de Jupiter, n'avoit pu pendant l'intervalle dont nous venons de parler, être conduite que par mer; et il avoit fallu omettre les sacrifices, les danses, et d'autres dévotions qui lui étoient particulières.

Alcibiade crut devoir rendre à cette fête tout son éclat, en conduisant la procession

par la route ordinaire, appelée *le Chemin sacré*, et en la faisant escorter par son armée, presque sous les yeux d'Agis, qui, ayant de nombreuses troupes à Décélie, ne pourroit la laisser passer tranquillement sans perdre de sa réputation et de sa gloire, ou qui lui fourniroit, s'il vouloit s'opposer à sa marche, l'occasion de lui livrer, pour la cause des Dieux, un combat honorable, dans lequel il auroit ses propres concitoyens pour témoins de sa valeur. Cette résolution prise, et tout ayant été réglé en conséquence, la marche se fit avec le plus grand ordre et le plus magnifique appareil. Aucun ennemi n'osa paroître; et Alcibiade ramena la troupe sacrée dans Athènes avec une entière sûreté; ce qui éleva encore plus le courage de son armée, et augmenta la confiance des Athéniens. Les pauvres et le menu peuple portoient leur affection pour lui, jusqu'à souhaiter ardemment de l'avoir pour roi. Plusieurs s'en expliquèrent hautement, d'autres le pressèrent, plus directement encore, de se mettre à cet égard au-dessus de l'envie. On ne sauroit dire ce qu'il en pensoit lui-même, ni quel étoit son dessein; les plus

puissans, craignant au moins un embrasement, dont ils croyoient voir déjà les étincelles, le disposèrent à partir sans différer, en lui accordant tout ce qu'il demandoit, et en lui nommant pour collègues les généraux qui lui étoient les plus agréables. Ils lui donnèrent Aristocrate et Adimante, qui ne devoient commander que l'armée de terre.

Il mit donc à la voile avec cent vaisseaux, et alla descendre à l'île d'Andros pour la punir de sa rebellion. Là il battit dans un grand combat, les troupes du pays et celles de Lacédémone; mais il ne prit pas leur ville, et ce fut le premier chef de l'accusation que ses ennemis intentèrent ensuite contre lui. Il survint bientôt un plus grand sujet de plainte, qui fut proprement la cause de sa perte. Lysandre, élevé dans la pauvreté, et formé de bonne heure aux durs exercices en usage à Sparte, mais ambitieux et jaloux de gloire, plein de ruse et sans principes; dans les occasions, courtisan souple et adroit, quelquefois dur et inhumain; Lysandre, tel que je viens de le peindre d'après Plutarque, ayant été nommé général des trou-

pes et de la flotte de Lacédémone, étoit allé trouver à Sardes Cyrus, fils de Darius, et frère d'Artaxerxès, pour solliciter des secours, et le prier de faire la guerre avec chaleur. Le jeune prince qui avoit reçu du roi les ordres les plus précis en faveur des Lacédémoniens, lui fournit assez d'argent pour payer aux troupes quatre oboles (1) de solde, une de plus qu'on ne leur donnoit auparavant.

Alcibiade qui n'en pouvoit payer aux siens que trois, et qui encore les payoit mal, partit pour aller ramasser de l'argent dans la Carie, et laissa Antiochus sur la flotte pour la commander. Cet Antiochus étoit fort bon pilote, mais d'ailleurs un homme étourdi et entreprenant. Alcibiade, en partant, lui avoit défendu de combattre, quand même les ennemis viendroient l'insulter; ne tenant toutefois aucun compte des ordres de son général, il osa les braver.

« Lysandre, qui étoit à Ephèse, battit sa flotte, le tua, prit beaucoup de navires,

(1) L'obole étoit la sixième partie de la drachme, et valoit trois sous.

fit un grand nombre de prisonniers, et dressa un trophée. Sur cette fâcheuse nouvelle, Alcibiade, de retour à Samos, voulut avoir sa revanche, et alla présenter la bataille à Lysandre, qui, content de sa victoire, et inférieur en forces, ne voulut pas sortir du port.

La nouvelle de la défaite ayant été portée à Athènes, on l'imputa à la négligence et aux débauches d'Alcibiade, et on élut en sa place dix généraux; ce qu'ayant appris, et sachant que toute l'armée murmuroit contre lui, il se retira sur sa galère vers quelques châteaux qu'il avoit dans la Chersonèse de Thrace.

Ayant ensuite rassemblé quelques troupes étrangères, il alla faire la guerre, à ses dépens, dans les parties de la Thrace qui ne reconnoissoient point de roi. Il y amassa de grandes sommes de tout le butin qu'il fit, et mit à couvert, des courses et des hostilités des barbares, les Grecs qui habitoient ces contrées.

Dans cette même année mourut Plistonax, l'un des rois de Lacédémone, après un règne de huit ans. Pausanias, qui lui suc-

céda, en régna quatorze. Ce dernier, au rapport de Plutarque (1), fit cette belle réponse à un homme qui lui demandoit pourquoi à Sparte il n'étoit permis de rien changer aux anciennes coutumes : « C'est qu'à Sparte, dit-il, les lois commandent aux hommes, et non les hommes aux lois ».

Conon étant venu à Samos prendre le commandement de la flotte athénienne, par l'ordre du peuple, et trouvant la flotte dégarnie, la réduisit à soixante-dix galères, de plus de cent dont elle étoit composée, et mettant à la voile avec les autres généraux, ravagea divers endroits de la côte. Ainsi finit la vingt-cinquième année de la guerre (2).

Pendant cette même année, selon Thucydide, les Carthaginois descendirent en Sicile avec cent vingt galères et cent vingt mille hommes. Après sept mois de siége, ils prirent par famine Agrigente, une des villes de la Sicile les plus opulentes, les

(1) Plut. in Apoph.

(2) Plut. in Alcib. Diod. l. XIII, p. 169 et seq. Xenoph. Hellen. l. I.

plus magnifiques, et où l'hospitalité, usitée presque partout alors, étoit le mieux exercée et le plus en honneur. Gellias, le plus riche des Agrigentins, avoit dans sa maison plusieurs appartemens pour y recevoir des hôtes, et faisoit venir devant sa porte un certain nombre de domestiques, chargés d'inviter tous les étrangers à venir loger chez lui. Plusieurs autres citoyens faisoient à peu près la même chose, et recevoient leurs hôtes avec toute sorte de bienveillance et de franchise. Quant à Gellias, il arriva un jour que cinq cents cavaliers de Géla passèrent par Agrigente. Il les reçut tous, et fit présent à chacun d'eux d'une tunique et d'une robe, qu'il trouva chez lui sur-le-champ.

Les progrès des Carthaginois en Sicile, la prise d'Agrigente et de quelques autres villes, n'avoient pas été sans mélange de succès contraires ; ils avoient perdu d'abord quinze vaisseaux dans un combat contre les Syracusains, qui avoient armé pour la défense de l'île entière ; ils avoient été attaqués dans leur camp, d'une peste qui avoit emporté cet Annibal dont nous avons parlé ; et

depuis ils avoient perdu six mille hommes dans une bataille où les Syracusains avoient été vainqueurs.

Quelques Agrigentins échappés à la captivité après la prise de leur ville, s'étant rendus à Syracuse, y portèrent leurs plaintes contre les chefs qu'elle s'étoit choisis, et qu'ils disoient avoir été la cause de leur ruine. Denys, né d'une famille obscure, mais dévoré d'ambition, comme on l'est surtout dans les Républiques, profita de cette occasion pour ameuter le peuple, en accusant les généraux d'avoir vendu la patrie aux Carthaginois. Il fit plus; il imputa aux principaux citoyens de prétendre à l'oligarchie, et proposa de nommer pour chefs de la guerre, non des hommes puissans, comme on avoit fait jusqu'alors, mais des hommes bien intentionnés, amis du peuple, et moins disposés que les grands à s'élever au-dessus de leurs semblables. Animé par ces déclamations, le peuple cassa tous les généraux, et en nomma d'autres en leur place, du nombre desquels fut Denys lui-même, qui, dès cet instant, mit tout en œuvre pour devenir le tyran de sa patrie. Il fit courir le bruit que ses collègues s'en-

tendoient, comme les précédens, avec les ennemis, se flattant de leur faire ôter par là toute fonction, et d'attirer à lui seul toute la puissance militaire. Sous prétexte de fournir à la dépense qu'entraînoit la guerre, il demanda au peuple, qui, plein de confiance en lui, se croyoit en sûreté sous sa sauvegarde, de rappeler les bannis, dans la vue de s'en faire à lui-même des créatures. Il étoit absurde, disoit-il, de faire venir à grands frais des troupes de l'Italie et du Péloponnèse, troupes étrangères, n'ayant d'autre intérêt que leur solde, et de refuser des citoyens dont la cause étoit commune avec la leur, et qui, n'ayant été exclus que par le malheur des séditions populaires, se croiroient redevables de leur retour aux habitans de leur propre ville. Par de semblables discours, il obtint tous les suffrages, sans qu'aucun de ses collègues osât le contredire.

On reçut dans le même temps des lettres de Géla, par lesquelles cette ville, que menaçoient les Carthaginois, demandoit un puissant secours. Denys tira encore parti des circonstances pour avancer son dessein; car

ayant été mis, pour cette expédition, à la tête de deux mille fantassins, et de quatre cents cavaliers, il se rendit incessamment dans Géla, où ayant trouvé les riches en dissension avec le peuple, il accusa et condamna les premiers dans l'assemblée publique, les fit mourir, et mit leurs biens à l'encan. Du produit de sa vente, il paya tout ce qui étoit dû à la garnison, et régla pour les soldats qu'il amenoit de Syracuse, une paye double de celle que cette ville leur avoit assignée. Il mit par là dans ses intérêts les soldats de Géla, ceux de Syracuse, et s'attira de plus la reconnoissance des habitans, qui se croyant, pour l'instant, plus à leur aise, parce qu'ils n'avoient plus de riches, envoyèrent à Syracuse des ambassadeurs chargés des louanges qu'ils donnoient à Denys, et des décrets que leur ville avoit dressés à son avantage et en son honneur. Il leur promit, de son côté, que dès que les Carthaginois entreroient en campagne, il reviendroit avec de plus grandes forces encore qu'il n'en avoit alors, et repartit pour Syracuse avec ses troupes.

A son arrivée, le peuple, sortant d'un grand spectacle

spectacle qui s'étoit donné, s'empressa autour de lui, pour lui demander des nouvelles des Carthaginois. Il répondit aux Syracusains qu'ils avoient au dedans de leurs murailles des ennemis beaucoup plus dangereux que ceux du dehors ; c'est-à-dire, leurs magistrats mêmes, qui s'attiroient leur bienveillance par des fêtes, en dissipant les trésors publics au point que les soldats n'étoient point payés, tandis que les Carthaginois faisoient des préparatifs immenses, et seroient bientôt devant Syracuse. Il ajouta qu'il se doutoit depuis long-temps du motif de la conduite ou de l'inaction de leurs chefs ; mais qu'enfin il en étoit pleinement instruit par lui-même ; Imilcar lui ayant envoyé un héraut, sous le prétexte apparent de retirer quelques prisonniers de guerre, mais pour l'inviter en secret à n'en pas faire plus que ceux qui lui étoient associés, à ne pas se mettre en peine de ce qui se passoit, et s'il ne vouloit pas entrer directement dans ses vues, à ne pas s'opposer du moins à ses entreprises. Denys conclut en disant, qu'en effet, il ne vouloit plus se mêler de rien, et qu'à l'heure même il se démettoit du com-

mandement, n'étant pas juste qu'il s'exposât lui seul à tous les malheurs de la guerre, pendant que les autres vendoient tranquillement leur patrie, et ne voulant d'ailleurs être confondu avec eux, ni par le même titre, ni par les mêmes imputations. Des impostures si grossières ne l'étoient pas trop pour une multitude, communément avide de nouveautés, portée naturellement à la défiance, et dont l'oreille s'ouvre si aisément aux plus noires calomnies. Chacun se sépara, emportant chez soi, comme parle Diodore, bien des animosités, bien des soupçons, et bien des craintes.

Le lendemain, on courut en foule à l'assemblée qui fut convoquée. Les accusations de Denys contre les commandans eurent encore plus de succès, et le peuple, partout et toujours peuple, dès qu'on a su l'agiter et le surprendre, non-seulement s'aigrit à l'excès contre eux, mais égaré par quelques voix qui s'élevèrent au-dessus des autres, le nommèrent commandant unique et absolu. Ce grand pas étant fait une fois vers la tyrannie, Denys présenta aussitôt une ordonnance par laquelle il exigeoit qu'on

doublât la paye des soldats, sur le prétexte plausible que cette augmentation les rendroit plus courageux dans les combats; ajoutant que Syracuse ne devoit point plaindre la dépense, vu l'abondance de ses revenus, et la facilité de les recueillir.

Dès que l'assemblée fut séparée, et que chacun fut rentré dans sa maison, la plupart des citoyens réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, y trouvèrent à redire, comme si ce n'eût pas été leur propre ouvrage, et reconnoissant qu'ils avoient établi une autorité indépendante, ils s'aperçurent dès lors que pour sauver leur liberté, ils s'étoient donné un maître. Pour prévenir les suites de ces réflexions et de ce repentir, Denys chercha les moyens d'avoir une garde pour sa personne, persuadé que s'il pouvoit en venir à bout, sa domination seroit entière. Il donna ordre à tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, depuis environ vingt ans jusqu'à quarante, de se pourvoir de vivres pour trente jours, et de se rendre bien équipés dans la ville des Léontins. Cette ville étoit alors comme une citadelle de Syracuse, et elle étoit remplie de bannis et

d'étrangers, sur lesquels il faisoit le plus grand fond. Il se doutoit d'ailleurs que, dans cette réquisition forcée, la plupart des soldats syracusains ne voudroient pas venir à Léontium.

Cependant s'étant mis lui-même en route dès la nuit suivante, et s'étant campé en plein champ, il feignit d'être attaqué dans sa tente, et jeta un grand cri, auquel ses gens accoururent en tumulte. Sous ce nouveau prétexte, il se réfugia dans la citadelle de Léontium, où il fit tenir des feux allumés pendant toute la nuit, et se fit environner de ses soldats les plus affidés. Le lendemain toutes les troupes étant entrées dans Léontium, il se plaignit beaucoup de la trahison dont il avoit pensé être la victime la nuit précédente, et dont il fit un narré faux, mais vraisemblable; de sorte qu'il se fit accorder par ses troupes une garde de six cents hommes qu'il choisiroit lui-même. Ainsi prit-il en cela pour modèle Pisistrate (1), et parvint-il, par un stratagème à peu près semblable, à la souveraine autorité. Il com-

(1) Voyez ci-dessus, t. IV, p. 127.

posa bientôt, d'une foule d'indigens, dans lesquels il avoit aperçu du courage; un millier d'hommes auxquels il donna d'excellentes armes; et qu'il remplit de merveilleuses espérances. Il attacha de plus à sa personne, par les discours les plus flatteurs, des troupes soudoyées. Il fit venir surtout des soldats mercenaires de Géla, et avec eux tout ce qu'il y avoit de bannis et de gens de mauvaise vie, dans l'espoir d'affermir par eux son usurpation. Revenant ensuite à Syracuse, il y parut avec toute la hauteur d'un tyran déclaré. Les Syracusains sentirent vivement son arrogance; mais ils furent obligés de la souffrir, n'ayant plus de ressources pour s'y opposer. Toute la ville étoit pleine de soldats étrangers; et l'on craignoit d'ailleurs les forces immenses des Carthaginois.

Denys épousa alors la fille d'Hermocrate, celui qui avoit battu les Athéniens dans leur expédition en Sicile, et donna sa sœur à Polyxène, frère de la femme d'Hermocrate. Son dessein, en tout cela, étoit de fortifier son autorité illégitime par l'alliance d'une famille illustre. Dans une assemblée du peu-

ple, il vint à bout de faire périr Daphnée et Démarque, les plus puissans de ceux qui s'opposoient encore à ses entreprises.

C'est ainsi que Denys s'éleva, d'une naissance très-commune, et de la condition de scribe, à la domination despotique et tyrannique d'une ville des plus considérables de la Grèce. Il demeura revêtu de cette puissance jusqu'à sa mort, qui n'arriva que trente-huit ans après, sa tyrannie ayant été la plus insigne, selon Diodore, et la plus longue de toutes celles dont on avoit, de son temps, conservé le souvenir. Nous aurons occasion de revenir sur ses actions principales, et sur les moyens par lesquels il augmenta son crédit et son autorité (1).

Pour reprendre les affaires du Péloponnèse, que celles de la Sicile nous ont forcés d'interrompre, les Lacédémoniens, vers le commencement de la vingt-sixième année de la guerre, envoyèrent pour successeur à Lysandre, Callicratidas, jeune encore, rempli d'excellentes qualités sans aucun vice,

(1) Xenoph. Hellen. l. I. Diod. l. XIII, p. 201-216.

l'homme le plus droit dans sa conduite comme dans ses discours, le plus juste des Spartiates, et qui pendant tout le temps qu'il fut en autorité, ne donna jamais le moindre sujet de plainte, ni à sa patrie, ni à ceux qui étoient sous son commandement. Lysandre s'étoit fait beaucoup d'amis, voulant changer le gouvernement des villes de la Grèce, de manière qu'il eût toujours à sa disposition et sous sa main ceux qu'il y auroit élevés en dignité, et ayant déjà mis un grand nombre de ses partisans à la tête des affaires, en se rendant le complice de toutes leurs injustices et de toutes leurs fautes pour les avancer et pour les enrichir. Il les avoit par-là tellement attachés à sa personne, qu'ils ne purent voir sans chagrin, qu'un autre que lui commandât la flotte. Plus ils comparoient la manière de gouverner simple, droite, sans aucun fard, pleine de noblesse et de gravité qu'ils remarquoient dans Callicratidas, avec celle qu'employoit Lysandre, qui, d'un caractère tout opposé, se prêtoit à toutes leurs manœuvres; plus ils sentoient augmenter leurs regrets.

Lysandre n'oublia rien, de son côté, pour

les rendre encore plus mal disposés envers celui qui lui succédoit; car des dix mille dariques que Cyrus lui avoit données pour l'augmentation de la paye des matelots et des soldats, il renvoya à Sardes ce qui lui en restoit, disant que Callicratidas le demandât au roi, et qu'il avisât aux moyens de faire subsister son armée.

Le nouveau général ne pouvant se résoudre à fouler les villes, qui n'étoient déjà que trop surchargées, se trouva très-embarrassé. Dans le pressant besoin où il étoit, un particulier lui ayant offert cinquante talens, pour obtenir de lui une grâce injuste, il les refusa. « Je les accepterois, lui dit un de ses officiers, si j'étois à votre place »; — « et moi aussi, répliqua le général, si j'étois à la vôtre (1) »; c'est-à-dire, en d'autres termes, si je n'avois pas plus de délicatesse que vous.

Il prit le parti d'aller lui-même trouver Cyrus pour en obtenir de l'argent; il fut remis à deux jours de là; mais ennuyé de l'attente, il dit que les Grecs étoient bien malheureux de faire la cour à des Barbares, et

(1) Plut. in Apophthegm.

que, s'il retournoit jamais à Sparte, il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour la délivrer de cette honte et la raccommoder avec Athènes. Il alla ensuite à Milet, d'où il envoya chercher de l'argent à Lacédémone, et dit aux Milésiens qu'il les conjuroit d'en fournir, jusqu'à ce qu'il en eût reçu de Sparte, et qu'il espéroit faire voir aux Perses qu'on pouvoit se passer d'eux, secouer entièrement leur joug, et se venger des outrages que les Grecs en avoient reçus. Les Milésiens firent ce qu'il désiroit, et avec quelqu'autre argent que lui donnèrent les habitans de Chio, il fit voile vers Méthymne où on avoit refusé de le recevoir, à cause de la garnison athénienne; et y ayant donné l'assaut, il s'en empara. Tout ce qui y étoit fut mis à l'encan; mais ne voulant pas que, sous son commandement, les Grecs fussent asservis, il fit mettre en liberté les citoyens de Méthymne, et ne réserva que les esclaves pour être vendus avec les prisonniers d'Athènes. Il manda ensuite à Conon qu'il l'empêcheroit bien de venir épier sa flotte, et de faire le roi de la mer; et voyant qu'il avoit mis à la voile dès la pointe du jour, il

le fit couper par une partie de ses galères, pour qu'il ne pût rentrer dans Samos, et le poursuivit avec le reste. Conon ne se sentant pas le plus fort, fit voile pour Mitylène, capitale de l'île de Lesbos, avec deux autres généraux. Callicratidas l'assiégea vers les côtes, et le força de combattre, parce que les Mityléniens fermèrent au général athénien l'entrée du port; en sorte que ce dernier perdit trente galères, dont les hommes se sauvèrent à terre, et fut contraint de retirer les autres bâtimens à sec, à l'abri des murailles. Callicratidas étant entré dans le port, fit venir du côté de la terre tout le peuple de Méthymne, et d'autres troupes encore de Chio, pour le bloquer de toutes parts. Sur ces entrefaites, il reçut de l'argent de Cyrus, et Conon se voyant bloqué par mer et par terre, sans espérance de secours et sans vivres, mit en mer deux galères, dont l'une fut prise par l'ennemi; l'autre gagnant de vitesse, et pourvue d'excellens rameurs, eut le bonheur d'échapper, et porta à Athènes la nouvelle de la détresse où il étoit. Les Athéniens expédièrent le plus promptement qu'il leur fut possible, une

flotte de cent cinquante voiles, sur laquelle ils firent embarquer tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, tant libres qu'esclaves. Callicratidas laissant au siége Etéonice avec cinquante galères, fut au-devant des ennemis, avec cent vingt vaisseaux, jusqu'aux îles des Arginuses, peu distantes de la terre ferme de l'Asie-Mineure, et situées dans la mer Egée, entre Mitylène et Cume, ville maritime d'Eolie. On conseilloit à Callicratidas de ne point combattre, ayant des forces inférieures et les augures contre lui : il répondit qu'il lui seroit honteux de fuir, et que sa mort importoit peu à la République; sur quoi Plutarque, en le blâmant d'avoir hasardé le combat, dit, avec raison, que lorsqu'un général s'abandonne à l'impétuosité de son courage, il n'expose pas tant sa personne que la vie de tous ceux dont le salut est attaché au sien. On en vint aux mains. Callicratidas, attaquant la flotte athénienne avec beaucoup de vigueur, coula à fond plusieurs vaisseaux; mais ayant en tête celui de Périclès, fils du célèbre Athénien de ce nom, et l'ayant percé avec le bec de sa proue sans lui causer

un dommage considérable, Périclès lança une main de fer sur le vaisseau amiral, et l'accrocha au sien. Il fut aussitôt environné d'autres vaisseaux athéniens. L'abordage fut terrible; Callicratidas, après des prodiges de valeur, tomba dans la mer percé de coups, et fut englouti par les vagues. Sa mort entraîna la défaite entière des Lacédémoniens. Les Athéniens se rendirent aux Arginuses, après avoir perdu vingt-cinq galères avec tous ceux qui étoient dessus, à la réserve de quelques-uns qui se sauvèrent à terre. Mais l'ennemi en perdit soixante et dix-sept, dont il y en avoit neuf de Lacédémone, de dix qu'elle avoit fournies. La poursuite que firent les vainqueurs fut assez longue pour couvrir de cadavres et de débris de vaisseaux tous les rivages des environs.

Leurs généraux ordonnèrent à Théramène, à Thrasybule, et à quelques autres officiers de retourner, avec quarante-sept galères, enlever les débris et les corps morts, parce qu'on se faisoit à Athènes un point de religion de ne pas laisser sans sépulture ceux qui avoient été tués au service de la patrie. Mais la tempête qui survint ayant

empêché d'exécuter cette résolution, on passa la nuit aux Arginuses, après avoir dressé un trophée.

Cependant Etéonice, averti de la défaite, renvoya ceux qui en avoient apporté la nouvelle, avec ordre de revenir couronnés de chapeaux de fleurs, crier que toute la flotte d'Athènes étoit détruite, et que Callicratidas avoit remporté une victoire complète. A leur retour, il fit des sacrifices d'actions de grâces, et commanda à ses troupes de prendre de la nourriture, et aux marchands de charger secrètement leurs marchandises, afin de se retirer promptement avec les galères, le vent étant favorable; tandis qu'il gagnoit Méthymne avec l'armée de terre, après avoir brûlé son camp. De Méthymne, il se retira à Chio. Conon délivré d'Etéonice, qui le tenoit assiégé, tira en mer ses galères, et rencontra la flotte athénienne, qui regagna Samos.

Lorsqu'on apprit à Athènes que les morts avoient été laissés sans sépulture, le peuple en fut indigné. Les généraux étant arrivés, et se voyant accusés comme d'un crime capital, alléguèrent en vain l'impossibilité où

on s'étoit trouvé d'exécuter les ordres qu'ils avoient donnés. En vain le célèbre Socrate, s'opposant seul, parmi tous les sénateurs, au décret le plus injuste, prit en main leur défense; de dix qu'ils étoient, six furent mis à mort. On nomma d'autres généraux, ne conservant de tous les anciens que Conon, à qui l'on donna pour collègues Adimante et Philoclès. Platon dit, à l'occasion de cet événement, que le peuple est un animal inconstant, cruel, jaloux, incapable de se laisser conduire par la raison (1). On ne peut trop s'étonner, en effet, après de semblables traits, que les Athéniens trouvassent des sujets qui voulussent bien se charger du commandement (2).

Les soldats d'Etéonice, qui étoient à Chio, tirèrent leur subsistance durant l'été, tant des productions du pays que de leur travail. Mais l'hiver étant venu, manquant d'habits et de vivres, ils résolurent, pour la plupart, de se rendre maîtres de l'île. Ceux qui étoient du complot portoient une canne pour

(1) Plat. in Axioch.

(2) Xenoph. Hellen. l. I. Diod. l. XIII. Plut. in Lys.

se reconnoître entre eux, et étoient en si grand nombre, qu'Etéonice appréhendoit de les châtier, de peur que se voyant découverts, ils ne fissent éclater la conspiration, ou que leur châtiment n'irritât les esprits et n'aigrît les alliés. Dans cette conjoncture embarrassante, il prit avec lui quinze hommes armés de poignards, et fit tuer le premier qu'il rencontra avec une canne à la main. Aussitôt toute la ville est en rumeur, chacun veut savoir la cause du meurtre. Etéonice fit dire que cette punition n'étoit que pour ceux qui continueroient à porter une canne; ce qui la fit quitter sur-le-champ : il assembla ensuite les habitans, et les pria de contribuer au paiement de la flotte, pour empêcher qu'il ne s'élevât quelque sédition. Ils ne l'eurent pas plutôt fait, qu'il embarqua ses soldats, et allant de vaisseau en vaisseau, rassura leurs esprits, les encouragea à bien faire, et leur donna une montre, comme s'il n'eût rien su de la conspiration ; conduite digne d'être citée, pour servir de leçon de sagesse et de prévoyance!

Ceux de Chio et les autres alliés s'étant assemblés à Ephèse, dépêchèrent, aussi bien

que Cyrus, des ambassadeurs à Lacédémone, pour représenter l'état des affaires, et demander pour amiral Lysandre. Comme les Spartiates n'avoient pas coutume de donner deux fois cette charge à une même personne, ils se contentèrent, en y nommant Aratus, de faire Lysandre son lieutenant, et lui laissèrent néanmoins tout pouvoir. Ainsi finit la vingt-sixième année de la guerre.

Dans cette même année, Cyrus fit mourir deux de ses cousins germains, pour avoir manqué de lui rendre un honneur qui n'étoit dû qu'au roi, celui de mettre ses mains dans sa manche par respect en le voyant passer : usage fondé sur ce que les manches étant beaucoup plus longues que les bras, elles sembloient mettre la main, qu'elles tenoient comme enveloppée, hors d'état de faire aucun mauvais coup. Le roi, prévenu contre lui par cet excès d'audace, feignit d'être malade, pour le faire venir à sa cour. Cyrus resta encore quelque temps à Sardes. L'année suivante, Lysandre fut le trouver pour lui demander de l'argent, et le jeune prince n'en ayant plus du roi, celui qu'il

avoit reçu ayant été épuisé pour l'entretien de la flotte, il lui donna du sien. Lysandre, de retour, paya ce qui étoit dû aux troupes, et fit de nouveaux capitaines de galères; tandis que l'on construisoit d'autres galères à Antandre, ville de Phrygie, et que les Athéniens équipoient les leurs à Samos. Cyrus le manda ensuite, pour lui dire qu'il étoit obligé d'aller trouver son père en Médie, où il étoit tombé malade en faisant la guerre aux Cadusiens révoltés. Il le pria de ne rien hasarder pendant son absence, s'il n'étoit très-supérieur en forces aux ennemis, l'assura de toute son affection, pour lui et pour les Lacédémoniens, et en lui disant adieu, lui donna l'argent qu'il avoit de reste, lui assignant de plus de nouvelles sommes sur tous les revenus de la province, pour le paiement de l'armée. Arrivé à la cour de Darius, il paroît que ce jeune prince trouva le moyen d'appaiser le juste ressentiment de son père.

Lysandre, après quelques courses, tira vers l'Hellespont, le long de la côte d'Ionie, et étant allé d'Abyde à Lampsaque, suivi des Abydéniens et de quelques autres par terre

sous le commandement de Thorax, Lacédémonien, il emporta d'assaut cette ville, qui étoit remplie de richesses, et la livra au pillage. Les Athéniens qui suivoient ses traces, mouillèrent au port d'Eléonte, dans la Chersonnèse, avec cent quatre-vingts galères, d'où ils se rendirent à Seste, et s'y étant pourvus de vivres, ils abordèrent à Ægos-Potamos, vis-à-vis de Lampsaque, où l'Hellespont a moins de mille pas de largeur. Tout parut se disposer au combat pour le lendemain. Lysandre néanmoins, après avoir laissé reposer ses troupes, et les avoir fait embarquer, leur fit la défense la plus expresse de faire le moindre mouvement sans son ordre. Les Athéniens, dès le lever du soleil, se rangèrent en bataille devant le port, et voyant que Lysandre, quoiqu'il eût les proues de ses galères tournées contre l'ennemi, ne bougeoit cependant pas, ils se retirèrent sur le soir à leur poste, où il les fit suivre par quelques galères des mieux montées et des plus légères pour observer leur contenance. Il tint la même conduite quatre jours entiers, pendant lesquels Alcibiade, qui, occupant quelques places

près de la Chersonnèse, vit du fort où il résidoit qu'ils étoient sur une rade découverte, d'où il falloit aller chercher des vivres ailleurs, tandis que l'ennemi étoit dans un bon port, où il ne manquoit de rien. Il leur conseilla de regagner Seste, qui n'étoit qu'à une demi-lieue de là, et où ils pouvoient combattre quand ils le voudroient, sans être exposés à quelques surprises. Il leur offroit même de venir à la tête de nombreuses troupes de Thrace, attaquer par terre les ennemis, et de les forcer au combat. Mais ne trouvant pas bon qu'il vînt leur donner des avis, craignant surtout que, si les choses tournoient mal, on ne leur en imputât le mauvais succès, et que si elles se terminoient heureusement, la gloire n'en fût attribuée qu'à lui, ils n'eurent égard ni à ses conseils, ni à ses offres, et lui dirent qu'il n'étoit plus général; ce qui l'obligea de se retirer. Le cinquième jour, Lysandre donna ordre à ceux qu'il envoyoit à la découverte, d'élever un bouclier lorsqu'ils verroient les ennemis descendus à terre et écartés de leurs navires, comme ils faisoient tous les jours par mépris, à cause qu'il refusoit le combat.

Il n'eut pas plutôt aperçu le signal dont il étoit convenu, qu'il vogua contre eux à toutes rames, suivi de Thorax qui côtoyoit le rivage avec son infanterie. Conon apercevant la flotte, fit sonner l'alarme pour rassembler ceux qui étoient dispersés; car il y avoit des galères entièrement dégarnies, et d'autres qui n'avoient qu'une rangée ou deux de rameurs; et ne voyant plus de ressources, il se mit en mer avec neuf autres bien équipées, du nombre desquelles étoit la galère sacrée, nommée *Paralienne*, qu'il dépêcha sur-le-champ à Athènes, pour y porter la nouvelle de la défaite, tandis qu'avec les huit qu'il emmenoit, il se retiroit auprès d'Evagoras, roi de Cypre. Lysandre prit toutes les autres avec les hommes qui les montoient, et une partie même de ceux qui étoient sortis; le reste se sauva dans quelques petites places voisines.

D'Ægos-Potamos, Lysandre, après avoir attaché à la poupe de ses vaisseaux tous ceux qu'il venoit de prendre sur les ennemis, et avoir pillé leur camp, s'en retourna à Lampsaque au son des instrumens et avec des chants de triomphe, ayant

terminé en une seule heure, par un trait d'habileté et de prudence, une guerre terrible, qui avoit coûté tant d'hommes à la Grèce, dans laquelle il s'étoit livré tant de combats, et qui avoit été sujette à taut de vicissitudes.

A son arrivée à Lampsaque, il mit en délibération le traitement qu'on devoit faire aux prisonniers, qui étoient au nombre de trois mille, parmi lesquels se trouvoient, entre autres généraux, Philoclès et Adimante. On accusa les Athéniens d'avoir précipité dans la mer tous les captifs de deux galères qu'ils avoient prises, l'une d'Andros, l'autre de Corinthe, et d'avoir résolu en pleine assemblée qu'on couperoit le pouce de la main droite à tous les prisonniers de guerre, pour qu'ils fussent hors d'état de manier la pique. Les trois mille captifs ayant été condamués à mort par le conseil de guerre, Lysandre fit appeler Philoclès, et lui demanda à quoi il se condamnoit lui-même, pour avoir porté ses concitoyens à rendre un si cruel décret contre les prisonniers Grecs. Philoclès, sans rien rabattre de sa fierté, lui répondit: « N'accuse point des gens qui n'ont point de

juges, et puisque tu es vainqueur, use de tes droits, et fais contre nous ce que nous aurions fait contre toi, si nous t'eussions vaincu ». En même temps il alla se mettre au bain, prit ensuite un manteau magnifique, et marcha le premier au supplice. Il dut au moins se dire alors, que la cruauté envers un ennemi vaincu, n'attire que trop souvent des traitemens aussi rigoureux à ceux qui ont mal usé de la victoire. Quels droits de la guerre s'étoient faits des nations policées, telles que les Grecs!

Après cette expédition, Lysandre alla avec toute sa flotte par toutes les villes maritimes, ordonnant à tous les Athéniens qu'il y rencontreroit de se retirer au plutôt dans Athènes, et leur déclarant qu'après un temps marqué, il ne feroit quartier à aucun d'entre eux. Le but de sa politique étoit de les renfermer tous dans leur ville pour l'affamer plus promptement. Il acheva ensuite d'exécuter le plan qu'il s'étoit formé : en ruinant, dans toutes les villes ennemies ou alliées, la démocratie et toutes les autres sortes de gouvernemens, il laissoit dans chacune un gouverneur lacédémonien, et dix

archontes ou magistrats qu'il tiroit des sociétés qu'il y avoit établies. Par là il s'assuroit en quelque sorte le gouvernement général, et comme la principauté de toute la Grèce. Ne choisissant d'ailleurs pour archontes, ni les plus nobles, ni les plus riches, il gratifioit de ces charges, et de tous les emplois et commissions, les sociétés et les ligues qu'il avoit fondées, et laissoit à leurs caprices la disposition entière des récompenses et des punitions.

Il assista en personne au supplice de plusieurs de ceux qu'il faisoit mourir, et il chassa tous les ennemis de ses amis, en quoi il ne donna pas aux Grecs, dit Plutarque, un bel échantillon du gouvernement de Lacédémone. Il rapporte à ce sujet le mot de Théopompe, qui comparant les Lacédémoniens à ceux qui vendent le vin en détail, et finissent par donner aux buveurs ce qu'ils ont de plus mauvais, ajoutoit qu'*après avoir fait goûter aux Grecs le doux breuvage de la liberté, ils leur avoient ensuite versé du vinaigre*; mais l'historien qui cite ce mot, trouve que nulle comparaison n'étoit moins vraie, puisque le premier essai qu'ils leur

firent goûter, n'eut rien que de très-désagréable et de très-amer.

Pendant ce temps, tout étoit en combustion à Athènes. La nouvelle que la galère Paralienne y avoit apportée remplissoit la ville de trouble, de cris et de lamentations, dans la juste crainte d'avoir à endurer les mêmes traitemens qu'on avoit fait éprouver à tant de petites places conquises, par la seule raison qu'elles étoient du parti contraire. Le lendemain, on publia l'assemblée, où il fut résolu qu'on boucheroit tous les ports, excepté un, qu'on répareroit les brèches, et qu'on feroit garde pour se préparer à un siége. On avoit raison de s'y attendre. Les Athéniens se virent bientôt environnés par mer et par terre. Les deux rois de Sparte, Agis et Pausanias, accoururent dès le premier instant avec toutes leurs troupes, et Lysandre, après avoir soumis depuis l'Hellespont toutes les villes, et dépêché Etéonice avec dix galères vers celles de Thrace, parut au port de Pirée avec toutes ses voiles. Les Athéniens, déjà pressés par la faim, sans flotte, sans alliés, n'ayant plus pour eux que Samos, qui étoit rentrée dans son devoir

devoir, envoyèrent des députés à Agis pour traiter avec lui, ne demandant que la ville et le port, et abandonnant tout le reste. Agis renvoya les députés aux éphores. On ne parloit pas moins à Sparte que de détruire cette ville. Lysandre lui-même s'y opposa. Les plus sages dirent aussi qu'ils ne vouloient pas qu'on eût à leur reprocher d'avoir crevé un des yeux de la Grèce, et d'avoir renversé une ville qui lui avoit rendu de si grands services en tout genre.

Après trois mois de délais, la paix fut conclue à ces conditions; qu'on démoliroit les fortifications du Pirée, avec la longue muraille qui joignoit le port à la ville; que les Athéniens livreroient toutes leurs galères, à la réserve de douze; qu'ils rappelleroient leurs bannis; qu'ils feroient ligue offensive et défensive avec les Lacédémoniens, et les suivroient partout où ils voudroient les mener (1).

Telle étoit la cruelle extrémité où Athènes étoit réduite par la famine, qui faisoit

(1) Xénoph. l. II. Diod. l. XIII, in fin. Plut. in Lys.

mourir tous les jours un grand nombre de ses habitans, qu'elle se trouva même trop heureuse d'accepter des conditions si dures et si humiliantes. Lysandre étant entré dans la ville le sixième jour de mai, jour mémorable où les Athéniens avoient gagné autrefois la bataille de Salamine, il fit démolir les murailles au son des flûtes, tous les alliés, couronnés de chapeaux de fleurs, folâtrant et dansant à ce spectacle, comme si toute la Grèce eût recouvré ce jour-là sa liberté. Dès le lendemain, Lysandre changea toute la forme du gouvernement, en établissant dans la ville trente archontes, et dix dans le Pirée, en mettant une forte garnison dans la citadelle, et en y laissant pour harmoste ou gouverneur, le Spartiate Callibius. Ces événemens si tristes pour l'orgueilleuse Athènes mirent fin à la vingt-septième année de la guerre.

L'année d'après, Agis licencia son armée, et Lysandre cingla vers Samos. Les habitans de cette île, pressés de tous côtés, capitulèrent comme il étoit sur le point de forcer la place, et sortirent chacun avec un habit, abandonnant le reste aux anciens ha-

bitans, que Lysandre y rétablit sous l'autorité de décemvirs. Il licencia ensuite son armée navale, et avec les galères de Lacédémone et celles du Pirée, il retourna à Sparte sur la fin de la campagne, envoyant devant lui Gylippe pour remettre au trésor public les couronnes d'or que les différentes villes de la Grèce lui avoient décernées, des sommes considérables, et un riche butin. Gylippe en ayant détourné une partie, et son larcin ayant été découvert, les éphores, pour prévenir les suites de cet exemple contagieux, et étouffer dans le cœur des citoyens cette cupidité qui subjugue jusqu'aux plus grands personnages, proscrivirent par un décret cet or et cet argent, et ordonnèrent qu'on continueroit à ne se servir que de la monnoie de fer : mais les amis de Lysandre s'étant opposés de toutes leurs forces à une pareille détermination, on crut prendre un juste milieu, en statuant que toute autre monnoie, que celle qui étoit en usage, n'auroit cours que pour les affaires de l'Etat, et que tout particulier qui s'en trouveroit saisi, seroit mis à mort sur-le-champ. Bel expédient, dit Plutarque; comme si

Lycurgue avoit craint les espèces d'or et d'argent, non l'avarice que ces espèces font naître, et que l'on éteignoit bien moins, en défendant aux particuliers d'en avoir, qu'on ne l'enflammoit, en permettant à la ville entière d'en amasser et de s'en servir; ce qui en feroit connoître généralement le prix, et exciteroit dans tous l'envie de les posséder!

L'an 404 avant J. C. Ici finit la guerre du Péloponnèse, après avoir duré environ vingt-sept ans et demi.

Redevenus en quelque sorte les maîtres de la Grèce, les Lacédémoniens ne crurent pas leur empire suffisamment assuré, tant qu'ils pourroient craindre le génie, l'activité, les talens d'Alcibiade, et les ressources qu'il savoit se ménager. Les éphores étant instruits que son dessein étoit de se rendre auprès d'Artaxerxès, fils de Darius Nothus, et qui après la mort de son père, venoit de lui succéder, écrivirent à Lysandre de se défaire de lui, à quelque prix que ce fût. Lysandre le manda à Pharnabaze, qui chargea son frère Magée et son oncle d'exécuter cet indigne projet. Alcibiade étoit alors dans une bourgade de la Phrygie. Ceux qu'on avoit payés pour le tuer, n'ayant pas le

courage d'entrer dans la maison où il logeoit, se contentèrent de l'environner et d'y mettre le feu. Alcibiade ramasse à l'instant tout ce qu'il peut de hardes, de tapisseries, de couvertures, bien liées ensemble et bien pressées, les jette au milieu du feu, et, l'épée à la main, son manteau entortillé autour de son bras gauche, s'élance à travers les flammes, sans en recevoir aucun dommage, les hardes n'étant point encore toutes consumées. Sa vue étonna et écarta les Barbares, aucun n'osa l'attendre, et en venir aux mains avec lui; mais tout en fuyant et en reculant, ils l'accablèrent de dards et de flèches. Il tomba mort sur la place ; et les Barbares s'étant retirés, Timandre, une de ses concubines, alla ramasser son corps, et l'enterra dans le bourg appelé Mélisse. Ainsi périt, à l'âge de quarante ans, cet homme célèbre, digne d'un meilleur sort, si, aux plus grandes qualités, il n'eût pas joint de si grands vices.

On place à cette même année la mort de Démocrite, âgé de cent quatre ans, et, selon d'autres, de cent neuf.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES LETTRES DU SEPTIÈME VOLUME.

tes qu'il entraîne. Voléron, élu tribun du peuple, et continué une seconde année, a en tête le consul Appius, aussi ennemi des plébéiens que l'étoit son père. Assemblée du peuple, dans laquelle les deux partis opposés en viennent aux mains. L'autre consul, Quintius Capitolinus, plus sage et plus modéré, se jette dans la mêlée, accompagné des plus anciens du sénat, et empêche que le désordre n'aille plus loin. Comment il parvient à concilier les esprits. Les tribuns du peuple sont créés, pour la première fois, dans les assemblées par tribus. Différence du sort des deux consuls Quintius et Appius, et de la conduite que les soldats tiennent sous leurs ordres dans la guerre qui survient avec les Æques et les Volsques. Exemple surprenant de la vigueur que conservoit la discipline militaire parmi les Romains, dans les occasions même où elle sembloit devoir perdre toute sa force. . . . . Pages 1-16.

Discours d'Appius, en plein sénat, qui prouve combien les Romains avoient dégénéré, quoiqu'on ne fût pas encore à la fin du troisième siècle depuis la fondation de Rome. Cité devant le peuple par les tri-

buns, il montre une fermeté d'ame à toute épreuve. Son discours mâle et son courage frappent d'étonnement et d'admiration le peuple et les tribuns, qui, d'eux-mêmes, apportent tant de délais à son jugement, qu'Appius meurt avant qu'il soit prononcé. Honneurs extraordinaires rendus à sa mémoire. Retours continuels des mêmes guerres, des mêmes troubles, des mêmes dissentions. L'an 463 avant Jésus-Christ, Rome désolée par la peste, qui enlève les deux consuls, et assiégée par les Æques et les Volsques, échappe néanmoins à sa ruine. Plan de Rome et ses fortifications. L'année suivante, Térentillus, l'un des tribuns du peuple, demande que l'on crée des magistrats qui établissent un code de lois, afin que la justice, rendue par les seuls consuls à la place des rois, n'ait plus rien d'arbitraire. Cette proposition est remise sur le tapis l'année d'après. Opposition des patriciens, et en particulier du jeune Cæson, fils de Lucius Quintius Cincinnatus. Il finit par être forcé de s'expatrier, et son père se voit réduit à se retirer dans une petite terre, où n'ayant pour demeure qu'une pauvre chaumière, et mé-

nant une vie dure et pénible, il travaille à cultiver son champ avec un petit nombre d'esclaves. Artifice plein de noirceur dont se servent les tribuns du peuple, pour se mettre en état de perdre ceux des patriciens, même les plus illustres, qu'il leur plaira de nommer. Caïus Claudius démêle leur stratagême et leur perfidie. Un danger plus réel que celui qu'ils avoient supposé pour remplir leur dessein, met Rome à deux doigts de sa perte. Des exilés et des esclaves, sous la conduite d'Herdonius, Sabin de nation, s'emparent, pendant la nuit, du Capitole et de la citadelle. A l'aide des Tusculans, alliés du peuple romain, on vient à bout de les reprendre, après les avoir assiégés pendant trois jours, et en dépit des tribuns qui s'étoient efforcés de rassurer les citoyens. Le consul Valérius ayant été tué dans cette attaque, les sénateurs parviennent à le faire remplacer par Lucius Quintius Cincinnatus, père de Cæson. Le nouveau consul étant entré en charge, commence à faire de justes et sévères réprimandes au sénat, au peuple et aux tribuns; après quoi, il menace de faire de nouvelles levées contre

le consul enfermé par les Æques, qu'il enferme à leur tour entre les deux armées, et qui n'obtiennent la liberté de retourner dans leur pays, presque nus et désarmés, qu'en subissant la loi honteuse de passer sous le joug. Rentré dans Rome en triomphe, il fait terminer le procès déjà intenté depuis quelque temps à Voscius, un des anciens tribuns du peuple, que l'on prouve n'avoir fait condamner Cæson que par une horrible calomnie. On se borne à le punir de la peine beaucoup trop légère de l'exil. On rappelle Cæson; et le dictateur, sans vouloir rien accepter des dons qui lui sont offerts, abdique la souveraine magistrature, n'ayant gardé que seize jours une autorité qu'on lui avoit confiée pour six mois. Pages 53–66.

L'année d'après, les tribuns du peuple s'opposant à ce qu'on lève des troupes contre les Æques qui s'étoient remis en campagne, et contre les Sabins, à moins qu'on n'accorde dix tribuns au peuple, au lieu de cinq, le sénat y consent sur les sages représentations que lui fait Quintius. Sous le consulat suivant, les tribuns s'arrogent le droit de convoquer le sénat. L'année

d'après ils font assigner, quoique sans nul effet, les consuls, pour rendre compte de leur conduite. La loi agraire, pomme fatale de discorde entre les patriciens et les plébéiens, remise sous les yeux du peuple par Icilius et ses collègues. Discours de Lucius Siccius Dentatus à ce sujet. Equité apparente et inconvéniens réels de cette loi. Entreprise hasardeuse et téméraire dont Siccius est chargé par les consuls contre les Æques. Elle sert à sa gloire ; mais elle tourne à la honte et au détriment des consuls, qui, sortis de charge, sont cités devant le peuple, et condamnés chacun à une amende.—Note relative à la monnoie romaine. — L'an 454 avant Jésus-Christ, on décrète qu'il sera envoyé dans les républiques grecques des ambassadeurs, pour y recueillir leurs meilleures lois, leurs mœurs et leurs coutumes, les plus convenables à la constitution du peuple romain ; ce qui ne tarde pas à s'exécuter. L'année suivante, peste, famine, et danger d'une guerre prochaine. Celle d'après, Rome, délivrée de ses maux et de ses craintes, voit revenir de la Grèce les ambassadeurs qu'elle y avoit envoyés, à la sollicitation des tri-

buns du peuple. On dispose tout pour la nomination des décemvirs qui doivent être chargés de la rédaction des lois. On nomme parmi eux Appius Claudius, dont la famille si chère au sénat avoit donné trois consuls à la République; mais qui, dévoré d'ambition, la déguisoit sous les apparences du plus grand zèle pour le bien commun et les intérêts du peuple. Ces nouveaux magistrats sont institués pour un an. On leur accorde dans le Gouvernement de la République, ainsi que pour le jugement des causes entre les particuliers, tous les pouvoirs qu'avoient alors les consuls, toute l'autorité qui avoit été attachée autrefois à la dignité royale, et l'on décrète que pendant qu'ils seroient en charge, les autres magistrats, même les tribuns du peuple, demeureroient supprimés, jusqu'à ce qu'on les rétablît selon les lois. Ainsi le Gouvernement de Rome change pour la seconde fois, et l'autorité passe des consuls aux décemvirs, comme elle avoit passé des rois aux consuls.... Pages 67-102.

LETTRE XLIX. *Suite.*

L'an 451 de Jésus-Christ, et de Rome l'an

302, suivant les Marbres Capitolins, ou 303, selon Varron, les dix législateurs ou les décemvirs, ayant pris en main les rênes de l'Etat, établissent un certain ordre entre eux, selon lequel le tour de chacun revient le dixième jour, pour faire toutes les fonctions de chef et de magistrat suprême, et pour jouir de toutes les marques distinctives de la puissance consulaire. Sagesse de leur conduite pendant la première année. Confection des dix tables. La même forme de Gouvernement étant désirée de tout le monde pour l'année suivante, on engage Appius Claudius à se mettre au nombre des candidats pour être continué; ceux qui sont à portée de le bien juger le voient bientôt tel qu'il est, l'esprit le plus dominant et le plus fier par caractère, le plus souple et le plus rampant par intérêt, l'homme le plus faux et le plus ambitieux. Choisi pour présider à l'élection qui devoit se faire, il n'a pas honte de se nommer lui-même, et il s'associe les gens qui lui sont le plus affidés. Serment qu'ils se prêtent entre eux. Appareil formidable de leur puissance; leurs satellites, leur tyrannie, leurs attentats en tout genre. Corrup-

tion de mœurs devenue presque universelle. Les décemvirs ayant ajouté deux tables aux dix premières, ce qui formoit les douze tables si célèbres, et qui ont mérité de si grands éloges, (Note à ce sujet.) on se flattoit qu'au temps des comices, ils alloient assembler le peuple pour recevoir le code entier de leurs lois, et qu'ils se démettroient ensuite de leurs charges. Cet espoir est trompé, ils se continuent dans l'exercice de la même autorité et du pouvoir le plus tyrannique. Les peuples voisins, les Æques et les Sabins, ne doutant plus que le peuple romain asservi en esclave et avili, ne soit désormais incapable de leur résister, prennent les armes. Embarras des décemvirs. Ils sont forcés de convoquer le sénat. Ce qui s'y passe, et comment se terminent les harangues et les délibérations. Levée de troupes sous les ordres des décemvirs. Défaites et désastres de toutes parts. Appius, resté dans Rome avec deux légions, pour y contenir le peuple, signale, dans le même temps, sa cruauté. Deux attentats commis par les tyrans, l'un à l'armée contre Siccius, l'autre à Rome, par Appius contre Virginie, rendent aux Romains

propose l'élection de tribuns militaires, au nombre de six, à la place de consuls. Trois de ces tribuns pourront être pris dans la classe du peuple, et les trois autres dans celle de la noblesse. Dans l'assemblée indiquée pour l'élection, le peuple ne nomme que trois tribuns militaires, qu'il choisit parmi les patriciens. Dénombrement des citoyens; institution des censeurs, et leurs fonctions.....................Pages 156-194.

Deux factions opposées, le plus grand de tous les fléaux, au jugement de Tite-Live, désolent la république d'Ardée. Les principaux de la ville implorent le secours des Romains, et le peuple celui des Volsques, qui, investis dans leurs lignes par le consul Géganius, sont forcés de mettre bas les armes, de lui livrer Cluilius leur commandant, et de passer sous le joug. Cluilius sert au triomphe de Géganius en marchant devant son char, que précèdent aussi les dépouilles prises sur l'ennemi. Ce que fait le sénat pour réparer l'injustice et la honte du jugement rendu dans les derniers temps par le peuple romain. Famine considérable qui se fait sentir dans Rome, et qui fait concevoir à Mélius l'espoir de parvenir à

la royauté par ses largesses. Ses complots étant dénoncés, on nomme pour dictateur Quintius Cincinnatus; ce qui prévient le soulèvement de la multitude, et entraîne la mort de Mélius. Le peuple crée trois tribuns militaires, et choisit encore des patriciens. Guerre des Fidénates, soutenus des Véiens et des Falisques. Tolumnius, roi des Véiens, viole le droit des gens envers des ambassadeurs romains. Mamercus Æmilius nommé dictateur. Défaite des ennemis. Cossus, tribun du peuple, tue de sa main Tolumnius, et fait une offrande de ces dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien, après le triomphe de Mamercus. Prise de Fidènes, sous la dictature de Servilius Priscus. Abus que les censeurs font de leur pouvoir, pour se venger de ce que Mamercus a fait réduire, par le peuple, le temps de leur magistrature à dix-huit mois, au lieu de cinq ans qu'elle devoit durer. Réflexions importantes sur ce qui a été dit de l'histoire romaine sous la neuvième époque, en finissant par le caractère du peuple romain, tel qu'il étoit dans ce même intervalle de temps. Son genre de patriotisme. Pages 194-243.

LETTRE L. *L'histoire sainte sous la neuvième époque.*

Union étroite entre l'histoire sainte et l'histoire profane. Cyrus, annoncé de si loin par le prophète Isaïe, et appelé par son nom si long-temps avant sa naissance, aidé des conseils du prophète Daniel, qui n'avoit vécu tant d'années que pour travailler de concert avec lui au rétablissement des Juifs, exécute les décrets du Seigneur, et rend, l'an 536 avant Jésus-Christ, cet édit mémorable qui brise leurs fers, et leur permet d'aller rebâtir à Jérusalem le temple du vrai Dieu : à cette époque précise, les soixante-dix ans de captivité, fixés par le prophète Jérémie, sont révolus. Les Juifs, profitant de la faveur que leur accorde Cyrus, se rassemblent de différentes parties du royaume de Babylone, sous la conduite de Zorobabel, établi, par Cyrus, prince de Juda, et gouverneur du pays que les Juifs alloient repeupler, et sous celle de Josué, souverain pontife, fils de Josédec, chef de la grande synagogue, selon les écrivains juifs. Ils appeloient ainsi l'assemblée des anciens, qui tinrent, ont-ils dit, leurs séances à

l'an 520 avant Jésus-Christ. Zèle et prophétie d'Aggée, sur la gloire du second temple et sur le Messie : celles de Zacharie qui ne cesse, comme les prophètes qui l'ont précédé, de remettre sous les yeux de son peuple le Messie tant de fois promis. L'esprit de ses autres prophéties, et leur véritable application........Pages 258-266.

Edit de Darius en faveur des Juifs, et en l'honneur du temple du vrai Dieu. Le temple étant construit, on en fait la dédicace la sixième année du règne de Darius. Lettre de ce prince aux principaux d'entre les Samaritains. Esdras, sous le règne d'Artaxerxès, surnommé Longuemain, fils de Xerxès, et associé au trône par son père, signale son zèle pour la gloire de son Dieu, et pour les véritables intérêts de sa nation. Il y a lieu de penser qu'Esther contribua de tout son crédit à lui faire obtenir, de ce prince, ce qu'il demandoit en faveur de son peuple. — Histoire de cette reine, l'épouse du même Artaxerxès dont nous venons de parler, et qui étoit le second Assuérus dont parle l'Ecriture. Esdras étoit venu de Babylone à Suses, dans l'espoir de rendre le monarque régnant aussi favorable aux Juifs

(1) Il s'est glissé, à ce sujet, ci-dessus, page 299, ligne première, une faute, ou d'impression, ou d'inadvertance. Il y a *Darius, fils de Xerxès*, au lieu de Darius, fils d'Hystaspes.

son association au trône par Xerxès ; Dieu suscite Néhémie pour le rétablissement des murs de Jérusalem, ainsi qu'il avoit été promis par la bouche d'Isaïe. Histoire de Néhémie. Il est fait gouverneur de la Judée. Sa conduite, son zèle et ses vertus. Exemples qu'il donne de courage, de fermeté, de désintéressement et de charité. Jérusalem rebâtie et repeuplée par ses soins, est comparée, par Hérodote, pour la grandeur, à la ville de Sardes, capitale, non-seulement de la Lydie, mais de toute l'Asie mineure. Révision des généalogies. Fête des tabernacles, en mémoire de la sortie d'Egypte. Prodige passé à la vue de tout le peuple, et au sujet duquel on institue la fête du feu nouveau. Fruits de conversion. Prière d'Esdras au nom de tout le peuple, et renouvellement de l'alliance qu'Israël avoit contractée avec son Dieu. Dédicace des murs de Jérusalem. Cantiques, chants de triomphe, procession solennelle.

Malachie, le dernier des prophètes dont les oracles nous aient été transmis dans les livres de l'Ancien Testament. Objet principal de ses prophéties, la venue du Messie et son sacrifice. Oblation pure, sacrifice de

nature humaine, quand elle est dépravée ?

Pages 357-366

Sous cette époque, cependant, parut Koung-tsée, appelé parmi nous Confucius, le Socrate de la Chine, né dans le royaume de Lou, l'an 551 avant Jésus-Christ; il fut contemporain de Pythagore. Confucius fit, dès sa plus tendre jeunesse, son étude principale de la morale, contenue surtout dans les anciens livres, et son amusement de la poésie; mais plus encore de la musique, qu'il considéroit, ainsi que l'ont fait les Grecs, comme influant beaucoup sur les mœurs, selon qu'elle est plus ou moins sage et bien réglée. S'étant acquis de bonne heure une grande réputation, et la renommée ayant publié, dans tous les royaumes qui partageoient alors la Chine, le zèle et le succès avec lesquels Confucius travailloit, par lui et par ses disciples, à faire refleurir la saine doctrine et l'ancienne discipline, il fut invité par plusieurs princes à se rendre dans leurs Etats pour les aider à réformer les mœurs publiques, et pour les instruire dans la science du gouvernement. La plupart profitèrent peu de ses leçons. Dans un voyage qu'il fit pour visiter la ca-

pitale de l'Empire, le second King-ouang, de la dynastie des Tchéou, étant assis à cette époque sur le trône impérial, il lui fut permis d'aller voir la salle particulière dans laquelle on rendoit hommage à Heou-tsi, chef de la race des Tchéou, et le premier de leurs ancêtres. A l'un des côtés de la salle, il remarqua une statue d'or, sur le dos de laquelle étoient gravées les maximes les plus importantes. (Voyez ci-dessus, page 377). Ne retirant pas de ses courses les fruits qu'il en attendoit, il rentra dans le royaume de Lou, sa patrie, et s'appliqua de plus en plus à former ses disciples à la vertu. Il donna un jour à l'un d'entre eux, en présence de beaucoup d'autres, des avis que nous avons cités (page 384), et d'après lesquels nous pouvons nous former une idée de sa morale.

A la suite de cette instruction, Confucius dirigea ses pas, avec deux ou trois de ses disciples, vers un bourg, près duquel on s'exerçoit à la danse. Ayant remarqué tout ce qui s'y passoit, il retourna vers ceux qu'il avoit laissés à l'écart, et leur dit, en gémissant : O que les temps sont changés ! quelle énorme différence, en particulier,

LETTRE LII.

DIXIÈME ÉPOQUE.

GUERRE DU PÉLOPONNÈSE.

L'histoire profane sous cette époque, depuis l'an 431 *avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an* 336, *époque du règne d'Alexandre.*

Quelles étoient les forces des Lacédémoniens et celles des Athéniens en commençant cette guerre. Entrée d'Archidamus, roi de Sparte, dans l'Attique. Sage conduite de Périclès. Les Lacédémoniens forcés de rappeler leurs troupes et de penser à se défendre. Trait de Périclès au sujet d'une éclipse de soleil. Evénemens et fin de la première campagne. Funérailles publiques usitées à Athènes à l'égard de ceux qui avoient péri les armes à la main. Leur oraison funèbre prononcée par Périclès. Soin qu'on prenoit de leurs veuves et de leurs enfans en bas âge; générosité, disoit Périclès, la plus avantageuse pour l'Etat; car les grands hommes se forment où le mérite est le mieux récompensé. L'année suivante, nouvelle descente en Attique, qui se termine par la retraite des Spartiates, comme celle

de l'année précédente. Peste à Athènes. Trait du célèbre Hyppocrate et des habitans de Cos, sa patrie. Plaintes contre Périclès, à qui l'on ôte le commandement, qu'on lui rend bientôt après. Sa mort, la troisième année de la guerre, et regrets qu'il laisse après lui. Sa prévoyance, son bon sens et ses qualités les plus éminentes. Beau mot qu'il dit au lit de la mort. Dans les campagnes suivantes, différens traits de cruauté, de barbarie, de violation du droit des gens. Arrêt prononcé à Athènes contre les Mityléniens, mais heureusement révoqué à temps par un retour d'humanité. Conduite atroce des Lacédémoniens contre les Platéens. Scènes sanglantes parmi les Corcyréens. Terrible effet des factions opposées dans un même Etat, dans une même ville. Les dernières séditions, observe Thucydide, sont en général les plus furieuses, parce que la vengeance n'est pas satisfaite, si elle ne surpasse l'injure. Leurs suites les plus ordinaires. Tout change alors, jusqu'à l'usage des mots, et jusqu'aux notions les plus communes. Affaire de Sphactérie, funeste aux Spartiates. Ils demandent la paix, qui eût été si avantageuse pour Athènes,

prêtresse pour bénir, et non pour maudir. Alcibiade est reçu avec le plus vif empressement par les Lacédémoniens. Utilité dont il est pour eux par ses conseils. Sa conduite parmi eux. Il les séduit par ses manières; mais il séduit aussi la femme d'Agis, et en a pour fils Léotychide. — Diagore et Protagore. — Sophocle tenant un des premiers rangs dans l'armée des Athéniens en Sicile. Lenteurs de Nicias. Ses succès par la suite. Tout change de face par l'arrivée de Gylipe, envoyé par les Lacédémoniens avec un certain nombre de galères, d'après le conseil d'Alcibiade, devenu le plus dangereux ennemi de sa patrie. Alternative de succès et de revers, et nouveaux renforts de troupes et de vaisseaux de part et d'autre. — Des collègues donnés à Nicias deviennent les principales causes de ses malheurs par leur précipitation, opposée à son extrême réserve. Scènes déplorables dans le port de Syracuse, et terrible catastrophe du côté des Athéniens. Superbe discours de Nicolaüs aux Syracusains. Mort ignominieuse de Nicias. Sort des prisonniers. Soulagement que quelques-uns trouvent dans leur infortune, et qu'ils doivent à la récitation

tiates. Alcibiade quitte la flotte pour aller trouver Tissapherne dans le plus magnifique appareil. Ce satrape, devenu suspect à la cour de Perse, le fait arrêter. Il se sauve, et se mettant à la tête d'une flotte considérable, il défait complétement celle de Sparte, et le satrape Pharnabaze, gouverneur de l'Hellespont, qui appuyoit de toutes ses forces le parti des Lacédémoniens. Dans la même année, qui étoit la vingt-deuxième de la guerre du Péloponnèse, les Carthaginois, appelés en Sicile par les Egestains, envoient dans cette île cent mille combattans, et y prennent en trois mois deux villes grecques, Himère et Sélinonte. L'année suivante, Thrasyle s'étant porté avec ses galères du côté d'Ephèse, essuie un échec, après lequel il vole vers Lampsaque. — Suite des succès d'Alcibiade. Il s'expose témérairement à Sélymbria, ville de la Chersonnèse, pour ne pas perdre la réputation d'invincible. Heureux stratagême dont il se sert. Il est nommé général par les Athéniens, conjointement avec Thrasybule et Conon, et reçu comme en triomphe par les Athéniens. Pompe avec laquelle il fait célébrer les grands

fausses imputations et de calomnies. — Suite des affaires du Péloponnèse. Les Lacédémoniens envoient pour successeur à Lysandre, dans le commandement de la flotte, Callicratidas, l'homme le plus droit, et rempli des plus excellentes qualités. Sa conduite magnanime. Il fait courir le plus grand danger à Conon, général de la flotte des Athéniens; mais, par trop de confiance et de témérité, il est défait à son tour, et périt dans les flots.

Les généraux que les Athéniens avoient envoyés au secours de Conon, et qui avoient remporté la victoire sur les Lacédémoniens, sont mis en accusation à leur retour, pour n'avoir pas fait donner la sépulture à ceux de leurs soldats qui avoient péri dans le combat; et quoique innocens à cet égard, la plupart sont condamnés à la mort, malgré les vives réclamations de Socrate, qui prend en main leur défense. On ne conserve des anciens généraux que Conon, à qui l'on donne deux collègues. Leçon de sagesse et de prévoyance dans la conduite d'Etéonice, Lacédémonien, envers des soldats coupables. Lysandre rentre en crédit et en faveur auprès des Spartiates.

Fin de la Table des Lettres du septième Volume.

ERRATA.

Page 16, ligne 4, après une, *lisez*, après cette.

P. 68, l. 12, soutenus, *lisez*, soutenues.

P. 72, l. 13, cesseroient enfin, *ajoutez*, de réclamer.

P. 107, l. 12, l'on, *lisez*, l'un.

P. 260, l. 6, vus, *lisez*, eus.

P. 299, l. 1, fils de Xerxès, *lisez*, fils d'Hystaspe.

P. 318, l. 22, connoissoient, *lisez*, connoissoit.

P. 358, l. 22, de sa doctrine, *lisez*, de ses leçons.

P. 359, l. 8, Tai-pé, *lisez*, Taï-pé.

P. 439, l. 18, où étoit enseveli Confucius, *lisez*, où il étoit enseveli.

P. 461, l. 20, Monq-tsée, *lisez*, Mong-tsée.

Ibid. Par un disciple de Confucius, *lisez*, d'après la doctrine de Confucius.

P. 468, l. 6, l'an 335, *lisez*, l'an 336.

P. 478, l. 12, Cos, *lisez*, Co; et de même, l. 22, *lisez*, Co, *au lieu de* Chios.

P. 494, l. 1, par des services, *lisez*, par les services.

P. 503, l. 10, Messinie, *lisez*, Messénie.

P. 504, l. 18, ils lui, *lisez*, ils leur.

P. 506, l. 11, des Athéniens, *lisez*, des Lacédémoniens.

P. 523, l. 11, Scione, *lisez*, Sicyone.

P. 535, l. 26, qui a, *lisez*, qui avoit.

P. 568, l. 1, Décilie, *lisez*, Décélie.

P. 591, l. 12, rendus, *lisez*, vendus.

P. 607, l. 24, entreprise, *lisez*, entremise.

P. 609, l. 14, et 612, l. 16, barbare, *lisez*, Barbare.

P. 631, l. 8, Thrasybule, *lisez*, Thrasyle.

P. 666, l. 26, qui, occupant, *lisez*, qui occupoit.

P. 667, l. 5, de rien. Il leur conseilla, *lisez*, de rien, leur conseilla.

Le lecteur suppléera sans peine aux fautes moins essentielles.

